

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DU PAS-DE- CALAIS

Enedis



**Nous avons le plaisir
de vous faire part
du compte-rendu
annuel d'activité
de votre concession
pour l'année 2023,
établi conformément
au cahier des charges
de concession.**

**Nous vous en
souhaitons
une bonne lecture.**

Sommaire

Éditorial	4
Le service public de l'électricité	6
L'organisation du concessionnaire	8
Les chiffres clés de la concession	10
Compte-rendu de l'activité d'Enedis pour le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité sur votre territoire	14
1. Enedis accompagne votre territoire dans la transition écologique	16
2. Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité	128
3. Mieux servir nos clients	170
4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession	196
Annexes au compte-rendu de l'activité d'Enedis	225
Compte-rendu de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire	240
1. Faits marquants 2023 et perspectives 2024	242
2. Les clients de la concession	258
3. La qualité du service rendu aux clients	266
4. La lutte contre la précarité énergétique au cœur des engagements d'EDF	302
5. Les éléments financiers de la concession	324
Annexes au compte-rendu de l'activité d'EDF	329

Concernant la mission confiée à Enedis,



Gilles MARION
Directeur Territorial Enedis
Pas-de-Calais

L'année 2023 aura été particulièrement marquée par les phénomènes climatiques exceptionnels dans le Pas-de-Calais : la tempête Ciaran le 2 novembre puis quelques jours après, la première vague d'inondations.

Les équipes d'Enedis, mobilisées nationalement dès les derniers jours d'octobre, sont intervenues dans des conditions difficiles sur les zones du quart nord-ouest de la France

sinistrées par la tempête. Cette mobilisation exceptionnelle des agents d'Enedis et de moyens logistiques a permis qu'au 4 novembre, la plupart des clients pas-de-calaisiens impactés soient réalimentés.

A partir du 6 novembre, du fait des précipitations importantes survenues les semaines précédentes, les crues de plusieurs cours d'eau provoquent des inondations d'une ampleur inédite, mobilisant de nouveau et pour plusieurs semaines, les équipes d'Enedis. La mise en sécurité nécessaire de certaines parties du réseau a induit la coupure de l'alimentation de plusieurs centaines de clients. Des moyens ont été mis en œuvre afin de réalimenter la plupart des clients non inondés, puis pour rétablir progressivement, au rythme de la décrue, les clients sinistrés. En 2024, Enedis tirera les enseignements de ces inondations pour apporter des adaptations aux ouvrages du réseau afin d'accroître sa résilience.

Enedis, dans sa mission de service public, est fortement engagée dans la lutte contre le dérèglement climatique dont ces événements en sont certainement les conséquences. Les investissements réalisés pour près de 80 M€ en 2023 à la fois pour raccorder les projets et pour l'évolution du réseau, et ceux à venir en 2024, contribuent à accroître la résilience du réseau aux événements météorologiques et à accélérer la décarbonation par la production d'EnR électrique et par l'électrification des usages. Ils accompagnent également le développement économique du territoire.

Au niveau concessif, 2023 a également été l'année de clôture du premier PPI : tous les objectifs ont été atteints, et la plupart significativement dépassés. Des axes de progrès restent encore à poursuivre ; ils ont été pris en compte dans les échanges entre la FDE 62 et Enedis qui ont abouti à la signature, le 3 juillet 2023, du second PPI établi pour la période 2024-2027. Parallèlement, la poursuite du programme d'effacement et de sécurisation des réseaux (Article 8) a fait l'objet d'une nouvelle convention pour la même période.

Enfin, pour Enedis, 2023 est aussi synonyme d'un nouvel engagement : nous sommes la première entreprise de l'énergie à devenir entreprise à mission, avec pour raison d'être « *Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire. Raccorder la société aux défis collectifs d'un monde durable* ». Au-delà de notre engagement de chaque jour, nous renforçons encore notre attention à l'impact environnemental et social de nos activités, avec 5 raisons d'agir : pour l'électricité, pour l'environnement, dans les territoires, en collectif et avec respect.

Pour réussir cette ambition au service des territoires, Enedis souhaite plus que jamais travailler en partenariat étroit avec les collectivités et concédants, les services de l'état, les acteurs de la formation, les entreprises partenaires et les porteurs de projets territoriaux. Nos défis communs : optimiser les coûts, former les talents, conforter durablement le tissu industriel pour nous permettre d'être au rendez-vous de la transition écologique et de la décarbonation du pays.

Concernant la mission confiée à EDF,



Abdelhak Ait Si
Directeur du Développement
Territorial

Nous avons le plaisir de vous rendre compte de l'exécution de la mission de service public qui nous est confiée sur le territoire de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

La crise des prix de l'énergie, débutée en 2022, a perduré en 2023 avec des répercussions pour les clients particuliers, mais aussi pour les entreprises. Pendant la période, le prix de gros de l'électricité est

resté à un niveau élevé et ce malgré l'amélioration de la disponibilité du parc nucléaire. Le tarif réglementé de vente a connu plusieurs hausses successives.

Dans ce contexte inflationniste et incertain, votre concessionnaire a su rester à l'écoute de ses clients et démontrer sa fiabilité dans la durée en assurant la continuité d'un service de qualité.

En 2023, le TRV a augmenté de 15% TTC en moyenne au 1er février, puis de 10% au 1er août, dans le contexte du bouclier tarifaire mis en place par le Gouvernement. EDF a tenu ses clients régulièrement informés des différents mouvements de prix (20 millions d'e-mails et courriers envoyés en février et 16 millions d'e-mails envoyés en août 2023).

Pour répondre à l'effort de sobriété énergétique, EDF a poursuivi l'accompagnement de ses clients en les aidant à consommer mieux et moins.

Pour les clients particuliers, EDF a notamment :

- lancé un challenge « Les défis utiles » pour les inciter à réduire leur consommation électrique durant l'hiver,
- mis en avant l'option d'effacement Tempo du TRV à la demande des pouvoirs publics,
- fait la promotion de ses outils et solutions numériques pour aider ses clients à mieux comprendre et à agir sur leur consommation d'électricité.

Malgré le contexte difficile, la satisfaction est restée à un très haut niveau, avec neuf clients sur dix se déclarant satisfaits d'EDF. Ces très bons résultats témoignent d'une grande confiance de nos clients et d'une reconnaissance du travail réalisé par nos services au quotidien.

Proche des territoires, EDF demeure le partenaire de nombreuses structures locales qui viennent en aide aux personnes en difficulté. Il est aussi le premier contributeur au Fonds de Solidarité Logement, après les collectivités publiques. Nos correspondants et conseillers Solidarité, forts d'une réelle expertise, restent en étroite relation avec les partenaires de l'action sociale, les CCAS et les Conseils départementaux.

Depuis deux ans, EDF a remplacé, pour les clients particuliers en situation d'impayés, la coupure par une limitation de puissance à 1 kVA (sauf en cas d'impossibilité physique ou technique). La limitation de puissance permet de continuer à répondre aux besoins vitaux et sociaux élémentaires des ménages et de maintenir un lien social. EDF porte une vraie attention aux ménages dont la puissance est limitée. Pour EDF, le retour d'expérience sur la fin des coupures est globalement très positif. Il l'est aussi pour nos partenaires qui apprécient de pouvoir disposer de plus de temps pour trouver une solution pérenne pour les ménages qu'ils accompagnent.

Soyez convaincu de l'engagement d'EDF à poursuivre sa mission de service public placée sous votre contrôle.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce compte-rendu et me tiens à votre disposition avec nos équipes pour vous le présenter et plus largement échanger avec vous sur le service concédé.

Un service public, deux missions

L'exercice du service public de l'électricité, dans le cadre des cahiers des charges de concession, recouvre deux missions dévolues par la loi à Enedis, filiale d'EDF gérée en toute indépendance, d'une part, et à EDF d'autre part.

Ces deux missions constitutives du service concédé sont :

1 Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité

Enedis assure, dans le cadre de sa mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, la desserte rationnelle en électricité du territoire national par les réseaux publics de distribution. À cet effet, elle développe, exploite, entretient et modernise le réseau public de distribution. De même, Enedis garantit la continuité du réseau, le raccordement et l'accès à celui-ci à l'ensemble des utilisateurs du réseau, dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires et gère de nombreuses données associées. Enedis est indépendante des fournisseurs d'électricité.

Les charges relatives à ces activités sont couvertes par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) qui constitue l'essentiel des recettes du gestionnaire du réseau de distribution (à plus de 90 %).

Le TURPE est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en accord avec les orientations de politique énergétique définies par le Gouvernement. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire national, conformément au principe d'égalité de traitement inscrit dans le Code de l'énergie, et garantit une cohésion sociale et territoriale.

2 La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente

EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession, bénéficiant des tarifs réglementés de vente.

L'éligibilité aux tarifs réglementés de vente est définie à l'article L. 337-7 du Code de l'énergie (cf. 2.1 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

Les tarifs réglementés de vente présentent pour les clients quatre caractéristiques majeures :

- ces tarifs nationaux sont déterminés dans les conditions définies par le Code de l'énergie ;
- ils sont fondés sur une péréquation tarifaire au profit des clients de l'ensemble des concessions ;
- ils sont mis en œuvre, dans le cadre des contrats de concession, sous le contrôle des autorités concédantes, pour facturer la fourniture d'électricité assortie des conditions de service proposées aux clients ;
- les conditions générales de vente (CGV) applicables aux tarifs réglementés de vente sont mises à jour par EDF selon les modalités définies par le contrat de concession et, pour les CGV des clients résidentiels, notamment après avis consultatif des associations de consommateurs représentatives (cf. 3.2 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

L'organisation du système français du service public de l'électricité s'articule autour de deux échelons

Au niveau national

L'alimentation en électricité de la concession est assurée par l'ensemble du système électrique national dans lequel l'offre et la demande sont équilibrées à tout instant. La réalisation de cet équilibre s'appuie sur une programmation à long terme des investissements de production et sur un développement rationnel du réseau public de transport géré par RTE (Réseau de transport d'électricité), conforté par des interconnexions avec les pays voisins.

Situés à la charnière entre le réseau de transport et le réseau de distribution, les postes sources, propriété de RTE et d'Enedis, chaque entreprise pour la partie des installations qu'elle exploite, jouent un rôle clé dans la qualité et la continuité de l'alimentation électrique des concessions de distribution.

Enedis et EDF bénéficient, au même titre que les entreprises locales de distribution (ELD), d'un monopole légal dans leur zone de desserte, respectivement, pour l'exploitation et le développement du réseau public de distribution d'électricité et pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV). Ces missions s'effectuent dans le cadre d'une péréquation tarifaire et d'une régulation nationale sous l'égide de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Au niveau local

Enedis et EDF exercent leurs missions dans les conditions fixées par la loi et le contrat de concession signé avec chaque autorité concédante pour son territoire.

Le contrat de concession fixe notamment le périmètre de la concession, définit le service concédé, la redevance de concession, la répartition éventuelle de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau concédé entre l'autorité concédante et le concessionnaire, ainsi que la durée de la concession. Ce contrat traite également des relations du concessionnaire avec les usagers du service, fixées pour l'essentiel, s'agissant de la mission de fourniture aux TRV, par les conditions générales de vente (CGV) d'EDF annexées au contrat de concession. Ce dernier prévoit le contrôle par l'autorité concédante des missions concédées et la production d'un compte-rendu annuel d'activité (CRAC) établi par Enedis et EDF, chacune pour sa mission.

Le présent document constitue le compte-rendu d'activité pour l'exercice 2023.

Les contrats de concession

Au 31 décembre 2023, la plupart des contrats de concession ont été renouvelés puisque 301 contrats de concession ont été conclus avec les autorités concédantes sur la base du nouveau modèle de contrat de concession (modèle 2017). À ces 301 contrats, s'ajoutent 31 contrats précédemment renouvelés ou modifiés, qui contiennent des stipulations proches de celles du nouveau modèle, soit un total de 332 contrats modernisés sur 376 contrats de concession. Des échanges se poursuivent en vue de renouveler les derniers contrats d'anciens modèles.

Pour la mission de développement et l'exploitation du réseau public

Organisation d'Enedis



L'activité de distribution publique d'électricité confiée à Enedis dans sa zone de desserte s'exerce dans un contexte technique d'interconnexion des réseaux qui constitue le seul moyen d'assurer une continuité satisfaisante de la distribution de l'électricité. Après la rationalisation de l'exercice des activités électriques et gazières opérée en 1946 par la loi de nationalisation, les principes sous-tendant la gestion du service public de l'électricité sont ceux d'égalité, de continuité et d'adaptabilité, et ce, dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de coût, de prix et d'efficacité économique, sociale et énergétique.

Les législations communautaire et nationale imposent à Enedis d'agir en gestionnaire de réseau efficace. Les coûts prévisionnels de l'entreprise ne sont pris en charge sur les quatre ans de la période tarifaire que s'ils correspondent à ceux d'un opérateur efficace. Par ailleurs, Enedis est incitée à améliorer sa performance par la mise en place de mécanismes spécifiques de régulation. Ceux-ci portent sur l'efficacité, tant du point de vue de la maîtrise des coûts que de la continuité d'alimentation et de la qualité du service rendu aux utilisateurs du réseau. Ils ont été accentués avec la mise en œuvre du TURPE 6 par l'introduction d'objectifs d'amélioration des délais de raccordements, ainsi que par des objectifs en matière de qualité des données mises à disposition par Enedis, notamment concernant celles issues du comptage.

L'accélération de la transition écologique (raccordement des EnR et des infrastructures de recharge des véhicules électriques) et des enjeux sociétaux, les attentes de plus en plus fortes des clients, des collectivités territoriales et des autorités concédantes conduisent Enedis à adapter ses modes de fonctionnement. Dans le cadre du Projet industriel et humain 2020-2025, pour tenir compte des conséquences de l'accélération de la transition écologique dans les territoires, Enedis a renforcé son organisation au service de la performance industrielle, de la satisfaction des clients et des territoires, et de l'engagement de ses salariés.

Les 25 Directions régionales, ancrées au sein des territoires, sont responsabilisées en matière d'écoute des parties prenantes externes, notamment au travers des comités des parties prenantes (clients, autorités concédantes, industriels, etc). Dans chaque Direction régionale, les équipes assurent la mise en œuvre de la politique industrielle d'Enedis, dans un souci de développement économique local, de performance du service public concédé et de satisfaction de toutes les parties prenantes, en particulier dans le contexte de la transition écologique. Les équipes territoriales, rattachées à chacune de ces Directions régionales, au plus près des territoires, sont les interlocuteurs privilégiés des autorités concédantes.

Vos interlocuteurs chez Enedis

	Fonction	Téléphone
Gilles MARION	Directeur Territorial	06 07 45 44 56
Olivier GENTIL	Adjoint au Directeur Territorial	06 67 33 92 36
Jean-Paul GEORGE	Manager Territorial	06 61 21 62 01

Pour la mission de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente

Organisation d'EDF

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV) est assurée par EDF et, en son sein, par le Pôle Clients, Services et Territoires d'EDF.

Le Pôle Clients, Services et Territoires d'EDF recouvre notamment deux directions de marchés :

- la Direction du Marché des Clients Particuliers gère la fourniture d'électricité au Tarif Bleu résidentiel (ménages);
- la Direction du Marché d'Affaires gère la fourniture d'électricité au Tarif Bleu non résidentiel (professionnels, entreprises et collectivités territoriales).



L'organisation du Pôle est décentralisée ; elle s'appuie sur 8 Directions Commerciales Régionales (DCR) : Auvergne Rhône-Alpes • Est • Grand Centre • Île-de-France • Méditerranée • Nord-Ouest • Ouest • Sud-Ouest.

Les Directeurs du Développement Territorial, interlocuteurs des collectivités territoriales et concédantes, sont rattachés aux DCR ainsi que les Référents Concessions qui les appuient pour la gestion des contrats de concession. Ces derniers sont animés par les services nationaux du Pôle Clients, Services et Territoires, interlocuteurs des associations nationales représentatives des autorités concédantes, ainsi que de plusieurs associations nationales d'élus et d'agents territoriaux.

Les ressources mises en œuvre par EDF pour assurer le service concédé dans chaque concession sont mutualisées à une maille nationale ou régionale.

Ainsi, EDF recourt à des systèmes d'information développés et maintenus nationalement pour gérer les contrats, la facturation ou encore les réclamations des clients, et proposer à ces derniers des outils Internet et applications mobiles adaptés à leurs attentes.

De même, les Centres de Relation Clients (CRC) sont pilotés et animés par un service national dédié au sein d'EDF. Ils fonctionnent en réseau sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cette organisation constitue une garantie de fiabilité du service rendu, en particulier pour assurer le traitement des appels des clients des différentes concessions.

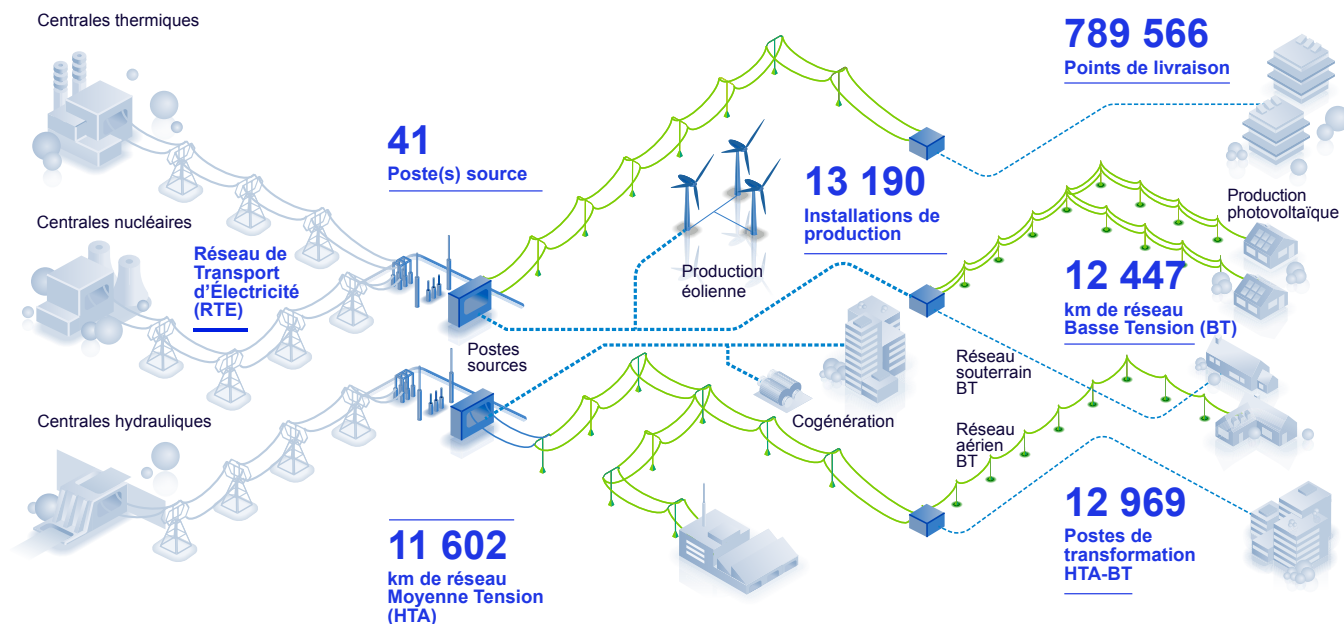
Cette mutualisation des moyens du concessionnaire à une échelle nationale permet une optimisation économique qui profite à l'ensemble des clients au travers de tarifs fixés nationalement.

Vos interlocuteurs chez EDF

	Fonction	Téléphone
Abdelhack AIT SI	Directeur de Développement	07 64 49 81 52
Michel MARIEL	Correspondant Solidarité	06 69 61 83 45
Marine FRADIN DE BELABRE	Référente Concession	07 64 57 46 00

Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité en 2023

Le réseau public de distribution d'électricité



La qualité de desserte Critère B hors RTE (en min)

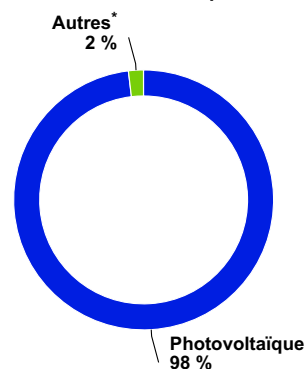
Durée moyenne de coupure des clients BT, hors incidents RTE
(en min)



● Moyenne nationale ● Moyenne concession

Les producteurs sur la concession

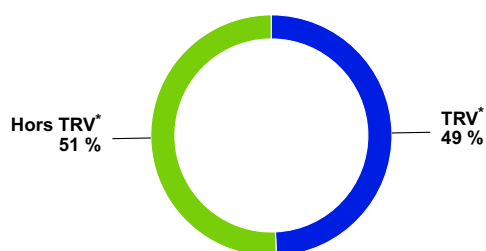
Répartition du nombre de producteurs



* Producteurs d'énergie d'origine éolienne, hydraulique, cogénération, biomasse.

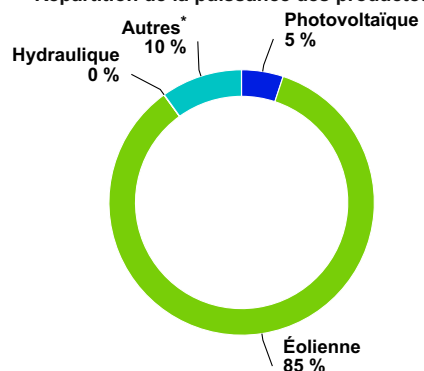
Le nombre de consommateurs

Répartition du nombre de consommateurs



* Tarifs réglementés de vente

Répartition de la puissance des producteurs

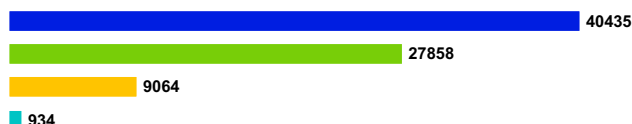


* Cogénération, biomasse...

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente en 2023

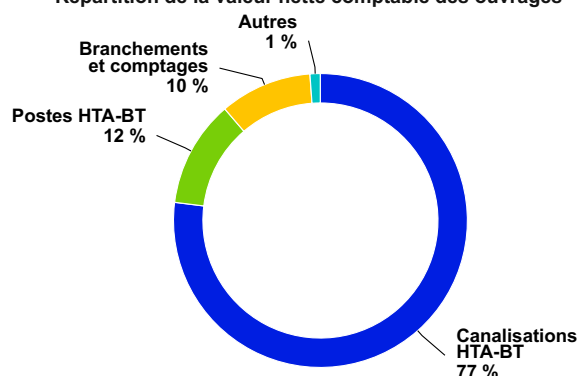
Les investissements et le patrimoine

Investissements Enedis sur la concession (k€)



● Raccordements ● Performance du réseau dont Linky™
● Exigences environnementales et réglementaires ● Logistique

Répartition de la valeur nette comptable des ouvrages



Les raccordements à la concession

Répartition des raccordements d'installations de production neuves réalisés



● En BT et de puissance ≤ à 36 kVA
● En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA ● En HTA

Répartition des raccordements d'installations de consommation neuves réalisés



● En BT et de puissance ≤ à 36 kVA
● En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA ● En HTA

Les clients Tarif Bleu

Répartition des clients Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel (en nombre de clients)



Répartition des consommations des clients Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel (en MWh)



● Tarif Bleu résidentiel ● Tarif Bleu non résidentiel

Souscriptions dans l'année Tarif Bleu résidentiel



23 695 (6,4 %)

Résiliations dans l'année Tarif Bleu résidentiel



33 811 (9,1 %)

La mensualisation

Clients mensualisés Tarif Bleu résidentiel



275 458 (74,4 %)

La facturation électronique

Clients bénéficiant de la facturation électronique Tarif Bleu résidentiel



180 358 (48,7 %)

L'Accompagnement Énergie

Clients Tarif Bleu résidentiel ayant bénéficié d'un Accompagnement Énergie sur l'année



5 259

Les pourcentages sont donnés en fonction du nombre total de clients Tarif Bleu résidentiel.

Les utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité de la concession

Les valeurs ci-dessous sont calculées de façon à protéger les données à caractère personnel (DCP), ainsi que les informations commercialement sensibles (ICS) des utilisateurs du réseau.

Les installations de production raccordées au réseau public

Installations de production (Concession)

	2022			2023		
	Nombre	Puissance raccordée*	Quantité d'énergie produite**	Nombre	Puissance raccordée*	Quantité d'énergie produite**
Photovoltaïque	9 851	54 398	42 307 725	12 944	74 938	49 884 135
Éolien	145	1 197 320	2 237 655 226	152	1 255 820	3 200 338 662
Hydraulique	10	563	1 625 320	10	563	1 637 535
Autres	73	132 087	466 350 715	84	146 469	494 504 412
Total	10 079	1 384 368	2 747 938 986	13 190	1 477 790	3 746 364 744

* La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés en basse tension et en kW pour ceux raccordés en HTA. ** En kWh.

Les règles de calcul des producteurs raccordés ont été uniformisées en 2021 afin de mettre en cohérence l'ensemble des publications d'Enedis. Ainsi, les autoconsommateurs totaux (producteurs qui n'injectent pas sur le RPD) doivent être considérés comme faisant partie du parc actif de production. De même, certains producteurs HTA ont des contrats spécifiques (service de décompte ou service de comptage) et sont liés à des PRM qui n'injectent pas directement sur le RPD ; une gestion fine a été implémentée pour ne pas compter plusieurs fois la même puissance de raccordement de ces installations.

Les consommateurs raccordés au réseau public

Total des clients (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Nombre de clients	784 588	789 566	0,6 %
Énergie acheminée (en kWh)	7 518 065 229	7 306 785 599	-2,8 %
Acheminement facturé* (en €)	298 281 303	313 888 124	5,2 %

Total des clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Nombre de clients	774 949	779 809	0,6 %
Énergie acheminée (en kWh)	3 796 322 829	3 729 068 957	-1,8 %
Acheminement facturé* (en €)	204 240 885	215 189 866	5,4 %

Total des clients BT dont la puissance souscrite est > 36 kVA (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Nombre de clients	7 733	7 848	1,5 %
Énergie acheminée (en kWh)	825 078 267	786 458 701	-4,7 %
Acheminement facturé* (en €)	38 521 576	39 904 844	3,6 %

Total des clients HTA (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Nombre de clients	1 906	1 909	0,2 %
Énergie acheminée (en kWh)	2 896 664 133	2 791 257 941	-3,6 %
Acheminement facturé* (en €)	55 518 842	58 793 414	5,9 %

* Hors acheminement en compteurs

Les clients bénéficiaires des tarifs réglementés de vente sur le territoire de la concession

La concession de fourniture d'électricité concerne exclusivement des sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA répondant aux critères d'éligibilité fixés par le Code de l'énergie. La très grande majorité des sites en concession sont au Tarif Bleu. Quelques sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA subsistent au Tarif Jaune ou Vert (cf. 2 du compte-rendu de l'activité d'EDF). Les recettes sont exprimées dans les tableaux ci-dessous hors contributions et taxes (Accise sur l'électricité, TCCFE, TVA, CTA). Le sigle « s » remplace le cas échéant la valeur afin de protéger les données des clients.

Tarif Bleu (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Nombre de clients	396 660	392 262	-1,1 %
Énergie facturée (en kWh)	1 894 712 032	1 831 624 528	-3,3 %
Recettes (en €)	325 715 634	403 127 808	23,8 %

Tarif Bleu résidentiel (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Nombre de clients	380 700	370 374	-2,7 %
Énergie facturée (en kWh)	1 766 004 897	1 687 601 052	-4,4 %
Recettes (en €)	305 812 763	376 633 036	23,2 %

Tarif Bleu non résidentiel (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Nombre de clients	15 960	21 888	37,1 %
Énergie facturée (en kWh)	128 707 135	144 023 476	11,9 %
Recettes (en €)	19 902 871	26 494 772	33,1 %

EDF mesure chaque année au niveau national la satisfaction des clients (cf. 3.1 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

Satisfaction des clients (National)

	2022	2023	Variation (en %)
Clients résidentiels	91 %	92 %	1 %
Clients non résidentiels	91 %	91 %	0 %

EDF s'engage à répondre avec diligence aux réclamations qui lui sont adressées (cf. 3.6 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

Réponse aux réclamations écrites* des clients particuliers (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Taux de réponse d'EDF sous 30 jours	95,4 %	94,9 %	-0,5 %

* Courrier et Internet.

Enedis

Compte-rendu de l'activité d'Enedis pour le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité sur votre territoire



Sommaire

1. Enedis accompagne votre territoire dans la transition écologique	16
1.1. Votre concession : les faits marquants de l'année 2023	16
1.2. Au plan national : les faits marquants de l'année 2023, les perspectives et enjeux pour 2024	85
1.3. La responsabilité sociétale et environnementale d'Enedis	92
1.4. Enedis prépare le réseau aux défis du développement à grande échelle de la mobilité électrique	111
1.5. La contribution d'Enedis au développement du très haut débit (THD)	123
2. Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité	128
2.1. La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour Enedis	128
2.2. Le compte-rendu de la politique d'investissement d'Enedis en 2023	145
2.3. Perspectives et enjeux	165
3. Mieux servir nos clients	170
3.1. Enedis, un service public au bénéfice des clients et de la transition énergétique	172
3.2. Enedis, à l'écoute de ses clients	178
3.3. Les services à destination des Collectivités locales et des Autorités concédantes pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et écologique	182
3.4. Linky, un compteur au service des clients, du réseau et de la sobriété énergétique	185
3.5. Raccordement : une activité en croissance portée par la transition écologique	190
3.6. Perspectives et enjeux 2024	192
4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession	196
4.1. Les éléments financiers de la concession	196
4.2. Les informations patrimoniales	214
4.3. Les flux financiers de la concession	221

1 Enedis accompagne votre territoire dans la transition écologique

Enedis, dans le cadre d'étroites relations avec les autorités concédantes et les collectivités, est à l'écoute de tous les territoires en proposant des solutions adaptées aux attentes et aux enjeux de chacun, au service d'une accélération de la transition écologique et énergétique. Enedis déploie notamment de nouveaux outils numériques qui permettent de faciliter les actions de transition énergétique des territoires.

En donnant une place essentielle au respect de l'environnement, tout en assurant la fiabilité du réseau public de distribution, Enedis intervient au niveau local en menant des actions en faveur du développement durable (achats responsables, préservation des espèces, travaux en technique discrète...).

Enedis bâtit la « nouvelle France électrique » en continuant de développer le réseau public de distribution d'électricité - véritable colonne vertébrale de la transition écologique - lequel doit répondre aux enjeux de celle-ci (intégration des énergies renouvelables, expansion de nouveaux usages tels que la mobilité électrique, enjeux territoriaux et sociaux, etc.).

En complément, Enedis contribue avec les territoires à divers programmes d'actions en faveur de l'égalité des chances, de l'inclusion et de la diversité. Que ce soit en matière de recrutement, de réduction de la précarité énergétique et de la fracture numérique, de médiation sociale ou de sensibilisation aux risques électriques, Enedis confirme son ancrage à long terme dans les territoires en tant qu'entreprise responsable.

Par ailleurs, Enedis soutient l'engagement citoyen de ses salariés et les encourage à être parties prenantes dans des actions en ligne avec les valeurs de l'entreprise.

1.1. Votre concession : les faits marquants de l'année 2023

L'ANNEE 2023 EN QUELQUES DATES

Le 27 avril 2023 : la synthèse du décret qualité-évaluation de la qualité 2023 pour le département du Pas-de-Calais a été transmise à l'autorité concédante. Une communication sur l'évaluation de la qualité de l'électricité pour l'année 2023 sur le réseau public d'électricité du Pas-de-Calais a été réalisée, conformément aux dispositions du décret n°2007-1826 du 24 décembre 2007 et de son arrêté d'application du 24 décembre 2007, modifié par l'arrêté du 18 février 2010. Ces résultats concernent la tenue de tension et la qualité de fourniture de l'électricité distribuée .

Le 31 mai 2023 : Enedis et EDF (pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente) ont transmis le compte-rendu d'activité (CRAC) relatif à l'exercice 2022 à la FDE 62. La qualité de ces CRAC est une préoccupation d'Enedis, qui œuvre pour fournir de plus en plus d'informations locales. Il permet également de valoriser les actions d'Enedis en faveur du territoire .

Le 15 novembre 2023 : le compte-rendu d'activité a été porté devant le bureau de la FDE 62. Conformément à l'article 8 de l'annexe 1 du contrat de concession, le concessionnaire fournit, pour chaque année civile à l'autorité concédante, dans le délai de six mois qui suit l'exercice considéré, un compte rendu d'activité. Ce document contractuel de référence correspond aux résultats de l'année n-1 et synthétise une année de travail au service de la concession .

Le 19 février 2024 : la conférence départementale NOME s'est tenue en Préfecture d'Arras. Les orientations en termes d'investissements sur le réseau de distribution publique d'électricité ont été partagées avec les membres du bureau de la Fédération Départementale d'Energie 62, le Sous-Préfet d'Arras (Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais), ainsi que toutes les parties prenantes .

Quelques dates complémentaires :

- Négociation du PPI 2 : 3 avril - 4 mai - 11 mai 2023
- Signature du PPI 2 entre Enedis et FDE 62 : 3 juillet 2023
- Présentation du bilan PPI année 2022 : 21 juin 2023
- Comités de suivi du programme travaux délibérés : 30 novembre - 6 décembre 2023
- Partage sur la méthodologie de calculs des indicateurs techniques avec l'AEC : 2 octobre 2023
- Réunions de travail pour la rédaction du CRAC : 28 mars - 4 mai - 23 mai 2023
- Visite d'un chantier TST-HTA à Humbert avec les membres de la FDE 62 : 11 octobre 2023

LA SIGNATURE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS N°2 - 2024/2027

Le 3 juillet 2023, le second Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) pour la période 2024-2027 a été signé entre la FDE 62 et Enedis. Il garantit au territoire du Pas-de-Calais un réseau électrique modernisé, fiable, résilient, innovant et performant, tout cela au bénéfice des clients, des collectivités et au développement du territoire.

Parallèlement à la signature de ce PPI 2, une convention Article 8 a également été renouvelée pour le programme d'effacement et de sécurisation des réseaux électriques.



Michel SERGENT (Président de la FDE 62) et Thierry PAGES (Directeur Régional Nord-Pas-de-Calais d'Enedis)

Le contrat de concession a été renouvelé en 2019 pour 30 ans. Il instaure des programmes pluriannuels d'investissements (PPI) d'une durée de 4 ans. Arrivé au terme du 1er PPI, un avenant au contrat de concession définissant les termes du second PPI (2024-2027) a été signé le 3 juillet 2023. Ce PPI 2 prévoit notamment un volume d'investissements identique à celui du PPI 1, des linéaires de réseaux fiabilisés ou résorbés, un accompagnement des territoires dans leur développement en adaptant les infrastructures aux besoins de puissance.

JEAN-LORAIN GENTY, NOUVEAU DIRECTEUR REGIONAL ENEDIS NORD-PAS-CALAIS

Le 1er août 2023, Jean-Lorain Genty, nouveau Directeur Régional d'Enedis en Nord-Pas de Calais, a succédé à Thierry Pagés. Précédemment Directeur Général EDF Chili pendant 3 ans, il supervisait également la Colombie et le Pérou. C'est en 2009 qu'il a rejoint le groupe EDF au sein d'ERDF à Lyon, puis chez EDF IN (International Network). Il a ensuite exercé la mission de directeur clients et territoires pour l'inter-régions Manche Mer du Nord (Hauts-de-France et Normandie) avant de devenir en 2016 porte-parole national Linky lors du déploiement du compteur communicant. Puis, il a pris la tête de la Direction Régionale Enedis Picardie durant 4 années.



PIERRE EVRARD, NOUVEAU PRESIDENT DE LA FDE 62

La FDE 62 exerce la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) sur les 888 communes du département du Pas-de-Calais.

Le 14 octobre 2023, le Conseil d'administration de la FDE 62 a élu Pierre Evrard président de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais à l'unanimité.

Pierre Evrard succède à Michel Sergent, fondateur de la fédération et président depuis 27 ans. Maire de Wizernes, vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, responsable syndical au niveau départemental, régional et national pendant de nombreuses années, il était depuis 2014 vice-président de la FDE 62 chargé du Contrat de concession électricité et du comité de suivi des investissements réalisés par Enedis dans le cadre de ce contrat.



"Parmi les enjeux à venir, outre le contrôle des investissements des concessionnaires, la FDE 62 aura à poursuivre ses actions de Maitrise de l'Energie à destination des collectivités, et de continuer de les accompagner au mieux de leurs intérêts au regard de l'augmentation des prix de l'énergie et des évolutions réglementaires" : Pierre Evrard, Président de la FDE 62.

Un nouveau bureau à la FDE 62

Avec l'élection d'un nouveau Président, c'est l'ensemble des membres du bureau de la FDE 62 qui a été modifié.

Le Vice-Président en charge du Contrat de Concession Electricité est Patrick Leroy. Il devient membre du comité de suivi des investissements réalisés par Enedis.



L'ANNEE 2023 ET LES ALEAS CLIMATIQUES

ENEDIS TOUJOURS PRÊT FACE AUX ALEAS CLIMATIQUES

Dès que s'annonce une menace météorologique majeure, les équipes d'Enedis se pré-mobilisent. L'entreprise est informée quotidiennement de l'évolution des conditions climatiques du pays, notamment grâce à des systèmes d'alerte météo. Ces systèmes, associés à des outils prévisionnels analysant le comportement du réseau public de distribution d'électricité, permettent d'anticiper le volume d'ouvrages électriques pouvant être affectés par un aléa climatique .

Cela permet à Enedis non seulement de prévenir les entreprises prestataires, mais également de prévoir les équipes et les moyens logistiques adaptés pour faire face à des conditions climatiques d'ampleur .

LA TEMPÊTE GERARD EN JANVIER 2023

La tempête Gérard a touché la façade Ouest et le centre de la France dans la nuit du 15 au 16 janvier 2023 avant de se diriger vers l'Est de la France .

Entre le 15 et 17 janvier 2023, plus de 100.000 clients ont été privés d'électricité au plus fort des épisodes de tempêtes qui ont frappé l'hexagone .

Dans les départements de la Manche et de l'Orne, les rafales de vent, qui ont localement dépassé les 140 km/h, ont occasionné de nombreux dégâts sur le réseau électrique. 115 départs HTA ont ainsi été déclenchés occasionnant un pic de 37.000 clients impactés par des coupures d'électricité .

Appuyées par 2 cohortes de la FIRE (Force Intervention Rapide Electricité) venues des Directions Régionales Nord-Pas-de-Calais et Picardie, les équipes d'Enedis et leurs prestataires (réseau et élagage) sont intervenus pour gérer les conséquences de la tempête. Ils étaient ainsi près de 500 à œuvrer pour rétablir le plus rapidement possible les clients coupés .

90% d'entre eux étaient réalimentés au réseau dans la soirée du 16 janvier et la quasi-totalité en moins de 48h.

DU PAS-DE-CALAISEN NORMANDIE AVEC LA FIRE

Le 16 janvier 2023, une cohorte de 36 agents d'Enedis Pas-de-Calais, amenée par Florent Delerue, Chef de la Base Opérations de Lens, est partie en direction de la Normandie, et plus spécialement la commune de Saint-Lô.



Ils ont été sur le terrain dès leur arrivée, et ainsi prêter main forte aux équipes sur place et rétablir au plus vite les clients privés d'électricité.



De jour



... comme de nuit, les réparations continuent



Le 17 janvier 2023 à 18h, il ne restait plus que quelques centaines de foyers à réalimenter, et principalement dans la Manche.

Une entraide généralisée

Comme lors de toute crise, les agents du Centre d'Appel Dépannage (CAD) sont fortement mobilisés et font face aux flux d'appels importants. Lors de la tempête Gérard, le CAD, basé à Lille, a reçu environ 5300 appels et en a traité 3800. C'est une accessibilité de 72% sur le CAD de Lille (75% au national sur les presque 20000 appels reçus).

La solidarité est également forte entre les CAD et les Accueils Distributeurs, Raccordements Electricité et les Cellules de Programmation des Activités (CPA) et Accueils Acheminement.



Un accueil des clients dans la crise reste essentiel dans la mission de Service Public d'Enedis.

« Bravo à l'ensemble des équipes pour le travail remarquable réalisé pour rétablir au plus vite l'ensemble des clients, en toute sécurité puisqu'aucun blessé n'est à déplorer. Cet épisode climatique a une nouvelle fois démontré l'engagement et la réactivité dont vous faites preuve quotidiennement dans l'accomplissement de nos missions de service public. Il illustre aussi les valeurs qui font le socle de notre entreprise, telle la solidarité dont ont fait preuve nos collègues haut-normands envers les équipes qui intervenaient dans la Manche et l'Orne notamment, ainsi que nos collègues des Départements du Pas-de-Calais et de la Somme venus nous prêter main forte avec la FIRE. Dans un contexte propice au questionnement en raison du passage de l'hiver, votre mobilisation et votre professionnalisme au service de nos clients sont une formidable réponse. Je tiens à vous en remercier sincèrement. » : Jean-Olivier MARTIN Directeur Régional d'Enedis en Normandie.



LA TEMPÊTE CIARAN DE NOVEMBRE 2023

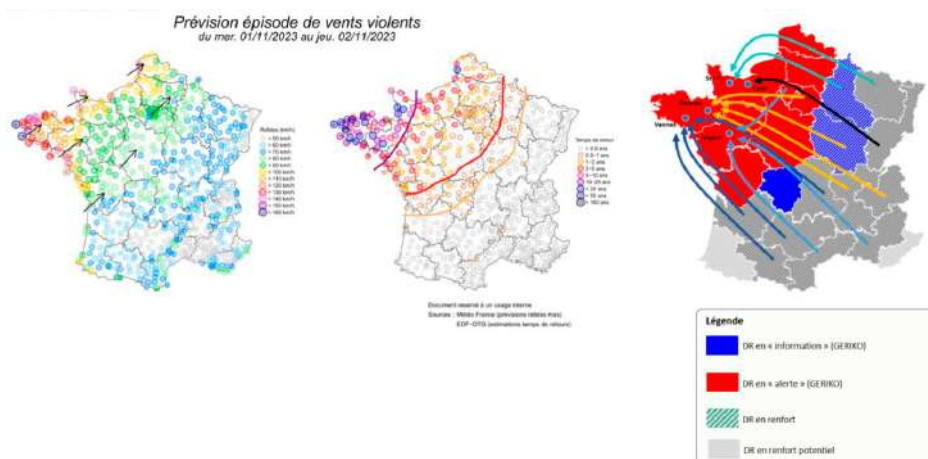
UN EVENEMENT CLIMATIQUE EXCEPTIONNEL : anticipation, mobilisation et réactivité

Comme la météo l'avait annoncée dans ses prévisions, la tempête Ciaran a frappé les côtes Bretonnes dès le 1er novembre 2023 avec une rare violence. Elle a poursuivi son chemin en balayant le quart Nord-Ouest de la France, notamment le Nord-Pas de Calais .

Dès le 30 octobre, Enedis a ouvert une cellule de crise nationale pour organiser sa mobilisation en lien avec ses cellules de crise en région et assurer la coordination avec les pouvoirs publics et les collectivités locales .

La FIRE (Force d'Intervention Rapide Electricité) a été engagée dès le 31 octobre à 14h. En complément des ressources mobilisées sur place face à la tempête Ciarán, des équipes supplémentaires provenant des autres Directions Régionales d'Enedis sur l'ensemble du territoire français, ont été dépêchées en Bretagne, Pays de la Loire et Normandie. Au total, 3.000 salariés et prestataires d'Enedis sont mobilisés avec les moyens logistiques adaptés, dont 300 groupes électrogènes et 30 hélicoptères .

Objectifs : réalimenter les clients et réaliser les premiers chantiers de remise en état du réseau.



LUNDI 30 OCTOBRE LA PRE-MOBILISATION

Dans le Pas-de-Calais, Enedis s'est organisée dès les premières alertes météo liées à la tempête Ciarán. Près de 400 agents et prestataires ont été pré-mobilisés.

Des alertes ont été envoyées par SMS sur les réseaux sociaux, et relayées par les services de la Préfecture, et de l'AMF 62.

Enedis y rappelle notamment les consignes de sécurité pour tous ses clients et les numéros de dépannage.



Enedis en Nord-Pas de Calais @enedis_npdpc · Nov 1

⚠ Des vents forts 🌪 st attendus cette nuit & demain sur la 🇫🇷 & les @hautsdefrance. 3000 salariés @enedis & prestataires st pré mobilisés en 🇫🇷 pr affronter la #tempêteCiaran. 📢 Rappel des consignes de #sécurité & du numéro de #dépannage en cas de besoin. Prudence ⚡



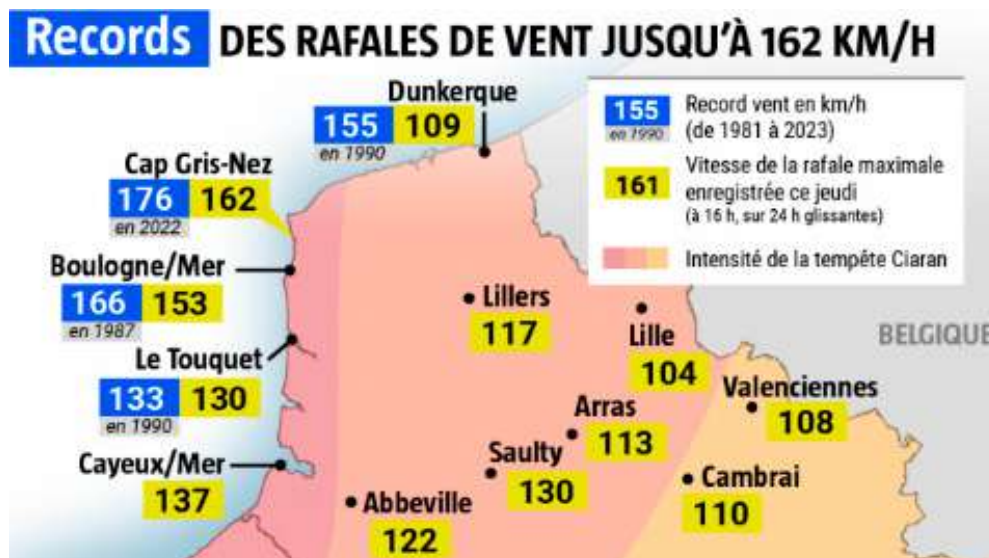
Préfecture de la région Hauts-de-France et du Nord

LE 2 NOVEMBRE : LA TEMPETE CIARAN

La tempête Ciaran s'est abattue sur toute la région entre 2h du matin à 16h de l'après-midi le jeudi 2 novembre 2023.

Au plus fort de cet événement climatique, des vents de 113 km/h ont été relevés à Arras, 130 km/h à Saulty dans le sud-artois. Avec des vents à plus de 120 km/h, la côte entre Boulogne-sur-Mer et Berck a été particulièrement touchée en raison de nombreuses chutes d'arbres sur le réseau .

Selon les météorologues de Météo France : "il s'agit d'un épisode violent mais sans record. En effet, lors de la tempête Eunice, 176 km/h avaient été enregistrés au Cap Gris-Nez par Météo France. Le 1er novembre, vers 11h45, la station qui y est installée a « flashé » Ciaran à « seulement » 162 km/h. Pour une première tempête automnale, il s'agit tout de même déjà d'un épisode violent important . Des pointes à 120-130 km/h à l'intérieur des terres à la mi-journée, sont liés à l'important creux dépressionnaire situé sur le sud de l'Angleterre. Il est mesuré à 950 hectopascals, alors qu'on est plus à 970 ou 980 pour une tempête classique. C'est ce creux qui donne son intensité au vent » .



« Toutes les équipes du service des opérations en Base Opérationnelle (BO), les Cellules Programmation des Activités (CPA), les services de l'ingénierie, les équipes de l'Agence de Supervision de Gestion des Accès Réseau et du Dépannage (ASGARD), de l'Agence de Conduite Régionale (ACR), de l'Agence Interventions Spécialisées (AIS), des Travaux Sous Tension des Réseaux Haute Tension (TST HTA), du Service de la Sécurité (P2S), les cellules de crises ADEL & COREG, les Directions Territoriales (DT), les fonctions supports et sans oublier les collègues du Centre d'Appel Dépannage (CAD) et les multiples renforts des métiers d'accueil, à pied d'œuvre pour un retour à une situation normale ».

« Un objectif : sécuriser les installations, signaler les situations dangereuses, traiter les demandes des clients et réalimenter dans les meilleurs délais dès que les conditions le permettront » : **Jean-Lorain Genty, Directeur Régional d'Enedis Nord-Pas-de-Calais.**

LA LOGISTIQUE ET LE MATERIEL

Les prévisions des outils météorologiques utilisés par Enedis ont permis de pré-mobiliser des renforts 48h avant la tempête et d'anticiper les besoins en ressources humaines des régions impactées par la tempête Ciarán.

Des kits FIRE HTA et BT, ainsi que des groupes électrogènes, ont également été pré-mobilisés. Ces initiatives ont largement contribué à réalimenter 90 % des 1,2 millions de clients coupés, en moins de 4 jours.

Le pilotage des stocks de matériels a été renforcé et a mobilisé 200 salariés sur une dizaine de plateformes logistiques. La Direction des Achats s'est également organisée pour garantir l'approvisionnement en matériel durant toute la durée de l'événement. Ce fonctionnement a permis de coordonner efficacement les fournisseurs pour reconstituer les stocks et livrer en direct pendant la crise.

Enedis a dû commander et faire livrer en urgence 8 000 poteaux pour faire les réparations. Dans certains endroits, le réseau est détruit, ce qui complique le rétablissement des clients, certaines opérations de réparation pourront être complexes, voire longues.



L'AGENCE DE CONDUITE REGIONALE (ACR)

Les équipes de l'Agence de Conduite Régionale (ACR), véritable tour de contrôle du réseau, sont les premiers leviers lors d'événements climatiques. Grâce aux commandes automatisées, ils peuvent réalimenter de nombreux clients à distance.



LE CENTRE D'APPEL DEPANNAGE (CAD)

Les opérateurs du Centre d'Appel Dépannage (CAD) sont en 1er ligne pour réceptionner les milliers d'appels lors des événements climatiques. Ils écoutent et rassurent. Mais ils analysent les situations le mieux possible pour permettre aux techniciens de s'organiser sur le terrain et dans les meilleurs délais.

Pendant la journée du 2 novembre, près de 22670 appels ont été reçus, avec 80 personnes en renforts externes.



DES COUPURES IMPORTANTES

Evènement climatique exceptionnel, la tempête Ciarán a provoqué de nombreux dommages sur le réseau public de distribution d'électricité dans le quart Nord-Ouest du pays : arbres tombés sur les lignes électriques, pylônes et câbles arrachés.

Le 2 novembre - 7h : 1,2 million de clients étaient sans électricité, principalement en Bretagne (780.000) , mais également en Normandie et dans le Pas de Calais.

Le 2 novembre - 11h30 : 980.000 foyers sont toujours privés d'électricité : Bretagne : 575.000 - Normandie : 315.000 - Pays de Loire : 48.000 - Centre Val de Loire : 15.700 - Picardie : 11.900 - Nord Pas-de-Calais : 11.200 - Poitou Charente : 3.000.

Le 2 novembre - 13h : le pic de la tempête est atteint dans les Hauts de France, avec de nouveaux clients impactés dans le Pas-de-Calais notamment.



Le 3 novembre - 12h : 62% des foyers impactés par la tempête Ciarán ont été réalimentés. Il resterait 450.000 clients privés d'électricité. Les régions les plus touchées restent la Bretagne (314.000 clients coupés), la Normandie (115.000), le Nord Pas-De-Calais (11.400), le Pays-de-Loire (5.000), la Picardie (4.600).

Tempête Ciaran : mobilisation et réactivité

La météo l'avait annoncée dans ses prévisions, la tempête Ciaran a frappé les côtes du Nord Ouest de la France. D'une rare violence, les bourrasques de vent ont fait tomber les arbres, endommagé les câbles et les poteaux de notre réseau, privant d'électricité près d'un million de foyers, jeudi 2 novembre.

Face à cet événement inédit, Enedis a déclenché sa FIRE pour prêter main forte aux régions les plus touchées. L'ensemble des services en NPDC a travaillé d'arrache pied pour rétablir le réseau au plus vite, tout en garantissant la sécurité des clients comme des agents.

Un grand bravo à tous pour votre mobilisation !



LE DISPOSITIF "ELUS VIGILANTS" PERFORMANT

La Direction Territoriale d'Enedis propose depuis plusieurs années aux communes du département du Pas-de-Calais le dispositif "élus vigilants" afin de faciliter les interventions sur le terrain notamment en temps de crise .

Avec la tempête Ciaran, ce dispositif a été opérationnel du 1er au 5 novembre 2023. Encore une nouvelle fois, il a été apprécié par les élus .

Le 1er novembre, un SMS a été envoyé à tous les maires pour prévenir l'ouverture de ce canal de communication.

Le 5 novembre en fin d'après-midi, un mail a été envoyé à l'attention de 119 communes encore touchées, pour les informer que le numéro de dépannage collectivités (0811 010 212) pouvait être de nouveau utilisé, le CAD ayant repris le suivi des incidents. La boîte mail "élus vigilants" a été fermée et, a clôturé la permanence des agents de la Direction Territoriale Pas-de-Calais .

LA REALITE SUR LE TERRAIN

Les interlocuteurs de la Direction Territoriale ont été des intermédiaires toujours présents et réactifs.

Les photos et les informations importantes envoyées par les élus ont permis aux équipes de terrain de se rendre rapidement sur place avec l'équipe adéquate, et le matériel nécessaire.



La Communauté de Communes du Pays d'Opale

A **Landrethun les Ardres**, une grosse branche était tombée sur le réseau basse tension.



A **Guines**, la personne d'astreinte du service technique de la ville a laissé son numéro de portable pour traiter au mieux un incident important avec coupure (un arbre couché sur la ligne basse tension).

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais

A **Wimille** et à **Hesdin l'Abbé**, des situations dangereuses avec photos et l'adresse précise ont été transmises par les services techniques.





A **Coulogne**, le maire a signalé des étincelles sur un réseau fils nus, en précisant qu'un des câbles était sur le point de tomber. Avec la photo, le dépannage a été réactif.



A **Neufchatel Hardelot**, les voiries sont coupées à la circulation, avec les dégâts causés par les chutes d'arbres.



La Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps

A **Rinxent**, le maire a alerté la DT62 d'Enedis, via la boîte mail "élus vigilants" d'un danger pour les riverains. En effet, les tôles du toit du transformateur Enedis s'envolaient et tombaient dans les jardins environnants.

A **Rety**, la secrétaire de mairie a informé d'un fil nu non gainé sectionné, avec coupure chez les habitants.



La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq

A **Guemps**, après un appel auprès de son interlocuteur de la DT62, celui-ci a demandé à sa correspondante, des précisions et une photo.

A **Nortkerque**, le 1er adjoint a transmis des informations concernant le râteau d'un poteau à terre.

A **St-Omer-Capelle**, c'était un arbre tombé sur le fils électrique qui avait été évoqué.

A **Muncq Nieurlet**, une photo explicite a été envoyée, celle d'un pôteau en travers de la rivière avec les fils distendus, un poteau alimentant la pompe des Wateringues.



La Communauté de Communes de Desvres Samer

A **Lottinghen**, le maire a envoyé les coordonnées d'un arbre tombé sur les câbles, pour apporter des précisions après son appel téléphonique .



A **Quesques**, le Directeur Régional, Jean-Lorain Genty s'est entretenu avec le maire, Paul Saint-Maxent au sujet des réparations nécessaires sur le territoire de sa commune, suite à la chute d'un arbre sur une ligne 20.000 V.



La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois

Le Touquet





Des travaux d'élagage ont été nécessaires avant réparations.



Le Maire de Croix (59) de passage au Touquet : *"Merci Enedis pour leur intervention au Touquet cet après-midi. Pensée pour votre collaborateur décédé"*, Régis Cauche.

Beaumerie Saint Martin



A Berck sur mer



Communauté de Communes du Pays de Lumbres



Dans le Béthunois

A **Cuinchy**, avec les photos et la préparation de l'intervention, l'adjoint aux travaux a été renseigné sur la potence décrochée. En réalité, il s'agissait d'un incident sur le réseau téléphonique. Une information appréciée même si cela ne concernait pas le réseau électrique.



A **Lillers et à Gonnehem** : d'autres alertes parvenus dans la boîte mail des "Elus vigilants"



LES CLIENTS REALIMENTES

Le **dimanche 5 novembre**, soit 4 jours après le passage de la tempête Ciaran, la grande majorité des clients du Pas-de-Calais ont été réalimentés grâce à la mobilisation de l'ensemble des équipes Enedis et des prestataires.



Le sens du service public pour tous en en toutes circonstances

Alors qu'ils intervenaient dans un logement pour un dépannage, trois agents ont porté assistance à la cliente soudainement victime d'un AVC jusqu'à l'arrivée des secours qu'ils ont appelés.

Guillaume, technicien Enedis de Dainville, qui intervenait dans le cadre des renforts suite à la tempête Ciaran, a récupéré un faucon crécerelle, blessé à la patte. Le rapace a été sauvé par un vétérinaire qui a contacté une association calaisienne. Le faucon crécerelle est une espèce protégée et dans le cadre du partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux, les équipes Enedis ont à plusieurs reprises, installé des nichoirs pour cette espèce de rapace.

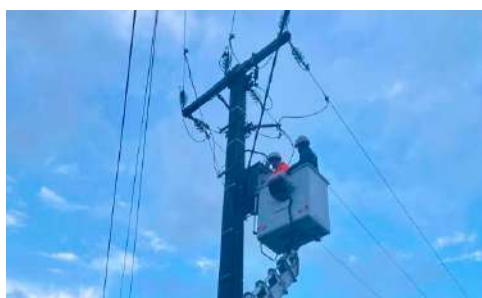


UN ALEAS CLIMATIQUE COURT MAIS IMPORTANT

Le Service des Opérations, en première ligne lors des tempêtes, n'a pas manqué à l'appel avec des agents venus en renfort sur la période. Au total, 216 agents des BO et des CPA étaient présents, 18 TST HTA et 27 pour l'ASGARD. 2650 bons d'intervention ont été pris en compte.

La Direction Territoriale Pas-de-Calais, en ligne directe avec les services de la Préfecture, a répondu présente dans son ensemble pour traiter cet aléa climatique exceptionnel.

Ce sont tous les services de la Direction Régionale d'Enedis qui ont oeuvré solidairement pour traiter cet événement climatique.



DES REMERCIEMENTS

Le Président de Région Haut de France : « *Monsieur le délégué territorial, comme j'ai pu le faire publiquement, je voulais vous transmettre toutes mes pensées suite au décès d'un agent Enedis en Bretagne. Par ailleurs, et par ce message, je tiens à remercier l'ensemble de vos équipes mobilisées en Haut-de-France. Bien à vous* », Xavier Bertrand.

Le Président de l'AMF 62 : « *Merci Jérôme. C'est tout l'honneur d'Enedis que d'être ainsi sur le pont. Courage* », Frédéric Leturque.

La préfecture du Pas-de-Calais : *« Je sais que vous faites le maximum et dans des conditions encore difficiles. Merci à vous et vos équipes qui font un travail formidable ! »*

La FDE 62 : Le Président, Pierre Evrard, à plusieurs reprises, a souligné l'engagement des équipes d'Enedis et a demandé de relayer ces vifs remerciements à l'ensemble des techniciens sur le terrain. Le Directeur, Frédéric Hocepiéd : *« Merci pour vos retours et merci à vos équipes pour leurs actions dans ces conditions. »*.

Le Maire de Moule : *« Suite au passage de la tempête Ciaran dans la commune de Moule, nous tenons chaleureusement à remercier Enedis et Eiffage Electricité pour leur rapidité d'intervention et leur professionnalisme. Les dégâts étaient très importants. Jeudi soir, les foyers touchés par ce grave événement étaient réalimentés. Dès samedi matin, les équipes de techniciens étaient sur le site afin de réparer ces avaries. Ils ont travaillé tout le week-end dans des conditions difficiles. Encore un grand merci »*, Marc Thomas .

Le Maire de Quesques, dans un tweet envoyé aux habitants : *« Bonne nouvelle, les intervenants d'Enedis ont réalimenté la station de pompage des 8 communes desservies par le syndicat des eaux. Merci à Enedis d'avoir mobilisé tous les collaborateurs »*, Paul Saint Maxent .

Le responsable du bureau M6 de Lille : *« Grand bravo à toutes les équipes d'Enedis pour le travail des derniers jours »*, Samuel Duhamel.

La Direction Territoriale Pas-de-Calais a tenu à remercier les élus par un message le 5 novembre 2023 : *« Nous avons géré ensemble les conséquences de cet événement climatique de très grande ampleur. Nous souhaitons vous remercier, vous, vos collaborateurs et vos administrés, pour votre engagement et votre patience. Nos équipes sont toujours sur le terrain, les interventions se poursuivent. La quasi-totalité des clients a été rétabli grâce à la pleine mobilisation de nos équipes. Nous sommes maintenant revenus en situation normale pour tous les clients. Ceux qui rencontreraient un problème d'alimentation électrique pourront se signaler au Centre d'Appels Dépannage au 09.72.67.50.62. Merci à tous les élus qui ont utilisé la boîte mail eluvigilant@enedis.fr pour nous avoir fait remonter les photos et relevés de situation. »* l'équipe territoriale Pas-de-Calais d'Enedis .



LES INONDATIONS DE NOVEMBRE ET DECEMBRE 2023

Double peine pour le Pas-de-Calais



Pascal
Monjean

chef
d'agence,
Nord Pas-de-Calais

« **Nous avons été doublement impactés.** Les inondations ont succédé aux rafales de vent. Des centres villes entièrement sous l'eau, un poste source inondé, des interventions en barque... voilà notre quotidien un peu hors normes en ce moment. La fatigue est physique et morale. Certains salariés subissent aussi des inondations chez eux mais ils sont disponibles malgré tout. »



DES CRUES EXCEPTIONNELLES

A peine la tempête Ciaran passée, les fortes pluies qui l'ont accompagnée et qui se sont maintenues sur les jours suivants mettent le Pas-de-Calais en vigilance orange « crues » dès le 6 novembre, concernant particulièrement les rivières de la Liane et de la Hem.

« Le centre dépressionnaire reste bloqué sur le sud de l'Angleterre, ce qui amène des perturbations et un régime d'averses, mais aussi encore des rafales de 70 à 80 km/h pendant les 2 ou 3 prochains jours », Météo France le 6 novembre 2023.



LE PAS-DE-CALAIS SOUS LES EAUX

Le **lundi 6 novembre**, le Pas-de-Calais est le seul département de France en vigilance météo rouge pour des crues que l'on peut craindre historiques, notamment le long de l'Aa où des habitants ont reçu un SMS d'alerte de la Préfecture du Pas-de-Calais « pour les inviter à s'éloigner des cours d'eau, se réfugier le plus haut possible, couper eau, gaz et électricité, reporter les déplacements et contacter le 18 en cas d'extrême nécessité ».

La Préfecture du Pas-de-Calais active dans ses locaux d'Arras, le Centre Opérationnel Départemental pour organiser les secours, plusieurs habitations et entreprises étant inondées .

Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mer

Dans le Calaisis, les précipitations se produisent sur des sols saturés, affectant des zones déjà très touchées par les précipitations récentes dues aux tempêtes de la semaine précédente.

A Calais



A Hames Boucres



Communauté de Communes du Pays d'Opale

Du côté du **marais de Guînes**, une équipe de la société Eiffage (prestataire d'Enedis) est intervenue pour ré-alimenter des clients privés d'électricité, suite aux fortes crues survenues sur le territoire. Plusieurs objectifs : mise en sécurité des installations, dépannage et rétablissement de l'électricité .

Ce dépannage a fait l'objet d'un reportage dans La Voix du Nord du 13 novembre 2023 : "*Au Marais de Guînes, où une centaine de maisons sont inondées et privées de courant, l'espoir renaît. L'eau commence à baisser et Enedis devrait rétablir en partie l'électricité mardi soir. Depuis samedi soir, en plus d'avoir les pieds dans l'eau, les riverains des deuxième et troisième bancs du Marais de Guînes, soit 104 foyers en tout, sont privés d'électricité. L'agent d'Enedis était à pied d'œuvre pour rétablir le courant dans le Marais. Les habitants devront patienter jusqu'à ce mardi soir. L'origine de la panne, directement liée aux intempéries, se situe au transformateur électrique de la Commandance qui se trouve au troisième banc (secteur le plus touché). La machine est complètement inondée. Ce nouveau coup dur isole encore plus les sinistrés. En fin d'après-midi, Enedis a annoncé au maire que le courant serait rétabli d'ici ce mardi soir pour le deuxième banc et une partie de la rue de la Commandance. La réparation devrait se faire par voie aérienne.*"



Dans le Montreuillois

Des interventions sont toujours en cours et les clients sont rétablis au fur et à mesure dans les communes de **Camiers, Etaples, Le Touquet, Cucq, Merlimont et Berck**.

Dans plusieurs villages, de subites montées des eaux ont provoqué des mini-torrents dans les rues, comme à **Maresville**, avec la sortie de la Dordonne de son lit.

A **Frencq**, des inondations exceptionnelles notamment dans une ferme noyée sous 1,20 mètre d'eau.



Communauté de Communes Desvres Samer

A **Samer**, des câbles électriques se sont rompus dans le secteur de Longuerques. Suite à cet épisode, 30 logements ont été privés d'électricité. L'intervention a été rendue difficile au niveau du hameau de Letoquoi, l'Edre est une fois de plus sortie de son lit, et les maisons riveraines ont une fois de plus été inondées.

C'est au niveau de la station d'épuration en cours de construction que l'eau a envahi la départementale D215, notamment à **Verlincthun et Nesles**.



La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

A **Setques**, le cœur du village s'est retrouvé inondé. Plus que la crue de l'Aa, c'est surtout l'écoulement des eaux descendues de **Quelmes et Leulinghem** qui en était la cause.

Un torrent a traversé le village de **Zudausques** dans l'Audomarois, avec des routes barrées, des sous-sols inondés, un terrain de foot sous les eaux.

A Aire sur la Lys



A Saint-Omer et Clairmarais



A **Arques** : des foyers sont toujours privés d'électricité. Les techniciens d'Enedis sont prêts à rétablir l'électricité dès que la décrue le permettra.



Les pompes attendues sont arrivées.



La Communauté de Communes du Pays de Lumbres

A Lumbres, même si le front de la tempête semble se refermer, celui des inondations a des conséquences sur le réseau électrique. En effet, le poste source de Lumbres, interface entre le réseau haute tension et basse tension, s'est retrouvé inondé, privant en début d'après midi 3850 foyers de courant, un chiffre ramené à 1950 à 16h.

Enedis a installé 10 groupes électrogènes pour rétablir en partie le courant. Au soir, il resterait environ 600 foyers sans électricité dans le secteur.



LE 8 NOVEMBRE

Les 400 agents Enedis et prestataires, ont réalimenté progressivement les foyers impactés sur le réseau Enedis, en gré de la décrue des rivières. Le 8 novembre, les groupes électrogènes ont été débranchés à Wavrans sur l'Aa, signe de la fin de cette période.

Le mercredi 8 novembre, Jean-Lorain Genty, Directeur Régional Nord-Pas-de-Calais d'Enedis assurait que « *le courant était revenu dans toutes les zones sinistrées* ».

« L'électricité a été coupée pour des raisons de mise en sécurité, on était obligé de mettre ces zones hors tension, et une fois que l'eau est partie, on a procédé à toutes les vérifications, au nettoyage, éventuellement au remplacement des organes qui ont été dégradés, explique Jean-Lorain Genty. Et une fois toutes ces vérifications faites, on peut réalimenter. »

Une période difficile pour les habitants, et pour les agents d'Enedis, mais avec l'entraide et toujours un "esprit positif".



APRES LA TEMPETE ET LES INONDATIONS DU PAS-DE-CALAIS, DIRECTION LA BRETAGNE

Le 6 novembre matin, plus de 92 % des foyers privés d'électricité suite au passage de la tempête Ciarán ont été réalimentés. Mais 93.000 foyers restent encore à réalimenter, dont 81.000 en Bretagne et 11.000 en Normandie .

Des renforts ont été demandés sur le terrain, et une cohorte du Pas-de-Calais a pris la route vers Saint Lô. Le mardi 7 novembre, un collectif de 18 techniciens TST HTA est parti dans le cadre de la FIRE prêter main forte à leurs collègues en Bretagne. D'autre part, deux chargés de conduite basés à l'ACR de Lens sont partis rejoindre l'ACR de Poitiers, avec pas moins de 120 incidents à traiter .



« Il y a beaucoup de dégâts et nos chantiers sont prêts » précise Christophe Lansiaux, chef de cohorte.



Rodolphe Fosse est parti en direction de Lannion en tant que renfort préventeur sécurité. Il a quadrillé le secteur, suivi les chantiers de rétablissement du réseau, et multiplié les visites de prévention sur place en rappelant les règles de sécurité.





Alain, Solène, Dimitri, Frédéric, Franck, Tiphaine, Clément,
Mohamad, Loïc, Fabienne, Christophe, Chantal, Natacha,
Vincent, Catherine, Alberto, Amine, Pascal, Nicolas,
Laurent, Farouk, Melanie, Adeline, Philippe, Nathalie, Alexandra,
Jessey, Mylan, Larène, Kamel, Jean, Aurélie, Caroline, Cyrille,
Pamela, Sylvie, Gaëtan, Tarek, Martial, Christelle, Aboubacar,
Olek, Eloïse, Ewan, Sandrine, Teddy, Isabelle, Erika, Audrey, Geraldine...

CE N'EST PAS LE NOM DE LA TEMPÊTE QU'IL FAUT RETENIR.

4 400 salariés et prestataires mobilisés en urgence après le passage des tempêtes Ciarán et Domingos. Face à ces événements d'une ampleur exceptionnelle, Enedis a déployé sa Force d'Intervention Rapide d'Electricité afin de rétablir le courant dans tous les foyers touchés. Merci aux Français pour leur soutien dans cet épisode inédit.

enedis

Crédit photo : Philippe Bédou

L'ACCOMPAGNEMENT D'ENEDIS DANS LES PROJETS DE TERRITOIRE

L'AMF 62 ET ENEDIS, UN PARTENARIAT DURABLE

L'AMF 62 et Enedis : ensemble au service des collectivités

Le 16 décembre 2023, lors de son Conseil d'Administration, l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais et la Direction Territoriale Pas-de-Calais d'Enedis ont renouvelé leur partenariat pour un an. L'objectif est de définir le cadre général de leurs relations.

En tant qu'entreprise de service public, Enedis agit pour permettre l'accès à une électricité de qualité pour tous et participe à la vie des territoires en proposant des solutions adaptées aux enjeux de la transition écologique.

A travers cette convention l'AMF 62 s'engage à mettre ses outils de communication, ses événements et le réseau d'adhérents au service de la visibilité d'Enedis, pour l'ensemble des communes du Pas-de-Calais et dans les différents projets en lien avec le réseau public d'électricité.



Le 5 octobre 2023, au Salon des Maires du Pas-de-Calais

L'ensemble des interlocuteurs de la Direction Territoriale d'Enedis était présent au salon des maires du Pas-de-Calais qui s'est tenu à Longuenesse, le 5 octobre 2023. C'était l'occasion de rencontrer les élus, les partenaires, et la FDE 62.

L'ensemble de la Direction Territoriale Pas de Calais était présent.



Un arrêt apprécié par la Ministre de la Transition Energétique, Agnès Panier-Runacher, par le Sous-Préfet du Pas-de-Calais, et par la Secrétaire Générale de l'AMF 62 Françoise Rossignol.



Enedis aux côtés de l'AMF 62 au salon des Maires de France :

Le 22 novembre 2023, à l'occasion du Congrès des Maires de France à Paris, Frédéric Leturque (Président), et Françoise Rossignol (Secrétaire Générale) de l'AMF 62, ont invité les élus du Pas-de-Calais à la traditionnelle réception qui s'est tenue à Issy les Moulineaux. Agnès Panier Runacher, Ministre de la Transition Energétique, était également présente à cette manifestation .

Toute l'équipe de la Direction Territoriale Pas-de- Calais d'Enedis était conviée et a pu rencontrer une centaine d'élus. La transition écologique, la sobriété énergétique, la rénovation énergétique, ainsi que le portail collectivités d'Enedis ont été des sujets évoqués .



ENEDIS AU COEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

La Direction Territoriale Pas-de-Calais d'Enedis, partenaire des collectivités pour la transition écologique sur le territoire

En 2023, les interlocuteurs de la Direction Territoriale 62 ont continué d'accompagner les collectivités dans leurs dossiers sur la transition écologique, comme en 2022 .

Avec le portail collectivités et les différents services à leur disposition, les réunions au sein des différentes communautés de communes ou d'agglomérations, des communes rurales, ou du bureau de la FDE 62 ont été nombreuses. Ainsi, l'équipe la DT62 renforce le lien de proximité avec les collectivités en développant des outils innovants capables de répondre à leurs besoins concrets : diagnostiquer et mesurer pour mieux optimiser les consommations .



Enedis, au service des collectivités locales

Vous souhaitez accélérer la transition écologique de votre territoire ?
Accéder aux données de consommation ?
Raccorder un bâtiment au réseau électrique ?
Enedis vous accompagne dans vos projets d'aménagement et d'urbanisme.

LE PORTAIL COLLECTIVITES LOCALES



2023 : un très beau bilan

Depuis juillet 2022, Enedis met à disposition des collectivités territoriales et des autorités concédantes son Portail Collectivités Locales : Le Portail incarne la réponse d'Enedis aux défis de la transition énergétique, de la maîtrise de l'énergie et de la planification écologique :

- il offre aux collectivités un accès digital, simple et centralisé aux informations, services et outils d'Enedis
- il permet de diagnostiquer ses consommations, d'optimiser ses projets et de mesurer l'efficacité de ses actions
- il offre aux collectivités la possibilité de suivre les travaux en cours sur leur territoire
- il peut visualiser les coupures d'électricité en temps réel .

L'ESPACE "MESURES ET SERVICES" (EMS)

Depuis le Portail Collectivité, le client accède à son espace « Mesures et Services » (EMS). et peut consulter et analyser les données énergétiques de son patrimoine sur 36 mois. L'espace est personnalisable, avec des informations présentées sous différentes formes (cartes, courbes et rapports).

L'EMS aide à la décision et permet de comprendre sa consommation d'énergie et de mettre en place des mesures d'efficacité et de sobriété énergétique. Aussi, et afin de maîtriser sa consommation et sa production d'électricité, la collectivité peut désormais recevoir des alertes personnalisées en cas d'anomalies, de pannes ou de fraudes sur des points spécifiques, tels que l'éclairage public .

La fonction « Données Régionales Agrégées » permet aux collectivités de comparer et de situer leurs performances énergétiques par rapport aux autres territoires de leur région, offrant ainsi une vision élargie.

En juin 2023, un spécial "Enedis et Vous" de 4 pages sur l'EMS a été envoyé par mail à toutes les collectivités du département.

ENEDIS
Juin 2023 - Édition Spéciale

L'espace Mesures et Services : votre nouveau sésame pour la sobriété énergétique



Jérôme Markiewicz
Directeur Territorial Enedis
Pour le département du Pas de Calais

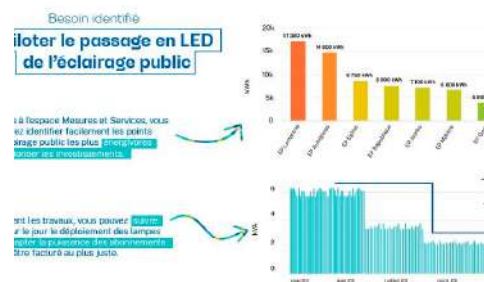
Dans cette période qui appelle à la sobriété énergétique et à des usages plus responsables, Enedis se mobilise pour simplifier le quotidien des collectivités. Pour leur permettre d'engager des actions au service de la transition écologique,

nous mettons à leur disposition une solution simple, gratuite et concrète : l'espace Mesures et Services.
Je vous propose de découvrir les possibilités de cette espace dans ce numéro d'Enedis & vous.

ENEDIS & VOUS

Les interlocuteurs de la Direction Territoriale Pas-de-Calais ont également présenté ces outils dans les communes et EPCI

A **Fouquières les Béthune**, Madame la Maire et son adjoint aux travaux ont pu prendre en main et utiliser le portail collectivité. Jean Paul George, interlocuteur de la commune, leur a porté cet outil. Celui-ci leur permettra d'accéder à de multiples services contribuant à la sobriété énergétique de la commune .



Au cours d'un conseil communautaire de la **Communauté de Communes du Pays de Lumbres**, Grégory Vicart a présenté le portail collectivité et l'autoconsommation collective. Satisfaction générale des élus présents « un outil qui va faciliter la création de projets de transition écologique » .



A la **Communauté Urbaine d'Arras**, Laurent Grave a organisé une réunion sur les atouts du portail collectivité, en présence de Vincent Thery (maire de Gavrelle, également membre du bureau de la FDE 62 et Vice-président à la CUA en charge de l'énergie) , ainsi que Bertrand Dewin et Ludovic Zajak, conseiller en énergie et responsable du service énergie à la CUA.



Après les 22 communes de la **Communauté d'Agglomération du Boulonnais**, les 14 communes de la **Communauté d'Agglomération du Grand Calais Terres et Mers** ont découvert l'intérêt de l'Espace Mesures et Services d'Enedis. Gaëtan Choquet, l'interlocuteur des deux EPCI, leur a présenté les services « données », « cartographie » et « informations générales sur la transition écologique ». L'occasion également d'être accompagné par le Conseiller en Energie de la FDE 62 .



Accompagner les collectivités locales et les porteurs de projet dans leur besoin d'anticiper et optimiser le raccordement réseau. Enedis propose une gamme de services de la phase de diagnostic, avant à la phase de décision.



"A mon sens, via son nouvel outil, Enedis a pleinement répondu aux prérogatives nécessaires de gestion de la donnée électrique. Plus qu'un simple espace, il s'agit d'une vraie révolution qui nous amène vers le monitoring électrique et la performance dans la sobriété énergétique. C'est un outil que j'utilise au quotidien pour l'ensemble de mon périmètre afin d'analyser, de comprendre et d'exploiter l'ensemble de mes données électriques. Cela m'a apporté une efficacité accrue, en relation avec mon interlocuteur privilégié et les équipes d'Enedis, d'une grande efficacité. En bref : un outil efficace, stable et performant" : Nicolas AGNERAY, Responsable de la cellule fluides et exploitation technique de Grand Calais Terres et Mers

Dans le Ternois, Christophe Martin a pris rendez-vous avec les élus du ternois. Le Président de Ternois Comm a mis à disposition une salle au sein de l'agglomération, avec des équipements parfaitement adaptés. Les maires ont pu échanger sur l'espace collectivité, demander leur accès, valider leurs PDL et donner leur consentement. Ainsi une dizaine d'EMS ont été réalisés dont celui de la ville de St Pol sur Ternoise .



A **Aix Noulette**, Laurent Grave (interlocuteur de la commune) et Patrick Majorczyk (habitant de la commune) ont présenté l'application à Monsieur le maire mais également au nouveau Directeur Général des Services, au responsable technique et à deux élus en charge des travaux et des questions énergétiques.



Les utilisateurs sont unanimes sur cet outil de suivi. Les chiffres le prouvent à fin décembre 2023 : 273 communes ont été enregistrées et utilisent ce service.

LA CARTOGRAPHIE DES CAPACITES

L'objectif de ces solutions est d'accompagner les clients et les élus et leur fournir, en amont de la réalisation et dans un délai maîtrisé, des éléments sur la faisabilité de leurs projets. Ces outils bénéficient également aux équipes Raccordement en évitant le traitement des demandes avec des objectifs lointains ou des puissances qui vont être plusieurs fois révisées. La gamme de service planification territoriale comprend 3 outils de planification développés par Enedis.

Deux outils sont en libre accès : « Cartographie des capacités » et « Simuler mon raccordement »



Planifier l'ajout de production d'électricité sur mon patrimoine

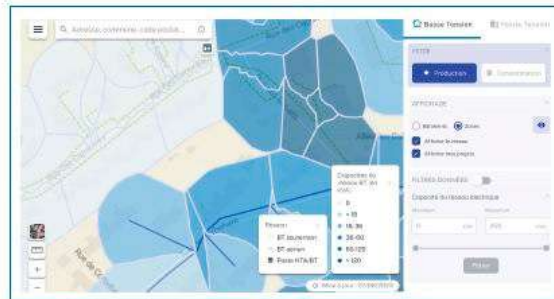
Disponible en un clic sur le portail clients collectivités locales, la solution cartographie des capacités permet d'exposer les données sur la capacité d'accueil disponible sur le réseau électrique de distribution basse tension et moyenne tension.

Concrètement, cela vous permet :

- d'identifier les zones potentielles de raccordement de vos projets en injection comme en soutirage, en évitant d'importants travaux sur le réseau de distribution.
- de connaître la puissance maximale que le réseau est capable d'accueillir à moindre coût, et dans des délais contenus.

Véritable outil d'aide à la décision il peut vous aider à déterminer quel bâtiment est le plus à même d'accueillir votre projet d'installation de panneaux photovoltaïques au meilleur coût, au regard du raccordement électrique.

Vous pourrez également affiner le dimensionnement de votre projet si vous souhaitez maîtriser les coûts et les délais.



Les capacités d'accueil du réseau public de distribution évoluent continuellement, les données sont actualisées mensuellement pour la basse tension et trimestriellement pour la moyenne tension.



Connexion rapide

mon-compte-collectivite.medias.fr/cartographie-des-capacites

L'ACCOMPAGNEMENT POUR "LA LOI APER"

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) a été inscrite au Journal Officiel. L'une des principales dispositions du texte est la création d'une procédure territoriale permettant de définir des zones d'accélération des EnR, et des zones d'exclusion.

Rapidement, les territoires ont dû appliquer cette nouvelle loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER). L'un des objectifs de cette loi est de réduire le temps de déploiement des projets d'énergie renouvelable ainsi que des projets industriels qui sont nécessaires à la transition.

En tant que gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur le territoire, et partie prenante dans l'élaboration des différents documents de planification énergétique et territoriale, Enedis a mis à disposition, des collectivités, des solutions permettant une meilleure connaissance du territoire en terme d'anticipation énergétique et d'adaptation du réseau électrique.

Enedis à côté de la Préfecture pour expliquer les enjeux aux élus du territoire

Pour le département et à côté de la Préfecture, la Direction Territoriale d'Enedis a envoyé un courrier à chaque président des EPCI.

« En tant que service public, Enedis est soucieuse de vous accompagner au mieux. Dans ce cadre, des temps d'échange seront prévus/programmés avec vous, dans le cadre de l'accélération des EnR, afin de rappeler le rôle du distributeur, de présenter les solutions existantes que nous mettons à disposition. Vous pouvez également contacter votre interlocuteur privilégié de la Direction Territoriale Pas-de-Calais d'Enedis : Monsieur xx - par mail ou par téléphone. »

Certains EPCI ont répondu favorablement, pour des informations sur ce sujet. Aussi, et afin d'accompagner au mieux les élus à établir leurs cartes d'accélération de production d'énergies renouvelables, les équipes de la DT 62 ont réalisé des interventions lors de conseil

communautaire. L'occasion d'échanger et de porter les outils d'Enedis, de répondre à leurs interrogations pour aborder cette transition.

Le **14 septembre** : lors du Conseil de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.



Le **20 novembre** : en Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Artois.

Le **16 décembre** : devant le bureau de l'AMF 62 et tous ses membres à Bapaume.

L'accélération des EnR entraîne un rythme croissant des raccordements

Augmentation du volume des raccordements

- Projets EnR et ouvrages de raccordement au réseau réputés répondre à **raison impérative d'intérêt public majeur**.
- **Obligation d'ombrières avec EnR sur parkings de plus de 1.500 m²** sur au moins la moitié de la superficie.
- Etude obligatoire faisabilité **EnR sur parcs HLM**.
- **Décision d'installer du PV ou thermique** au sein des copropriétés est prise à la majorité simple en AG.
- Installation d'un **procédé de production d'EnR ou de végétalisation** sur les bâtiments non résidentiels de plus de 500 m² d'ici 2028.
- Définition de **l'agrivoltaïsme** qui doit contribuer durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.



En avance de phase avec les objectifs qui seront définis par la LPEC (Loi de programmation Energie Climat), ces dispositions vont contribuer à accélérer le rythme et le volume des raccordements au RPD.

DES PARTENARIATS TOUJOURS ACTIFS

AVEC LE PIMMS MEDIATION ARTOIS GOHELLE

Le partenariat entre Enedis et le Pimms Médiation Artois Gohelle existe depuis de très nombreuses années. Aussi, une nouvelle convention a été signée pour l'année 2023, avec de nouveaux objectifs .

- l'orientation et l'accès aux droits en matière d'énergie électrique pour les personnes se rendant sur les 5 sites du Pimms ,
- l'apport des réponses aux premières questions posées par l'utilisateur selon la situation rencontrée et orientation vers le bon interlocuteur ,
- l'accompagnement et l'utilisation du site internet d'Enedis ,
- la promotion des espaces numériques liés au déploiement du compteur linky et l'accès aux données de consommation ,
- les éco-gestes, les actions pédagogiques sur les thèmes prévention sensibilisation et sécurité .

Enedis a fait don d'un véhicule au PIMMS et permet ainsi aux différents médiateurs sociaux de se rendre chez les usagers qui le nécessitent et de favoriser l'accès aux services publics et aux droits sociaux.



Dans le cadre de la mission d'Enedis dans son rôle et positionnement dans le système énergétique français, Laurent Grave, l'interlocuteur pour le PIMMS d'Enedis a présenté les services du portail collectivités à une trentaine de conseillers des différentes entités du Pimms Artois Gohelle du Pas-de-Calais .



D'autre part, Enedis était également présente aux côtés du PIMMS, le 26 septembre 2023, lors de l'inauguration d'un nouveau site « tiers » à Lièvin, un logement entièrement rénové et mis à disposition du Pimms par SIA Habitat au cœur du quartier de la cité des Genettes.



AVEC LE CD2E

Accélérateur de l'éco-transition, basé à Loos-en-Gohelle, le CD2E (Centre de Développement des Eco Entreprises) a pour vocation de faciliter les transitions énergétiques et écologiques de l'économie régionale. Créée en 2002, l'association soutient, conseille et forme les entreprises et les territoires sur les secteurs du bâtiment durable et des énergies renouvelables décentralisées.

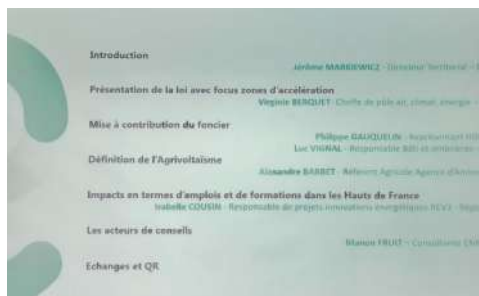
Enedis, en tant que partenaire, œuvre pour le développement d'actions en lien avec la transition énergétique sur le territoire, notamment l'essor d'une filière solaire avec le CORESOL (Collectif Régional de l'Énergie Solaire). La Direction Territoriale participe aux différents échanges, car Enedis est au cœur des enjeux de la transition énergétique, dans le cadre de la « Nouvelle France Electrique ».

Les rencontres de l'éco-transition du CD2E

Le 14 septembre 2023, les professionnels des Hauts-de-France se sont réunis aux rencontres organisées par le CD2E, une opportunité pour les quelques 300 professionnels présents de rencontrer les adhérents du CD2E. Cette association est continuellement à la recherche de nouvelles solutions pour massifier la décarbonation durable de notre territoire dans les domaines du bâtiment durable, des énergies renouvelables et de récupération, d'économie circulaire ou d'achat public durable...

Rénovation des bâtiments, énergies renouvelables, urbanisme circulaire, adaptation aux impacts du changement climatique, différents thèmes qui ont mis en exergue les solutions existantes pour agir ensemble et répondre à la question « *Comment se mobiliser et agir à la hauteur des enjeux ?* ».

Enedis a pu présenter les enjeux des collectivités au sujet de la Loi APER.



LES ENERGIES RENOUVELABLES

LE RACCORDEMENT EOLIEN

Un chantier de raccordement éolien sur le territoire de la Communauté de Communes des 7 Vallées

En 2023, c'est un chantier d'importance a permis la pose de 9.125 km de réseau HTA Souterrain. Les communes concernées sont : Hesdin, Marconne, Ste Austreberthe, Brévillers, Le Quesnoy en Artois, Regnauville, Caumont et Chériennes.



Les autres projets éoliens majeurs en 2023 :

- le parc éolien de Fief/Sains les Pernes sur le périmètre de Ternois Com et CABBALR
- le Parc Eolien de Pihem avec une mise en service prévue début 2024 sur le périmètre du Pays de Lumbres
- le PROD HTA EOLIEN - SEPE LES RAMONIERES, démarré fin 2023 sur le périmètre des Campagne de l'Artois et CUA

L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

En tant qu'entreprise de service public en charge de la distribution d'électricité, Enedis accompagne les acteurs du territoire dans leurs projets en lien avec la transition écologique .

Les interlocuteurs des communes et intercommunalités de la Direction Territoriale d'Enedis mettent à disposition des documents, vidéos, et répondent à toutes les interrogations, afin que les collectivités deviennent des acteurs de la transition énergétique grâce à l'autoconsommation collective .

Lancer un projet d'autoconsommation collective

L'autoconsommation collective est le fait de partager la production électrique d'un ou plusieurs bâtiments producteurs avec un ou plusieurs consommateurs, dans un rayon géographique d'un kilomètre.

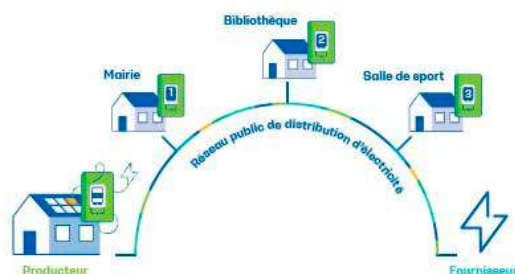
A l'échelle d'une collectivité, il s'agit par exemple de répartir la production de l'école, sur des bâtiments qui consomment à différents moments de la semaine ou de l'année.

Cette opération s'appuie sur les données du compteur communicant Linky et permet de **réduire la facture énergétique de la collectivité**.

Grâce au réseau public de distribution Enedis, tous les consommateurs bénéficient d'une **garantie d'alimentation en électricité de qualité, même en l'absence de production locale**.

Enedis assure la récupération des courbes de charge, calcule la répartition de l'électricité et communique les données aux fournisseurs.

Il est également possible d'associer des particuliers ou des entreprises, en constituant une personne morale, organisatrice de l'opération et garante des démarches auprès d'Enedis.



Vous souhaitez lancer un projet d'autoconsommation collective sur votre commune ou simplement vous renseigner sur le sujet, contactez votre interlocuteur privilégié .

En 2023, la Direction Territoriale 62 a contribué à la réussite de nombreux projets avec les collectivités locales et des bailleurs sociaux du Pas-de-Calais.

En effet, 5 installations ont été mises en service et 7 conventions ont été initialisées ou signées.

Avec la CUA et la base nautique de Saint-Laurent Blangy

Enedis est partenaire du développement du territoire et du développement des infrastructures sportives de la région en prévision des JOP 2024. Dans ce cadre, la Direction Territoriale Pas de Calais a contribué sur cette opération à la transition énergétique en alimentant ce projet autoconsommation collective ainsi que les bornes IRVE sur le site de la base nautique du Grand Arras, situé à Saint Laurent Blangy.

L'inauguration a été fêtée sur les bords de la Scarpe le 27 juin 2023. Ont été présents : Jacques Billant (Préfet du Pas-de-Calais), Jean-Claude Leroy (Président du Conseil Départemental), Frédéric Leturque (Président de la CUA), Nathalie Gheerbrandt (Conseillère régionale des HDF), Nicolas Desfachelles (Maire de St Laurent) et Olivier Bayle (Président du l'ASL canoë kayak).



A Henin Beaumont :

La mise en service d'une opération autoconsommation collective a été réalisée à Henin Beaumont en octobre 2023. Ainsi, ce sont 43 kWc, répartis entre la piscine, la police municipale et la médiathèque qui sont réinjectés ; soit 80% des consommations, qui sont offertes par le soleil. Quand économie rime avec écologie .



A Saint Pol sur Ternoise :

Le 14 avril 2023, les équipes d'Enedis ont effectué le raccordement de l'entreprise de génie-civil « Descamps Lombardo » sur son nouveau poste électrique. Le client bénéficie de la production locale installée et partage cette production avec 2 de ses bâtiments situés dans le cœur de ville de Saint Pol sur Ternoise, grâce à l'autoconsommation collective. Ces bâtiments sont distincts de moins de 2 km pour permettre l'autoconsommation. Il couvrira une partie de ses besoins en électricité, l'autre partie proviendra du réseau électrique et de son fournisseur. Au total, le client va pouvoir produire en moyenne 220 kVa soit l'équivalent de 30 foyers français .



A Boulogne sur mer :

En octobre 2023, la ville de Boulogne sur mer a été accompagnée dans ses projets de transition écologiques, avec la mise en service de 100 panneaux photovoltaïques sur le « pont de l'entente cordiale ». L'électricité produite injectée sur le réseau public alimente l'hôtel de ville de Boulogne .



Une documentation à disposition

Un mail a été envoyé à tous les élus du Pas-de-Calais pour leur remettre une documentation complète pour tout comprendre sur les opérations d'ACC.

ENEDIS PARTENAIRE DES ACTIONS DE SOLIDARITE

LES CLOWNS DE L'ESPOIR

Comme chaque année, Enedis est partenaire de l'évènement sportif de la Route du Louvre. Les 13 et 14 mai 2023, près de 200 salariés ont représenté la Team France Electrique



C'est l'association « les clowns de l'espoir » qui a été choisi pour devenir le partenaire d'Enedis en 2023. Elle a eu l'opportunité d'être présente durant deux jours sur le stand dans le village des partenaires de la Route du Louvre.

Cet engagement s'est concrétisé lors de la remise officielle d'un chèque de 1 500€ par Thierry Pagès, afin de soutenir symboliquement les actions de l'association en faveur des enfants hospitalisés sur le bassin minier.



L'ATHLETISME DANS LES QUARTIERS

Depuis plusieurs années, Enedis s'associe à la Ligue d'Athlétisme des Hauts-de-France pour accompagner les jeunes dans la pratique du sport et dans les valeurs qui s'y rapporte .

Au-delà de ce soutien, ces rendez-vous permettent également à Enedis de sensibiliser les enfants aux risques électriques. En août 2023, la commune de Saint Venant a reçu une soixantaine de jeunes sportifs pour une initiation à l'athlétisme dans le cadre du "Kid Stadium". Une bonne journée de partage et d'entraide .



L'ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG

A l'initiative de l'Agence de Conduite Régionale de Lens, une collecte de sang a eu lieu le 25 mai 2023 dans les locaux du site Enedis Lens-gare. Les équipes de France Travail, avec lesquelles Enedis partage les locaux, ont voulu y participer. Une belle opération de solidarité pour les 40 personnes présentes .



ENEDIS ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITES DANS L'INTEGRATION PAYSAGERE DES OUVRAGES ELECTRIQUES

Les partenariats en faveur de l'intégration paysagère permettant aux villes d'agir en faveur d'une meilleure intégration paysagère des ouvrages électriques tout en offrant une qualité de vie plus agréable à leurs habitants.

En 2023, 2 conventions ont été signées avec les communes d'Angres et de Wizernes. Les travaux sont prévus en 2024.

2 fresques ont été réalisées courant 2023, à Calais et Clairmarais, avec les conventions signées en 2022.

A CLAIRMARAIS

Dans le cadre du réaménagement du parcours pédagogique qui relie la réserve naturelle nationale des étangs du Romelaëre et de la Grange nature à Clairmarais, Eden 62 désirait intégrer dans le paysage le poste de distribution qui s'y situe, avec une représentation de la biodiversité existante dans la réserve naturelle .

Après une visite de contrôle par les techniciens, pour des raisons de sécurité, Enedis a donné son accord .



A CALAIS

Le centre hospitalier Dr J-E Técher de Calais a organisé à l'occasion de la journée mondiale du don d'organes le 17 octobre 2023, une fresque murale sur la thématique du don d'organes et de tissus.

Attentive à l'intégration des ouvrages dans l'environnement et engagée dans une démarche solidaire et sociale, la Direction Territoriale d'Enedis a répondu favorablement à la demande de mise en valeur par un artiste des murs extérieurs du poste de transformation « Maubeuge » situé rue de Maubeuge à Calais.



La sécurité des tiers et la prévention des accidents par électrisation

La sécurité des tiers au regard des ouvrages électriques fait partie des missions incontournables d'Enedis. Les actions de communication et de sensibilisation réalisées par Enedis et RTE ont permis de diviser par deux le nombre d'accidents.

Depuis 2022, l'application sur smartphone « Ligne Alerte » d'Enedis et RTE permet d'informer les utilisateurs de la proximité d'une ligne électrique aérienne.

Le site internet « Tension Attention » (<https://www.tension-attention.fr>) détaille les situations et préconise les attitudes à tenir afin de prévenir les risques électriques à proximité de lignes électriques aériennes pour sensibiliser les professionnels des secteurs BTP, pêche, agriculture et les particuliers amateurs d'activités de plein air, de bricolage ou d'élague.



UN NOUVEAU PLAN D'ACTIONS ENEDIS

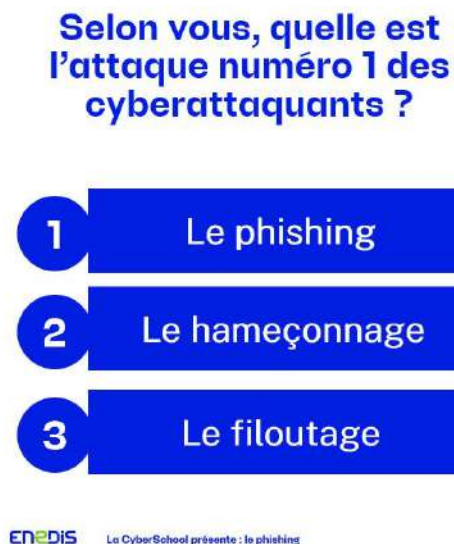
Le 4 octobre 2023, le TOP 100 de la Direction Régionale Nord-Pas de Calais s'est rassemblé lors d'un séminaire exceptionnel visant à évaluer et discuter des aspects liés à la « Prévention Sécurité ». Cette initiative faisait suite à une année éprouvante, marquée par une série d'accidents, dont le décès d'un salarié prestataire, mettant en lumière la nécessité urgente d'améliorer les protocoles de sécurité et de renforcer les mesures préventives. Au cours de cet événement, le collectif a examiné 152 propositions, cherchant à identifier des solutions tangibles et 10 propositions ont été sélectionnées pour constituer le nouveau plan d'actions sécurité de la Direction Régionale .

LE CLUB PREVENTION PARTENAIRES ENEDIS

L'édition 2023 de la réunion du Club Prévention Partenaires Enedis (CPPE) a introduit un format novateur qui a laissé une empreinte distinctive. Tenu à Arras en mai dernier, l'événement a dévoilé le bilan de l'année 2022 (englobant les formations, les certifications, les visites croisées, les temps d'arrêt collectif et la plénière) ainsi que le plan d'actions pour 2023. Au cœur de cette réunion, quatre ateliers ont suivi les présentations, chacun apportant une perspective distincte : Travailler son équilibre pour lutter contre le risque de plain-pied, mieux connaître les TMS pour mieux s'en préserver au travers d'une fresque, tout savoir sur les addictions pour mieux s'en défendre, vivre la sécurité au travail via la réalité virtuelle .

LA CYBER-SECURITE

En 2023, pour se protéger des cyber-attaques, tous les collaborateurs d'Enedis sont formés à la cyber-sécurité.



UNE ELECTRISANTE SENSIBILISATION SUR LE « RISQUE ELECTRIQUE »

L'attention de tous sur le risque électrique, au cœur de notre métier, se traduit notamment par la tenue de forums dédiés à cette thématique. L'objectif est d'atteindre le zéro accident grave et mortel parmi les salariés et les prestataires d'Enedis.

En juin 2023, le forum s'est déroulé sur le site de Dainville. Sur cette période de trois jours, près de 500 collaborateurs d'Enedis, prestataires, services de la MSA, du SDIS, se sont rassemblés pour renforcer la sensibilisation sur les conséquences d'un court-circuit.



Les ateliers :

- Le camion court-circuit : une simulation immersive pour comprendre les implications d'un court-circuit.
- Une présentation des conséquences sur le corps humain d'une électrisation sans EPI.
- Un stand co-animé avec la MSA sur la thématique « tension attention » pour sensibiliser sur l'importance de la vigilance face aux tensions électriques, notamment dans l'univers agricole.

Des responsables de Maisons&Cités ont été invités à cette manifestation par Christophe Martin, interlocuteur de ce bailleur pour la DT 62. Ils ont pu échanger avec les techniciens d'Enedis sur la thématique de la sécurité des tiers .



LA SECURITE : UN ENJEU MAJEUR POUR LES AGENTS

Pour permettre une rénovation de façade en toute sécurité, les agents d'Enedis procèdent à la pose de protection sur le réseau électrique. La sécurité est de mise également pour des branchements provisoires.



LA SENSIBILISATION A LA THEMATIQUE DE L'AMIANTE

L'évènement a offert l'opportunité de passer en revue les actions entreprises au cours des deux dernières années, mettant en lumière les risques associés à la présence d'amiante sur les chantiers. Allant au-delà de la simple présentation théorique, une approche pratique a été adoptée avec la mise en place d'un mur pédagogique. Cette initiative a permis de concrétiser les procédures opérationnelles, offrant ainsi aux participants l'occasion d'expérimenter et d'envisager des solutions concrètes face à des défis spécifiques.



LES POMPIERS A BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Enedis a mis à disposition le terrain de la base TST de Bruay le Buissière pour les entraînements réguliers des pompiers du SDIS 62. Ils ont simulé plusieurs types d'exercices allant d'un feu de maison, dans le bâtiment d'archives d'Enedis, à une évacuation en rappel d'une jeune victime prisonnière des flammes au 1^{er} étage de la maison .

Une formation qui a débuté à la caserne, où le sapeur-pompier a pu travailler les cours théoriques et les mettre en pratique sur la base de Bruay. Ce sont des pompiers depuis au minimum 3 ans, qui ont la fonction d'équipier, et sont formés pour être chef d'équipe .

« Pour Enedis, c'est un partenariat qui a beaucoup de sens pour deux services publics qui coopèrent régulièrement ensemble. Une mise à disposition du site importante pour les pompiers mais aussi pour nos agents : C'est valorisant pour nous de les avoir sur la base de Bruay-La-Buissière pour comprendre leur façon de travailler et donc à l'avenir de mieux coopérer lors d'interventions communes. »

Thierry Dupont, responsable d'équipe TST HTA.



Adjudant Lagneau, sapeur-pompier professionnel, service formation sport du groupement centre sur Bruay-La-Buissière et responsable formation de chef d'équipe : *« Le site de Bruay est un terrain de formation pour les équipiers qui souhaitent devenir chef d'équipe. C'est à nous, formateur, de mettre la situation au plus proche de la réalité. L'avantage du site d'Enedis, a contrario du site pédagogique des sapeurs-pompiers d'Arras, c'est que ce sont des maisons, des habitations qu'ils vont retrouver demain sur le terrain. »*

Une convention entre Enedis, RTE et le SDIS 62 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a été signée en décembre 2023 pour une durée de 5 ans.

ENEDIS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

ENEDIS CONTRIBUE AU RENOUVEAU DU BASSIN MINIER

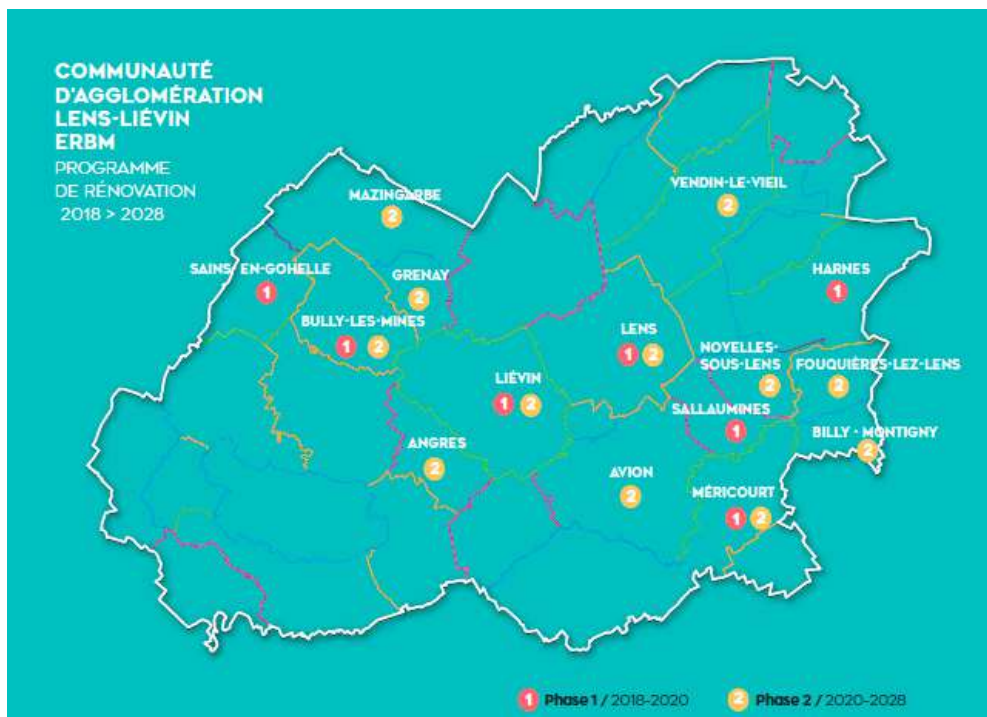
Le 12 juin 2023, une réunion était organisée par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) pour la présentation d'une étude urbaine pré-opérationnelle sur trois cités minières (les cités 11 à Béthune et de Belgique à Grenay et Loos-en-Gohelle). Cette étude a été réalisée dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), un programme qui vise notamment à créer des projets et de l'activité sur des territoires particulièrement marqués par l'exploitation des mines .

Les objectifs de l'étude menée sont de :

- Construire un projet urbain partagé avec les habitants, la ville et les acteurs du territoire
- S'inscrire dans le projet intercommunal et dans les démarches transversales de l'ERBM
- Améliorer la connaissance des atouts et des contraintes des cités pour établir une programmation approfondie et innovante, répondant à la fois aux besoins des habitants et de la collectivité
- Établir un schéma directeur opérationnel pour la requalification des cités en apportant des réponses réalistes, réalisables et pérennes pour améliorer le cadre de vie des habitants
- Établir un phasage et une priorisation des actions à mettre en œuvre en cohérence avec le PPI (Programme Pluriannuel d'Investissements) des 2 communes.

Lors de cette réunion, Laurent Grave et Christophe Martin, représentant la Direction Territoriale d'Enedis, ont ainsi été interrogés sur la position des réseaux de distribution électriques actuels ainsi que sur les différentes modalités de déplacement d'ouvrage et /ou d'effacement possible.





LES REUNIONS DE « COMITES METIERS PROJETS TERRITOIRES »

Des comités métiers projets territoires (CMPT) sont organisés chaque quadrimestre par la Direction Territoriale en présence de celles et ceux qui font et vivent le territoire au quotidien (les métiers de l'exploitation, les métiers du raccordement et de l'ingénierie, les Maîtrises d'ouvrage, les métiers de la communication, du territoire). Des réunions indispensables pour répondre aux attentes des territoires et des élus.

Ce comité a plusieurs objectifs. D'abord celui d'échanger régulièrement en collectif pour s'exprimer sur ses réussites, ses difficultés et pour faire naître des solutions collectives. C'est aussi un lieu de partage où chacun, à son niveau de responsabilité partage l'actualité territoriale qu'il traite dans son quotidien. C'est de cette façon qu'on identifie très régulièrement et en avance de phase, des grands projets dimensionnant pour le territoire et pour ENEDIS.



ENEDIS ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITES

AU SALON REGIONAL DES D.G.S.

Mercredi 29 mars 2023, l'Union régionale Nord Pas-de-Calais du Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales (SNDGCT) a organisé son congrès régional à Meurchin .

Présidé par Richard Delpierre, le thème de cette édition 2023, était tourné vers les transitions, notamment énergétiques. Plusieurs élus et conférenciers sont intervenus et ont répondu au thème proposé "quelles réponses des collectivités locales aux enjeux de l'urgence climatique et des transitions imposées ? " .

Enedis était représentée par les Directions Territoriales Pas-de-Calais et Nord. Les interlocuteurs ont pu inviter les élus sur le stand et leur présenter le portail collectivité, et plus spécialement le tableau de bord permettant de suivre les consommations de l'ensemble des points de livraison d'une commune .

L'occasion également d'y associer Aced Metalia, Association partenaire qui a présenté la maquette d'autoconsommation.



LE PARTENARIAT AVEC REV3

Enedis et la DT 62 accompagne les collectivités dans leurs projets liés à ces enjeux en proposant des solutions telles que l'Espace Mesures et Services et le Portail Clients Collectivités afin d'aider aux décisions et permettre de suivre les résultats de celles-ci .

Avec la CABBALR

La deuxième session de l'Accélérateurs REV3 de la CABBALR était destinée à accompagner des projets à impact environnemental et social, complètement en phase avec les enjeux d'Enedis, comme la transition énergétique, la sobriété énergétique des bâtiments, la décarbonation des usages, la réduction de l'empreinte carbone, la performance énergétique. Le Directeur Territorial 62 faisait parti du jury .



« La journée du Grand Oral et de la Cérémonie de clôture, un événement incontournable qui retrace les 6 mois d'accompagnement, vécus par les 8 "jeunes pousses" engagées, ouvrant des perspectives sur les enjeux du territoire et la dynamique de transition de la région Hauts-de-France » Jérôme Markiewicz, Directeur Territorial Enedis Pas-de-Calais.

Enedis était représentée également à **Ternois Com**, où de beaux projets innovants ont été récompensés à l'occasion de la cérémonie de cloture en mai 2023.



LE SERVICE « AIPUR »

La convention AIPUR (Analyse d'Impact d'un Projet d'Urbanisation) a pour objet de définir les modalités de réalisation par Enedis d'une analyse de l'impact sur le réseau public de distribution du projet d'urbanisation de la collectivité .

Pour l'année 2023, dernière année d'existence pour ce service, 4 conventions d'AIPUR ont été signées. Il s'agit des communes d'Averdoingt, de Wailly pour la création d'un champ photovoltaïque, de Courrières pour la création d'un nouveau poste dans le futur lotissement de la Louisiane et de Moncheux les Frévent.

A Courrières

La commune de Courrières, dans le cadre de la maîtrise de son plan local d'urbanisme (PLU), souhaitait qualifier une zone d'emprise communale en friche et en faire un lotissement de quelques habitations. En effet, la demande de logement est prégnante sur la commune, le bassin d'emploi de la région lilloise se déplaçant vers le bassin minier.

Monsieur le Maire désirait connaître, en tant que collectivité en charge de l'urbanisme, le coût financier pour alimenter le lotissement. Cette étude a permis de provisionner bien avant le permis d'aménager, la somme nécessaire afin de financer la desserte électrique des parcelles. Le poste DP prévoit la desserte complète de l'ensemble du lotissement.

ENEDIS AU COTE DES BAILLEURS

AVEC L'URH HAUTS DE FRANCE

Quelques mois après le renouvellement du partenariat entre l'URH Hauts-de-France et Enedis, 5 ateliers ont été organisés pour les bailleurs afin de parler données et mobilité électrique .

Au total, près de 60 participants représentant 21 bailleurs sociaux différents ont assisté durant les mois de mars et avril 2023 à ces ateliers, comme Habitat Hauts de France (HHDF) .

L'objectif était de positionner Enedis comme un véritable opérateur de données et présenter les différents services possibles pour les bailleurs grâce à ces données .

Ils ont entre leurs mains un véritable outil au service de la prise de décision et peuvent entre autres :

- suivre les consommations d'un bâtiment et les comparer à d'autres bâtiments,
- optimiser les investissements de rénovation énergétique,
- effectuer des bilans énergétiques après rénovation,
- initier des démarches plus écologiques,
- lutter contre la précarité énergétique.

Après cette présentation générale, les participants ont pu découvrir les solutions mises en place par Enedis au service des bailleurs et évoquer le sujet des infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans le résidentiel collectif.



AVEC PAS-DE-CALAIS HABITAT

En 2023, 3 rencontres se sont déroulées entre le Bailleur Pas-de-Calais-Habitat (PdCH) et Enedis.

La première rencontre avait comme thème la Transition Ecologique (Auto Consommation Collective, Infrastructure de recharge de véhicules électriques). La seconde réunion a abordé la difficile question de la précarité énergétique. La dernière rencontre a permis d'avancer sur le partage de données pour cibler les programmes de rénovations énergétiques .

2 entités qui partagent le sens du service public et de la transition énergétique !



ENEDIS ET LE MONDE DES FORAINS

AVEC « EBP FORAINS » : simplicité – efficacité - sécurité

Initialisé en 2022 à Arras, l'application "EBP Forains" a remporté le prix de l'innovation nationale Enedis de l'année 2023 : une belle performance qui témoigne de la dynamique innovation engagée sur la Direction Régionale d'Enedis.

C'est simple : le forain souscrit en ligne sur EBP FORAINS sa demande pour un raccordement, et présente le QR Code au technicien pour la réalisation du branchement provisoire.

A Henin Beaumont en mai, ce n'est pas moins de 25 branchements provisoires que les équipes ont raccordé sur les 3 jours avant l'ouverture.



A Calais, en août, les manèges ont été directement raccordés au réseau électrique sans groupe électrogène.



ENEDIS S'ENGAGE POUR LES RECRUTEMENTS

LES ECOLES DES RESEAUX

Lancé le 20 mars 2023 par les acteurs de la filière des réseaux électriques, ce programme de formation inédit a pour objectif d'anticiper et accompagner les besoins massifs de recrutement de la filière des réseaux électriques face aux enjeux de la transition écologique. La filière estime que 8.300 emplois sont à pourvoir en son sein chaque année, dont 3.300 en alternance.

Ce programme répond à la feuille de route de la filière des réseaux électriques articulée sur 3 volets pour permettre à chaque entreprise de recruter dans de bonnes conditions :

- renforcer l'attractivité des métiers,
- veiller à l'adéquation des formations aux besoins de la filière,
- accompagner les parcours.



LE RECRUTEMENT

Pour faire face à une hausse des activités sur l'ensemble du territoire et pour répondre à un triple défi, technique, technologique et écologique, Enedis recrute dans toutes les régions.

En 2023, Enedis Nord-Pas de Calais a recruté 55 personnes en CDI, dont 21 sur le département du Pas-de-Calais, principalement dans des métiers d'intervention sur les réseaux.



Chez Enedis, le problème n'est pas tant de trouver des candidats, mais des profils particuliers, qui requièrent un certain niveau de diplômes. Sandrine Phillipe, chargée des ressources humaines : *« Notre secteur est en tension, surtout en ce qui concerne les techniciens, même en alternance, et ce malgré les aides que nous mettons à disposition, comme l'aide au logement, au permis, pour les transports en commun etc. Les opérateurs électricien, on se les arrache »*

« MY JOB GLASSES »

Il s'agit d'une plateforme qui permet d'échanger avec un professionnel d'Enedis sur son métier et son parcours, afin de se faire une idée précise des métiers des réseaux. A date, notre réseau compte 50 salariés Nord-Pas de Calais, d'horizons différents : conseillers clientèle, opérateurs CAD, chargés de projet, techniciens d'intervention, managers... Avec l'envie de transmettre, de faire découvrir, nos ambassadeurs ont pour l'instant réalisé 77 entretiens depuis le lancement du programme début 2023.



LES JOB DATING

Le Pôle Emploi HdF a organisé avec le Louvre Lens, une session de recrutement. Jérôme Markiewicz, représentant d'Enedis Pas de Calais, a pu participer aux restitutions et entretiens avec des demandeurs d'emplois. Une façon originale d'accéder à l'emploi dans la « galerie du temps » du musée.



UN NOUVEAU PROCESSUS D'INTEGRATION DES STAGIAIRES

Les stagiaires pourraient être les candidats de demain pour l'embauche ou pour un contrat d'alternance.

Aussi, un nouveau processus de recrutement a été mis en place en 2023, avec la création de trois parcours stagiaires :

- Le parcours « exploration » : s'adresse aux collégiens et aux lycéens qui souhaitent découvrir le monde du travail ;
- Le parcours « construction » pour les étudiants qui préparent un CAP ou un BAC Pro, pour une première expérience métier ;
- Le parcours « précision » destiné à des étudiants en études supérieures ou cycle ingénieur qui souhaitent avoir une expérience précise sur un projet (plutôt que sur des compétences techniques).



Les perspectives et enjeux pour 2024

Cap sur la transition Ecologie en 2024

La Direction Territoriale poursuivra l'accompagnement du Développement du Territoire : raccordements, enjeux liés à la transition énergétique (EnR, IRVE, Réseau Electrique Auto) .

La Direction Territoriale accompagnera la Transition Ecologique, notamment en mettant à disposition des communes l'outil Espace « Mesures et Services » (EMS). A ce jour, 27 communes sur 888 utilisent cet outil pour consulter, regrouper et analyser les données de consommation et de production de leur périmètre .

La Direction Territoriale développera et accompagnera les projets d'autoconsommation collective dans les territoires .

La Direction Territoriale déploiera les Schémas Directeurs pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) dans tous les EPCI ayant la compétence .

La Direction Territoriale assurera la décarbonation des événements culturels et sportifs .

Autant de chantiers à mener en commun pour le développement du Pas-de-Calais.



1.2. Au plan national : les faits marquants de l'année 2023, les perspectives et enjeux pour 2024

L'année 2023 en quelques dates

Marianne Laigneau renouvelée dans ses fonctions de Présidente du Directoire d'Enedis

Le conseil de surveillance d'Enedis réuni le **9 janvier** a confié un nouveau mandat de cinq ans à Marianne Laigneau en tant que Présidente du Directoire.

À l'occasion de ce renouvellement, la Présidente a déclaré : *« Je suis fière et heureuse de pouvoir poursuivre ma mission au service d'une entreprise qui porte haut les valeurs de service public. J'aborde avec enthousiasme ce nouveau mandat de cinq ans qui me permettra, aux côtés des salariés de l'entreprise dont je salue l'engagement au quotidien, de poursuivre notre Projet industriel et humain 2020-2025 et de promouvoir, avec les collectivités locales, nos partenaires et nos parties prenantes, une nouvelle France électrique plus solidaire, plus sobre et plus responsable. »*

Le mandat de membre du Directoire est également renouvelé pour Christian Buchel, Directeur Clients et Territoires, Hervé Champenois, Directeur Technique et Olivier Duhagon, Directeur du Programme Performance et Simplification.

Enedis prévoit des investissements historiques dans les travaux préparatoires à son futur Plan de Développement de réseau

Le **13 mars**, Enedis a publié un document préliminaire à son Plan de Développement de réseau dont l'élaboration lui incombe au titre de l'article L. 322-11 du Code de l'énergie créé par l'ordonnance du 3 mars 2021 transposant la directive européenne 2019/944 sur le marché intérieur de l'électricité.

L'ambition de ce rapport préparatoire est d'éclairer la trajectoire croissante des investissements d'Enedis de 4,9 milliards d'euros en 2023 à plus de 5 milliards par an à l'horizon 2032 et de contribuer aux débats autour de la future programmation pluriannuelle de l'énergie. Le développement des énergies renouvelables et l'électrification des usages, dont la construction galopante d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), sont les principaux moteurs de la croissance des investissements d'Enedis sur le réseau de distribution d'électricité.

Cette augmentation des investissements d'Enedis contribuera à la décarbonation du pays, ainsi qu'au développement économique des territoires.

Délibération de la CRE du 31 mai 2023 portant décision sur l'évolution de la grille tarifaire des tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité dans les domaines de tension HTA et BT au 1^{er} août 2023

Cette délibération acte d'une augmentation du TURPE HTA-BT de + 6,51 % au 1^{er} août 2023 en application des formules d'évolution annuelle prévues par la délibération TURPE 6 HTA-BT.

Signature du Guide de conception des ouvrages par la FNCCR, France urbaine et Enedis

La FNCCR, France urbaine et Enedis ont signé le **1^{er} juin** le guide de conception des ouvrages

formalisant ainsi leur accord sur leurs travaux et réflexions menés depuis 2020 dans ce domaine.

Enedis devient la première grande « entreprise à mission » du secteur de l'énergie

Le **27 juin**, après la validation du conseil de surveillance du 8 juin 2023, l'assemblée générale a entériné le passage en « entreprise à mission » d'Enedis au sens de la loi PACTE de 2019⁽¹⁾.

C'est une nouvelle étape dans la transformation d'Enedis et une façon de poursuivre la dynamique collective engagée avec le Projet industriel et humain.

Les engagements environnementaux et sociétaux d'Enedis se concrétisent désormais dans ses statuts avec une raison d'être :

Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire. Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable.

Cinq objectifs de mission pérennes qui sont autant de « raisons d'agir » sont également inscrits dans les statuts :

■ Agir pour l'électricité

Mobiliser notre expertise industrielle et numérique pour un réseau de distribution performant qui accompagne les modes de production décentralisés et qui accélère les usages sobres et innovants de l'électricité.

■ Agir pour l'environnement

Intégrer dans nos activités les enjeux climatiques, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

■ Agir dans les territoires

Engager nos ressources et nos investissements au plus près des collectivités au service de la cohésion et de la résilience des territoires.

■ Agir en collectif

Agir avec nos salariés et nos partenaires pour un service public proche de nos clients, inclusif et solidaire.

■ Agir avec respect

Ancrer dans nos métiers la diversité des personnes et des parcours, et préserver la santé et la qualité de vie au travail.

Pour le suivi de la mission, comme la loi le prévoit, Enedis s'est dotée d'un Comité de mission composé de onze personnalités, dont deux salariés d'Enedis. Ce comité établit un rapport de mission annuel. Tous les deux ans, la mission est auditée par un organisme tiers indépendant.

Le premier comité de mission s'est tenu le 12 septembre.

[1] La qualité d'entreprise à mission a été introduite par l'article 176 de la loi PACTE du 22 mai 2019.

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, une opportunité pour Enedis de mettre en place des solutions innovantes et durables pour brancher les événements au réseau public de distribution d'électricité



Depuis 2022, Enedis est supporteur officiel pour la distribution d'électricité des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 et assurera le raccordement des sites de compétitions de l'événement au réseau public de distribution afin de limiter le recours aux groupes électrogènes, réduisant ainsi de 80 % les émissions de CO₂ liées à leur alimentation en énergie.

Dans certains cas, Enedis expérimente des solutions de branchements pérennes comme par exemple avec la Ville de Paris où trois bornes électriques événementielles ont été installées : la première au Trocadéro et deux autres place de la Concorde.

Ces bornes fixes ou escamotables sous la voirie sont des points de branchement simples et rapides, intégrés au paysage urbain et positionnés aux lieux stratégiques dans les villes accueillant régulièrement de grands événements. Elles contribuent à réduire durablement les émissions de CO₂ ainsi que les nuisances sonores.

Les bornes resteront en héritage après les Jeux et permettront aux sites événementiels en extérieur de bénéficier d'un accès simplifié au réseau de distribution limitant ainsi le recours aux groupes électrogènes diesel.

Le projet « accélération des énergies renouvelables (EnR) »

L'ambition politique de neutralité carbone à 2050 telle que définie par les pouvoirs publics pourrait conduire Enedis à raccorder 5 GW d'EnR au réseau de distribution chaque année et pendant près de trente ans. De fait, Enedis s'organise, sur les plans opérationnel et patrimonial, pour réussir tant à court terme qu'à long terme ce challenge exceptionnel.

Dans ce cadre, Enedis a mis en place un projet spécifique « Accélération des EnR » rattaché à la Présidence et qui a été mandaté par le Directoire d'Enedis. Ce projet a pour mission l'alignement de l'ensemble de l'entreprise sur cet enjeu prioritaire, la coordination de près de 60 chantiers et projets nationaux et enfin le renforcement de la relation avec toutes les parties prenantes.

Les enjeux sont d'abord au plan opérationnel : recruter de nouveaux collaborateurs (2 900 nouvelles personnes ont rejoint Enedis en 2023 dont près de 30 % sont spécifiquement dédiés à l'accélération des EnR), faire évoluer la politique industrielle d'Enedis, accroître promptement les capacités de raccordement des EnR au réseau public de distribution.

Le projet a également engagé de nombreuses actions patrimoniales pour garantir la capacité de l'entreprise à raccorder potentiellement 5 GW/an d'EnR dans la durée. En premier lieu, le montant des investissements dédiés à l'accélération des EnR est augmenté chaque année. Ensuite, le déploiement accéléré des postes-sources et la simplification fortement attendue des modalités réglementaires de concertation préalable à la construction des ouvrages doivent permettre à Enedis de proposer les capacités de raccordement des EnR dans les délais attendus par les producteurs. Enfin, Enedis développe plusieurs démarches complémentaires à l'investissement (flexibilités notamment) pour optimiser l'utilisation des capacités existantes du réseau parallèlement à la construction de nouvelles capacités. On peut citer à titre d'exemples les travaux menés sur le dispositif « Réflex » et sur le nouveau plan de tension.

Une première partie du chemin vers le raccordement de 5 GW par an a déjà été parcourue. En effet, alors qu'Enedis avait raccordé 2 GW d'EnR en 2019 et 2020, ce sont 4,2 GW qui ont été

raccordés en 2023, en bonne voie donc pour tenir la trajectoire de long terme. À l'avenir, Enedis aura tous les quatre ou cinq ans, un million supplémentaire de ses clients qui deviendront également producteurs d'électricité, ce qui est considérable et renforce la nécessité de cette transformation importante.

Tempête Ciaran : Enedis a déclenché sa Force d'intervention rapide Electricité (FIRE)

Dès l'annonce du passage de la tempête Ciaran le 1^{er} novembre, qualifiée d'événement météorologique exceptionnel, dans le quart nord-ouest du pays avec des rafales de vent enregistrées à plus de 170 km/h, Enedis a lancé sa FIRE. Enedis a ouvert une cellule de crise nationale pour organiser sa mobilisation en lien avec les cellules de crise locales et assurer la coordination avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

Plus de 3 400 salariés et prestataires ont été mobilisés pour réalimenter 1,2 million de clients privés d'électricité majoritairement en Bretagne et en Normandie et réparer les nombreux dégâts provoqués sur le réseau (arbres tombés sur les lignes électriques, pylônes et câbles arrachés, postes de distribution écrasés par les arbres).

Des équipes provenant de toute la France ont été dépêchées dans les zones sinistrées pour renforcer les ressources sur place avec des moyens logistiques adaptés, dont 300 groupes électrogènes et 30 hélicoptères.

Les centres d'appels dépannages fortement sollicités par les clients ont été également mobilisés et renforcés.

Textes législatifs et réglementaires

Loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux

Publiée le **21 juillet** au *Journal officiel*, cette loi instaure la liste des catégories de projets d'envergure nationale ou européenne. Sont notamment considérées comme relevant de ces catégories : « *Les opérations de construction ou d'aménagement de postes électriques de tension supérieure ou égale à 220 kilovolts, selon des modalités précisées par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme.* » Ces projets seront intégrés dans un forfait national (12 500 hectares) permettant de ne pas grever les quotas régionaux ou locaux. Concernant les activités d'Enedis, les postes sources inférieurs à 220 kilovolts ne bénéficieront pas de cette dérogation. De fait, dans le cas où le poste source ne relèverait pas des forfaits nationaux, il relèvera alors des forfaits régionaux ou locaux.

Ordonnance n° 2023-816 du 23 août 2023, prise en application de l'article 26 de la loi APER, relative au raccordement et à l'accès aux réseaux publics d'électricité

Publiée le **24 août** au *Journal officiel*, cette ordonnance clarifie les modalités de mise en œuvre de la suppression au 10 septembre 2023 de la contribution des Collectivités en charge de l'urbanisme (CCU) aux coûts d'extension « hors périmètre du terrain d'assiette de l'opération ». Elle modifie le Code de l'énergie pour préciser que cette contribution incombe au demandeur de raccordement et modifie également le Code de l'urbanisme pour uniformiser le fait que ces coûts de raccordement sont reportés sur le demandeur. De même, elle précise que ces nouvelles dispositions s'appliquent pour les affaires dont les autorisations d'urbanisme sont postérieures au 10 septembre 2023.

Par ailleurs, cette ordonnance introduit de nouvelles dispositions, comme la possibilité offerte aux gestionnaires de réseau de faire évoluer la puissance de raccordement des clients (consommation) qui ne l'utiliseraient pas (art L. 342-24 du Code de l'énergie).

En complément, la CRE a délibéré le 22 septembre sur ces sujets et a confirmé que :

- le redevable de la contribution prévue à l'article L. 342-6 du Code de l'énergie portant sur la part des coûts des travaux d'extension situés hors du terrain d'une opération de raccordement bénéficiant d'un permis de construire, d'aménager ou d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable est le demandeur de raccordement ;
- la suppression de la contribution des CCU pour ces travaux d'extension s'applique à toutes les demandes de raccordement de consommateurs qui font l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée à compter du 10 septembre 2023.

Une loi de ratification de l'ordonnance du 23 août pour entériner ce nouveau dispositif a été déposée auprès du Parlement.

[Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte](#)

Publiée le **24 octobre** au *Journal officiel*, cette loi permet d'accélérer les procédures d'urbanisme applicables aux implantations d'industries vertes ou stratégiques reconnues d'intérêt national majeur (extension du bénéfice de la procédure de déclaration de projet) notamment pour « l'implantation d'une installation de production d'énergies renouvelables [...], d'une installation de stockage d'électricité, d'une installation de production d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone [...], y compris leurs ouvrages de raccordement, ou d'un ouvrage du réseau public de transport ou de distribution d'électricité » ainsi que « l'implantation d'une installation industrielle de fabrication, d'assemblage ou de recyclage des produits ou des équipements, y compris de petites et moyennes entreprises, qui participent aux chaînes de valeur des activités dans les secteurs des technologies favorables au développement durable, définis par le décret en Conseil d'État ».

[Loi n° 2023-1322 de finances pour 2024 du 29 décembre 2023](#)

Publiée le **30 décembre** au *Journal officiel*, cette loi dans son article 18 prévoit l'aménagement d'un crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) visant à promouvoir la mise sur le marché et l'installation de systèmes de charge pilotables dans les logements. Un arrêté sera pris conjointement par les ministres chargés de l'énergie et du budget pour en définir les conditions et modalités d'application.

[Arrêté du 6 février 2023 relatif à la prise en charge par le TURPE du raccordement aux réseaux publics d'électricité des IRVE et hybrides rechargeables ouvertes au public qui s'inscrivent dans un Schéma directeur de développement des infrastructures de recharge des véhicules électriques \(SDIRVE\)](#)

Publié le **3 mars** au *Journal officiel*, cet arrêté fixe les modalités de prise en charge bonifiée (75 %) par le TURPE du raccordement des infrastructures de recharge de véhicules électriques qui s'inscrivent dans un SDIRVE.

[Décret n° 2023-133 du 24 février 2023 relatif à la période minimale d'alimentation en électricité et modifiant le décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau.](#)

Publié le **26 février** au *Journal officiel*, ce texte fixe une période minimale de 60 jours de réduction de puissance jusqu'à 1 kVA, préalable à la coupure et à la résiliation, pour les ménages bénéficiaires du chèque énergie et du fonds de solidarité pour les logements équipés d'un

compteur communicant, en cas d'impayé. Ce décret est entré en vigueur le 1^{er} avril, à l'issue de la trêve hivernale.

Arrêté du 2 juin 2023 relatif à la définition du taux d'équipement à long terme et de la puissance de référence par point de recharge pour le déploiement d'infrastructures collectives de recharge relevant du réseau public de distribution

Cet arrêté, publié le **10 juin** au *Journal officiel*, fixe le taux minimum d'équipement à long terme à 70 % de la capacité du parc de stationnement, et la puissance de référence par point de recharge à 6 kVA pour l'installation et le raccordement par le gestionnaire du réseau public de distribution d'une infrastructure collective relevant du réseau public permettant l'installation ultérieure de points de recharge pour véhicules électriques.

Arrêté du 2 juin 2023 relatif à l'encadrement de la contribution au titre du déploiement d'infrastructures collectives de recharge relevant du réseau public de distribution dans les immeubles collectifs à usage principal d'habitation

Cet arrêté publié le **10 juin** au *Journal officiel* précise les montants minimum et maximum de la contribution « quote-part » due au titre d'un branchement individuel à une structure collective relevant du réseau public d'électricité et permettant l'installation ultérieure de points de recharge pour véhicules électriques.

Arrêté du 6 septembre 2023 relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics de distribution d'électricité.

Publié le **13 septembre** au *Journal officiel*, ce texte reconduit durant l'hiver 2023-2024, avec des adaptations, la mesure mise en œuvre lors de l'hiver 2022 -2023 permettant de diminuer l'appel de puissance sur les heures creuses méridiennes pour contribuer à la sécurisation de l'approvisionnement en électricité lors des pointes de consommations en hiver.

Décret n° 2023-1368 du 29 décembre 2023 portant expérimentation d'une mesure de limitation de puissance des clients résidentiels raccordés au réseau public de distribution d'électricité.

Publié le **30 décembre** au *Journal officiel*, ce décret définit les principes de mise en œuvre de l'expérimentation relative à la limitation du soutirage des clients résidentiels raccordés en basse tension.

L'objectif de cette expérimentation est de déterminer s'il est possible « techniquement » de mettre en œuvre une nouvelle mesure hors marché en cas de déséquilibre anticipé entre l'offre et la demande d'électricité, par exemple pendant l'hiver si la disponibilité des moyens de production d'électricité est moindre. Cette mesure viserait à assurer l'équilibrage du réseau électrique si toutes les mesures existantes ne sont pas suffisantes. Elle pourrait contribuer ainsi à la sécurisation de l'approvisionnement pour les foyers français.

Arrêté du 29 décembre 2023 délimitant le périmètre géographique de l'expérimentation d'une mesure de limitation de puissance des clients résidentiels raccordés au réseau public de distribution d'électricité

L'arrêté, publié le **30 décembre** au *Journal officiel*, précise que le périmètre géographique de l'expérimentation mise en œuvre en application du décret du 29 décembre 2023 susvisé correspond au département du Puy-de-Dôme.

Les perspectives et enjeux pour 2024

Enedis au 39^e Congrès de la FNCCR du 26 au 28 juin 2024

Programmé à Besançon, le Congrès de la FNCCR est un rendez-vous important pour les collectivités, mais également un événement privilégié pour le distributeur. Le thème retenu par la FNCCR, « la territorialisation de la transition écologique, un défi pour redessiner la France », répond aux enjeux d'Enedis d'accompagner la transition énergétique des territoires. Face à une telle évolution, les clients d'Enedis - particuliers, entreprises et collectivités - doivent pouvoir continuer à compter sur un réseau moderne, fiable et performant. Au travers des différentes conférences, plénières, tables-rondes et ateliers auxquels la FNCCR a convié Enedis, l'entreprise partagera ses choix et ses priorités en matière d'investissements sur le réseau de distribution d'électricité pour soutenir l'essor des énergies renouvelables, de la mobilité électrique ou des nouveaux usages, afin d'aider les collectivités à la planification énergétique de leurs territoires et de contribuer à la sobriété énergétique.

À cette occasion, Enedis sera heureuse de vous accueillir sur son stand au sein du parc des expositions Micropolis de Besançon.

1.3. La responsabilité sociétale et environnementale d'Enedis

Acteur majeur du système électrique français, Enedis est convaincue qu'il n'y aura pas de performance industrielle et économique sans exemplarité sociale et environnementale.

Dans la continuité du Projet industriel et humain (PIH) et à l'aune de la nouvelle qualité d'Enedis d'« entreprise à mission », la politique de responsabilité sociétale et environnementale d'Enedis fait le lien avec les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies (ONU) et a pour objet d'être un service public à impact positif pour la planète, les femmes et les hommes ainsi que pour les territoires. Elle a été rédigée au regard de l'analyse de matérialité et des enjeux de durabilité de l'entreprise.

Enedis, adhérente au Pacte mondial (ex. Global Compact) des Nations unies depuis 2012, a été classée « *advanced* » à partir de 2015. En 2022, Enedis a fait partie des 80 entreprises françaises à tester la nouvelle communication de progrès standardisée et dématérialisée via une plateforme en ligne sur laquelle le reporting 2023 de communication de progrès d'Enedis a été réalisé.

Les engagements environnementaux d'Enedis

Stratégie bas carbone

La prise en compte du changement climatique est une attente forte des parties prenantes d'Enedis, et ce d'autant que le réseau de distribution d'électricité est au cœur de la transition énergétique.

En premier lieu, Enedis veut maîtriser ses propres émissions de gaz à effet de serre et contribuer ainsi à la neutralité carbone de la France d'ici 2050. Depuis 2021, Enedis effectue un bilan annuel de son empreinte carbone (tous les trois ans auparavant). Ce bilan est réalisé à maille nationale et régionale, afin d'impliquer tous les acteurs, au plus près du terrain et d'identifier les plans d'actions nationaux et régionaux de réduction des émissions, tant directes qu'indirectes. À titre d'exemples, ces actions portent sur l'électrification du parc automobile, la mise en place de groupes électrogènes à faible émission, les achats écoresponsables, la réduction des pertes sur les lignes.

En 2023, plusieurs chantiers bas carbone ont été réalisés dans tout l'Hexagone afin notamment d'appréhender la question du réemploi *in situ* des terres excavées. Ce procédé permet un gain d'environ 20 % sur l'empreinte carbone d'un chantier et contribue à la préservation des ressources naturelles.

Dans le contexte des objectifs de transition énergétique fixés par la France visant notamment à porter la part des énergies renouvelables à au moins 32 % en 2030, Enedis déploie des solutions technologiques pour faciliter le déploiement des énergies renouvelables (EnR) et répondre aux défis posés par leur intégration massive au sein du réseau de distribution, sans préjudice pour la qualité d'alimentation électrique. L'évolution de la production EnR raccordée au réseau de distribution a été de + 4 222 MW en 2023, ce qui porte la puissance renouvelable totale installée à 38,5 GW et contribue directement à la baisse des émissions nationales par l'électrification des activités.

Adaptation du réseau aux aléas climatiques

Les aléas climatiques de l'année 2023, en particulier la tempête Ciaran, illustrent l'impérative adaptation du réseau aux changements climatiques telle qu'appréhendée dans le Plan d'adaptation aux aléas climatiques, actualisé en 2022. Cette étude prospective permet d'identifier les

différents scénarios sur les principaux aléas susceptibles d'affecter le réseau à l'horizon 2050 (tempêtes, neige collante, précipitations extrêmes, canicules, feux de forêt...).

Préservation de la biodiversité et diminution des pollutions

Engagée de longue date avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Enedis conduit des actions sur le réseau aérien pour diminuer le risque d'accidents des grands oiseaux et participe également au Comité national avifaune (CNA) avec RTE (Réseau de transport d'électricité), France nature environnement (FNE) et la LPO, pour partager les bonnes pratiques et trouver des solutions concrètes de réduction de l'électrocution des oiseaux sur les lignes.

En 2023, Enedis, la LPO et RTE ont lancé les projets européens GypAct et SafeLines4Birds dans le cadre du programme LIFE validé par la Commission européenne en 2022.

Dans le cadre de sa participation au Club des infrastructures linéaires et biodiversité (CILB), Enedis a continué en 2023 ses expérimentations de végétalisation des soubassements des lignes aériennes en forêt.

Afin de réduire les risques de pollution, le programme de remplacement des transformateurs au PCB (polychlorobiphényles - polluants chimiques persistants dans l'environnement) s'est poursuivi en 2023. Il reste 5 239 transformateurs (pour plus de 800 000 postes de transformation comprenant au moins un transformateur) contenant plus de 50 PPM (particules par million) de PCB, à traiter. En 2023, 2 823 appareils ont été dépollués ou détruits, Enedis est en ligne avec l'objectif de résorption du stock à fin 2025.

Gestion des déchets et économie circulaire

Enedis a organisé la gestion de ses déchets dangereux et de terres excavées au moyen des applications Trackdéchets et Registre numérique de déchets des terres excavées et sédiments (RNDTS) des services de l'État et a continué à gérer le reste de ses déchets avec son système en place en valorisant plus de 90 % de ses déchets non dangereux.

Afin de développer l'économie circulaire, Enedis a mis en place en 2021 une plateforme d'échanges, appelée « Réemploi », pour faciliter les opérations de dons et de recherches, en interne et aux partenaires externes depuis 2023, de biens et matériels non utilisés ou de seconde main. En 2023, la plateforme « Réemploi » a permis de réemployer 8 880 biens (2 999 en 2022), équivalents à 274 tonnes de déchets évités.

SUR LE TERRITOIRE DU PAS-DE-CALAIS

« Merci, non seulement aux équipes RSE et Préparation de l'Avenir (PA) pour leur mobilisation mais aussi et surtout aux métiers avec qui nous collaborons au quotidien pour innover et performer main dans la main ». Nicolas DEVAUX, Chef du service RSE et préparation de l'avenir.

CONCERNANT LA STRATEGIE BAS CARBONE

Dans la poursuite de la dynamique engagée en faveur d'un territoire décarboné, Enedis Nord Pas-de-Calais poursuit la réalisation de chantiers bas carbone sur son territoire. En effet, chaque année, Enedis mesure son « bilan carbone ». Avec engagement et concrétisation, tous les agents d'Enedis y contribuent individuellement et collectivement.

2023 met en évidence une inflexion du bilan carbone de la DR NPDC de 11% par rapport à 2022. Un chiffre qui est le résultat de plusieurs facteurs indispensables comme : la réduction des pertes électriques, la baisse de consommations de nos bâtiments, l'électrification de la flotte de véhicules, le télétravail...

La Direction Régionale Nord-Pas-de-Calais, plus que jamais, est un acteur incontournable de la transition écologique des territoires et de la décarbonation des événements.



Des achats de travaux pour le renforcement de l'alimentation HTA de l'usine McCain à Harnes

L'agence touquennoise de l'entreprise Satelec (filiale du groupe Fayat spécialisée dans la réalisation de travaux sur les réseaux d'énergie) a répondu à la consultation organisée par la plate-forme d'achat d'Enedis pour la réalisation des travaux de renforcement de l'alimentation électrique HTA de l'usine McCain à Harnes. L'entreprise a remporté le contrat sur la base d'une offre technico-économique fondée sur une approche durable du chantier, que ce soit la sécurité ou le recyclage des matériaux notamment.

Pour ce projet, 3.200 tonnes de matériaux ont été extraites des tranchées et 2.500 tonnes ont été recyclées, ce qui équivaut à 78% du volume total des déblais. Ce recyclage a été rendu possible grâce au partenariat du prestataire avec l'entreprise Matériaux Routier du Littoral, filiale du groupe Vinci, située près de la zone de travaux. Elle dispose d'une plateforme de tri, de concassage et de recyclage qui traite annuellement plus de 200.000 tonnes de déchets inertes provenant des chantiers de travaux publics.

La réponse de Satelec à la consultation se démarquait également par l'utilisation d'enrobés recyclés à 30%. Ces enrobés, utilisés pour revêtir les routes, allient respect de l'environnement et performance car ils diminuent l'impact environnemental tout en conservant une qualité technique optimale. Le recyclage des terres issues du chantier et l'utilisation de double fret – qui consiste à optimiser le transport en utilisant au maximum la capacité des véhicules de chantier – ont permis de réaliser une économie significative en termes d'émissions de CO² (moins 37%), représentant 6,6 tonnes « équivalent CO² » non émises. De plus, cette approche a contribué à une économie évaluée à 431 tonnes de ressources naturelles « non consommées » sur le chantier, réduisant la consommation de ces ressources de 41% .

Pour minimiser l'impact des travaux et maintenir l'accès aux riverains, Satelec a déployé une méthode de travail « ouverte/fermée à la journée » qui consiste à ouvrir les tranchées à la journée, à poser les fourreaux qui recevront les câbles le matin et à remblayer l'après-midi. Cette organisation permet aux usagers locaux de circuler le soir et permet un libre accès aux secours en cas de besoin. Une approche flexible qui a permis de limiter les contraintes pour les riverains. De plus, dans la Zone d'Activité Commerciale, où transitent quotidiennement plus de 1000 camions, des panneaux de sensibilisation, en français et en anglais, ont été installés pour encourager les conducteurs à réduire leur vitesse .

« Ce chantier a été pour nous une opportunité d'étendre notre rayonnement géographique, puisque nous n'étions jusqu'à maintenant pas présents sur le bassin minier. Il est aussi l'occasion de faire valoir notre expertise sur ce type de chantier, et de faire évoluer ses pratiques et d'engager ses clients vers du 100% électrique. »
Damien Baillieu –Responsable d'activité de Satelec.



« Une attention particulière a été portée par Satelec à l'utilisation d'outils, de matériels et d'engins électriques pour les travaux : pelles à chenilles, chargeuses, plaques vibrantes et pilonneuses. La question de la généralisation du réemploi des déblais est un sujet au cœur de nos orientations d'entreprise à mission qui nécessite d'être rapidement adressé dans nos achats » Violaine Nonon – Responsable des Achats Enedis.

La décarbonation événementielle

Main Square Festival : Un événement branché par Enedis

La Direction Territoriale du Pas-de-Calais facilite le développement de l'Arrageois, accompagne ses projets de transition écologique sur le terrain et soutient tous les événements et rendez-vous portés par la Communauté Urbaine d'Arras, en particulier avec le Main Square Festival.

Chaque année, pour être au rendez-vous du cahier des charges toujours plus ambitieux de l'organisation du Main Square, les équipes Enedis planifient leurs interventions pour structurer le réseau électrique afin de pouvoir raccorder les branchements provisoires de puissance suffisante pour les 3 jours de Festival.

Depuis une dizaine d'années, Enedis met son expertise au service du réseau pour alimenter la quasi-totalité de l'événement à partir des points de branchement provisoire. Au fil des années, les exigences se resserrent, tant en terme de puissance demandée que d'optimisation des consommations. La CUA a d'ailleurs expressément demandé cette année d'extraire les mesures des différentes courbes de charge en sortie de chaque branchement. L'idée est bien d'optimiser les consommations et différents points de raccordement, limiter le recours aux groupes électrogènes et de s'appuyer toujours davantage sur la structure du réseau électrique existant.

Une des attentes essentielles de la CUA était de pouvoir disposer très rapidement des données de consommation post-Festival. En ligne de mire, optimiser les consommations, réduire le recours aux groupes électrogènes, travailler à un festival toujours moins carboné. Toutes ces mesures seront ensuite analysées point par point avant de dresser le bilan de l'édition 2023.



« Faire de ce festival un événement plus durable, moins consommateur et plus vertueux, c'est un des enjeux auquel Enedis répond par différents moyens. Etre au rendez-vous d'un tel événement médiatisé passe nécessairement par 2 points essentiels : d'une part, une coopération pleine et entière entre les services et la Direction Territoriale d'Enedis, et d'autre part, entretenir des relations étroites avec le service énergie de la CUA pour être au plus près de leurs attentes » : Laurent Grave, interlocuteur privilégié de la Direction Territoriale du Pas-de-Calais pour la CUA.

CONCERNANT LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

Préserver la biodiversité du territoire est plus que jamais au cœur des préoccupations d'Enedis dans l'exercice de ses missions. En effet, la Direction Régionale d'Enedis participe au Comité Régional Avifaune, intensifie ses relations avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et le Groupe Ornithologique et Naturaliste (GON) du NPDC et travaille pour une collaboration optimisée avec l'ensemble des acteurs, opérateurs de réseaux, la DREAL, la LPO et le GON. L'objectif est d'être proactif dans la sauvegarde de la biodiversité.

A Loos en Gohelle, avec la Chaîne des Terrils

Après une première partie d'aménagement végétal le long de route départemental entre la sortie de Loos en Gohelle et l'entrée de Mazingarbe, c'est une voie douce piétonnière et un corridor végétal qui sont aménagés « *pour accélérer la lutte contre l'effondrement de la biodiversité* » .

En avril 2023, les agents d'Enedis de Lens ont implanté quatre mâts en bois « *pour favoriser la préservation de la biodiversité* ». Cette action a été menée en partenariat avec la ville de Loos en Gohelle et le CPIE La Chaîne des terrils dans le cadre d'un projet pédagogique mené avec le club environnement du collège René-Cassin (construction des perchoirs).



« L'endroit choisi pour cette installation est stratégique pour l'habitat animal, précise le responsable de La Chaîne des terrils qui a initié le projet. Le faucon crécerelle est une espèce sédentaire protégée qui apprécie les champs et les prairies. Il se niche entre mars et juillet et se nourrit principalement de campagnols. La hauteur des poteaux va permettre aux rapaces d'éviter les camions qui circulent route de Béthune. » .

A Lens avec le projet "BAVE"

Enedis accompagne la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin (CALL) et la ville de Lens dans le déploiement des bornes d'apports volontaires (BAVE). Il s'agit de limiter l'empreinte carbone générée par le ramassage individuel des ordures ménagères. Le portage de ce projet pluriannuel est assuré par la Direction Territoriale 62 en interface avec le pôle ingénierie et la base opération de Lens.

Il s'agit de regarder si notre réseau souterrain n'empêche pas l'installation souterraine de ces bornes et si notre réseau aérien n'empêchera pas la collecte qui se fera avec des camions et leur bras de grue. Dans certains cas, nous avons organisé le déplacement de nos ouvrages pour permettre la construction de ces bornes, seul ou avec d'autres concessionnaires (Eau, Télécom, Gaz...).

L'objectif de 14 points de collecte implantés d'ici la fin 2023 (phase 1) a été atteint. La phase 2 (centre-ville de Lens et Liévin) se fera en 2024.



A Sailly sur la Lys : 1000 arbres plantés

Entre le mois de mai et de septembre, les salariés d'Enedis se sont mobilisés pour rendre le plus grand nombre de clients très satisfaits. Un challenge interne : 7000 clients "très satisfait" = 1000 arbres financés par Enedis à planter sur le territoire pour son reboisement.

Avec l'association Canopée Reforestation, la première plantation a eu lieu le 24 et 25 novembre 2023, dans la commune de Sailly sur la Lys : 608 arbres y ont été plantés. Pour ce faire, des agents Enedis volontaires ainsi que des enfants de la commune se sont prêtés main forte pour soutenir cette belle initiative.



Dans le marais Audomarois

Il arrive souvent de remplacer un poteau bois dans un environnement protégé et non accessible aux engins lourds. La seule solution : planter le poteau manuellement en utilisant une technique particulière et des outils adaptés. Un chantier peu commun qui nécessite un savoir-faire parfaitement maîtrisé par les salariés d'Enedis. Comme toujours, la sécurité est une priorité : Temps d'Observation Préalable, port des équipements de protection et gestes maîtrisés sous la coordination d'un chargé de chantier.

« Je suis fier de mes équipes et du travail accompli chaque jour, par tous les temps afin que chaque client bénéficie de la même qualité de fourniture d'électricité »
Pascal Monjean, Chef de la base opérationnelle d'exploitation réseau d'Enedis à St-Omer.



CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT DURABLE

En attendant les Jeux Olympiques et Para-olympiques (JOP) 2024 en France

Les sites qui ont reçu le label « terres de jeux » pourront organiser des événements dans le respect de l'environnement. Enedis sera aux côtés des collectivités pour raccorder les événements sur le réseau public de distribution .



La Flamme Olympique sera de passage dans le Pas-de-Calais le mercredi 3 juillet 2024. Elle passera par Calais, Saint-Omer, Boulogne-sur-Mer, Berck-sur-Mer, Arras, le Parc d'Olhain à Maisnil-lès-Ruitz, pour finir sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Le réseau exploité par Enedis

Le réseau exploité par Enedis sur le territoire national est constitué, à la fin de l'année 2023, d'environ **1,4 million de km** de réseau (HTA + BT) dont 51,1 % en souterrain (720 389 km).

Il se décompose comme suit :

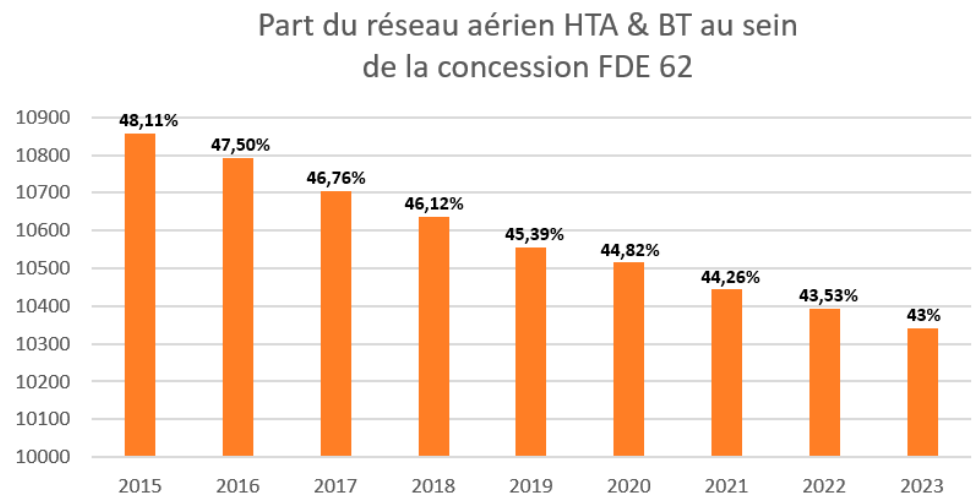
Réseau Moyenne Tension (HTA) (en km)		
Types d'ouvrage	2023	Taux (en %)
Réseau Souterrain	354 428	53,0%
Réseau aérien	314 304	47,0%
Total du réseau HTA	668 732	100,0%

Réseau Basse Tension (en km)		
Types d'ouvrage	2023	Taux (en %)
Réseau souterrain	365 961	49,4%
Réseau aérien	374 368	50,6%
Dont réseau torsadé	333 017	45,0%
Dont réseau aérien nu	41 351	5,6%
Total du réseau BT	740 330	100,0%

Au niveau local, le réseau public de distribution au sein de la concession

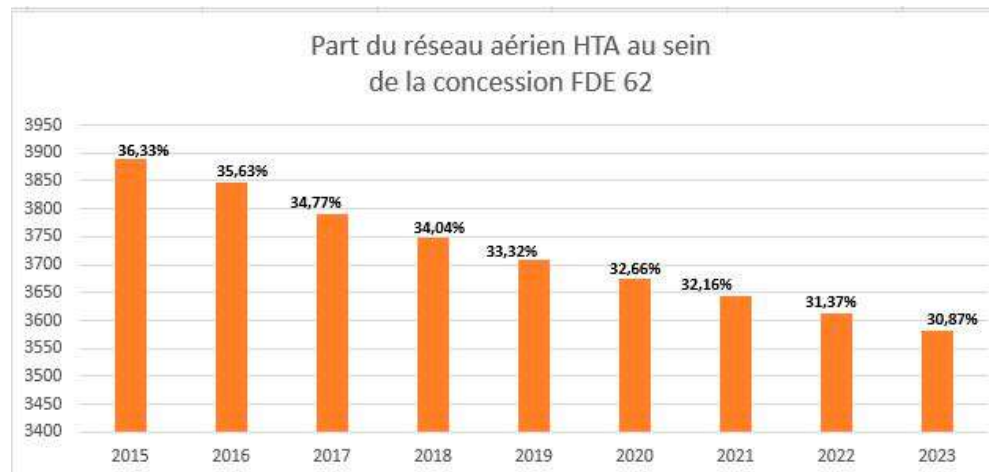
Part du réseau aérien HTA et BT au sein de la concession

A fin 2023, le territoire de la concession compte 24.049 km de réseau HTA et BT exploités par Enedis. 57 % de ce réseau est souterrain.



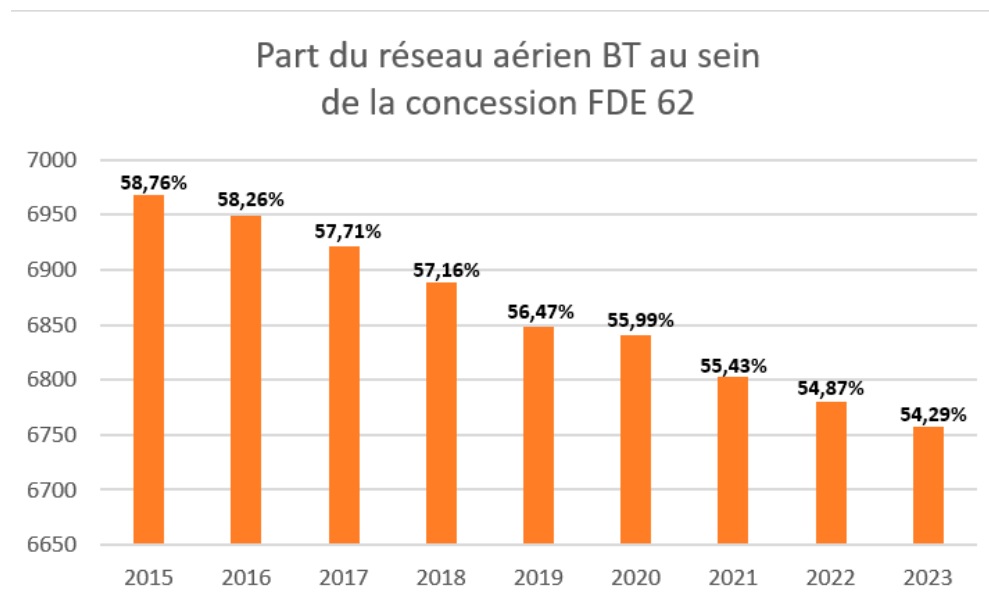
Part du réseau aérien HTA au sein de la concession

Le réseau aérien HTA mesure 3.582 km soit 30.87 % de la longueur totale du réseau HTA. En 2023, le réseau aérien HTA diminue de 32 km.



Part du réseau aérien BT au sein de la concession

Le réseau aérien BT mesure 6.758 km soit 54.29 % de la longueur totale du réseau BT. En 2023, le réseau aérien BT diminue de 22 km.



Les travaux d'intégration dans l'environnement des réseaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis

Travaux réalisés en techniques discrètes sur réseaux HTA et BT (en %) (Concession)

	2022	2023
En agglomération	92 %	91 %
Hors agglomération	93 %	94 %
En zone classée	100 %	100 %
Total	92 %	91 %

La participation d'Enedis au financement des travaux d'intégration des ouvrages existants dans l'environnement (article 8)

Dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de concession et de la convention particulière conclue entre Enedis et la FDE 62 le 12 décembre 2019 sur l'intégration des ouvrages dans l'environnement, Enedis participe au financement des opérations de sécurisation et d'intégration dans l'environnement des réseaux aériens Basse Tension réalisées, à la demande des communes.

Le taux de participation d'Enedis est de 40% du montant des travaux réalisés pour du réseau torsadé, 50% pour du réseau fil nu ou de 100% lorsque les travaux sont réalisés dans une zone protégée (soit à l'intérieur d'un périmètre de protection de l'environnement). Cette contribution d'Enedis peut faire l'objet d'une participation financière complémentaire de 40% dès lors que les opérations d'enfouissement de lignes aériennes concernent des réseaux aériens en fils nus présentant un risque incidentogène.

Pour l'année 2023, la contribution d'Enedis au financement de travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement s'élève à **1 950 k€ (1 700 k€ au titre de l'article 8 et 250 k€ de contribution complémentaire dédiée exclusivement à la résorption de fils nus)**. La contribution d'Enedis au financement des travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement est complétée par le versement, chaque année, de la redevance d'investissement (R2). En effet, le montant des travaux réalisés dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de concession financé par la collectivité en année n-2 entrent dans l'assiette de calcul du terme « B » de la redevance d'investissement de l'année (n).

Pour l'année 2023, le montant de la redevance versée par le concessionnaire à l'autorité concédante au titre du terme « R2 » est de **3 800 k€**. Si on prend en compte la participation d'Enedis au titre de l'article 8 et le montant de la part de redevance d'investissement liée au terme « R2 », la contribution d'Enedis au financement des travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement s'élève au total à **5 750 k€ pour l'année 2023**.

La contribution de la FDE 62 aux travaux d'intégration dans l'environnement s'élève à **4.465 k€ pour l'année 2023**.

COMMUNES	NOM DES RUES	PARTICIPATION FDE 62	PARTICIPATION ENEDIS
AIRE-SUR-LA-LYS/ CAPSO	Port Fluvial - chemin du Halage	2 826 €	0
ALLOUAGNE	Rue du Général de Gaulle & Rue de l'Eaurie (RD183) et rues des Déportés et Résistants	246 980 €	139 695 €
ANNEZIN	Rue de Labeuvrière	87 468 €	0
ARQUES	Rues de Verdun et du Maréchal Leclerc: Zone 2	61 726 €	0
BAPAUME	Place Abel Guidet	46 171 €	0
BILLY-MONTIGNY	Rue Pierre Tournay	51 533 €	0
BOIRY-SAINTE-RICTRUDE	Rue de Ficheux	9 617 €	0
BOULOGNE-SUR-MER	Rue de la Tour d'Odre: Tranche Conditionnelle	82 591 €	33 963 €
BOULOGNE-Sur-MER	Rue de la Frégate	73 850 €	3 401 €
BOURLON	Rue de Moeuvres	5 670 €	0
BREBIERES	Place du Vercors	18 486 €	0
BRUAY-La-BUISSIERE	Rue Basly (Phase 1 et 2)	216 089 €	59 387 €
BULLY-LES-MINES	Rue Charlemagne	20 263 €	10 613 €
BURBURE	Place du Rietz: Tranche ferme	213 356 €	115 235 €
BURBURE	Rue d'Auchel Tranche Optionnelle 1	54 176 €	33 146 €
CALAIS	Route de Gravelines: Phase 1	132 852 €	81 491 €
CAMBLAIN CHATELAIN	Rue Casimir Beugnet	8 397 €	0
CAMPAGNE LES GUINES	Rue du Château	16 809 €	0
CARVIN	Chemin d'Assonville	5 018 €	0
CHOCQUES	Rue de Lillers	266 969 €	0
COULOGNE	Quartiers Préville et Trou Gai tranche 1: Rue Centrale	19 725 €	0
COURCELLES-LES-LENS	Rue Louis Blanc	62 886 €	58 360 €
CROISETTE	Rues de Frévent, Vignacourt, Héricourt, d'Oeuf, du Cornet et Barbier - Tranche Conditionnelle	93 249 €	0
DANNES	Rues de la Mer et Saint Martin: Tranche ferme	103 795 €	52 342 €
ESCALLES	Hameau du Tap-Cul	25 959 €	31 943 €
FRESNICOURT-LE-DOLMEN	Rue de Béthune	9 740 €	0
GAUCHIN-LE-GAL	Rue De la Chaudière et rue Principale (Hameau d'Héripuré)	43 162 €	0
GAUCHIN-LE-GAL	Rue du Moulin	36 320 €	0
GAUCHIN-le-GAL	Rue Dumetz et Rue de l'Aisne	16 399 €	0
GOUY SOUS BELLONNE	Rue de Férim	90 153 €	62 438 €
HARNES	Rue Barbusse	9 793 €	0

COMMUNES	NOM DES RUES	PARTICIPATION FDE 62	PARTICIPATION ENEDIS
HAUCOURT	Rue Leclerc	83 544 €	42 860 €
HAUTE AVESNES	Rue d'Agnez	82 676 €	75 768 €
HAUTE AVESNES	Rue de l'Egalité	54 566 €	0
HENIN-BEAUMONT	Rue de l'Egalité	256 633 €	140 473 €
HENIN-BEAUMONT	Cité des Bouviers -Tranche 2	136 399 €	165 280 €
HENIN-BEAUMONT	Rue Léo Lagrange	42 741 €	21 748 €
HERMAVILLE	Rue d'Arras Tranche ferme	28 957 €	34 654 €
HERMAVILLE	Rue d'Arras Tranche Conditionnelle	22 576 €	27 474 ?
HUCLIER	Rue Principale	6 420 €	0
LABOURSE	Rue Pressé : Tranche 2	47 808 €	0
LE PORTEL	Quartier de la Neuville: Phase II :Rue Jeanne D'Arc	63 387 €	0
LE PORTEL	Quartier de la Neuville: Phase III : Rue du Révérend Père Coppin	49 821 €	37 264 €
LE PORTEL	Quartier de la Neuville: Phase II : Rue Jean Pourre et Cour Balthazar	43 408 €	0
LEFOREST	Rues de Touraine, de Poitou et Impasse de Touraine	63 491 €	0
LENS/ CALL	Rue de Rochefoucauld	47 647 €	27 470 €
LIEVIN	Rues A de Musset-Ronsart-Lecomte de l'Isle-La Fontaine-Richopin-Ronstand-Lamartine- Cit, des Genettes Phase 1	147 632 €	109 568 €
LIEVIN	Rue Baudelaire et Sans Nom et Rue Chenier - Cité des Genettes Phase 2	58 735 €	0
MARLES-les-MINES	Rues de Cracovie, de l'Egalité, de l'Eglise et Place Carette	66 648 €	77 073 €
MERLIMONT	Avenue du Boulonnais et boulevard de la manche	20 759 €	44 300 €
NEUFCHATEL-HARDELOT	Rues du 8 Mai, du 11 Novembre, du Château et Pasteur	13 455 €	16 127 €
NOYELLETTTE	Zone 5 : Rue de l'Enfer et Chemin du Marais	24 441 €	0
NOYELLETTTE	Zone 1 : Chemin des Quatre Vents	10 733 €	0
NOYELLETTTE	Zone 4 : Rue de la Ferme	10 631 €	0
NOYELLETTTE	Zone 3 : Rue Philippe	10 591 €	0
NOYELLETTTE	Zone 2 : Chemin du Gué	7 654 €	0
PIHEN LES GUINES	Route de Guines, Impasse de la Mairie, Impasse des Lilas et Impasse des Tilleuls	65 701 €	85 575 €
RUMAUCOURT	Rues des Juifs et du Marais	93 108 €	49 982 €
RUMINGHEM	Rue de la Gare et Grand Chemin de l'Eglise: Tranche ferme	39 616 €	0
RUMINGHEM	Grand Chemin de l'Eglise: Tranche optionnelle 1	8 913 €	0
RUMINGHEM	La Place - Tranche optionnelle 2	5 628 €	0
SAINT FOLQUIN	RD238 et rue de la Digue du canal de Calais TF	103 862 €	55 113 €

COMMUNES	NOM DES RUES	PARTICIPATION FDE 62	PARTICIPATION ENEDIS
SAINT-MARTIN-BOULOGNE	Route de Calais Phase 2	76 902 €	38 025 €
SAINT-OMER	Rue de la Poissonnerie	220 559 €	0
SAINT-OMER	Rue Alfred Bouche	30 588 €	0
SAINT-TRICAT	Rue du Colombier	19 644 €	31 286 €
TILLOY LES HERMAVILLE	Rue d'Avesnes	25 820 €	30 396 €
VENDIN-LE-VIEIL	Rue Delory	200 674 €	122 739 €
VIEILLE EGLISE	Rue Julien Waringhem - Tranche Ferme	40 543 €	34 811 €
		4 464 939 €	1 950 000 €

A LIEVIN : La cité des Genettes phase 1.

La demande de la ville date de juin 2021. La mise en exploitation des ouvrages a été faite en avril 2023.

Le montant des travaux pour la Collectivité est de 249.019 € et la contribution Enedis dans le cadre de l'Article 8 est de 109.568 €.

Il s'agit de renouveler :

- 304 mètres de T70 (torsadés) années 1976-1980-1993-2008,
- 290 mètres de T150 (torsadés) année 1994,
- 173 mètres de 22CU (fils nus) année 1960,
- 309 mètres de 75CU année 1960.



Les travaux sont visibles et les ouvrages existants sont intégrés dans l'environnement, comme nous le montre les photos avant/après ci-dessous.

A Thilloz les Hermaville



A Hermaville



A Calais



Les engagements sociétaux d'Enedis

Engagements territoriaux

Écoute des parties prenantes

Enedis a mis en place en 2022 un conseil des parties prenantes (CPP) au sein de ses 25 Directions régionales afin de développer encore l'écoute et la prise en compte des attentes des acteurs sur tout le territoire hexagonal.

Chacun des 25 CPP s'est réuni entre une à trois fois durant l'année 2023 et a notamment participé à l'analyse des impacts sociaux et environnementaux des activités d'Enedis, contribuant ainsi à ce que cette analyse d'impact soit réalisée à 60 % par les parties prenantes externes de l'entreprise.

Au niveau national, dans le cadre de son passage en « entreprise à mission », le conseil des parties prenantes d'Enedis a été remplacé par le comité de mission mis en place en septembre 2023 www.enedis.fr/nous-connaître/notre-raison-detre/comite-de-mission. Constitué de représentants des secteurs de l'économie, du réseau électrique, des partenaires et territoires, des datas et de l'environnement, du social et du sociétal ainsi que d'un salarié élu par ses pairs et d'un salarié mandaté désigné par les organisations sociales, le comité accompagnera Enedis dans la mise en œuvre de sa mission au service de l'intérêt général.

Fin 2023, sous l'impulsion d'Enedis, une feuille de route RSE commune à la filière professionnelle « Réseau » a été construite par Enedis et les organisations professionnelles externes des filières « Travaux » et « Matériel » afin d'être mise en œuvre dès 2024. Elle sera pilotée par les comités de liaison entre Enedis et les représentants de ces filières.

L'initiative « TPE pour demain » lancée en 2023 par Enedis consiste à former les prestataires TPE et PME cœur de métier d'Enedis à la RSE, pour qu'ils puissent continuer à répondre aux exigences et aux critères de mieux disant des achats et maintenir le taux de 50 % d'achats de travaux auprès de celles-ci. « TPE pour demain » a été primée à plusieurs reprises. À fin 2023, plus de 200 entreprises ont été accompagnées par Enedis.

Achats responsables

Après l'audit fin 2023 mené chaque année par les pouvoirs publics, le label « Relations fournisseurs achats responsables » (RFAR) a été officiellement renouvelé pour Enedis pour la période 2023-2025. En lien avec le PIH d'Enedis et sa politique RSE, ce label témoigne des engagements collectifs et responsables en faveur de tous les fournisseurs et prestataires de l'entreprise sur tous les territoires. De plus, Enedis a actualisé son Plan de vigilance et mis en place en fin d'année des e-learning adaptés à l'entreprise. Les engagements RSE de la Charte Fournisseurs et Prestataires d'Enedis, mise en œuvre depuis 2017 et actualisés en 2022 sont articulés avec ceux du Label RFAR.

Enedis contribue directement au développement économique des territoires par l'activité qu'elle génère par ses achats de biens, de services et de travaux. En 2023, le volume de ces achats au secteur du travail protégé et adapté (STPA) s'élève à 15 M€.

Avec 97 % de ses achats de travaux réalisés en France, l'impact des achats d'Enedis contribue au maintien d'environ 54 000 emplois directs et indirects sur le territoire métropolitain.

Engagements sociaux

Enedis poursuit son engagement en matière sociale pour faire progresser la mixité, la diversité, l'inclusion, l'égalité des chances et la solidarité. Elle contribue à l'engagement sociétal

dans les territoires, en cohérence avec ses missions de service public, que ce soit en matière d'emploi, de développement du tissu industriel, de soutien au secteur protégé ou d'accompagnement des publics vulnérables (précarité énergétique, inclusion numérique).

En 2023, Enedis a innové en créant les « écoles des réseaux pour la transition énergétique » en collaboration avec toute la filière électrique. En partenariat avec l'Éducation nationale, 50 classes de première et de terminale dans les lycées professionnels consacrent désormais 30 % de leur programme à l'électricité. L'objectif est d'inspirer les jeunes élèves engagés à s'orienter vers la filière des réseaux électriques et à participer activement à la transition écologique.

Enedis s'appuie sur des partenaires tels les PIMMS, les FACE, les régies de quartier et autres structures de médiation partout en France pour favoriser l'insertion par l'emploi.

Les actions d'Enedis en faveur de l'inclusion énergétique se développent en particulier avec l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), ainsi que les associations Unis-Cité et Stop à l'Exclusion énergétique. Ces deux associations travaillent en étroite collaboration au service de la rénovation de l'habitat pour les ménages en situation de grande précarité et de l'information sur les aides pour l'accès à l'énergie auprès des personnes en difficulté. Enedis finance le « Programme Solidarité Énergie » porté par des jeunes en service civique d'Unis-Cité, formés par Stop à l'Exclusion énergétique, en vue de déployer ses actions.

Afin d'assurer l'adhésion de l'interne à ces ambitions et l'engagement aux valeurs portées par sa mission, Enedis soutient des partenariats ou des actions de mécénat telle que le mentorat ou la lutte contre le décrochage scolaire.

En 2023, Enedis a développé le mentorat en contractualisant des conventions avec les associations de mentorat « Nos quartiers ont des talents » (NQT) et Unis-Cité, afin d'accompagner vers l'emploi ou vers la formation des jeunes issus de milieux sociaux modestes. Un partenariat a également été noué avec Télémaque afin d'accompagner le développement culturel de jeunes collégiens et lycéens investis, issus de quartiers fragiles. Plus de 270 salariés d'Enedis se sont engagés dans une action de mentorat en 2023.

Enedis est partenaire depuis 2014 de l'association Énergie Jeunes qui a pour vocation de combattre les inégalités scolaires et le décrochage scolaire au collège. Elle intervient dans les classes, avec des programmes pédagogiques innovants qui développent la confiance en soi et la motivation. En 2023, trois salariés d'Enedis ont rejoint l'association en mécénat de compétences « fin de carrière » pour y exercer des responsabilités nationales ou régionales. Le partenariat est renouvelé pour trois ans.

L'année 2023 a été celle de la diversité, Enedis a animé des conférences, des débats et conduit des actions de sensibilisation auprès de ses salariés en vue de favoriser l'inclusion et la diversité au sein de ses équipes partout en France.

L'index Egapro d'Enedis est de 94/100 en 2023, illustrant le très bon niveau d'engagement sur le sujet de l'égalité hommes-femmes, qui se poursuit en 2024.

La lutte contre le changement climatique trouve sa résonance auprès des salariés d'Enedis, notamment à travers les 4 600 ateliers de la Fresque du climat, animés entre 2021 et 2023 par 675 salariés animateurs engagés qui ont permis de sensibiliser 98 % des salariés d'Enedis.

Toutes ces actions contribuent à un taux d'engagement des salariés d'Enedis mesuré à 70 % en 2023 (65 % en 2022).

DES ACHATS "RESPONSABLES"

Un nouveau marché de postes HTA/BT maçonnés

L'augmentation de la demande de raccordements génère une tension sur la fabrication et la mise à disposition des postes préfabriqués HTA/BT. Il n'y a plus la garantie de pouvoir être livré dans les délais attendus. Aussi, des solutions ont dû être mises en place pour répondre au risque de pénurie de ces bâtiments industriels, préfabriqués en usine. D'autant qu'à la contrainte sur l'enveloppe de ces équipements s'ajoute les effets de la crise d'approvisionnement qui affecte les équipements électriques qui les composent.

L'une des solutions qui a été retenue, au plan national, est la contractualisation de postes maçonnés directement sur les chantiers. Des marchés dédiés ont été déployés, et la **Direction Régionale Nord Pas-de-Calais** est la première à pouvoir en disposer. Ces entreprises réalisent, à la fois, des travaux de terrassement et de construction de postes, sans aucun recours de leur part à de la sous-traitance.



DES ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX ET ASSOCIATIFS

A Saint-Martin Boulogne, à « la Maison des Enfants »

C'est pour une bonne cause au bénéfice des enfants du Boulonnais que Cédric et Cyril des équipes TST-HTA de Bruay se sont déplacés le 30 mai dernier avec leur imposant camion pour implanter un poteau en bois de 9 m de hauteur à l'entrée de la forêt des enfants de Saint-Martin Boulogne .

L'inauguration du lieu a eu lieu le 2 juillet 2023, et ce poteau deviendra le porte-drapeau de l'antenne de la Maison des Enfants, une structure sociale pour la protection de l'enfance. Une belle initiative rendue possible grâce à l'appui de Gaëtan Choquet et Jérôme Markiewicz de la Direction Territoriale du Pas-de-Calais, à l'écoute des attentes du territoire.





1.4. Enedis prépare le réseau aux défis du développement à grande échelle de la mobilité électrique

Le marché de la mobilité électrique a poursuivi sa progression en 2023 :



- À fin 2023, 1 594 841 véhicules électriques et hybrides rechargeables sont en circulation en France métropolitaine, avec pour la seule année 2023, 491 866 nouvelles immatriculations.
- La part de marché des véhicules électriques et hybrides rechargeables particuliers représente aujourd'hui en moyenne 25 % des ventes totales de véhicules, dépassant ainsi la part des véhicules diesel. L'évolution de la part de marché du véhicule électrique témoigne du rythme élevé de la transition du thermique vers l'électrique.

Évolution des comportements des utilisateurs de véhicules électriques

En juin 2023, et pour la 4^e année consécutive, Enedis a mené une étude avec l'institut BVA auprès d'un échantillon représentatif de plus de 1 000 possesseurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables (VE et VHR) afin de mieux connaître leurs habitudes de mobilité et de recharge.

Les principaux résultats de cette enquête, en progression par rapport à 2022, sont les suivants :

- *La voiture électrique devient le véhicule principal des foyers équipés d'un véhicule 100 % électrique dans 85 % des cas.* En moyenne, le véhicule électrique est utilisé 6 jours par semaine pour un trajet quotidien moyen de 47 km.
- *La recharge principale s'effectue dans 83 % des cas à domicile, loin devant la recharge sur le lieu de travail et en voirie.* Celle-ci est répartie à 88 % pour les habitants de maison individuelle et à 59 % pour les habitants en résidence collective.
- *La recharge pendant la nuit, une bonne pratique adoptée largement :* 66 % des utilisateurs qui se rechargent à domicile déclarent démarrer généralement leur recharge entre 21 h et 7 h du matin. 27 % des utilisateurs de véhicule électrique déclarent piloter leur recharge, avec comme principale motivation, pour 70 % d'entre eux, la réduction de la facture d'électricité grâce aux heures pleines/heures creuses. À noter que 84 % des utilisateurs n'ont pas eu besoin d'augmenter la puissance de leur abonnement électrique en vue de la recharge de leur véhicule électrique (tendance stable par rapport à l'année dernière).

Évolution du cadre réglementaire autour de la mobilité électrique

Dans le prolongement du décret n° 2022-1249 du 21 septembre 2022, qui instaure le principe de la prise en charge par le TURPE du financement d'une infrastructure publique collective de recharge, deux arrêtés en date du 2 juin 2023⁽¹⁾ précisent d'une part les règles de dimensionnement des infrastructures et d'autre part, la méthode de calcul de la quote-part due par chaque demandeur.

L'arrêté du 6 février 2023 relatif à la prise en charge par le TURPE du raccordement au réseau public d'électricité des IRVE et hybrides rechargeables ouvertes au public qui s'inscrivent dans un SDIRVE a précisé les conditions de la prolongation de l'application de la réfaction majorée à 75 % pour les bornes ouvertes au public installées sur un territoire couvert par un SDIRVE.

(1) Arrêté du 2 juin 2023 relatif à la définition du taux d'équipement à long terme et de la puissance de référence par point de recharge pour le déploiement d'infrastructures collectives de recharge relevant du réseau public de distribution et arrêté du 2 juin 2023 relatif à l'encadrement de la contribution au titre du déploiement d'infrastructures collectives de recharge relevant du réseau public de distribution dans les immeubles collectifs à usage principal d'habitation.

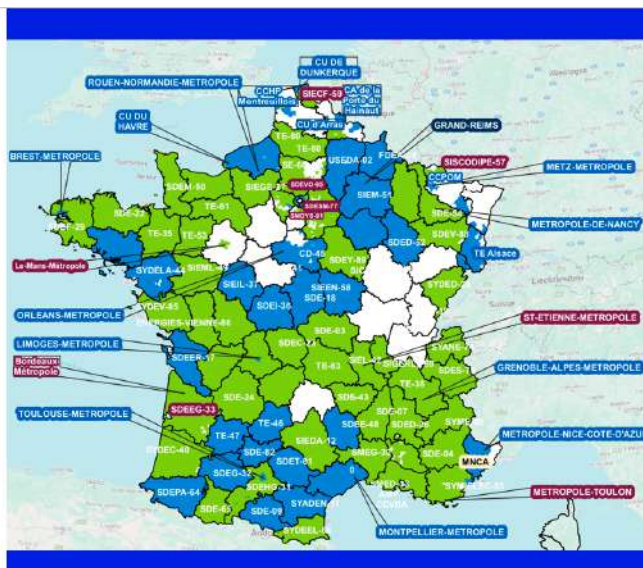
La mobilisation des territoires pour s'équiper en bornes de recharge

L'élaboration des SDIRVE s'est accélérée dans les territoires en 2023. À fin 2023, 116 SDIRVE sont engagés ou validés en préfecture.



Légende de la cartographie

- 54 SDIRVE engagés
dont 8 SDIRVE portés par des métropoles
 - 62 SDIRVE validés
dont 3 SDIRVE portés par des métropoles
- Au total, 116 SDIRVE engagés ou validés



Enedis, partenaire de l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique pour accompagner son développement à grande échelle

Accompagner les collectivités et syndicats d'énergie pour l'élaboration et le déploiement des SDIRVE

À fin décembre 2023, Enedis a été partenaire au côté des collectivités locales de l'élaboration de 86% des SDIRVE engagés ou validés sur le territoire métropolitain, soit 100 sur un total de 116 SDIRVE.

Suite à la phase d'élaboration des SDIRVE, une deuxième étape commencée en 2023 consiste, pour Enedis, à accompagner les collectivités locales dans le déploiement des bornes sur les territoires couverts par chaque SDIRVE.

Faciliter/accélérer le raccordement des équipements de recharge

Le réseau public de distribution joue un rôle central dans le développement de la mobilité électrique :

■ L'équipement des aires de service du réseau autoroutier

À fin d'année 2023, la majorité des aires de service sur le réseau autoroutier concédé a été raccordée en haute tension, permettant ainsi la mise à disposition d'un service de recharge

haute puissance. Ces raccordements constituent l'essentiel des raccordements d'IRVE sur le réseau HTA.

■ L'équipement des activités des « grands comptes »

Pour la deuxième année consécutive, l'activité de raccordements liée aux grands comptes (hors autoroutes) a doublé en 2023. Cette activité concerne notamment les centres commerciaux, les opérateurs de transports, les opérateurs de recharge dans le résidentiel collectif. Cette forte hausse d'activité est essentiellement portée par le déploiement des IRVE ouvertes au public et par celui des IRVE dans le résidentiel collectif raccordé sur le réseau basse tension.



■ L'équipement des parkings des ensembles résidentiels collectifs

À fin 2023, 2,6 % des immeubles résidentiels en France disposaient d'une infrastructure de recharge en service. Le potentiel de croissance de l'équipement de ce type d'immeubles est donc très important et représente une forte activité de raccordement pour les années à venir.

L'un des freins à cet équipement résidait jusqu'à mi-2023 dans le processus de décision d'investissement qui nécessitait une majorité des copropriétaires. Le mécanisme de préfinancement inscrit dans la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et les modalités d'application fixées par les textes réglementaires, dont les arrêtés du 2 juin 2023, donnent la possibilité d'un reste à charge nul pour une copropriété ou un bailleur qui le souhaite. Dans ce cas, le coût de l'infrastructure collective est préfinancé par le TURPE. Cette avance est remboursée au fil de l'eau lors du raccordement à l'infrastructure des copropriétaires intéressés.

Désormais, les deux solutions collectives de recharge en immeuble d'habitation, l'une privée et l'autre publique, bénéficient chacune de son dispositif de financement. Enedis accompagne ces deux solutions en les raccordant au réseau public de distribution d'électricité.

Pour accompagner ce déploiement, l'État a également annoncé en octobre 2023 le renouvellement du programme Advenir (aides à l'installation de bornes en copropriété, sur la voie publique ou en entreprise), avec une enveloppe totale de 200 millions d'euros jusqu'en 2027.

L'année 2023 a été dynamique en matière de demandes et réalisations d'infrastructures collectives. À fin 2023 :

- 5 737 solutions opérateurs privés sont en service (dont 41 % en 2023);
- 449 solutions publiques, nommées « réseau électrique auto », sont en service (dont plus de 55 % en 2023).

Cette dynamique va se poursuivre et se renforcer en 2024, avec déjà 5 877 demandes de raccordement en cours à fin 2023, toutes solutions confondues (3 918 solutions opérateurs et 1 959 solutions réseau électrique auto).

La contribution d'Enedis à des partenariats stratégiques

Contribuer au sein de l'écosystème de la mobilité électrique à la prise en compte des enjeux du réseau de distribution d'électricité

■ Le projet aVENir

Piloté par Enedis sous l'égide de l'Ademe, ce projet a réuni 13 acteurs industriels et académiques de la mobilité électrique française. Le projet a présenté ses résultats lors de l'événement de clôture fin juin 2023 qui a rassemblé de nombreux acteurs de l'écosystème.

Plusieurs expérimentations ont été menées dans le cadre de ce projet pour analyser les interactions entre le réseau public de distribution, les bornes de recharge et les véhicules électriques. La faisabilité de solutions de *smart-charging* a été démontrée : pour la première fois en France, Enedis a envoyé avec succès un signal réseau à un opérateur de bornes pour activer le *smart-charging* en conditions réelles. Différentes solutions de pilotage ont été mises en œuvre, comme la modulation de puissance et le décalage temporel de la recharge, l'injection de l'énergie de la batterie dans le réseau électrique (V2G) et la synchronisation entre production photovoltaïque et la recharge des véhicules électriques.

■ La préparation nécessaire du réseau au développement du transport routier électrique

La technologie électrique à batterie est aujourd'hui la principale technologie « zéro émission à l'échappement » retenue par les constructeurs pour accélérer la décarbonation du transport routier de marchandises dans les prochaines années. Le déploiement massif d'infrastructures de recharge adaptées, sur les principaux axes routiers, est l'un des prérequis indispensables pour garantir l'essor des poids lourds électriques longue distance.

Une étude réalisée en 2023 par Enedis en collaboration avec d'autres acteurs de l'écosystème a évalué à 3,2 GW le besoin en puissance pour le réseau électrique national à l'horizon 2035 afin d'accompagner l'essor de la mobilité électrique en itinérance (aires de services sur autoroutes pour la mobilité légère et l'ensemble du réseau routier français pour les poids lourds), avec des évolutions structurelles importantes sur le réseau électrique pour environ 60 ouvrages (postes de transformation HTB-HTA). Cette étude sera publiée en 2024.

En parallèle Enedis lance de nouvelles études pour estimer les besoins de recharge et l'impact sur le réseau de la recharge des poids lourds au dépôt et dans les centres logistiques, afin de compléter la vision globale de l'impact de l'électrification du transport routier de marchandises en France.

■ Rapport sur le pilotage de la recharge

Dans un contexte de massification du nombre de véhicules électriques dans les prochaines années, Enedis a lancé en 2023 des travaux de rédaction d'un rapport sur le pilotage de la charge des véhicules électriques. Ce rapport a pour objectif de souligner l'importance du pilotage pour le bon fonctionnement du réseau et du système électrique, mais également pour éviter des renforcements coûteux du réseau.

Ce rapport, soumis à l'avis de la CRE, comporte quatre recommandations sur le pilotage de la charge pour faciliter la réponse aux besoins du système et du réseau :

- systématiser le pilotage tarifaire et la connexion avec le compteur pour le résidentiel (individuel ⁽¹⁾ et collectif) ;
- inciter le pilotage tarifaire pour les infrastructures collectives de recharge ;
- informer le client sur les bénéfices du pilotage ;
- inciter les clients à l'optimisation de leur puissance de raccordement.

(1) L'article 18 de la loi de finances pour 2024 relatif au crédit d'impôt accordé aux particuliers pour l'acquisition et la pose d'un système de charge pilotable pour véhicule électrique dans leur logement a rendu obligatoire le lien entre la borne et le compteur pour bénéficier du crédit d'impôt.

Œuvrer pour le verdissement des flottes de véhicules

Enedis est engagée dans le projet international EV100 (Electric Vehicule 100 %) qui prévoit l'électrification de 100 % des véhicules légers à l'horizon 2030 (hors engins et véhicules d'astreinte).

Enedis est pionnière dans l'électrification de sa flotte. Avec près de 6 000 bornes installées sur l'ensemble de ses sites et 31,5 % de sa flotte interne électrifiée, Enedis est un acteur de référence dans ce domaine.

Enedis partage également son expérience et son expertise dans ce domaine avec les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique engagés dans le verdissement de leur flotte.

SUR LE TERRITOIRE DU PAS-DE-CALAIS

En investissant d'année en année pour moderniser le réseau, préparer l'avenir et accompagner les territoires dans des solutions au service de la mobilité électrique dans le Pas-de-Calais, Enedis est mobilisée pour relever ce défi industriel avec l'ensemble des salariés. Les relations de proximité avec les parties prenantes : collectivités, industriels, aménageurs, constructeurs, sont renforcées dans le seul but d'accompagner le développement de la mobilité électrique.

« En 2023, avec toute mon équipe au sein du service raccordement HTA, et nos collègues des autres services, nous intensifions nos efforts pour accompagner la mobilité électrique sur tout le territoire. Cela passe par le fait d'anticiper, étudier les implications de la mobilité électrique sur le système électrique de distribution et être au rendez-vous des attentes de tous nos clients » : Romain de Cruz, Chef de pôle AREMA BT et HTA d'Enedis.



ENEDIS ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITES TOUT AU LONG DE L'ELABORATION DE LEUR SDIRVE

DES REUNIONS DE PORTAGE

A Carvin, le 13 juin 2023, une réunion de "Gouvernance du local" s'est tenue à Carvin. Les élus ont pu s'approprier les enjeux locaux en terme d'IRVE et du développement économique. En présence des agents de la Direction Territoriale Pas-de-Calais, du Service Raccordement Ingenierie, et du Service des Opérations, cela a pu également de traiter des insatisfactions et la résorption des chantiers en terme de voirie.



QUAND L'EPCI PREND LA COMPETENCE

Le 28 décembre 2023, la **Communauté d'Agglomération de Lens Lièvin** décide en Conseil Communautaire de prendre la compétence SDIRVE, assurée de pouvoir compter sur l'accompagnement d'Enedis .

LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT

Ces conventions ont pour objet de déterminer les principes de collaboration entre Enedis et les collectivités pour l'élaboration du SDIRVE (Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharges pour les Véhicules Electriques) .

La convention d'accompagnement comprend

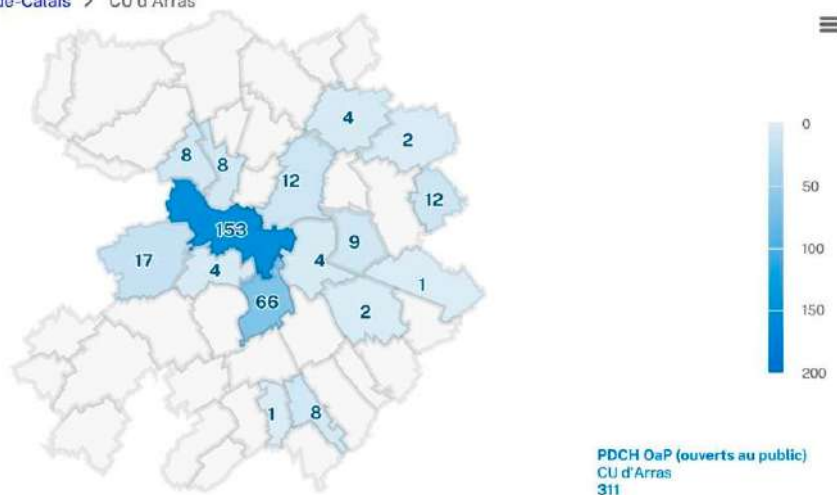
- un diagnostic,
- un projet de développement et des objectifs chiffrés,
- un calendrier de mise en œuvre précisant les ressources à mobiliser,
- un dispositif de suivi et d'évaluation.

En 2023, 2 conventions ont été signées avec la CUA et avec la CABBALR

AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS

La convention entre Enedis et la CUA a été signée en juillet 2023. Lors du Conseil Communautaire de la CUA du 21 décembre 2023, les élus ont voté l'adoption du schéma directeur des infrastructures de recherche de véhicules électriques pour 110 nouvelles bornes d'ici 4 ans .

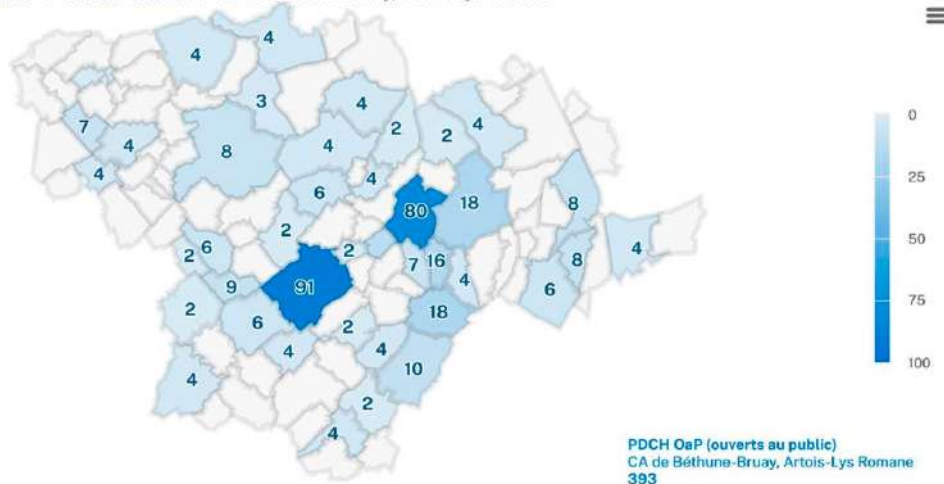
France > Pas-de-Calais > CU d'Arras



AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

La convention d'accompagnement a été signée en juillet 2023, avec le Président de la CAB-BALR .

France > Pas-de-Calais > CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane



LE SDRIVE EST VALIDE PAR LA PREFECTURE

SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DESVRES-SAMER

En janvier 2023, le 1er Schéma Directeur d'Infrastructures pour Véhicules Electriques (SDIRVE) a été validé dans le Pas-de-Calais, sur la Communauté de Communes de Desvres-Samer. Depuis 2020, l'EPCI est une Autorité Organisatrice de Mobilités (AOM) et conformément au Plan Climat Air Energie et Territoire (PCAET). L'intercommunalité a tenu ses engagements. Avec cette signature, une première phase de bornes de recharges 22 Kva réparties sur six communes a été actée (Alincthun, Desvres, Samer, Quesques, Brunembert, Wirwignes). Les projets de déploiement de bornes IRVE se poursuivent sur Doudeauville.

DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITE ELECTRIQUE DEDIEES AUX AGENTS ENEDIS

Des actions de sensibilisation vers les salariés d'Enedis ont été démultipliées pour permettre à chacun de monter en compétences dans le domaine. Des rendez vous réguliers avec des web conférence ont été organisés.

La semaine de la mobilité électrique

Du 16 au 22 septembre 2023, c'était la semaine de la mobilité électrique. L'occasion de rendez vous pour les agents ainsi que pour les élus invités par mail.

MAIS EGALEMENT POUR LES ELUS

Les collectivités ont été invitées à trois conférences proposées par le pôle mobilité électrique d'Enedis sur des sujets d'actualité concernant la mobilité électrique.

INVITATION

TOUT SAVOIR SUR LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Un webinaire gratuit de 2 heures pour les représentants et les agents des collectivités locales
Dispensé par Pôlénergie, en partenariat avec Enedis, sous couvert de l'AVERE

Pour suivre ce webinaire, cliquez sur le lien ci-dessous et remplissez impérativement le formulaire :

Jeudi 09 Novembre de 10h à 12h

Dans un écosystème énergétique en perpétuelle évolution, l'avenir est plus que jamais électrique.
2h pour vous donner des clés de compréhension de la mobilité électrique sur :

- Les Zones à Faibles Emissions (ZFE)
- Les bornes de recharge : Quelles dispositions et obligations ?
- S'engager dans un SDIRVE* : Avec quels acteurs ? Comment le réaliser ? Quelles étapes ?
- Comment aménager son territoire ? Quelles aides ? Quels outils ?
- Préparer demain

*Schéma Directeur d'implantation d'infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques

Logos : Pôlénergie, enedis

Des réunions dans les communes

Les interlocuteurs d'Enedis ont été des intervenants pour présenter le dispositif aux élus.

A Courrières

Enedis, acteur engagé dans la transition écologique des territoires, a participé en mai 2023 à une réunion d'échanges sur la thématique des transports propres.



LES BORNES DE RECHARGES

Au Touquet

C'est dans la nuit du 28 au 29 septembre que d'importants travaux ont été réalisés sur le poste de distribution publique de la rue de Bruxelles en vue du raccordement de l'immeuble collectif « Les Villas Saint-Jean » situé allée du verger au Touquet .

Le 9 octobre : en vue du raccordement de cet immeuble et des IRVE situées en sous-sol, il a fallu dans un 1er temps adapter la capacité du poste en augmentant sa puissance. Une étape essentielle mais pas évidente à mener compte tenu de l'emplacement de l'actuel poste DP. situé en sous-sol, en bas d'une pente sur le domaine privé, compliquant l'accès et la réalisation des travaux sur le poste .

Dans un 2ème temps, pour limiter la gêne sonore occasionnée vis-à-vis des riverains et commerçants situés à proximité, les travaux sur le poste ont été réalisés de nuit. Et pour conjuguer efficacité, réduction des nuisances sonores et chantier décarboné, nos équipes sur place ont eu recours à des moyens spécifiques adaptés pour déplacer le matériel, comme l'usage d'un engin type grue électrique plus maniable, moins bruyante et moins polluante. Dès 17 h, acheminer dès la nuit tombée le transformateur via une grue électrique spécifique et adaptée aux conditions d'accès en sous-sol. Tout était terminé vers minuit, sans problème à signaler. C'est tout l'intérêt d'une préparation concertée et efficace en amont .



C'est Marie-Lou Ségard, chargée de projet ingénierie sur Saint-Martin Boulogne qui a géré ce chantier : *« Pour ce projet, on a travaillé main dans la main avec Stéphane Ridez, responsable identifié de la préparation à la base opérationnelle de Berck-Hesdin, et nos 2 prestataires Eurotelec et Lelieur ».*





Un groupe électrogène avait été installé par précaution compte tenu de la situation du lieu et la zone commerçante mitoyenne, pour ne pas pénaliser les riverains en cas de brève coupure au moment de la bascule mais le timing a été impeccablement suivi et n'a eu aucune conséquence pour les riverains et commerçants situés dans la zone concernée .



A Etaples

Les équipes boulonnaises ont raccordé le poste de distribution de Brit-Hotel au réseau moyenne tension. Une étape importante pour alimenter les 3 bornes installées en mai 2023.



A Oignies

En février 2023, le transformateur situé sur le territoire de la commune de Oignies a été "muté". L'objectif est de pouvoir accueillir une nouvelle borne de recharge pour véhicule électrique et ainsi augmenter sa capacité. Ces travaux ont été réalisés sans coupure d'électricité pour les clients.



IRVE EN RESIDENTIEL COLLECTIF

Pleinement engagée dans la transition écologique, Enedis renforce son rôle d'accompagnement de l'installation des solutions collectives de recharge de véhicules électriques dans les immeubles.

En tant qu'entreprise de service public en charge du réseau de distribution d'électricité, Enedis accompagne toutes les solutions d'infrastructure de recharge des véhicules électriques, en respectant le devoir d'information et de neutralité.

Que ce soit en accompagnant les opérateurs privés dans leur raccordement ou avec sa solution réseau électrique auto, Enedis rendra simple et accessible à tous, la pose d'IRVE dans les collectifs. Car 90% de la recharge se fait au domicile ou au travail et 1/2 habitant vit dans un collectif.

Pour assurer un déploiement optimal de toutes les solutions collectives un groupe de pilotage a été créé en 2023. Ses missions sont de gérer l'activité de manière opérationnelle, d'organiser la conduite du changement au sein des différents services de la Direction Régionale d'Enedis en rapport avec les décisions nationales d'Enedis.

1.5. La contribution d'Enedis au développement du très haut débit (THD)

En 2023, la FNCCR et Enedis, soucieux de faciliter l'accélération du déploiement du THD et l'utilisation des appuis communs du réseau de distribution d'électricité, ont signé avec la fédération InfraNum (représentant les opérateurs télécoms) un protocole d'accord visant à améliorer les dispositions de la convention « relative aux conditions particulières de déploiement des réseaux de communications électroniques à très haut débit sur les ouvrages basse tension du réseau public de distribution d'électricité ».



Les réseaux de communications électroniques à très haut débit sont un facteur de compétitivité, de croissance et d'attractivité pour les territoires. Les usages numériques continuent de progresser très vite sous l'impulsion notamment de la dématérialisation des transactions, la libéralisation des échanges ou l'émergence de nouvelles technologies utilisant les objets connectés. Depuis 2020, les besoins de la population de pouvoir disposer d'un accès de qualité à Internet ne cessent de croître, que ce soit pour des usages professionnels, familiaux, sociaux ou médicaux.

En tant que gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, Enedis s'est engagée auprès des collectivités territoriales, des opérateurs, des entreprises de télécommunications, de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et des administrations, à contribuer activement à l'aménagement numérique du territoire en facilitant le déploiement de la fibre optique sur les poteaux électriques. La mise à disposition de ces infrastructures permet aux opérateurs de télécommunications et aux collectivités locales de déployer leurs réseaux rapidement, à coût maîtrisé, sur des appuis robustes.

Pour ce faire, les opérateurs télécom, et les collectivités locales maîtres d'ouvrages, doivent signer avec les autorités concédantes et Enedis, des conventions permettant l'utilisation du réseau public de distribution d'électricité pour déployer la fibre optique sur les supports communs du réseau électrique ou dans les gaines souterraines.

Ainsi, fin 2023, 1 285 conventions tripartites encadrent l'utilisation des infrastructures électriques exploitées par Enedis pour le domaine aérien et 218 conventions pour le domaine souterrain. Au total, 114 nouvelles conventions ont été signées en 2023. Fin 2023, plus de 10 390 km de fibre optique ont été déployés en aérien sur les appuis BT et HTA et environ 35 km de fourreaux télécom souterrains ont été posés en coordination avec les travaux du distributeur. Cette mutualisation des infrastructures contribue à rendre plus de 35 millions de foyers français éligibles à la fibre optique.

Toutefois, le nombre d'affaires déposées auprès d'Enedis en 2023 continue de décroître, au fur et à mesure que l'on approche du terme du déploiement des infrastructures THD prévu pour 2025-2026.

Aussi, Enedis a mis à profit cette baisse de sollicitations des opérateurs et des collectivités maîtres d'ouvrages pour accentuer et renforcer les contrôles sur le terrain sur la qualité des déploiements réalisés et le respect du prescrit technique. Ainsi, ce sont des centaines d'interventions qui ont été demandées aux opérateurs pour régulariser les installations non conformes sur les appuis du réseau de distribution.

Le protocole d'accord, signé le 28 septembre 2023 par la FNCCR, Enedis et Infranum, comprend :

- une lettre d'engagement à poursuivre les discussions pour améliorer le modèle national des conventions tripartites pour la mutualisation des « appuis communs » du réseau de distribution d'électricité ;
- un modèle d'avenant à ces conventions permettant la transposition de l'arrêté technique du 24 décembre 2021 relatif aux conditions particulières du déploiement d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur les ouvrages basse tension du réseau public de distribution d'électricité. Décliné localement fin 2023-début 2024, cet avenant permet aux opérateurs d'être exonérés des obligations d'études de calculs de charge pour l'utilisation des « appuis communs » pour la réalisation des branchements finaux optiques (raccordements clients), et fixe les obligations de communication des informations relatives à la facturation des droits d'usages et des redevances d'utilisation correspondants.

Enfin, en matière de sécurité, l'année 2023 aura été marquée, comme en 2021 et 2022, par un nombre élevé d'accidents électriques (21) lié au déploiement de la fibre optique. Même si la responsabilité du distributeur n'est pas engagée, Enedis reste très fortement impliquée pour contribuer à réduire les risques électriques auxquels s'exposent les techniciens télécom. En particulier, en faisant preuve d'exigence vis-à-vis des opérateurs pour qu'ils respectent les dispositions des conventions « appuis communs », lesquelles permettent de protéger les techniciens télécoms qui interviennent sur les supports électriques, mais aussi pour préserver les infrastructures du réseau de distribution.

La FNCCR, Enedis et les opérateurs continueront en 2024 à œuvrer pour améliorer le modèle national de la convention « appuis communs », en particulier pour définir les modalités d'accès au réseau public de distribution d'électricité dans le cadre de l'entretien et de la maintenance des réseaux THD.

Enedis reste par conséquent pleinement engagée aux côtés des collectivités et des opérateurs pour faciliter la mise à disposition et l'accès aux infrastructures électriques, dans le respect de trois exigences incontournables :

- la sécurité des intervenants ;
- la pérennité et l'intégrité des ouvrages du réseau public d'électricité ;
- la neutralité économique pour les clients du réseau public de distribution d'électricité.

LA FDE 62 ET ENEDIS, FACILITATEURS DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE THD ET DE LA VIDEO SURVEILLANCE

Opérateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total général
Orange	210	1814	5118	4513	4125	7777	796	209	24562
Axione	0	187	9115	19541	14867	17559	2754	35	64058
Completel	0	0	39	0	0	11	0	0	50
Covage	0	0	0	6	13	0	3	0	22
SFR	0	0	506	696	816	4508	0	53	6579
Ielo	0	0	0	0	0	0	4	21	25
Bouygues	0	0	0	0	0	0	25	0	25
Total	210	2001	14778	24756	19821	29855	3582	318	95321

En 2023, sur le territoire du Pas-de-Calais, 318 supports ont été traités pour 10,412 km de fibre posés en 2023

LE RESEAU DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE

La FDE 62 et Enedis autorisent conjointement le Maître d'Ouvrage du Projet et/ou l'Opérateur à établir ou faire établir, ainsi qu'à exploiter, dans les conditions techniques et financières définies par une convention, un réseau de communications électroniques sur le réseau BT et/ou sur le réseau HTA desservant les communes, ainsi qu'à en assurer ou en faire assurer l'exploitation .

Le service public de la distribution électrique dont est chargé le Distributeur est prioritaire sur l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques. Par voie de conséquence, le Maître d'Ouvrage et l'Opérateur ne peuvent s'opposer aux interventions effectuées par l'AODE dans le cadre de ses compétences (travaux d'enfouissement, etc.) ou par le Distributeur dans le cadre de la construction ou de l'exploitation du Réseau public de distribution d'électricité et des ouvrages qui le composent. L'Opérateur s'engage à ne pas porter atteinte au bon fonctionnement de la distribution publique d'électricité lors de l'établissement et de l'exploitation de son Réseau de communications électroniques .

2 conventions ont été signées en 2023 relatives à l'usage des supports des réseaux Basse Tension et Haute Tension pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électronique. Elles sont valables pour 25 ans.

Une convention concerne l'opérateur "Covage Infra", et l'autre, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

L'USAGE DES SUPPORTS POUR EQUIPEMENTS TIERS

Dans le cadre du projet de réseau de vidéoprotection, la FDE 62 et Enedis autorisent les communes à installer ou faire installer, dans les conditions techniques et financières définies dans une convention, une ou plusieurs caméras sur un ou plusieurs supports de réseau aérien de distribution publique d'électricité basse tension de son territoire, ainsi qu'à en assurer ou en faire assurer la maintenance et l'exploitation.

La durée de la convention est de 10 ans, avec tacite reconduction par périodes successives de même durée, sauf dénonciation par l'une des parties. A l'expiration de la convention, la commune s'engage à déposer les caméras et les accessoires afférents dans un délai de 6 mois.

En 2023, 3 conventions relatives à l'usage du réseau de distribution public d'électricité pour l'installation et l'exploitation d'un réseau de caméras de vidéo protection sur les supports de lignes aériennes ont été signées.

Les communes concernées sont Wingles, Habarcq et Cucq.





Fin 2023, 2,6 % des immeubles d'habitation en France sont équipés d'une infrastructure collective de recharge (6 000 installations toutes solutions confondues). Ces équipements représentent un défi important pour Enedis dans les années à venir.

2 Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité

2.1. La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour Enedis

L'appréciation de la qualité d'alimentation sur le territoire de votre concession tient compte des incidents majeurs survenus en 2023, des principales actions d'amélioration mises en œuvre dans l'année et de l'évolution des indicateurs de suivi de la qualité.

La continuité de l'alimentation en électricité

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

Durée moyenne annuelle de coupure (en min) (Concession)			
	2022	2023	Variation (en %)
Toutes causes confondues (critère B Concession) ⁽¹⁾	152,6	91,7	-40 %
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX) ⁽²⁾	72,9	51,8	-29 %
<i>Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)</i>	7,2	0,0	-100 %
<i>Dont incident sur le réseau de distribution publique</i>	47,3	34,6	-27 %
<i>Dont incident poste source</i>	2,6	0,4	-84 %
<i>Dont incident réseau HTA</i>	23,9	18,6	-22 %
<i>Dont incident réseau BT</i>	20,8	15,7	-25 %
<i>Dont travaux sur le réseau de distribution publique</i>	18,4	17,1	-7 %
<i>Dont travaux sur le réseau HTA</i>	11,3	10,2	-10 %
<i>Dont travaux sur le réseau BT</i>	7,1	7,0	-2 %

(1) La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : le critère B. Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en Basse Tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique, incident en amont du réseau public de distribution d'électricité).

(2) Conformément à la délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 21 janvier 2021 portant décision sur le TURPE 6 HTA-BT, sont notamment considérés comme des événements exceptionnels « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5 % pour la zone géographique considérée dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finaux alimentés par le réseau public de transport et/ou par les réseaux publics de distribution sont privés d'électricité ». Les incidents entrant dans le champ de la décision précitée sont exclus des statistiques de coupure de façon à produire le critère B hors événements exceptionnels (critère B HIX).

Le critère B hors incidents exceptionnels 2023 (51,8 minutes) est en baisse par rapport à l'année 2022 (72,9 minutes), soit un recul de 21,1 minutes (-29%).

Les 10 premiers mois de l'année 2023 ont été relativement cléments avec du vent et de la neige en mars (semaine 10 du 6 au 12 mars et semaine 13 du 27 mars au 1er avril), du vent en avril (semaine 15 du 10 au 16 avril), des orages et des fortes chaleurs en juin (semaine 23 du 5 au 11 juin et semaine 24 du 12 au 18 juin), du vent en août (semaine 31 du 31 juillet au 6 août) et du vent en octobre (semaine 40 du 2 au 8 octobre, semaine 41 du 9 au 15 octobre et semaine 43 du 23 au 29 octobre) .

Le département du Pas-de-Calais a connu ensuite sur les mois de novembre et décembre des événements climatiques exceptionnels, la tempête CIARAN qui a gravement touché nos côtes et une partie des terres puis les inondations centennales qui ont gravement touché l'audomarois et le montreuillois à plusieurs reprises .

Ces deux événements ont été classés exceptionnels et n'entrent pas dans le critère B HIX, mais ces deux événements ont fortement mobilisé nos collaborateurs, ce qui a allongé les temps d'intervention sur les autres incidents et donc pesé sur le critère B HIX (+ 6,51 minutes en novembre et +5,39 minutes en décembre) .

Le **jeudi 2 novembre**, la tempête CIARAN est passée entre 2h et 16h avec un pic à 13h. 108.000 clients impactés. 135 incidents HTA et 222 incidents BT. Grâce à une pré-mobilisation dès le lundi 30 octobre avec le déclenchement du plan ADEL et du COREG en lien avec les services de la préfecture, 50% des clients ont été réalimentés en moins de 3 minutes, 81% des clients ont été rétablis en moins de 10 heures. Plus de 400 agents et prestataires ont été pré-mobilisés et mobilisés. Les bases opérationnelles du département du Nord et celles de l'Est du Pas-de-Calais (moins touchées par la tempête) sont venues en renfort à Berck, Le Touquet et Boulogne sur mer pour rétablir les derniers foyers .

Dans la nuit du **samedi 4 au dimanche 5 novembre**, passage de la tempête Domingos qui retarde la réalimentation des derniers clients .

Lundi 6 novembre, les pluies importantes du dimanche, sur un sol déjà engorgé, ont provoqué des inondations centennales. L'audomarois et le montreuillois sont dans l'eau. Un poste source est dans l'eau (Lumbres). L'eau entre dans le poste source d'Aire sur la Lys. L'agence de conduite régional de Lens effectue des manoeuvres avec les autres postes sources pour maintenir la fourniture d'électricité sur le secteur. Des groupes électrogènes sont installés pour rétablir au plus vite les clients. Des coupures de sécurité sont réalisées quand nos ouvrages et/ou des habitations sont dans l'eau .

En lien avec les services de la Préfecture et de la Sécurité Civile, nos équipes se mobilisent pour réaliser des branchements provisoires afin d'alimenter les zones de vie et les pompes venues de toute l'Europe .

Description succincte et éléments factuels ci-après concernant des incidents pesant individuellement fortement sur le critère B incidents HIX sur l'année 2023 :

- Semaine 10 (du 6 au 12 mars 2023) : Vent et neige collante - 1,45 minute (0,89 en HTA & 0,56 en BT)
- Semaine 13 (du 27 mars au 1er avril 2023) : Vents tempête Mathis - 1,74 minute (1,59 en HTA & 0,15 en BT)
- Semaine 15 (du 10 au 16 avril 2023) : Vents tempête Noa - 0,95 minute (0,66 en HTA & 0,29 en BT)
- Semaines 23-24 (du 5 au 11 juin et du 12 au 18 juin 2023) : Orages et chaleurs - 1,65 minute (1,03 en HTA & 0,62 en BT)
- Semaine 31 (du 31 juillet au 6 août 2023) : Vents tempête Patricia - 0,76 minute (0,39 en HTA et 0,37 en BT)
- Semaines 40-41 (du 2 au 8 octobre et du 9 au 15 octobre) : Vents - 1,53 minute (0,8 en HTA & 0,73 en BT)
- Semaine 43 (du 23 au 29 octobre 2023) : Vents - 1,11 minute (0,64 en HTA & 0,47 en BT)
- Mois de novembre 2023 : hors exceptionnel avec des temps plus longs pour intervenir 6,51 minutes (2,82 en HTA & 3,69 en BT)
- Mois de décembre 2023 : hors exceptionnel avec des temps plus longs pour intervenir 5,39 minutes (2,02 en HTA & 3,37 en BT)

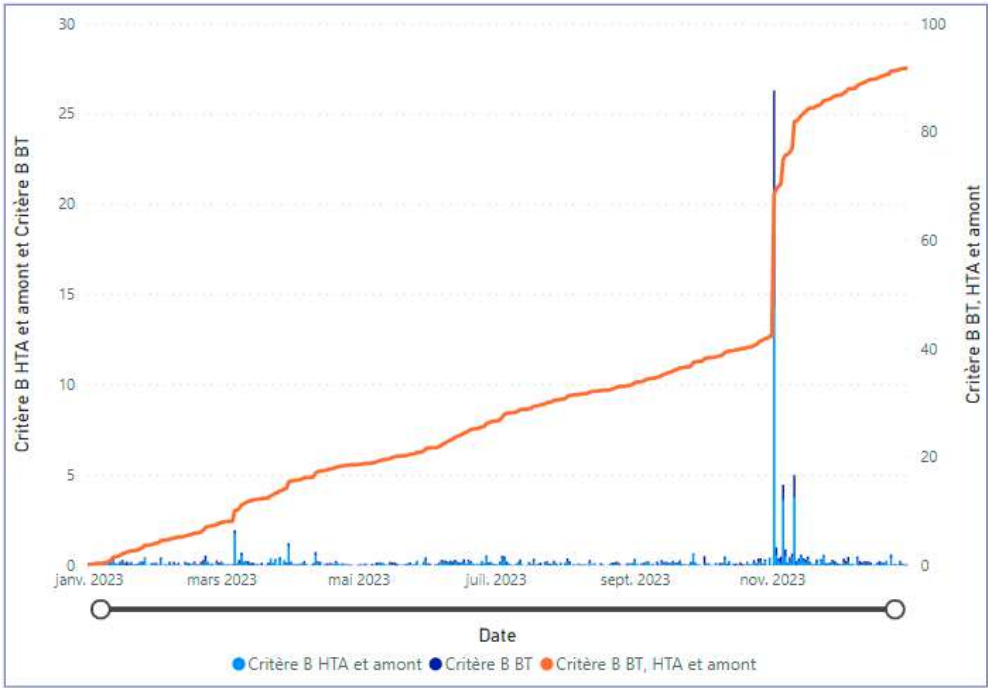
Les inondations centennales du Pas-de-Calais sont entrées dans le critère B incidents exceptionnels.

2 postes sources ont été touchés par les inondations centennales, Lumbres et Aire sur la Lys. Des coupures de sécurité ont été réalisées sur ces 2 postes sources à la montée exceptionnelle des eaux. Notre agence de conduite a pu s'appuyer sur d'autres postes sources proches pour rétablir rapidement l'alimentation électrique sur les secteurs concernés.

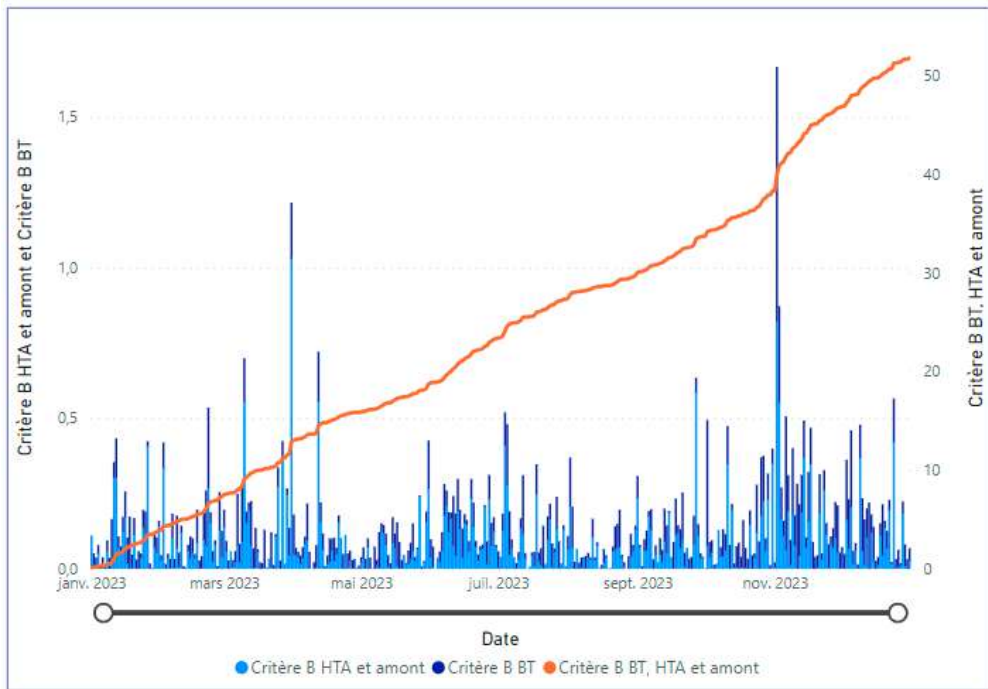
La concession a connu des incidents HTA à fort impact sur le critère B en 2023 essentiellement causés par les aléas climatiques majeurs, dont la tempête CIARAN classée exceptionnelle.

Le critère B exceptionnel 2023 représente 39,9 minutes en 2023, la tempête CIARAN et les inondations centennales pour 36,7 minutes, les actes de malveillance pour 2 minutes et les coupures accident de tiers pour 1,2 minute.

Critère B toutes causes confondues



Critère B HIX



La politique d'investissement pour le renforcement, la modernisation et la fiabilité des réseaux et des postes, engagé depuis plusieurs années sur le département du Pas de Calais, avec les Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI), nous a une nouvelle fois permis de limiter les impacts de ces aléas climatiques exceptionnels. Nous avons cependant rencontré un problème nouveau, celui des inondations centinales, qui a rendu la tâche difficile pour nos techniciens dépannage (accessibilité, nettoyage...).

A Saint-Martin-Boulogne et la zone commerciale Auchan et la zone de l'Inquétrie

Le 7 mars 2023 à 7 heures, une coupure de courant a impacté la zone commerciale Auchan. L'hypermarché a pu fonctionner mais pas certains magasins comme Leroy Merlin, Norauto. D'autres commerces de la zone sont restés fermés une partie de la journée comme Kiabi et Intersports. La zone industrielle de l'Inquétrie, juste en face de la zone Auchan, a été également concernée .

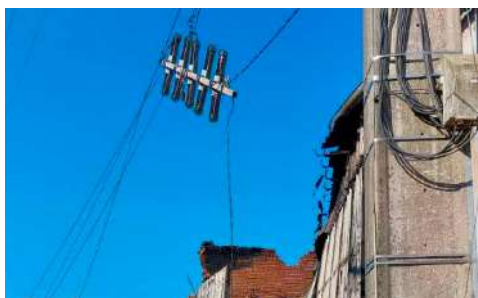
Enedis a confirmé qu'au total, 4000 clients étaient sans électricité, principalement à Boulogne (quartiers de Capécure, Brequerecque, Beaufort et haute-ville) mais aussi à Saint-Étienne-au-Mont, Isques, Saint-Léonard et Saint-Martin-Boulogne. À midi, le courant a été rétabli chez 2500 clients. La situation est revenue à la normale aux environs de 15h30 .

Enedis a clairement identifié l'origine de la panne, qui s'est produite à Capécure, durant la matinée de blocage. « *Si cette coupure de courant résulte d'actes malveillants, ils seront dénoncés par l'entreprise qui portera plainte* », relaie son service communication .



A Cagnicourt

Dans la nuit du 15 septembre 2023, un violent incendie a ravagé un hangar sur la commune. La proximité d'un poste H61 a nécessité sa coupure avec 214 clients coupés. Le lendemain, le pignon du hangar est tombé sur le réseau. Celui-ci a du être isolé au sol. L'ensemble des riverains a pu être rétabli dans l'après-midi.



CONCERNANT LES INCIDENTS

LES INCIDENTS SUR POSTE SOURCE

Le critère B poste source présente une baisse significative en 2023 : avec une valeur de 0,4 minute. Il s'inscrit dans une fourchette basse sur les 6 dernières années (1,1 minute en 2018 ; 1,5 minute en 2019 ; 0,3 minute en 2020 ; 3 minutes en 2021 ; 2,6 minutes en 2022).

L'absence d'incident majeur sur nos postes sources en 2023 est le fruit d'un plan d'action continu d'entretien et de rénovation programmée.

Les trois plus importants de l'année génèrent 0,12 minute pour le poste source de Mont Croisette (défaillance protection) ; 0,09 minute pour le poste d'Hesdin (défaillance protection) et 0,04 minute pour le poste de Biache (fausse manoeuvre).



LES INCIDENTS SUR LE RESEAU HTA

263 incidents HTA sont à dénombrer en 2023 dont 201 amenant à moins de 0,1 minute de critère B.

L'incident HTA le plus important de l'année 2023 représente 0,49 minute de critère B (souterrain CPI usure le 27 septembre au départ du poste source de Pernes).

Le second plus important représente 0,41 minute de critère B (aérien conducteurs nus rompus sur effet anormal par tempête le 31 mars au départ du poste source de Holque)

Dans le Bruayais

Le 29 mars vers 18h10, une importante coupure de courant a touché les communes de Bruay, Houdain, Haillicourt, Ruitz et Divion. Sur son site, Enedis a précisé les 230 rues concernées ainsi qu'une partie de la zone commerciale de la Porte nord impactées. Les agents d'Enedis ont rétabli rapidement le courant pour 2250 clients. Et à 19h30, il ne restait que 147 foyers concernés pour qui la réalimentation était annoncée vers 20h30 ».



A Lillers

Le 29 mars, les rafales de vent annoncées n'ont pas causé d'incidents majeurs dans l'arrondissement de Béthune. Mais elles sont probablement à l'origine de la coupure de courant qui a touché le Lillérois en fin de journée. Enedis confirmait vers 18 h 30 sur son site internet, que 28 rues étaient privées d'électricité à Lillers, Bourecq, Ecquedecques et Saint-Hilaire-Cottes. À 18 h 45, les services d'Enedis indiquaient que « 500 clients étaient toujours privés de courant et que les techniciens étaient en cours d'intervention » .

A Stella plage

Le 12 avril 2023, le Pas-de-Calais a été mis en vigilance orange pour vents violents par Météo France. La tempête Noa a occasionné des dégâts dans le Montreuillois. À l'est de Stella-Plage, à la lisière de la forêt qui sépare Cucq et Le Touquet, un arbre est tombé entraînant avec lui la chute de 4 câbles haute tension. Pour des raisons de sécurité, le courant a été coupé dans le secteur vers 19 heures, privant dix logements d'électricité. Les employés municipaux ont, eux, interdit l'accès au boulevard de Berck. Ils se sont également chargés de tronçonner l'arbre pour dégager la chaussée. De nombreuses interventions pendant cette coupure, les vents violents ayant fait chuter de multiples branchages.



A Lorgies

Le mardi 20 juin, vers 16h, des grosses rafales de vent dues à un orage ont fait tomber 5 supports électriques moyenne tension rue du Biez à Lorgies. Les agents d'Enedis sont arrivés rapidement sur place pour sécuriser les lieux. En effet 4 poteaux bois et 1 poteau béton ont été touchés .



Dans le Boulonnais

A Baincthun, quartiers de Fort-Mahon et Questinghen, une panne d'électricité a empêché beaucoup de familles de passer les fêtes sereinement. Les agents d'Enedis sont intervenus en urgence le 24 décembre pour permettre à 200 clients impactés par la panne de retrouver de l'électricité. Ils ont réparé deux supports moyenne tension défaillants à la suite d'aléas climatiques .

Plusieurs autres communes du Boulonnais ont aussi été touchées dans une moindre mesure. Echinghen a subi une panne d'électricité d'une dizaine de minutes vers 23 heures et Hesdin-l'Abbé a aussi été touchée par des petites coupures d'électricité d'une minute environ .

LES INCIDENTS SUR LE RESEAU BT

Sur le réseau Basse Tension, les incidents sont très diffus. 1537 en 2023, dont 1375 inférieurs à 0,02 minute de critère B. L'incident BT le plus important en 2023 représente 0,41 minute de critère B (Sortie poste HTA/BT Tanneurs le 2 octobre à Aire sur la Lys).

A Roeux

Le 27 juillet 2023, les sapeurs-pompiers de Vitry-en-Artois sont intervenus pour sécuriser la rue Eugène-Dumont à Roëux, à la suite d'une chute de câbles électriques sur la chaussée. Vers 17h30, une soixantaine de foyers ont été privés d'électricité. Le courant a été rétabli vers 22h.



LES INCIDENTS POUR ACCIDENTS DE TIERS

Nos ouvrages sont malheureusement régulièrement agressés par des tiers (véhicules percutant nos supports ou nos postes de distribution, entreprises ou particuliers qui font des fouilles...)

A Harnes

Le dimanche 24 juillet 2023, vers 19h30, un véhicule a percuté un poteau électrique en béton sur la route de Lens, à Harnes. Le poteau a été cisaillé à sa base. Un périmètre de sécurité a été installé pour un câble nu pendant et dangereux. Au total, près de 100 habitations ont été privées d'électricité. Les agents d'Enedis sont intervenus mais il a fallu attendre le lundi matin très tôt pour un retour à la normale.



A Fouquières les Lens

Le 1er septembre, vers 2h30 du matin, un accident de la circulation a endommagé un poste BT. Cela a provoqué la coupure de 30 clients. Un groupe électrogène a été posé pour reprendre l'alimentation de l'EHPAD.



A Wirwignes

Le 15 septembre, aux alentours de 23h30, un conducteur a perdu le contrôle de sa voiture dans un virage et a terminé sa course contre un poteau électrique. Le choc a provoqué une coupure de courant dans le village. Enedis est intervenue pour rétablir partiellement l'électricité. Le lendemain, entre 50 et 70 foyers étaient encore privés de courant. Il était prévu de procéder à un raccordement à une armoire toute proche.



Boulogne sur mer

Le 18 septembre, vers 15h, la rue Saint-Vincent-de-Paul à Capécure, a connu une coupure de courant. Des agents d'Enedis sont intervenus en urgence. La cause : un piquet de ferraille, posé par une entreprise intervenant pour des travaux sur la voie publique, qui a perforé des câbles.

Il y a eu 30 minutes de coupure dans certaines entreprises de Capécure. Pour le reste de la rue Saint-Vincent-de-Paul, le courant a été rétabli vers 17h. Les travaux sur le réseau impacté ont été réalisés le lendemain.

A Lillers

Le dimanche 24 décembre 2023 vers 13 h 30, une rafale de vent a couché un échafaudage haut de six mètres sur la ligne électrique. Les câbles étant protégés par une gaine, l'incident n'a pas provoqué de court-circuit. Il s'agissait de travaux de couverture sur un bâtiment de la sucrerie distillerie Téréos de Lillers, le long de la rue de Verdun. Les sapeurs-pompiers de Lillers ont balisé le périmètre et Enedis est intervenue pour couper le courant, permettant ainsi à la société Alisa et ses sous-traitants de démonter la structure en toute sécurité. Une quinzaine de foyers ont été privés d'électricité jusqu'à 19h.



CONCERNANT LES TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Le critère B HIX Travaux est en recule en 2023 (17,1 minutes en 2023 contre 18,4 minutes en 2022). Cette baisse repose principalement sur les travaux sur le réseau HTA (-1,1 minute) réalisés régulièrement sous tension par les équipes des TST, et donc sans interruption de fourniture pour réparer, fiabiliser et moderniser le réseau.

Le critère B HIX Travaux reste stable sur le réseau BT (-0,1 minute).

Le critère B HIX Travaux des grandes villes baisse à :

- Arras : -4,15 minutes pour s'établir à 8,66 minutes
- Béthune : -5,2 minutes pour s'établir à 12,51 minutes
- Lens : -1,89 minute pour s'établir à 6,34 minutes
- Liévin : -1 minute pour s'établir à 10,4 minutes

Le critère B HIX Travaux des grandes villes augmente à :

- Boulogne sur mer : +8,91 minutes pour s'établir à 10,91 minutes
- Calais : +5,63 minutes pour s'établir à 11,61 minutes
- Hénin Beaumont : +13,23 minutes pour s'établir à 32,97 minutes

Le critère B HIX Travaux est supérieur à 10 minutes dans les villes de :

- Béthune : 12,51 minutes,
- Boulogne sur Mer : 10,91 minutes,
- Calais : 11,61 minutes,
- Le Touquet : 16,56 minutes,
- Henin Beaumont : 32,97 minutes.

En 2023 :

- 208 coupures pour Travaux ont pour origine la réparation définitive suite à incident, représentant 2,01 minutes de critère B et 12% du critère B Travaux.
- 12 coupures Travaux ont pour origine la réparation de dégâts dus à des tiers, représentant 0,13 minute de critère B.
- 20 coupures Travaux ont pour origine les travaux de tiers à proximité des ouvrages, représentant 0,14 minute de critère B.
- 14 coupures Travaux ont pour origine les travaux de déplacement d'ouvrage à la demande de tiers, représentant 0,11 minute de critère B.

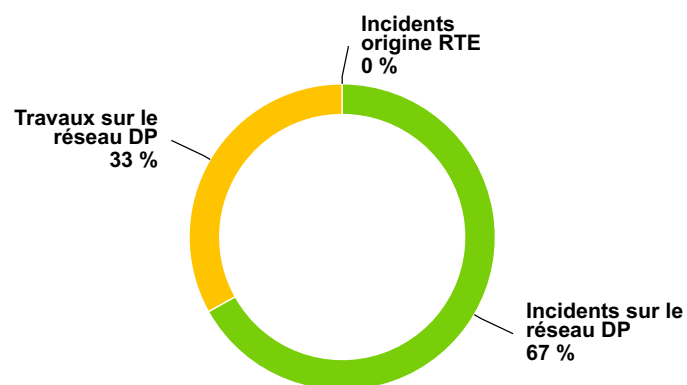
A Tigny Noyelles

Les agents des équipes TST ont réalisé un remplacement d'isolateur, suite à un impact de foudre de l'orage d'octobre. Ces travaux ont été réalisés avec le maintien de l'alimentation et donc sans coupure sur le réseau.



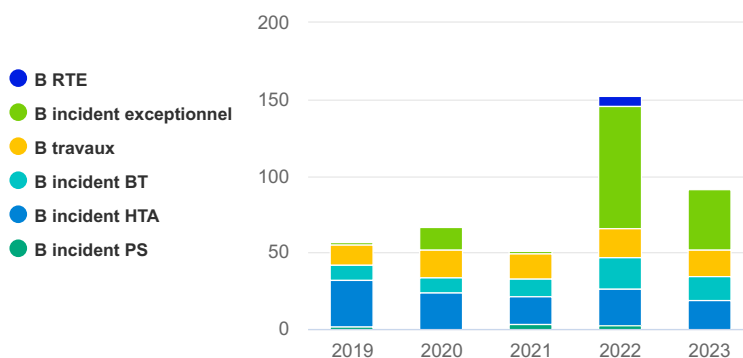
Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels) au périmètre de la concession

Répartition de la durée des coupures par origine (*hors incidents exceptionnels*)



Évolution du critère B au cours des 5 dernières années au périmètre de la concession

Évolution du critère B au cours des 5 dernières années (*en min*)



Le critère B recule en 2023 par rapport à 2022 mais la part du critère B incidents exceptionnels reste élevée à plus de 39 minutes. La tempête CIARAN et les inondations centenales ont fortement touchées notre département en novembre et décembre .

La politique d'investissement pour le renforcement, la modernisation et la fiabilité des réseaux et des postes, engagée depuis plusieurs années sur le département du Pas de Calais, nous a permis de limiter les impacts de ces aléas climatiques 2023 exceptionnels. Nous devons poursuivre cette politique pour améliorer la résilience de nos ouvrages à ces événements extérieurs nouveaux .

La solidarité nationale avec le déclenchement de la FIRE (Force d'Intervention Rapide) a permis de rétablir dans des conditions météo complexes, 90% des clients en moins de 48h (Engagement du Projet Industriel et Humain) .

Au niveau national

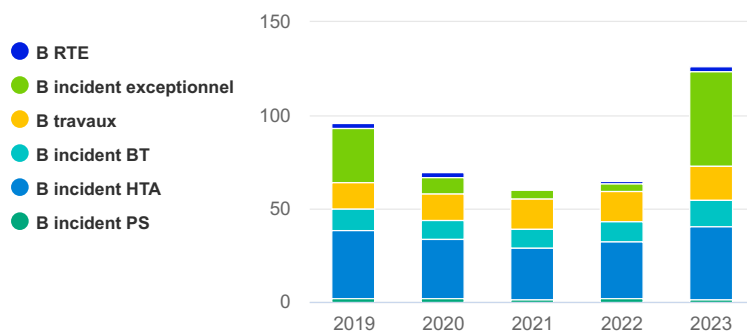
L'année 2023 a été ponctuée par de très nombreuses tempêtes et par de sévères épisodes orageux. En fin d'année, la tempête Ciaran, immédiatement suivie de la tempête Domingos, a violemment touché la Bretagne et la Normandie, avec des vents supérieurs à ceux de 1999.

Seuls 3 événements ont été classés en exceptionnel pour la continuité d'alimentation :

- **Tempête Gérard des 15 et 16 janvier** qui a touché la Normandie ;
- **Tempête Ciaran des 1^{er} et 2 novembre** qui a touché les régions Bretagne, Normandie et les départements de la Mayenne, la Somme, l'Oise et le Pas-de-Calais ;
- **Tempête Domingos des 4 et 5 novembre** qui a touché la région Poitou-Charentes et le département de la Vendée.

Le temps moyen de coupure des clients BT est en hausse par rapport à 2022 : le critère B hors événements exceptionnels et hors incidents sur le réseau de transport géré par RTE est de 72,9 minutes en 2023.

Évolution du critère B national au cours des 5 dernières années
(en min)



Les enjeux de la gestion patrimoniale du réseau

La gestion patrimoniale du réseau doit à la fois répondre à des enjeux structurels liés au stock de ce patrimoine et à des enjeux plus évolutifs liés aux attentes nouvelles qui lui sont adressées, avec une intensité croissante.

Le réseau est toujours en plein développement : il croît en moyenne chaque année d'environ 8 500 km, d'une quinzaine de postes sources et de 4 500 postes de transformation HTA-BT.

D'une part, Enedis doit maîtriser l'évolution du réseau, sa capacité à délivrer les services attendus et garantir son adaptation aux nouveaux défis liés à la transition écologique.

D'autre part, Enedis poursuivra ses efforts d'amélioration de la qualité pour installer durablement, à l'horizon 2030, sa zone de desserte à un niveau de qualité sous les 60 minutes, sans dégrader le ratio coût/qualité au bénéfice des clients et de l'économie française. Compte tenu de la densité de population et de la structure historique du réseau (arborescent aérien), cette ambition repose sur des programmes ciblés et priorités, équilibrés entre zones urbaines et zones rurales, associés au développement des *smart grids* et à la modernisation des programmes de maintenance.

Enedis est favorable au développement d'un espace d'échanges sur ses stratégies d'investissement et celles des autorités concédantes (cohérence des choix d'investissement et coordination).

La démarche d'investissements instituée par le nouveau modèle de cahier des charges de concession, avec l'élaboration d'un schéma directeur des investissements et des programmes pluriannuels d'investissements, favorise le partage avec les autorités concédantes d'un diagnostic technique précis de l'état du réseau concédé et des priorités d'amélioration sur celui-ci.

Le nombre de clients affectés par ces perturbations

Nombre de clients BT (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	2 209	616	-72,1 %
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives, toutes causes confondues	77 306	54 806	-29,1 %

Nota : Les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes-rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, Enedis et EDF. Sauf mention explicite dans le libellé de l'indicateur, les informations communiquées portent sur le nombre de clients BT affectés par une ou plusieurs interruptions de fourniture, quelle que soit la nature (incident ou travaux) de la coupure et son origine (notamment : en amont du réseau concédé, réseau HTA, réseau BT).

Le nombre de clients affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 minutes) toutes causes confondues, revient à un volume raisonnable par rapport à 2022 soit 616 en 2023 contre 2209 en 2022. Les dix premiers mois de l'année 2023 ont été plutôt cléments, le réseau devient de plus en plus résilient aux aléas climatiques, voici quelques explications à cette forte baisse.

Le nombre de clients coupés pendant plus de 5 heures consécutives toutes causes confondues, diminue de 29%. La tempête Ciaran qui a fortement touchée nos côtes (de Berck au Touquet) et les inondations dans l'audomarois et le montreuillois expliquent beaucoup ce chiffre élevé même s'il recule par rapport à 2022.

Quand l'eau rentre dans les maisons, nos techniciens coupent par sécurité l'alimentation et ne peuvent qu'attendre la descente des eaux pour rétablir l'alimentation électrique...

La tenue de la tension et l'évolution du nombre de clients mal alimentés

En basse tension, un client est dit « client mal alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min) sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise.

La plage de variation admise est de + 10 % ou - 10 % par rapport à la tension nominale 230/400 V (décret du 24 décembre 2007 codifié aux articles D. 322-1 à D. 322-10 du Code de l'énergie), soit une tension admissible comprise entre 207 et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

Pour l'évaluation du nombre de CMA en tenue de tension, dont les résultats au périmètre de votre concession sont présentés dans le tableau ci-après, Enedis met en œuvre une méthode statistique, homogène sur l'ensemble du territoire national, appelée « calcul national ».

Cette méthode utilise un modèle statistique qui, compte tenu de la structure du réseau, de la répartition des consommations, des productions et des courbes de charges types, donne une évaluation du nombre de clients susceptibles de connaître des chutes de tension nécessitant des travaux de renforcement du réseau.

L'évaluation qui est faite en conditions de forte consommation et dans un schéma normal d'exploitation s'appuie sur un modèle de charge qui permet notamment de définir un profil de charge moyen par client en s'affranchissant de l'impact des fluctuations climatiques sur les appels de puissance, et qui apporte une homogénéité des résultats au niveau national.

Enedis est dans une démarche continue d'amélioration de son modèle d'évaluation statistique des chutes de tension sur le réseau basse tension, notamment par la mise à jour périodique de ses principaux paramètres de calcul.

Depuis 2018, la modélisation prend en compte l'impact du raccordement en basse tension de la production d'énergie renouvelable.

Les données de consommation des compteurs Linky™ permettent de fiabiliser les historiques de consommation et à terme, les profils de charge utilisés dans la méthode statistique.

En 2023, il a été procédé à une actualisation des températures de référence prises en compte dans le modèle de charge. Le précédent référentiel de température portait sur la période 1981-2010. Les nouvelles données de météo France qui ont été intégrées fin 2023 couvrent la période 1991-2020.

Enedis s'efforce en permanence d'améliorer les hypothèses de la modélisation dans un cadre de concertation avec les représentants de la FNCCR et des autorités concédantes.

Clients BT mal alimentés (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	6 544	4 557	-30,4%
Taux de clients BT mal alimentés (CMA) sur le territoire de la concession (en %)	0,8 %	0,6 %	-30,8 %

L'article D322-4 du Code de l'Energie (décret 2007-1826 du 24 décembre 2007) et ses arrêtés d'application fixent les niveaux et les prescriptions techniques en matière de qualité de l'électricité sur les réseaux publics de distribution et de transport .

En termes de tenue de tension, le niveau de qualité globale sur le réseau public de distribution est respecté si le pourcentage de clients mal alimentés n'exède pas 3% .

Avec un taux de 0,6% en 2023, Enedis respecte les attendus du décret et les attendus du contrat de concession qui fixe ce taux à 0,63% .

2.2. Le compte-rendu de la politique d'investissement d'Enedis en 2023

En application de l'article 21 de la loi NOME (art. L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales), Enedis, en qualité d'organisme de distribution d'électricité, présente un compte-rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux. Pour Enedis, le CRAC est le support privilégié de ce compte-rendu.

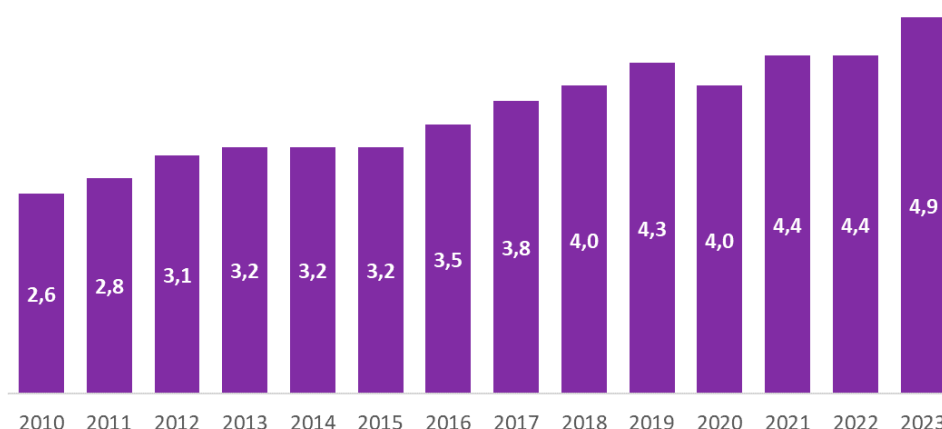
Au périmètre national

Les investissements d'Enedis en 2023 d'un niveau élevé, s'établissent à **4,9 milliards d'euros** (cf. graphique ci-après). En 2023, les investissements consacrés à la modernisation et au renouvellement des réseaux restent soutenus à près de 1,2 milliard d'euros.

En 2023, 2,1 milliards d'euros ont été mobilisés pour raccorder de nouveaux utilisateurs du réseau : consommateurs (environ 429 600 clients BT $\leq$ 36 kVA raccordés) et producteurs (environ 207 300 mises en service d'installations de production, dont près de 200 900 installations en autoconsommation). L'année 2023 a ainsi vu une croissance d'activité historique avec un doublement du nombre de raccordements d'installations de production par rapport à 2022, portée par les raccordements photovoltaïques. Pour rappel, 2022 avait déjà atteint un niveau record, en augmentation de plus de 60 % par rapport à 2021. Ces raccordements au réseau public de distribution exploité par Enedis ont représenté en 2023 une puissance totale cumulée de production de 4,3 GW (contre 3,8 GW en 2022), dont 1 GW pour l'éolien et plus de 3,1 GW pour les installations photovoltaïques.

Par ailleurs, en 2023, 576 millions d'euros d'investissements ont été réservés aux travaux nécessités par le respect d'obligations réglementaires (dont la mise en œuvre de la réglementation DT-DICT en application du décret du 5 octobre 2011 et la mise en œuvre de la réglementation relative à l'amiante), d'exigences en matière de sécurité et d'environnement, et de déplacements d'ouvrages imposés.

Montant des investissements Enedis (en Md€)



Les dépenses d'investissement d'Enedis dans votre concession en 2023

Au périmètre de la concession, le montant des dépenses d'investissement d'Enedis en 2023, pour le domaine concédé et les biens propres du concessionnaire, est présenté dans le tableau ci-après. Les investissements correspondent aux dépenses enregistrées sur l'année 2023. La présentation des investissements a été actualisée en 2019 suite à la publication de l'arrêté du 6 janvier 2020 pris en application de l'article R. 111-19-10 du Code de l'énergie et portant format des informations relatives aux réseaux publics de distribution d'électricité issues des conférences départementales mentionnées au troisième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales.

Investissements Enedis (en k€) (Concession)

	2022	2023
I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs [*]	34 336	40 436
<i>Dont raccordement des consommateurs HTA</i>	1 180	1 246
<i>Dont raccordement des consommateurs BT</i>	20 466	24 725
<i>Dont raccordement des producteurs HTA</i>	8 812	5 568
<i>Dont raccordement des producteurs BT</i>	695	1 292
II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	40 901	36 923
II.1 Investissements pour la performance et la modernisation du réseau	32 753	27 858
<i>Dont renforcement des réseaux BT</i>	2 568	2 318
<i>Dont renforcement des réseaux HTA</i>	911	782
<i>Dont actions visant à améliorer la résilience des réseaux et des postes (capacité des territoires à limiter l'effet des catastrophes et à retrouver un fonctionnement normal rapidement)</i>	1 257	1 216
<i>Dont actions visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes (hors programmes de prolongation de durée de vie)</i>	20 844	19 085
<i>Dont actions visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes (programmes de prolongation de durée de vie)</i>	2 091	2 349
<i>Dont moyens d'exploitation</i>	1 238	2 012
<i>Dont smart grids</i>	210	95
<i>Dont compteurs communicants^{**}</i>	3 635	0
II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes	8 147	9 065
<i>Dont intégration d'ouvrages dans l'environnement</i>	2 547	2 260
<i>Dont sécurité et obligations réglementaires</i>	3 244	3 944
<i>Dont modification d'ouvrages à la demande de tiers</i>	2 356	2 862
III. Investissements de logistique	1 152	934
IV. Autres investissements	5	0
Total (= I + II.1 + II.2 + III + IV)	76 395	78 293
<i>Dont total des investissements concernant les postes sources</i>	8 645	8 293
<i>Dont création de capacités d'accueil des ENR dans les postes sources</i>	608	2 302

^{*} Concernant le total des investissements liés aux raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs, certaines finalités de raccordement telles que le raccordement des ZAC, les achats de transformateurs HTA/BT, les compteurs communicants Linky™, etc., ne peuvent pas être attribuées exclusivement à l'une des quatre sous-catégories de raccordement figurant dans ce tableau. Ainsi, les dépenses engagées sur ces finalités sont bien prises en compte dans le total des investissements de raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs, mais ne sont pas ventilées dans une de ces quatre sous-catégories.

^{**} À noter qu'en raison de la fin du déploiement en masse des compteurs communicants Linky™, les dépenses liées à ces compteurs ne sont plus isolées dans la catégorie spécifique « Dont compteurs communicants » en 2023 et sont désormais comptabilisées dans la catégorie « Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs ».

Sur le territoire de la concession, la liste détaillée des dépenses d'investissement du concessionnaire en 2023, avec la localisation des travaux, est jointe, par voie dématérialisée en complément du présent compte-rendu .

Sur la concession, la politique d'investissement d'Enedis repose sur le Schéma Directeur des Investissements (SDI), donnant une vision à long terme et établi à partir du diagnostic technique du réseau partagé avec la FDE 62.

Ce SDI est décliné en Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI) de quatre années. Le SDI distingue les ambitions suivantes :

Ambition 1 : Afin de préserver une qualité de fourniture élevée dans les zones rurales, réduire de manière significative le critère B sur les territoires identifiés dans le diagnostic technique :

- Assurer un niveau de qualité acceptable sur l'ensemble du périmètre
- Sécuriser les réseaux HTA et BT
- Développer les OMT et les ILD

Ambition 2 : Améliorer la Qualité de Fourniture en moyenne sur l'ensemble du territoire de la concession :

- Améliorer la continuité de fourniture
- Traitement des départs HTA fragiles
- Conserver les points de qualité remarquables
- Exploiter l'ensemble des nouvelles possibilités offertes par les Réseaux Electriques Intelligents

Ambition 3 : Poursuivre la dynamique d'amélioration de la performance des éléments du réseau – Fiabiliser le patrimoine à risque et en particulier le patrimoine souterrain :

- Résorber le CPI HTA
- Résorber les câbles BT souterrains à risque

Ambition 4 : Accompagner les territoires dans leur développement en adaptant les infrastructures aux besoins de puissance :

- Sécurisation de l'alimentation électrique
- Adaptation des infrastructures au développement du territoire
- Intégrer les projets structurants dans les schémas des réseaux à long terme par une coordination FDE 62/EPCI/Enedis

Les investissements pour l'exploitation, la maintenance et la poursuite du déploiement des compteurs Linky sont dorénavant affectés aux investissements "Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs" sans pour autant avoir été intégrés aux 4 sous-catégories.

Les investissements liés au raccordement des consommateurs et des producteurs ont augmenté dans 3 sous-catégories. C'est une tendance durable, notamment avec l'important développement du raccordement des ENR.

- Les investissements "raccordement des consommateurs HTA" +5,6%.
- Les investissements "raccordement des consommateurs BT" +20,8%
- Les investissements "raccordement des producteurs BT" +85,9%

36,9 millions sont alloués pour l'amélioration du patrimoine. Hors investissement pour les compteurs communicants (programme de déploiement massif terminé), ces investissements pour l'amélioration du patrimoine sont proches de 2022 (-0,9%).

Les investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes sont en progression (+11,3%). Dans le détail, baisse des investissements pour l'intégration des ouvrages dans l'environnement (-11,3%), progression des investissements pour la sécurité et les obligations réglementaires (+21,6%) et pour les investissements pour la modification d'ouvrages engendrée par les demandes de tiers (+21,5%).

Ce dernier point concerne pour la partie sécurité, les investissements liés à l'amélioration des terres des postes, les lignes basses... et pour la partie réglementaire, l'éradication des polluants tels que le PCB ou l'amiante.

ENEDIS INVESTIT SUR LE RESEAU POUR LA QUALITE DE FOURNITURE

Pour devenir le service public préféré des français, les agents mettent tout en œuvre pour garantir une qualité de fourniture optimale. Cela passe notamment par des chantiers de modernisation du réseau .

A Henin Beaumont

En février 2023, les techniciens de la Base des Opérations (BO) de Lens ont procédé à une opération de remplacement d'un poteau électrique. Une grue a été utilisée pour l'implantation du nouveau support. Ce chantier a été réalisé sous tension afin d'éviter toute coupure pour les habitants.



Quand le centre-ville de Bruay-La-Buissière se refait une beauté

Après près d'un an de travaux et des semaines de réunions préparatoires, les Bruaysiens peuvent profiter depuis fin novembre d'un centre-ville totalement restructuré. Pour accompagner la dynamique et l'attractivité de la ville, l'installation de nouveaux commerces et accueillir de futurs nouveaux usages, la Direction Territoriale d'Enedis a fait le choix de dimensionner la puissance des postes en conséquence.

Restructurer le centre-ville de Bruay-la-Buissière, c'est :

- considérer l'emprise au sol de l'ancienne brasserie Jenkins qui occupait jusqu'alors largement l'espace central communal,
- déconstruire la brasserie,
- déconstruire les 2 anciens postes de distribution publiques « Cercle 1 & 2 » et « Colisée » qui étaient enterrés,
- requalifier le centre-ville,
- créer un nouvel accès depuis la nouvelle esplanade Leclerc,
- créer 2 nouveaux postes DP intégrés et dimensionnés de manière à pouvoir accueillir de futurs nouveaux usages électriques,
- enfouir les réseaux électriques.

C'est autant de chantiers à mener en concertation avec les services de la ville, les prestataires de voirie, du génie civil (Eurovia, Mathon, TCPA) et l'ensemble des acteurs locaux, sans oublier les souhaits des habitants.



Dès le lancement du dossier, un groupe "projet" s'est constitué autour de Jean-Paul George (interlocuteur de la commune), Gérard Breuvart (chargé du suivi de la réalisation sur le terrain), Charles Toulouse (pour la partie études et création de la solution technique) et Florent Groux (pour les phases exploitation en réalisation). Ils ont travaillé avec la commune pour tenir les engagements, répondre aux attentes du client et préserver au mieux la quiétude des riverains. Ils ont suivi les réunions préparatoires pour anticiper au mieux et se coordonner pour garantir les actions, suivre le calendrier prévisionnel. *"Rien n'est jamais figé et je pense qu'on a su tous faire preuve de réactivité et d'adaptabilité dans le suivi et la réussite de ce chantier"* a précisé Jean-Paul George.

Pour les 2 postes DP, une fois la brasserie déconstruite, et après avoir mené l'étude en lien avec l'architecte des bâtiments de France (l'Hôtel de Ville est classé), 2 nouveaux postes DP ont été construits, l'un près de l'hôtel de ville « Cercle 3 », l'autre près du Lycée Carnot. Tous deux ont été habillés en bardage bois. Ils ont été raccordés et les anciens ont été déconstruits. Une collaboration efficace avec Mathon pour la construction des deux postes maçonnés en suivant les prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France.

Concernant l'enfouissement des réseaux électriques en tranchée ouverte, c'est Eurovia, pour le compte de la commune, qui a réalisé le terrassement. Pour le déroulement des câbles HTA et BT, c'est l'entreprise TCPA qui a été missionnée.

Un exemple de coordination et des relations sereines avec la collectivité, pour l'accompagner au mieux dans son développement économique et sa transition écologique.



A Harnes : l'usine Mc Cain

De mai à août 2023, les équipes d'Enedis ont accompli un chantier visant à moderniser le réseau électrique HTA à Harnes, une étape importante dans le processus de sécurisation de l'usine du client Mc Cain.

Il s'agissait de renouveler 8 départs HTA du poste source de Vendin, avec la dépose de 4 km de CPI. Ce chantier a nécessité des forages dirigés sous la voie SNCF pour passer 9 fourreaux.

Un chantier exceptionnel, qui a contribué à la réussite d'un projet aux multiples enjeux : délais des travaux, satisfaction du client et respect de l'environnement.

La deuxième phase des travaux est prévue en 2024.



LA RENOVATION PROGRAMMEE

Sur l'A21 - rocade minière

Le 14 septembre dernier, des travaux ont été programmés et réalisés sur une ligne 20.000 V. qui surplombe l'A21 et la RN47. Il s'agissait de remplacer des ancrages sur poteaux. Ces travaux d'entretien et de fiabilisation du réseau ont été fait de nuit pour minimiser la gêne du trafic.



LES OMT (Organe de Manoeuvre Télécommandé)

Sur certains poteaux HTA, des « petits coffrets » permettent de commander un interrupteur qui se trouve en haut du poteau. Ils communiquent avec les Agences de Conduite Régionale, qui peuvent, d'un clic de souris, ouvrir tel ou tel interrupteur, interrompre le transit, isoler des tronçons en défaut, boucler des portions de réseaux. Informatiquement, cela envoie un ordre à ce « petit boîtier » pour actionner le disjoncteur .

Ces OMT sont placés à des carrefours stratégiques du réseau. Couplés aux signalisations du Poste Source, ils sont interconnectés à l'automate de l'ACR et permettent de réagir face aux incidents. En moins de 3 minutes, l'incident peut être localisé avec précision, les ordres de manœuvre envoyés pour séparer les portions saines de celles en défaut .

Dans le Pas-de-Calais, 12 nouveaux Organes de Manoeuvre Télécommandés ont été installés en 2023.



La mise en œuvre en 2023 du programme prévisionnel d'investissements et de développement des réseaux sur votre concession

Vous trouverez ci-après une sélection représentative des principaux travaux réalisés par Enedis sur votre concession.



Les travaux dans les postes sources (PS)

Les opérations majeures réalisées sur les postes source du Pas-de-Calais en 2023 sont :

POSTE SOURCE dans le Pas-de-Calais	Objet des travaux	Investissement 2023
AIRE-SUR-LA-LYS	Travaux postes sources SRRRER	1 519 667 €
BIACHE-SAINT-VAAST	Remplacement pour obsolescence sources (<i>courants forts</i>)	972 374 €
LABOURSE	Remplacement pour obsolescence du CC des PS (<i>PCCN</i>)	773 103 €
LABOURSE	Continuité d'alimentation sources	652 633 €
DOUVRIIN	Malten Postes Sources	590 040 €
AIRE-SUR-LA-LYS	Travaux postes sources SRRRER	526 092 €
LUMBRES	Malten Postes Sources	292 843 €
DOUVRIIN	Remplacement pour obsolescence du CC des PS (<i>PCCN</i>)	273 888 €
LES ATTAQUES	Levée de contraintes sources (<i>U ou I</i>)	216 527 €
BIACHE-SAINT-VAAST	Malten Postes Sources	200 740 €

Par ailleurs, Enedis réalise, hors du périmètre de votre concession, des investissements qui participent également à l'alimentation de votre territoire ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la desserte.

Le tableau ci-après présente les investissements d'Enedis dans les postes sources situés hors du périmètre géographique de votre concession mais alimentant les clients de la concession.

Postes Sources hors territoire de la concession	Objet des travaux	Investissements 2023
ALBERT	Conduite des actifs sources transférés par le RTE	793 623 €
ALBERT	Travaux postes sources SRRRER	497 041 €
ALBERT	Projets Smart Grids	15 359 €
DOUAI	Racc producteurs HTA	56 898 €
ESTAIRE	RP HTA aérien et postes sources	115 768 €
FONTAINE-NOTRE-DAME	Travaux postes sources SRRRER	2 053 719 €
FONTAINE-NOTRE-DAME	Travaux postes sources SRRRER	633 732 €

Postes Sources hors territoire de la concession	Objet des travaux	Investissements 2023
FONTAINE-NOTRE-DAME	Continuité d'alimentation sources	285 481 €
FONTAINE-NOTRE-DAME	Racc producteurs HTA	237 866 €
GRAVELINES	Projets Smart Grids	22 470 €
HAZEBROUCK	Projets Smart Grids	16 718 €
HOLQUE	Continuité d'alimentation sources	53 118 €
HOLQUE	Conduite des actifs sources transférés par le RTE	25 825 €
HOLQUE	Projets Smart Grids	19 065 €
PROVILLE	RP HTA aérien et postes sources	130 165 €
RUE	Modifications d'ouvrages pour motif de sécurité	28 667 €
RUE	Projets Smart Grids	13 537 €
SECLIN	Remplacement pour obsolescence du CC des PS (PCCN)	1 631 983 €
SECLIN	Intégration des ouvrages (<i>fonds sites, avifaune, ..</i>)	1 301 276 €
SECLIN	Rempl. pour obsolescence sources (<i>courants forts</i>)	364 073 €
SECLIN	RP HTA aérien et postes sources	310 845 €
SECLIN	Malten Postes Sources	43 022 €

Les travaux sur le réseau HTA

Le territoire de la concession est desservi par près de 11602 Km de réseau HTA, soit 3582 Km en aérien et 8020 Km en souterrain.

Le taux d'enfouissement HTA est de 69,13%. L'alimentation se fait principalement en 20 kV. Seul 24% du patrimoine est exploité en 15 kV.

Les opérations majeures réalisées sur le réseau HTA en 2023 sont :

Chantiers HTA	Objet des Travaux	Montant 2023
HALLINES LONGUENESSE PIHEM WIZERNES	Racc producteurs HTA	1 220 433 €
ANNAY HARNES	Rénovation ciblée HTA sout.	880 232 €
AGNIERES ANZIN-ST-AUBIN AUBIGNY-EN-ARTOIS BETHONSART MONT-ST-ELOI	Racc producteurs HTA	832 507 €
CAUMONT HESDIN MARCONNE REGNAUVILLE	Racc producteurs HTA	754 013 €
BLENDECQUES HELFAUT LONGUENESSE	Racc producteurs HTA	520 539 €
ROCLINCOURT STE-CATHERINE ST-NICOLAS	Rénovation ciblée HTA aérien	417 984 €
EVIN-MALMAISON LEFOREST	Racc producteurs HTA	269 694 €
COURRIERES FOUQUIERES-LES-LENS MONTIGNY-EN-GOHELLE	Rénovation ciblée HTA sout.	265 392 €
WIMEREUX WIMILLE	Rénovation ciblée HTA sout.	260 261 €
MONTIGNY-EN-GOHELLE	Rénovation ciblée HTA sout.	238 993 €
AVION	Sécurisation PS en zone urbaine dense	237 806 €
BOIRY-ST-MARTIN BOIRY-STE-RICTRUDE MOYENNEVILLE	Levée de contraintes réseau HTA	234 574 €
EPERLECQUES	Climatique HTA aérien - Sécurisation des bourgs	228 450 €
HUCQUELIERS	Rénovation ciblée HTA aérien	219 417 €
BOIRY-NOTRE-DAME BIACHE-ST-VAAST	Racc producteurs HTA	214 223 €
CUCQ	Rénovation ciblée HTA sout.	205 782 €
ISBERGUES	Rénovation Programmée HTA aérien et PS	201 039 €

Les travaux sur le réseau BT

Les opérations majeures réalisées sur le réseau BT en 2023 sont :

Chantiers BT	Objet des travaux	Montant 2023
LUMBRES	Modif d'ouverture à la demande de client, de tiers, de RTE	186 856 €
SALLAUMINES	Modif d'ouverture à la demande de client, de tiers, de RTE	174 591 €
CAMBLAIN-L'ABBE	Racc. BT =< 36 kVA collectif OCB/group, Aff. Indiv	144 290 €
HARNES - LOISON-SOUS-LENS	Racc. BT =< 36 kVA collectif OCB/group, Aff. Indiv	142 789 €
ANNAY	Racc. BT =< 36 kVA collectif OCB/group, Aff. Indiv	139 835 €
HAILLICOURT - RUITZ	Racc. BT =< 36 kVA collectif OCB/group, Aff. Indiv	137 644 €
MARCK	Racc. BT =< 36 kVA collectif OCB/group, Aff. Indiv	137 643 €
ECQUES - ESQUERDES - PIHEM - REMILLY-WIRQUIN - INGHEM - REBECQUES- CLARQUES	Raccordement des ZAC	130 218 €
CALAIS - MARCK	Raccordement des ZAC	126 764 €
NOEUX-LES-MINES	Racc. BT =< 36 kVA collectif OCB/group, Aff. Indiv	126 410 €
BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Modif d'ouverture à la demande de client, de tiers, de RTE	125 761 €
THEROUANNE - REBECQUES	Racc clients BT ≥ 120 kVA	125 058 €
ALQUINES - ESCOEUILLES	Racc client BT =< 36 kVA avec extension(<i>site indiv.</i>)	113 206 €
ARRAS - ST-LAURENT-BLANGY	Racc. BT =< 36 kVA collectif OCB/group, Aff. Indiv	112 522 €
CALAIS	Racc. BT =< 36 kVA collectif OCB/group, Aff. Indiv	111 465 €
SAINTE-CATHERINE	Racc. BT =< 36 kVA collectif OCB/group, Aff. Indiv	107 735 €
SAINT-OMER	Racc. BT =< 36 kVA collectif OCB/group, Aff. Indiv	106 723 €
NOYELLES-SOUS-LENS	Levée de contraintes BT (<i>U ou I</i>) zone ENEDIS	106 677 €
LENS - LIEVIN	Racc. BT =< 36 kVA collectif OCB/group, Aff. Indiv	103 273 €

Les chantiers en Rénovation Programmée

Les opérations majeures réalisées en Rénovation Programmée (RP) en 2023 sont :

CHANTIER RENOVATION PRO-GRAMMEE	Objet des travaux	Montant
ISBERGUES	RP HTA aérien et postes sources	201 039 €
VENDIN-LE-VIEIL;CALAIS;MARQUISE;BIACHE-SAINT-VAAST;SAINTE-CATHERINE	RP HTA aérien et postes sources	193 548 €
DOUVVIN	RP HTA aérien et postes sources	182 014 €
SURQUES	RP HTA aérien et postes sources	141 350 €
LABOURSE	RP HTA aérien et postes sources	99 934 €
HAMBLAIN-LES-PRES	RP HTA aérien et postes sources	99 595 €
MARCK	RP HTA aérien et postes sources	96 139 €
PELVES	RP HTA aérien et postes sources	93 846 €
HERBINGHEN	RP HTA aérien et postes sources	90 002 €
SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS	RP HTA aérien et postes sources	74 926 €
ALEMBON	RP HTA aérien et postes sources	72 843 €
PUISIEUX	RP HTA aérien et postes sources	72 491 €
REMILLY-WIRQUIN	RP HTA aérien et postes sources	60 147 €
QUESQUES	RP HTA aérien et postes sources	56 582 €
WICQUINGHEM	RP HTA aérien et postes sources	50 962 €
BONNIERES	RP HTA aérien et postes sources	50 820 €

A Humbert avec la FDE

Le 11 octobre 2023, les collaborateurs de la FDE 62 et ENEDIS se sont retrouvés sur la commune de Humbert pour visiter un chantier de rénovation programmée sous tension. Nous avons pu voir en direct les agents des équipes des TST (Travail sous tension) opérer sur une ligne HTA de 20000 V. Cette rénovation programmée s'est faite sans interruption de fourniture d'électricité.



La politique de maintenance : l'élagage et l'entretien des lignes HTA et BT sur votre concession

Au niveau national, Enedis a consacré, en 2023, 359 millions d'euros aux travaux de maintenance et d'entretien du réseau public de distribution d'électricité, dont environ 122 millions d'euros à des programmes d'élagage pour protéger les lignes électriques aériennes en HTA et BT.

Pour la concession, le montant consacré à la maintenance préventive a été de 5.362 k€ en 2023, dont 2.487 k€ pour l'élagage des réseaux HTA et BT.

Dans le Pas-de-Calais, et hors aléas climatiques, les cycles d'élagage sont priorisés en fonction des résultats de la qualité de fourniture et en fonction des zones identifiées à risque « végétation »

Des travaux d'élagage très importants ont été nécessaires en 2023, pour rétablir l'électricité suite à la tempête Ciaran en novembre 2023.

En 2023, un total de 298 km de végétation a été traité à proximité du réseau HTA. C'est un linéaire très important, en progression en kilomètres par rapport à 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prevision- nel
Maintenance BT	774	828	705	747	656	750	724
Maintenance HTA	843	755	767	673	647	640	544
Elagage BT	195	186	195	262	222	266	400
Elagage HTA	1 859	2 122	2 512	2 247	2 708	2 221	2 500
Postes HTA/BT	696	730	526	582	400	575	599
Branchement	93	109	93	76	65	67	81
Visite de ligne HTA/BT	352	345	320	309	284	303	276
Désamiantage			384	1 002	626	540	187
TOTAL (en Keuros)	4 812	5 075	5 502	5 898	5 608	5 362	5 311

La végétation proche des lignes impacte fortement la qualité de fourniture d'électricité.

Enedis assure uniquement la mise en sécurité du réseau en coupant branches et arbres à proximité des lignes mais n'assure pas l'élagage et l'entretien de la végétation en domaine privé. En effet, le Code de l'Energie reconnaît à Enedis le droit de "couper les arbres et branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gêneraient leur pose ou pourraient par leur mouvement ou leur chute, occasionner les courts-circuits ou des avaries aux ouvrages".

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Elagage réalisé sur les réseaux HTA						
Longueur de végétation traitée à proximité des réseau (km)	282	204	254	193	255	298
Montants consacrés à ces travaux (k€)	1 859	2 122	2 512	2 247	2 708	2 221
Elagage réalisé sur les réseaux BT						
Longueur de végétation traitée à proximité des réseau (km)	29	28	30	33	26	33
Montants consacrés à ces travaux (k€)	195	186	195	262	222	266

Dans le Boulonnais



Au Touquet



Le suivi annuel du programme pluriannuel des investissements (PPI)

Pour l'exercice 2023, les réalisations de travaux du programme annuel déclinant le PPI 2020-2023 sont présentés ci-dessous.

	2020	2021	2022	2023	Cumulé PPI	% réalisé cumulé PPI / Valeur repère PPI	Valeur repère PPI
Linéaire CPI HTA résorbé - en km	33.7	35.98	23.67	35.3	128.65	100%	128
<i>Dont km prioritaires - en km</i>	32.8	34.9	22.9	31.5	122.1	127%	96
Linéaire CPI BT résorbé (yc périphérique et cuivre 1946) - en km	4.42	8.3	3.1	9.0	24.82	113%	22

Tableau de bord - indicateurs techniques - PPI - Ambition 1	2020	2021	2022	2023
Taux de clients subissant plus de 6 CL ou 13h cumulées sur le territoire défini : CC de la Région d'Audruicq, CC du Pays de Lumbres, CC du Haut Pays du Montreuillois, CC du Pays d'Opale et CC de Desvres Samer	4.68	0.43	8.46	9.13
Nombre de km HTA aériens fiabilisés (<i>enfouissement + rénovation programmée</i>)	118.89	136.8	134.15	162.65
Nombre de km HTA enfouis	33.93	30.86	29.10	32.10
Nombre d'incidents HIX aux 100 km aérien HTA hors tiers	4.36	2.58	3.60	2.79
Nombre de km BT aériens nu résorbés	30.46	58.24	46.43	45.90
Nombre de km BT aériens faibles sections résorbés	15.89	17.93	12.57	13.46
Nombre d'incidents HIX aux 100 km aérien BT hors tiers	8.01	7.42	8.36	7.58
Nombre d'incidents HIX aux 100 km aérien nu BT hors tiers	28.39	27.02	30.78	28.44
<i>Dont Siège "Fils nus"</i>	14.64	13.28	14.53	11.59
Nombre d'OMT posés	37	38	10	12
Nombre d'ILD posés	6	49	0	47

Tableau de bord - indicateurs techniques PPI - Ambition 2	2020	2021	2022	2023
Critère B HIX Incident (<i>hors RTE</i>)	33,94	32,55	47,22	34,64
Critère B FDE HIX Incidents (<i>hors RTE</i>)	33,94	32,55	47,22	34,64
Critère B HIX Climatique	6,95	4,63	16,9	4,83
Critère B HIX Structurel	26,99	27,92	30,33	29,81
Communes à plus de 13 heures de critère B HIX incidents HTA	5	2	13	4
Communes à plus de 7 heures de critère B HIX incidents HTA deux années de suite	1	0	2	1
Nombre de villes ciblées avec un critère B HIX > 30 minutes	2	4	7	5

Tableau de bord - indicateurs techniques PPI - Ambition 2	2020	2021	2022	2023
Nombre de départs HTA à plus de 70 CTB	0	0	2	0
Nombre de départs HTA à plus de 25 CB	2	0	4	3
Nombre de départs générant un critère B HIX > 0,5 min	11	1	6	2
Nombre de clients subissant par an plus de 70 CTB HTA HIX	0	0	2050	0
Nombre de clients subissant par an plus de 25 CB HTA HIX	2556	0	6170	3879
Nombre de clients à plus de 6 CL	70	0	737	0
Nombre de clients à plus de 3 heures cumulées de CL	27060	17603	65538	33524
Critère F - BT : fréquence moyenne de coupure en BT	2,05	1,41	2,45	1,62
Critère F - HTA fréquence moyenne de coupure en HTA	1,76	1,19	2,18	1,32
Taux de CMA	0,81	0,78	0,84	0,58
Communes ayant plus de 25 % de CMA	5	3	5	2

Un nouvel outil de reporting, en 2022, nous a permis d'enlever les doublons afin de ne pas compter parfois plusieurs fois un même incident dans le calcul des taux d'incidents HIX aux 100 km aérien BT hors tiers, taux d'incidents HIX aux 100 km aérien nu BT hors tiers et taux d'incidents HIX aux 100 km souterrain BT hors tiers.

Les chiffres 2020 et 2021 de ces 3 indicateurs ont été modifiés pour tenir compte de cette nouvelle méthode de calcul plus précise.

Suivi des critères EPCI

Critère B HIX Incidents Hors RTE	2020	2021	2022	2023
CC du Ternois	67,00	29,77	77,78	32,36
CC de la Région d'Audruicq	65,60	52,93	73,10	100,30
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	36,37	39,33	54,92	33,36
CC des Campagnes de l'Artois	50,60	22,39	51,21	39,87
CC de la Terre des Deux Caps	46,80	36,85	56,26	70,25
CA des Deux Baies en Montreuillois	20,34	24,51	41,80	44,36
CA du Grand Calais Terres et Mers	18,40	32,19	27,12	22,69
CC du Pays de Lumbres	45,80	54,85	39,75	98,47
CC Flandre Lys	36,40	42,93	34,67	74,07
CC des 7 Vallées	37,00	139,96	165,91	31,31
CA du Boulonnais	22,66	18,45	36,48	31,44
CA du Pays de Saint Omer	53,70	39,87	61,17	52,06
CA de Lens Liévin	21,20	27,78	22,25	20,78
CU d'Arras	25,42	17,00	24,68	12,60
CC du Sud Artois	62,59	21,81	56,71	44,51
CC du Haut Pays du Montreuillois	199,60	119,34	311,38	110,76
CA d'Hénin Carvin	20,13	18,33	34,39	20,74
CC du Pays d'Opale	67,80	16,25	45,80	49,44
CC de Desvres Samer	69,41	32,97	48,16	64,24
CC d'Osartis Marquion	17,90	25,82	54,70	16,40

Critère M HIX Incidents

	2020	2021	2022	2023
CC Région d'Audruicq	49,3	9,32	13,07	24,47
CC Pays de Lumbres	5,58	5,21	0,19	10,15
CC Haut Pays du Montreuillois	294,99	96,95	128,58	92,36
CC Pays d'Opale	13,68	1,4	4,83	11,37
CC Desvres Samer	3,6	26,2	4,24	12,93
Sur la zone des 5 EPCI	32,48	20,91	16,39	19,88

Suivi des critères Villes

Critère B HIX Incidents Hors RTE	2020	2021	2022	2023
Arras	11,00	15,09	21,39	4,94
Béthune	9,50	14,44	24,94	11,63
Boulogne sur Mer	20,20	20,29	48,43	15,91
Calais	17,90	23,75	23,19	24,65
Hénin Beaumont	14,10	18,86	54,49	26,45
Le Touquet Paris Plage	17,20	28,26	17,11	49,19
Lens	11,20	31,15	23,29	28,13
Liévin	17,00	24,39	43,71	21,51

Suivi des critères Villes

Critère B HIX	2020	2021	2022	2023
Arras	13,06	27,44	34,24	13,60
Béthune	22,31	20,84	42,69	24,14
Boulogne sur Mer	31,62	23,69	50,44	26,82
Calais	38,50	37,78	29,17	36,26
Hénin Beaumont	21,50	28,64	74,23	59,42
Le Touquet Paris Plage	18,68	44,82	31,57	65,75
Lens	16,20	41,74	31,52	34,47
Liévin	23,80	39,55	55,12	31,91

Tableau de bord - indicateurs techniques - PPI - Ambition 3

	2020	2021	2022	2023
Nombre de kilomètres de CPI HTA résorbés	33,69	35,98	23,67	35,30
<i>dont kilomètres prioritaires</i>	33,20	34,90	23,00	31,50
Taux d'incidents HTA aux 100 km CPI hors tiers	6,03	4,90	9,39	5,37
Taux d'incidents HTA aux 100 km Synthétique hors tiers	0,60	0,68	0,77	0,71
Nombre de kilomètres de CPI, neutre périphérique et cuivre 1946 BT résorbés	4,41	8,30	3,10	9,00
Taux d'incidents BT aux 100 km souterrain hors tiers	4,73	5,28	4,30	4,10

Taux de coupures très brèves par EPCI

	2020	2021	2022	2023
CC Région d'Audruicq	6,8	4,4	16,2	4,2
CC Pays de Lumbres	12,7	8,8	20,8	6,9
CC Haut Pays du Montreuillois	17,7	8,4	32,8	22,1
CC Pays d'Opale	7,7	6,5	16,9	8,2
CC Desvres Samer	10,0	2,9	15,6	10,0

Le suivi des investissements d'Enedis pour l'exercice 2023 est indiqué ci-dessous, conformément à l'article 2 de l'annexe 2D au cahier des charges de concession

Engagement financier sur les priorités de la concession (M€)	Total PPI 2020 à 2023	Réalisé de l'année 2020	Réalisé de l'année 2021	Réalisé de l'année 2022	Réalisé de l'année 2023	Réalisé en cumulé 2020 à 2023
I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs	0	0	0	0	0	0
II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	66	15.4	18.6	17.5	17.5	69
II.1 Investissements pour la performance et modernisation du réseau	66	15.4	18.6	17.5	17.5	69
Renforcement des réseaux BT	5	1.5	2	1.4	1.5	6.4
Renforcement des réseaux HTA	6.2	1.5	0.9	0.7	0.7	3.8
Climatique - Sécurisation - Amélioration de la résilience des réseaux et des postes	4	0.4	1.2	1.3	1.2	4.1
Modernisation des réseaux - Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes	50.8	12	14.4	14.2	14.1	54.7
<i>Dont HTA</i>	32.4	8.2	9.7	9.4	10.2	37.5
<i>Dont BT</i>	18.4	3.8	4.8	4.8	3.9	17.3
Moyens d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Smart Grids	0	0	0	0	0	0
Linky	0	0	0	0	0	0
II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes	0	0	0	0	0	0
Environnement (<i>article 8. intégration des ouvrages</i>)	0	0	0	0	0	0
Sécurité et obligations réglementaires (<i>dont PCB</i>)	0	0	0	0	0	0
Modification d'ouvrages à la demande de tiers	0	0	0	0	0	0
Total de l'engagement (M€)	66	15.4	18.6	17.5	17.5	69

Le bilan définitif du PPI n°1 qui couvre la période 2020-2023 est détaillé dans les tableaux ci-dessus, et laisse place au PPI n°2.

2.3. Perspectives et enjeux

Enedis poursuivra en 2024 la mise en œuvre de sa politique de maintenance des réseaux, de renouvellement du patrimoine et d'amélioration de la qualité et de la sûreté d'alimentation.

Les perspectives et les principaux enjeux de la gestion du patrimoine

- **Favoriser** l'insertion des énergies renouvelables sur le réseau et la mise en œuvre des actions d'efficacité énergétique.
- **Faciliter** la transition écologique en raccordant les infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) et en gérant la production décentralisée (schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables - S3REnR).
- **Accompagner** les grands projets pour optimiser le développement des réseaux et préparer les infrastructures nécessaires pour répondre aux ambitions futures des territoires et des métropoles.
- **Améliorer** la résilience des réseaux ruraux vis-à-vis de l'ensemble des aléas, en investissant en priorité dans les territoires les plus en écart afin d'améliorer durablement la qualité de fourniture. Pour les zones rurales, l'objectif est de réduire l'exposition des réseaux aux aléas climatiques et d'accroître leur fiabilité en combinant de façon équilibrée les actions de sécurisation du programme Plan aléas climatiques (PAC) et les actions de fiabilisation du programme de Rénovation programmée (RP). Des efforts d'automatisation compléteront ces programmes pour accroître la réactivité et permettre une réalimentation rapide du plus grand nombre de clients en cas d'incident. Sur chaque territoire concerné, ces actions seront coordonnées avec celles de l'autorité concédante.
- **Accélérer la Rénovation programmée (RP)** est un programme industriel ambitieux visant à assurer sur le long terme la pérennité du patrimoine aérien HTA par des cycles d'investissements fondés sur des diagnostics ciblés et approfondis. La montée en puissance de ce programme va se poursuivre par une mise en œuvre industrielle pour atteindre la cible de 7 500 km de réseaux traités par an.
- **Sécuriser** l'alimentation des grandes agglomérations en cas d'incident en poursuivant le programme de sécurisation des grands postes urbains dans les zones urbaines denses, en développant les programmes réduisant la sensibilité des réseaux aux inondations.
- **Poursuivre**, en zone urbaine, les investissements de renouvellement des câbles souterrains HTA et BT d'anciennes technologies, en ciblant les portions de réseaux souterrains HTA et BT qui le nécessitent, là où les risques d'incidents et les impacts sont les plus élevés.
- **Poursuivre** la dynamique de croissance des investissements visant au renouvellement des composants les plus sensibles des postes sources.
- **Répondre** aux problèmes ponctuels de qualité localisés.

La stratégie d'investissement sur les réseaux en HTA est un facteur clé d'amélioration de la desserte en électricité.

La coordination des investissements d'Enedis avec les travaux prévus par l'autorité concédante est nécessaire pour en optimiser l'efficacité.

Le diagnostic technique, les enjeux de développement et les priorités d'investissement

Les conférences instituées par l'article 21 de la loi NOME sont un lieu de partage et de dialogue entre les différents maîtres d'ouvrage en vue de répondre aux objectifs de sécurisation et d'amélioration de la qualité.

Ce dialogue concernant la définition des priorités d'investissement se développe également dans le cadre de relations contractuelles soutenues entre l'autorité concédante et le concessionnaire.

La coordination des efforts d'investissement d'Enedis et de l'autorité concédante au plan local

Aux investissements d'Enedis évoqués précédemment s'ajoutent les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante.

Première année du PPI 2, le suivi.

Ambition 1	2024	Prévision- nel	Avancement	Valeur repère PPI 2
Réseau HTA fiabilisé		90 km	25%	360 km
<i>Dont enfouis</i>				
<i>Dont PDV avec immobilisation</i>				
<i>Dont PDV sans immobilisation</i>				
Réseau BT fils nus fiabilisé		35 km	22,50%	155 km
<i>Dont faibles sections</i>				
Nombre d'OMT posés		10	40%	25

Ambition 3 2024	Prévision- nel	Avance- ment	Valeur repère PPI 2
Linéaire CPI HTA résorbés	23 km	25,50%	90 km
Linéaire CPI BT résorbés (<i>yc neutre périphérique et cuivre 1946</i>)	5 km	23%	22 km

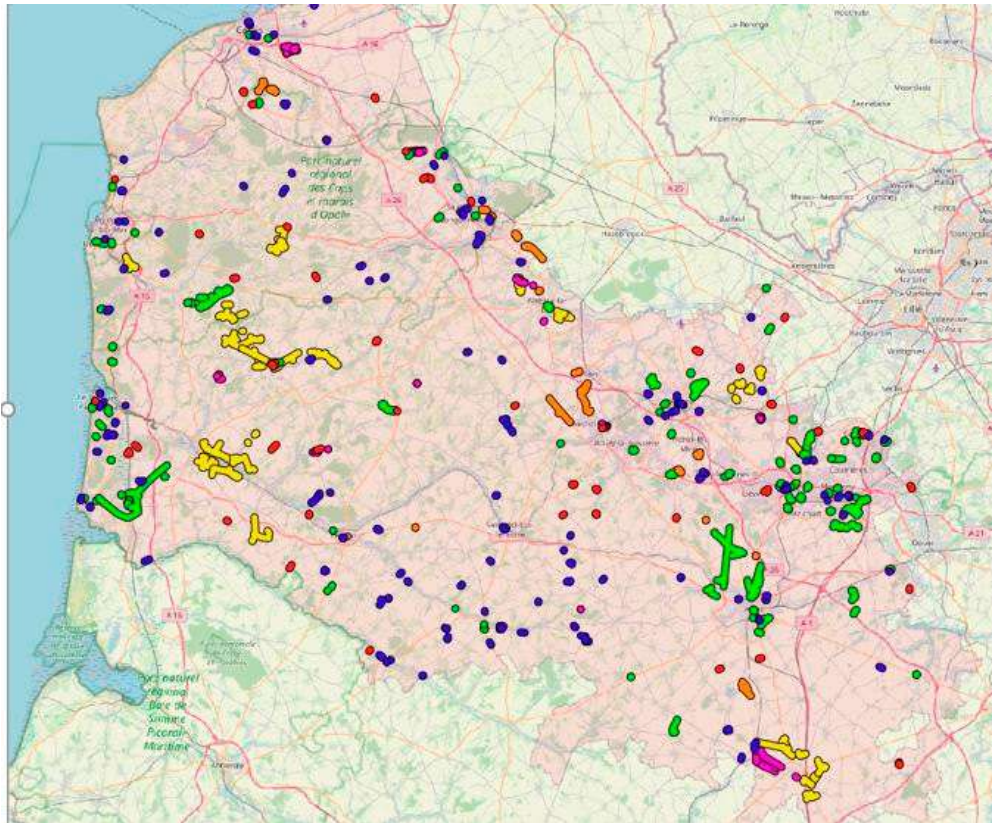
Sur le territoire de la concession, les principales réalisations attendues sont les suivantes :

Commune Principale	Chantier	Poste Source	Départ HTA	Investissement 2024	EPCI
VENDIN LE VIEIL	Renouvellement souterrain HTA	Vendin		895 200 €	CALL
RACQUINGHEM	Renforcement du réseau HTA	Ssome	4CHEMI	816 800 €	CAPSO
LONGFOSSE	Renouvellement aérien HTA			498 900 €	CCDS
FRUGES	Renouvellement aérien HTA	Hesdin		326 700 €	CCHPM
ACHEVILLE	Sécurisation ZUD	Avion	APOLIN	323 919 €	CALL
BOIS-BERNARD	Sécurisation ZUD			322 128 €	CAHC
ROQUETOIRE	Climatique HTA aérien - Sécurisation des bourgs	Aire s/Lys	ST OME	267 700 €	CAPSO
ROUVROY	Sécurisation ZUD		DARCY	242 944 €	CAHC
AIRE SUR LA LYS	Sécurisation ZUD	Aire s/Lys	BEGUIN	236 500 €	CAPSO
ROQUETOIRE	Climatique HTA aérien - Sécurisation des bourgs	Aire s/Lys	ST OME	207 700 €	CAPSO
ARRAS	Renouvellement aérien HTA	Mofflaines	GUERIN	207 100 €	CUA
ISBERGUES	Sécurisation ZUD			199 500 €	CABBALR
ROYON	Renouvellement aérien HTA à risque climatique	Hesdin	WAMBER	187 300 €	CCHPM
HARNES	Renouvellement souterrain HTA	Carvin	SEVIGN	176 300 €	CALL
LUMBRES	Renouvellement aérien HTA à risque climatique	Lumbres	S OMER	172 810 €	CCPL
AUCHEL	Renouvellement aérien HTA	Mai_	FLAQUE	160 427 €	CABBALR
LUMBRES	Continuité d'alimentation réseau	Lumbres		157 947 €	CCPL
BARLIN	Renouvellement aérien HTA	Barlin	SCHAFF	153 000 €	CABBALR
ST MARTIN LEZ TATINGHEM	Continuité d'alimentation réseau	Ssome	WISQUE	151 800 €	CAPSO
LENS	Renouvellement aérien BT	Mont Croisette	ROSIER	146 000 €	CALL
RACQUINGHEM	Renforcement du réseau HTA	Ssome	DESVRO	144 700 €	CAPSO
BOURET SUR CANCHE	Renouvellement aérien HTA à risque climatique	Frévent	ESTREE	141 900 €	Ternois Com
SALLAUMINES	Renouvellement souterrain HTA	Avion	SEMARY	140 300 €	CALL
DAINVILLE	Renouvellement souterrain HTA	Arras	BLONDE	140 000 €	CUA
HERSIN-COUPIGNY	Renouvellement aérien HTA	Barlin	BRACQU	128 219 €	CABBALR
HESDIN	Renouvellement souterrain HTA	Hesdin	SORRUS	126 000 €	CC7V
MARANT	Renouvellement aérien HTA	Sorris	BRIMEU	124 940 €	CC7V
CALAIS	Renouvellement souterrain HTA	Calais	SANGAT	123 268 €	CAGCTM
WIMEREUX	Renouvellement souterrain HTA	Ostro	DENACR	117 969 €	CAB
ARRAS	Renouvellement souterrain HTA	Arras	EGLANT	109 400 €	CUA

Commune Principale	Chantier	Poste Source	Départ HTA	Investissement 2024	EPCI
CALAIS	Renouvellement souterrain HTA	Calais	SANGAT	108 698 €	CAGCTM
AVION	Renouvellement souterrain HTA	Mont Croisette	BERNE	106 200 €	CALL
SETQUES	Climatique HTA aérien - Sécurisation des bourgs	Lumbres	S OMER	106 101 €	CCPL
LEFOREST	Renforcement du réseau BT	Henin	JAURES	106 000 €	CAHC
BEUVRY	Renouvellement aérien HTA à risque climatique	Essars	FESTUB	105 600 €	CABBALR
CALAIS	Renouvellement souterrain BT	Calais	SANGAT	105 000 €	CAGCTM
LE TOUQUET PARIS PLAGE	Renouvellement souterrain HTA	Tring	L FREN	100 400 €	CA2BM
WIMILLE	Renouvellement souterrain BT	Ostro	DENACR	100 000 €	CAB



Carte du programme travaux 2024



Renforcement des réseaux HTA	
Renforcement des réseaux BT	
Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes HTA	
<i>Dont RP</i>	
Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes BT	
Climatique – Sécurisation Amélioration de la résilience des réseaux et des postes (partie HTA)	

3

Mieux servir nos clients



En 2023, Enedis a poursuivi ses travaux pour répondre aux enjeux de son Projet industriel et humain (PIH) 2020-2025, dont l'objectif reste inchangé : « devenir le service public préféré des Français au service de la transition écologique dans les territoires » et « simplifier la vie des clients ».

La satisfaction client s'améliore dans quasiment tous les domaines et sur tous les segments de clients, à l'exception des clients Entreprises dans le domaine du raccordement.

La baisse du nombre de réclamations et de saisines de médiation amorcée en 2022 se poursuit : fin 2023 ont ainsi été enregistrées - 4,9 % de réclamations et - 9 % de saisines des médiateurs par rapport à 2022.

Ces progrès traduisent - en parallèle de la poursuite du déploiement des compteurs Linky™ (36,8 millions de compteurs installés fin 2023) - les importants efforts qui ont été réalisés en matière de relation client pour simplifier, fluidifier et améliorer l'expérience des clients, en particulier la refonte des parcours, ainsi que la modernisation des outils d'accueil et des espaces clients.



Les différents profils de puissances des clients

Caractéristiques des différentes catégories

Consommateurs

C1	Point de connexion auquel est associé un contrat CARD.
C2	Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge mesurée.
C3	Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge profilée.
C4	Point de connexion raccordé en BT > 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.
C5	Point de connexion raccordé en BT $\leq$ 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.

Producteurs d'électricité

P1	Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à courbe de charge.
P2	Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à index.
P3	Point de connexion raccordé en BT avec compteur sur réducteurs ou à courbe de charge.
P4	Point de connexion raccordé en BT avec compteur en direct.

3.1. Enedis, un service public au bénéfice des clients et de la transition énergétique

Les actions engagées

La modernisation des parcours clients

En 2023, Enedis a poursuivi ses travaux sur l'harmonisation des pratiques de l'ensemble des équipes des Directions régionales, avec l'ambition :

- de viser l'excellence opérationnelle tout en simplifiant le quotidien de ses collaborateurs et en leur apportant du sens ;
- de répondre à la fois aux attentes d'homogénéité et aux souhaits de simplification exprimés par les clients.

Le relevé des consommations des compteurs ancienne génération C5

En 2023, l'activité liée au relevé des consommations des clients équipés de compteurs d'ancienne génération est maintenue (parallèlement à la poursuite de la pose des compteurs Linky™) avec un taux de relevé semestriel cumulé qui a atteint près de 97 %, contre 95,8 % en 2022.

Les résultats

Le nombre d'interventions réalisées à distance en 2023 grâce aux compteurs communicants Linky™ a poursuivi sa progression et permet de renforcer encore davantage le respect des délais souhaités par les clients.

Les résultats atteints en 2023 concernant les interventions réalisées par Enedis sont les suivants :

Prestations et interventions techniques (en %) (Concession)		
	2022	2023
Taux de mise en service sur installation existante dans les délais standard ou convenus	98,4 %	98,8 %
Taux de résiliation dans les délais standard ou convenus	99,3 %	96,3 %



La digitalisation et la personnalisation de la relation clients

Enedis est résolument tournée vers l'avenir. Ainsi, la transformation digitale engagée depuis quelques années est désormais durablement installée au sein de l'entreprise, avec l'ambition forte d'améliorer la satisfaction des clients.

Modernisation des accueils et des interactions clients

La « modernisation des outils d'accueil » a progressé en 2023 afin d'offrir des solutions qui facilitent les interactions entre les clients et les différents accueils, qu'il s'agisse de la relation avec les centres d'appels dépannage (CAD) en situation d'urgence, des prises de rendez-vous pour la pose d'un compteur Linky™ ou des échanges à l'occasion des demandes de raccordement.

L'ensemble des accueils bénéficie désormais d'outils performants :

- de planification d'activités ;
- de routage omni-canal des interactions clients ;
- de prise de rendez-vous en ligne.

Tous les accueils donnent également la possibilité d'échanger avec un agent d'accueil par visio-conférence, permettant de visualiser la situation sur place ou un matériel et de prendre des photos en direct.

Ces nouveaux moyens permettent une gestion optimisée des contacts et facilitent le pilotage des activités d'Enedis. Ils contribuent ainsi à favoriser l'accessibilité des clients aux différents services d'Enedis et à améliorer le traitement de leurs demandes, renforçant ainsi leur satisfaction.

En 2023 Enedis a engagé un travail d'harmonisation sur l'ensemble de ses centres d'appels de dépannage pour une meilleure performance globale, une meilleure qualité et une plus grande efficacité opérationnelle.

L'accueil Dépannage a également poursuivi sa modernisation : la section « Panne et interruption » du site panne et interruption | Enedis a été repensée afin de faciliter l'accès des clients aux informations concernant l'état du réseau électrique dans leur commune, ainsi que pour les aider de manière plus efficace à résoudre les pannes électriques à leur domicile.

La modernisation des espaces clients

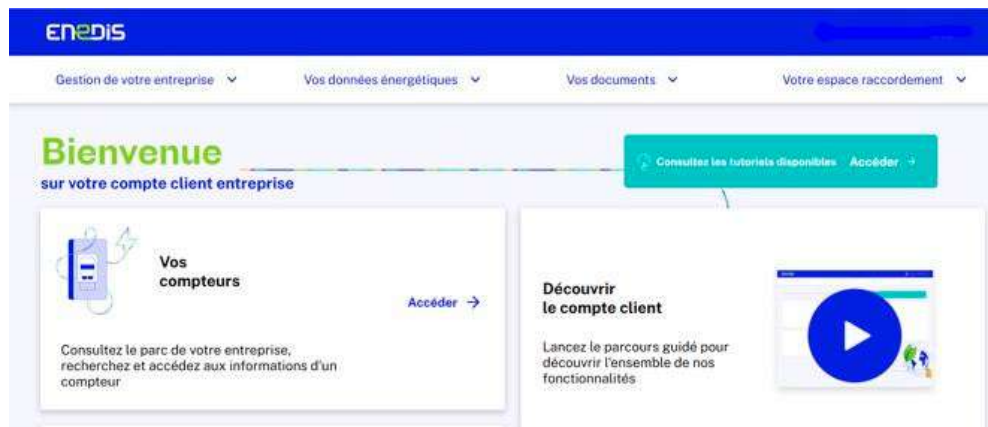
En 2023, Enedis a poursuivi la modernisation de ses espaces clients dans le but d'améliorer l'expérience digitale des clients.

Focus sur l'Espace clients Particuliers

Le compte clients Particuliers (<https://mon-compte-client.enedis.fr/>) permet à chaque client consommateur et/ou petit producteur autoconsommateur de suivre ses données de consommation dans un espace sécurisé.

Focus sur l'Espace clients Entreprises

L'Espace clients Entreprises (C1-C4) refondu a ouvert le 30 novembre 2023 à iso-fonctionnalités. Des améliorations sont prévues début 2024.



Information des clients en cas de coupure

Enedis a mis en place un dispositif d'information préalable de ses clients dans le cadre des programmations de coupures pour travaux.

Le service «Alerte Incident Réseau» permet également aux clients du segment Marché d'affaires dont le site est raccordé au réseau HTA, lorsque celui-ci est privé d'alimentation électrique du fait d'un incident réseau, de disposer d'informations. À titre d'exemples :

- ces clients sont informés 24 h/24 et 7 j/7 en temps réel des coupures d'électricité de plus de 3 minutes ;
- par SMS au fur et à mesure de l'évolution de la situation (début de l'incident, prévision de fin d'incident, fin d'incident).

À fin 2023, ce service a été souscrit pour plus de 6 800 sites de clients (contre 6 300 fin 2022), principalement en soutirage.

Comme évoqué plus avant, le site d'Enedis «panne et interruption | Enedis» permet à tous les clients de s'informer en temps réel d'une coupure d'électricité.

À fin 2023, le service d'information client sur incident réseau HTA est opérationnel pour environ 1 600 communes de la région Centre-Val-de-Loire et permet d'informer en temps réel les clients Entreprises, Professionnels, Collectivités et Producteurs, de la détection et de la clôture d'un incident sur le réseau de distribution d'électricité exploité par Enedis. Ce service s'étend progressivement et a vocation à être généralisé à terme sur l'ensemble du territoire et à tous les segments clients.

À l'occasion des tempêtes Ciaran et Domingos survenues début novembre, Enedis a transmis environ 100 000 SMS afin d'informer les clients dont la réalimentation était la plus difficile à mettre en œuvre.

Par ailleurs, dans le cadre de l'information des clients concernés par une interruption de fourniture d'électricité de plus de 5 heures suite à un incident réseau, donnant lieu au bénéfice du versement d'une somme forfaitaire par Enedis, les prévisions d'indemnisation des clients ont été estimées pour 2023 à plus de 100 millions d'euros du fait des impacts très importants des événements climatiques survenus.

Enfin, Enedis est en capacité, en cas de prévision de coupure temporaire demandée par RTE si l'équilibre offre/demande sur le réseau électrique l'exige, d'informer tous les clients concernés dès la veille au travers de son site <https://coupures-temporaires.enedis.fr> et pour certains clients par mail ou SMS. Des améliorations ont été apportées en 2023 à ce dispositif, et désormais les clients concernés sont informés jusqu'à 3 jours avant la coupure des créneaux horaires prévisionnels de celles-ci, avec un niveau de risque associé.



L'accessibilité des accueils téléphoniques

En complément des canaux digitaux, Enedis offre également la possibilité à tous ses clients de contacter un interlocuteur par téléphone et continue à garantir un bon niveau d'accessibilité de ses accueils téléphoniques, tous installés en France.

La liste de l'ensemble des numéros de téléphone des accueils est disponible sur le site d'Enedis : [Contact | Enedis](#)

L'accueil téléphonique d'Enedis, dont les résultats de l'efficacité sont présentés ci-dessous aux niveaux régional et national, concerne les clients particuliers, professionnels et entreprises, raccordés en injection ou en soutirage, les fournisseurs et les tiers autorisés.

L'accueil distributeur est accessible par un seul numéro national :

- Pour les clients Particuliers : **09 70 83 19 70**
- Pour les clients Professionnels : **09 70 83 29 70**

Pour les autres clients, les numéros restent inchangés :

- Pour les clients Entreprises : **09 69 32 18 99**
- Pour les clients « Professionnels de l'immobilier et de la construction » : **09 69 32 18 77**
- Pour les clients Producteurs : **09 69 32 18 00** (à noter que cet accueil ne traite pas les demandes concernant l'achat d'électricité, pour lesquelles le client est invité à contacter directement son acheteur)
- Pour les clients demandeurs ou concernés par un branchement de courte durée dans le cadre d'une manifestation festive : **09 69 32 18 22**

En cas d'incident ou d'absence d'électricité, les clients du Pas de Calais peuvent joindre le Service Urgence Dépannage d'Enedis 24h/24 et 7j/7 au **09 72 67 50 62**.

L'efficacité de l'accueil téléphonique d'Enedis

Au niveau national, en 2023, le nombre de contacts clients demeure important, mais enregistre une baisse globale de 10 % par rapport à 2022 (5,5 millions d'appels hors centres d'appels dépannage en 2023). Pour autant, une hausse significative des demandes de raccordement et de gestion des producteurs (+ 30 % pour les producteurs > 36 kVA, + 50 % pour les producteurs < 36 kVA) est constatée.

L'accueil spécifique pour les demandes de pose de compteurs Linky™ enregistre quant à lui une baisse de 60 % du nombre d'appels.

Le service Clients a traité 1,7 million d'appels avec un très bon niveau d'accessibilité de 90 %.

Enfin, sur les segments Particuliers et Professionnels (consommateurs et petits producteurs), le nombre d'appels téléphoniques sur l'accueil Raccordement est en baisse de 7 % pour atteindre 2,3 millions d'appels, avec un taux d'accessibilité de 84 %.

L'efficacité de l'accueil téléphonique d'Enedis est mesurée par un taux d'accessibilité

Accessibilité de l'accueil hors dépannage (en %) (Direction régionale)

	2022	2023
Service Client	86,7 %	91,1 %
Service Raccordement	85,4 %	88,3 %
Service Producteurs d'électricité	79,8 %	85,3 %



Le volume d'appels sur notre accueil Distributeur Enedis de Valenciennes reste stable. La professionnalisation continue de nos téléconseillers permet de faire progresser une nouvelle fois le taux d'accessibilité régional.

Le volume d'appels sur notre accueil raccordement Enedis de Calais reste stable également. Le bon gréement des équipes permet d'obtenir un taux d'accessibilité régional en progression (+3 points) et supérieur au national.

Urgence dépannage électricité



La mise en place de l'hypervision centralisée en octobre 2022 a permis une meilleure gestion de la performance en temps réel, l'anticipation des pics d'activité et la planification mieux optimisée des ressources.

À fin décembre 2023, plus de 6,6 millions d'appels provenant de tous types de clients ont été reçus par les centres d'appels dépannage et le volume d'appels est en hausse par rapport à celui de la fin de l'année 2022.

Le taux d'accessibilité pour l'année 2023 est de 84 %, en légère évolution par rapport à 2022, malgré les événements climatiques du mois de novembre 2023 lors desquels plus de 1 million de clients ont été privés d'électricité dès le 2 novembre. Lors des tempêtes Ciaran, Domingos et Frédéric, Enedis a reçu plus de 1 million d'appels entrants, avec un taux d'accessibilité de 63,3 % sur cette période.

	Département		National	
	2022	2023	2022	2023
Taux d'accessibilité de l'Accueil Dépannage Électricité* (en %)	81,9%	76,2%	82,2%	81,3%
Nombre d'appels reçus par l'Accueil Dépannage Électricité*	50 760	46 270	1 638 681	2 009 562
Nombre d'appels donnant effectivement lieu à un dépannage	26 119	18 854	747 972	717 174

* Ces résultats concernent les appels reçus des clients raccordés en BT ≤ 36 kVA.



3.2. Enedis, à l'écoute de ses clients

Enedis attache une grande importance à traiter toutes les réclamations de ses clients, quel que soit le canal qu'ils utilisent, aussi bien les réclamations des clients adressées par les fournisseurs d'électricité que celles qui parviennent directement chez le gestionnaire du réseau de distribution, par courrier, par mail ou sur les réseaux sociaux tels que Facebook et X (ex-Twitter).

Une écoute attentive des associations de consommateurs, dans le cadre de rencontres régulières, ainsi que les relations de grande proximité avec le médiateur national de l'énergie (MNE) et les médiateurs d'entreprises (médiateur du Groupe EDF et médiateur du Groupe Engie) permettent également de mieux comprendre les sources d'insatisfaction et de mettre en place les actions correctrices.

Les réclamations

La baisse significative du volume de réclamations constatée en 2022 (- 37 %) s'est poursuivie en 2023 avec 214 444 réclamations, soit - 4,9 % par rapport à 2022. Les réclamations de nature « relève et facturation » et « raccordement » diminuent par rapport à l'année précédente (respectivement - 2,1 % et - 0,4 %), mais ce sont celles de nature « interventions » qui affichent la baisse la plus nette (- 27,4 %).

Cette tendance positive est principalement liée à l'équipement quasi total des clients de compteurs Linky™ et à la forte mobilisation des équipes en Directions régionales.

Le taux de réponse aux réclamations dans un délai de 15 jours poursuit sa progression en 2023 pour atteindre 97 % pour un objectif de 95 % fixé par la CRE.

En 2023, le taux de réponse aux réclamations dans le délai de 15 jours de tous les types de clients, mesuré au périmètre de la concession, est le suivant :

Réponse aux réclamations (Concession)				
	2022 (%)	2023 (%)	2023 (Numérateur)	2023 (Dénominateur)
Taux de réponse sous 15 jours	99,1 %	97,8 %	3 538	3 616

Au périmètre de la concession, les réclamations concernent tous les types de clients et se décomposent de la manière suivante :

Répartition des réclamations par type (Concession)			
	2022 (%)	2023 (%)	2023
Raccordements	4,2 %	4,7 %	169
Relève et facturation	44,7 %	54,1 %	1 955
Accueil	1,1 %	1,5 %	55
Interventions techniques	22,3 %	16,6 %	602
Qualité de la fourniture	27,8 %	23,1 %	835
Total	100,0 %	100,0 %	3 616

Répartition des réclamations - segment C5 (concession)

	2023
Raccordements	162
Relève et facturation	1926
Accueil	54
Interventions techniques	575
Qualité de fourniture	733
Total	3450

Sur le territoire de la concession, le nombre de réclamations (tous types confondus et tous segments clients confondus) poursuit une forte baisse depuis 2021 (7709 en 2021, 5051 en 2022, 3616 en 2023).

Tous les types de réclamations sont en recul en nombre.

Les réclamations "Relève et facturation" représentent 54,1% du total (1955 pour 3616). Après la hausse du prix des énergies, c'est aujourd'hui le sous-dimensionnement des mensualités par les fournisseurs qui génère des réclamations "relève et facturation".

Les réclamations "qualité de fourniture" arrivent en nombre en seconde position et représentent 23,1% du total (835 pour 3616). Ce nombre est en fort recul par rapport à 2022 (- 40,4%). Nos investissements dans la modernisation et la fiabilisation des réseaux et l'engagement fort des techniciens à rétablir le plus rapidement possible la fourniture d'électricité sur tous les incidents concourent à diminuer le nombre de réclamations de ce type.

Les saisines du Médiateur national de l'énergie (MNE), du Médiateur du groupe EDF et du Médiateur du groupe Engie

Les saisines des médiateurs suivent la même tendance que les réclamations avec une nouvelle baisse des volumes de 6,5 % en 2023, après la diminution très significative de - 26 % constatée en 2022.

Les délais de traitement des saisines des médiateurs continuent de s'améliorer. Ainsi, en moyenne, les saisines sont traitées en 13,8 jours (contre 15 jours en 2022) pour un objectif fixé à 21 jours.

Enfin en 2023, 97,2 % des saisines sont clôturées dans le délai de 21 jours, contre 95,7 % en 2022.

Un dispositif d'enquêtes de satisfaction bien ancré

Depuis 2016, Enedis utilise le système d'enquêtes « à chaud » afin de permettre à chaque client ayant une interaction avec un salarié d'Enedis de s'exprimer librement sur son ressenti.

Les enquêtes de satisfaction à chaud sont envoyées aux clients par e-mail ou par SMS, afin de recueillir leurs avis en quasi-temps réel, au plus proche de leur interaction avec Enedis.

Elles permettent de mettre en place des actions en réponse aux besoins des clients et d'en mesurer immédiatement les effets, plaçant ainsi la voix du client au centre des préoccupations opérationnelles.

Les 25 Directions régionales d'Enedis utilisent quotidiennement ce dispositif.

Le résultat de la satisfaction « hors raccordement » est à nouveau en forte hausse en 2023 avec 89,9 % de clients satisfaits, contre 88,9 % en 2022.

La compétence des techniciens d'Enedis et leur savoir-être demeurent les points les plus appréciés par les personnes interrogées. Les attentes principales des clients concernent les délais de réalisation des prestations et la qualité de l'information et de l'accompagnement associés.

Pour ne pas être redondants, les résultats de satisfaction globale présentés ci-dessous ne prennent pas en compte les résultats spécifiques au raccordement, ni à la qualité de fourniture.

Indicateurs de satisfaction (en %)			
	Résultat national 2023	Maille	Résultat local 2023
Clients « Particuliers »	90,9 %	Concession	91,6 %
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	89,5 %	Concession	89,3 %
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA)	89,7 %	Concession	90,2 %

En ce qui concerne le raccordement au réseau public de distribution, la satisfaction des clients recule légèrement par rapport à 2022, du fait d'une performance en retrait sur le segment des clients Particuliers.

Toutefois, la satisfaction des clients Professionnels s'améliore par rapport à l'année dernière et celle des clients Entreprises reste stable.

Les résultats de l'enquête de satisfaction liée au raccordement sont les suivants :

Indicateurs de satisfaction : raccordements (en %)			
	Résultat national 2023	Maille	Résultat local 2023
Clients « Particuliers »	82,7 %	Concession	88,6 %
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	86,1 %	Concession	91,5 %
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA)	84,3 %	Concession	88,5 %

Les indicateurs de satisfactions sont de nouveau très élevés sur les 3 segments clients à la maille concession. Enedis poursuit sa politique dédiée à la satisfaction de ses clients (projet industriel et humain). Ces résultats saluent l'engagement de tous les collaborateurs de la Direction Régionale.

En ce qui concerne la satisfaction des clients Particuliers et Professionnels au moment de l'installation du compteur Linky™, elle poursuit sa hausse en 2023 et se situe à 95 % de clients satisfaits contre 93 % en 2022. Les clients apprécient toujours la qualité du travail du technicien (compétences, conseils, efficacité) et la rapidité de la pose.

En 2023, en adéquation avec les enjeux de la transition écologique, un plus grand nombre de clients Producteurs ont été interrogés et leur satisfaction a significativement progressé : 82,8 % des Grands Producteurs se déclarent satisfaits (contre 78,2 % en 2022) et 84,3 % pour les Petits Producteurs (contre 81,7 % en 2022).

Enfin, l'enquête menée auprès des clients n'ayant pas eu d'interaction avec Enedis fait ressortir que la satisfaction des clients sur la qualité de fourniture se maintient à des taux très élevés mais est en légère baisse par rapport à l'année précédente : 91,2 % de satisfaction pour les clients particuliers (contre 93,9 % en 2022), 91,9 % pour les Professionnels (contre 93,4 % en 2022) et 89,1 % pour les Entreprises (contre 92,7 % en 2022).

Les résultats de cette enquête de satisfaction sont restitués ci-dessous au périmètre de la Direction régionale d'Enedis.

Indicateurs de satisfaction : qualité de fourniture (en %)

	Satisfaction maille nationale 2023	Satisfaction maille DR 2023
Clients « Particuliers »	91,2 %	91,5 %
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	91,9 %	90,2 %
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA)	89,1 %	91,4 %

A la maille Nord Pas de Calais, la satisfaction sur la qualité de fourniture s'établit durablement à niveau élevé (supérieur à 90%) sur les trois segments clients.

Tous les services d'Enedis sont unis par la volonté d'offrir le meilleur service client. Ils ont pour objectif d'atteindre un taux de client "pas du tout satisfait" inférieur à 5%.

3.3. Les services à destination des Collectivités locales et des Autorités concédantes pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et écologique

Bilan 2023

En 2023, de nombreuses collectivités locales et autorités concédantes ont découvert le nouveau « Portail Collectivités locales » et notamment son espace « Mesures et Services ». Elles sont nombreuses à faire part de leur grande satisfaction à l'égard de ce portail, véritable point d'entrée vers les services proposés par Enedis pour les accompagner face aux défis de la transition énergétique et écologique.

Lancé en septembre 2022, il est aujourd'hui utilisé par près de 50 % des collectivités locales.

Sobriété énergétique

L'année 2023 a été marquée par une préoccupation croissante pour la sobriété énergétique. Cette tendance est confirmée par le Baromètre 2023 de l'Observatoire français de la transition écologique⁽¹⁾, réalisé par Enedis en collaboration avec Ipsos auprès d'un échantillon représentatif de Français et de maires. Pour plus de 80 % des maires, la sobriété énergétique est un enjeu majeur et 68 % d'entre eux considèrent la hausse des prix de l'énergie comme une opportunité pour prendre des mesures durables.

Enedis accompagne les collectivités locales et les autorités concédantes dans leurs efforts de sobriété énergétique grâce notamment au « Portail Collectivités locales » et son espace « Mesures et Services ». Ce dernier leur permet de suivre et de piloter les consommations et les productions, ainsi que d'observer les tendances de consommation et de production à l'échelle de leur territoire. Près de 7 000 collectivités ont activé leur espace « Mesures et Services ».

(1) « <https://observatoire.enedis.fr/> »

Rénovation énergétique des bâtiments publics

La rénovation énergétique continue d'être une priorité pour les collectivités locales en 2023. Face à leur besoin de prioriser les programmes d'investissement pour rénover leurs bâtiments, Enedis continue de déployer la solution Prioréno Bâtiment Public développée par la Banque des territoires en partenariat avec Enedis, GRDF et l'État. Près de 600 collectivités ont recours à l'outil pour identifier leurs bâtiments les plus énergivores (qu'ils soient alimentés en gaz ou en électricité) et ainsi prioriser les rénovations sur leur patrimoine.

En 2023, l'accent a été mis sur les bâtiments scolaires. Dans ce contexte, Enedis a renforcé son engagement auprès des collectivités locales en devenant partenaire du programme Edu-Rénov aux côtés de la Banque des territoires, de GRDF et de l'État. Dans ce cadre, Enedis a mis à disposition de la Banque des territoires des données de consommation de bâtiments publics.

Enedis continue d'apporter son expertise en matière de données pour accompagner les collectivités locales face à ces enjeux de sobriété énergétique et de rénovation énergétique.

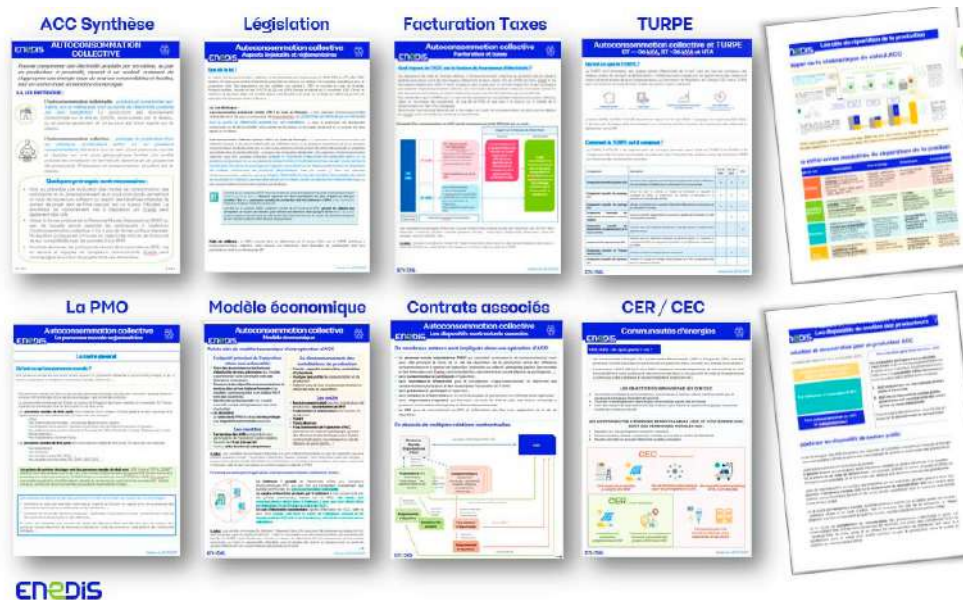
Autoconsommation collective

La dynamique de l'autoconsommation collective, amorcée en 2022, se confirme fin 2023 avec 305 opérations désormais actives (le nombre d'opérations a doublé par rapport à 2022),

4 096 consommateurs/producteurs et une capacité totale de production de plus de 20 MW.

Ces résultats illustrent clairement l'attrait croissant pour ce nouveau mode de partage de l'électricité, notamment au sein des collectivités. Le nombre important de projets identifiés à fin 2023 laisse présager la poursuite du rythme soutenu de son développement.

Des documents sont à disposition pour plus d'informations



Planification énergétique territoriale

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables de mars 2023 positionne les collectivités locales au cœur de la planification énergétique. Enedis s'engage dans l'accompagnement de celles-ci en proposant une gamme de services dédiés. Ces services visent à soutenir les collectivités dans leurs projets d'aménagement du territoire, dès la phase de diagnostic jusqu'à la phase de décision, en particulier grâce aux services suivants :

- « Bilan de mon territoire » donne accès à la consommation et à la production d'électricité d'un territoire donné. Accessible par le Portail Collectivités, il permet aux collectivités locales de faire le premier diagnostic utile au lancement de la démarche de planification.
- « Cartographie des capacités du réseau » permet d'identifier sur une carte les zones de capacités disponibles pouvant accueillir de nouvelles installations sans avoir besoin de renforcer le réseau. Disponible sur le Portail Collectivités, il est un outil d'aide à la décision.
- « Simuler mon raccordement » : grâce à ce service, les porteurs de projets peuvent déterminer les conditions de faisabilité pour le raccordement de leurs installations.
- « Impact projet sur le réseau » : ce nouveau service d'ingénierie (facturé) est destiné à évaluer l'incidence des projets de raccordement sur le réseau public de distribution d'électricité.

Chaque collectivité locale peut faire appel à son Interlocuteur Privilégié Enedis pour répondre à ses questions en matière de planification énergétique et d'intégration des énergies renouvelables et pour découvrir la gamme de solutions d'Enedis.

Zoom sur l'outil de cartographie moyenne échelle pour les autorités concédantes disponible sur le « Portail Collectivités locales »

Accessible depuis le « Portail Collectivités locales », la cartographie moyenne échelle est ouverte aux autorités concédantes depuis fin 2022. Le nombre d'utilisateurs progresse en 2023 avec plus de 27 000 visites sur l'année. Les fonctionnalités les plus utilisées sont celles d'impression et d'affichage en mode *street view*.

Les autorités concédantes ayant signé une convention « cartographie moyenne échelle » accèdent à leurs données réseaux actualisées tous les trimestres et mises à leur disposition sous un format *export shape*.

3.4. Linky, un compteur au service des clients, du réseau et de la sobriété énergétique

Le compteur Linky™ en 2023, les chiffres à retenir

Dans le cadre de ses missions de gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, Enedis a réalisé, depuis fin 2015, le déploiement généralisé des compteurs Linky™, conformément à la directive européenne 2009/72 et la loi n° 2015-992 du 17 août 2015. Cette phase initiale s'est achevée fin 2021.



Depuis lors, une nouvelle organisation s'est mise en place pour continuer le déploiement en diffus du compteur Linky™, en adéquation avec la délibération de la CRE du 24 février 2022. Cette nouvelle phase devrait permettre de régulariser la majorité des situations. Depuis 2023, conformément à cette même délibération de la CRE, le relevé des consommations fait l'objet d'une facturation des clients non encore équipés d'un compteur Linky™ et ne fournissant pas d'autorelevé.

Ainsi en 2023, Enedis a posé 1,38 million de compteurs Linky™, soit une dynamique quasi équivalente à celle de l'année 2022. Ce volume est réparti à hauteur de 54 % par le remplacement de compteurs anciennes générations, à 30 % par le raccordement de nouveaux clients et à 16 % par la maintenance des compteurs Linky™. Cette dernière activité est en progression pour tenir compte du maintien de la performance de la chaîne communicante.

En complément, il a été posé 17 267 concentrateurs pour accompagner l'équipement des nouveaux clients et optimiser encore cette performance.

Ces résultats s'appuient sur des marchés de pose et de fourniture :

- 20 entreprises de pose avec 117 marchés conclus ;
- 4 usines de fabrication et une unité de recyclage.

Ainsi à fin 2023, Enedis a installé **36,76 millions** de compteurs Linky™ depuis le début du déploiement, **93,8 %** des foyers en sont désormais dotés et **409** communes en sont intégralement équipées.

Sur ce périmètre, **36,41 millions** de compteurs sont communicants et ouverts à tous les services, soit 98,9 % du parc de compteurs.

Comme depuis le lancement du projet, la pose des compteurs Linky™ reste au cœur des processus des activités d'Enedis.



A la suite de la délibération de la CRE du 24 février 2022 portant projet de décision sur le cadre de régulation incitative du système de comptage évalué d'Enedis dans le domaine de tension BT

Dans sa délibération, la CRE considère que la période de déploiement diffus devrait permettre de régulariser la majorité des situations et prévoit de faire supporter des surcoûts générés par une facturation des clients non encore équipés d'un compteur Linky et ne fournissant pas d'autorelève.

Linky™, un outil important de l'exploitation du réseau

En 2023, ce sont chaque jour en moyenne 68 582 téléopérations qui sont réalisées sur la chaîne communicante, soit en moyenne 2,09 millions de prestations par mois ; ces interventions sont en progression de 23 % par rapport à 2022.

Les interventions à distance sont autant de déplacements physiques évités, engendrant un gain de temps, de CO₂, un moindre coût économique et limitant les risques d'accidents.

Depuis la mise en place du compteur Linky™, le nombre de réclamations pour rupture du neutre a été divisé par cinq grâce aux opérations de maintenance préventive que permet l'exploitation de la chaîne communicante. Ces ruptures pouvaient entraîner des dommages chez les clients, liés aux surtensions associées à ce type de défaut, leur causant ainsi un préjudice indemnisé par Enedis. De fait, la protection des installations des clients se voit renforcée.

De plus, outre l'amélioration de l'image de marque d'Enedis, on estime le gain de l'ordre de 17 à 18 millions d'euros du fait du volume de sinistres ainsi évités, dont 3 millions en 2023, améliorant ainsi la gestion de l'entreprise.

Linky™, un vecteur de la sobriété énergétique

Dès l'automne 2022 et pendant les mois d'hiver 2022-2023, pour accompagner le pilotage du réseau en cas de risque de déséquilibre entre l'offre et la demande d'électricité, Enedis, en accord avec le ministère de la Transition écologique, a activé la neutralisation du « contact sec » pilotant la commande des chauffe-eau électriques pendant les heures méridiennes (entre 12 h

et 14 h). Cette disposition, qui avait permis une consommation d'électricité en dehors de cette plage horaire de forte demande, de 2,5 GWh, a été reconduite pour l'hiver 2023-2024.

En parallèle, le compteur Linky™ permet aux collectivités locales d'assurer le pilotage de l'éclairage public.

Linky™, une technologie évolutive

La chaîne communicante associée au compteur Linky™ s'appuie sur les réseaux de téléphonie mobile pour assurer la communication entre les concentrateurs (appareil qui regroupe les données de consommation d'un lot moyen de 50 compteurs) et le système d'information d'Enedis.

Le réseau de communication s'est construit avec les technologies du moment, soit la 2G, puis la 3G et plus récemment la 4G. L'arrêt programmé des réseaux 2G et 3G oblige Enedis à une remise à niveau des équipements de transmission d'ici 2027 afin de conserver une chaîne communicante performante et répondant aux attentes. Cette évolution est transparente pour les clients puisque les modifications sont réalisées en amont du compteur. Elle s'appuie sur la technologie *Long-Term Evolution for Machines* (LTE-M) qui garantit une pérennité de disponibilité jusqu'en 2040.

D'une manière générale, comme tout équipement du réseau, le compteur Linky™ et ses différents composants font l'objet d'un suivi des évolutions conformes aux prescriptions techniques d'Enedis.

Depuis le démarrage du déploiement des compteurs Linky™, les chiffres propres à votre concession sont les suivants :

Compteurs Linky™ (Concession)

	2023
Taux de PDL* équipés d'un compteur Linky™	93,3 %
Nombre de PDL* équipés d'un compteur Linky™	750 148
Nombre de PDL* ouverts à tous les services Linky™	737 997
Nombre de PDL* ouverts à tous les services Linky™ associés à un compte client**	39 146

* PDL : Point de livraison.

** Cumul de PDL résidentiels et professionnels en soutirage (C5 Particuliers et Professionnels) et en injection (P4 Particuliers et Professionnels) ouverts à tous les services Linky™ et qui sont associés à un compte client permettant ainsi la visualisation des données de consommation et/ou de production.

Nota : Au terme du déploiement en masse, deux paramètres manquants ont été réintégrés au calcul de l'indicateur « Taux de PDL équipés d'un compteur Linky™ » : les compteurs Linky™ posés avant le déploiement en masse (dans la phase d'expérimentation) et les compteurs Linky™ inactifs. Cette correction permet d'obtenir un indicateur parfaitement représentatif.

ET SUR LE TERRITOIRE DE LA DIRECTION REGIONALE D'ENEDIS

Sur la concession en 2023, 21.011 nouveaux points de livraison (PDL) sont dotés d'un compteur Linky. C'est une évolution nette.

Il y a eu également en plus des remplacements de compteurs ancienne génération et de la maintenance.

En 2024, Enedis se donne comme ambition de poser 15000 compteurs Linky dans l'existant et 5800 de plus pour les nouveaux raccordements.



L'accompagnement des clients en situation d'impayés

Les demandes d'intervention pour impayés sont exprimées par les fournisseurs vers Enedis qui réalise le geste technique chez le client. En accord avec EDF, l'offre "information prévention précarité" lancée en expérimentation en 2012 sur une partie du territoire de la FDE 62 a été interrompue en fin d'année 2013, au moment de la mise en oeuvre de la loi Brottes. L'offre a été réactivée dès la fin de la trêve, à la sortie de l'hiver, et étendue à l'ensemble du département du Pas-de-Calais.

Cette offre permet aux clients de bénéficier d'un délai de 8 jours supplémentaires, avant coupure pour entreprendre des démarches. Cet ultime délai permet d'éviter 70% des coupures pour les clients bénéficiaires (décision du technicien sur place au vu de la situation rencontrée, soit 3 à 4% des déplacements pour impayés).

L'installation d'un compteur Linky ne change pas la philosophie de la démarche : un agent Enedis se déplace chez le client et aucune coupure à distance n'est effectuée. En complément, avant toute coupure pour impayés, Enedis procède à la réduction de la puissance quand cela est possible pour ainsi permettre au client de bénéficier d'un minimum d'électricité.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions réalisées	12 030	11 813	13 988	14 598	23 176	24 994	25 019
Nombre de coupures pour impayés réalisées	3 249	2 710	2 514	5 130	8 812	3 788	2 002

3.5. Raccordement : une activité en croissance portée par la transition écologique



La forte dynamique de développement des énergies renouvelables (EnR), mais également des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) s'est poursuivie sur l'année 2023. Pour Enedis, cela s'est traduit par une hausse des demandes de raccordements au réseau électrique sur la période.

Par ailleurs, Enedis a conforté les résultats obtenus sur la réduction des délais de raccordement grâce à la consolidation des nouvelles façons de faire.

Une dynamique de forte croissance de la filière photovoltaïque BT en continuité

Avec un total de 4,3 GW raccordés en 2023 sur les réseaux HTA et BT, Enedis a raccordé une nouvelle puissance record de production en un an, avec plus de 207 000 installations au total, essentiellement photovoltaïques (PV).

Le flux de projets bénéficiant du tarif d'obligation d'achat dit « S21 », défini par l'arrêté du 6 octobre 2021⁽¹⁾ (installations de puissance installée jusqu'à 500 kWc), se maintient. La plupart de ces projets ayant un cycle de développement supérieur à un an (*i.e.* projets PV sur grandes toitures), la forte augmentation du volume des projets PV à raccorder en basse tension constatée en 2022 se poursuit donc, celui-ci passant de 3,4 GW fin 2022 à 5,1 GW⁽²⁾ à fin 2023.

Dans ce contexte perdurant de très forte croissance, Enedis est parvenue à maintenir les délais de raccordement des installations de production de puissance supérieure à 36 kVA en moyenne à moins de 14 mois en 2023. Ce résultat est le fruit de la mise en œuvre du Projet industriel et humain (PIH) lancé par Enedis.

(1) Arrêté fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D.314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

(2) Le total des projets photovoltaïques à raccorder, incluant les grands projets PV sur le réseau HTA, s'élève à 11,9 GW fin 2023.

Le site « Enedis-Connect » est dédié aux demandes et suivi des raccordements à la fois en soutirage et en injection d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA

Le site « Enedis-Connect » permet aux clients Particuliers et Professionnels de saisir leurs demandes de raccordement ≤ 36 kVA et de consulter en ligne l'avancement de leurs projets.

Afin de renforcer l'expérience digitale des clients et de simplifier leurs parcours, deux nouvelles fonctionnalités ont été intégrées au portail en 2023 :

- le paiement en ligne est désormais totalement intégré au parcours digital ;
- une fonctionnalité *selfcare* permet désormais aux clients d'être autonomes dès la création de leur demande jusqu'à l'obtention et le paiement du devis de raccordement pour les branchements simples.

Entrée en vigueur du barème version 7 pour la facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité

Par délibération en date du 20 avril 2023, la CRE a approuvé la version 7 du barème pour la facturation des raccordements. Celui-ci est entré en vigueur le 20 juillet 2023.

Il comporte les évolutions suivantes :

- actualisation des prix des formules de coûts simplifiés (FCS) existantes ;
- mise en place d'un mécanisme d'indexation annuelle des prix des FCS ;
- ajout de nouvelles FCS (modifications de puissance, création de dérivation individuelle depuis une infrastructure collective existante pour l'alimentation de bornes de recharge de véhicules électriques dans les parkings d'immeubles d'habitat collectif existants, offre « Impact d'un projet sur le réseau » (IPR)⁽¹⁾ ;
- diverses autres adaptations.

(1) L'offre « Impact d'un projet sur le réseau » (IPR) est un service payant qui vise à apporter au client un éclairage sur la faisabilité d'un projet en amont du raccordement, à un stade où ses paramètres clés ne sont pas encore figés. Il permet au porteur de projet d'identifier l'impact de son projet sur le réseau et donc les solutions techniques de raccordement au réseau public de distribution induites, ainsi que les paramètres principaux du raccordement de nature à en faire varier le coût. IPR repose d'une part, sur les données et informations relevant du réseau public de distribution d'électricité et d'autre part, sur quelques informations simplifiées collectées auprès du client. Les éléments échangés et le résultat de cette analyse ne constituent pas une demande de raccordement et ne sont pas engageants.

3.6. Perspectives et enjeux 2024

La relation et les nouveaux services clients

L'évolution de l'Espace Entreprises

Le compte client Entreprises sera encore amélioré en 2024. De nouveaux services seront proposés aux clients Entreprises (accès aux données, gestion des coordonnées, amélioration de la visualisation des points de référence de mesure (PRM)...).

Le service « Information client en cas de coupure »

En 2024, Enedis continuera à déployer sur le territoire national le nouveau service d'information client sur incident réseau HTA. Le service sera disponible à terme à l'ensemble des clients quel que soit leur niveau de tension.

En outre, Enedis poursuivra ses travaux d'intégration des différents services d'information sur coupure, pour optimiser l'expérience client.

Optimisation de l'organisation du dépannage

Pour gagner en efficacité et répondre aux attentes de ses clients, Enedis optimise son organisation dans une démarche d'amélioration continue.

En 2024, Enedis poursuivra ses actions pour améliorer l'accessibilité et la performance de l'accueil dépannage et moderniser les services rendus aux clients, avec notamment la mise en place d'un nouveau serveur vocal interactif.

Enedis mettra également en œuvre une prévenance, dans un premier temps vers les clients Professionnels, Entreprises, Collectivités et Producteurs en cas d'incident HTA sur le réseau électrique et, dans un second temps, vers les clients particuliers.

Harmonisation et optimisation des parcours clients

En 2024, l'ensemble des Directions régionales engagera le déploiement de nouveaux modes opératoires.

L'harmonisation et l'industrialisation des modes opératoires internes d'Enedis seront indispensables dans un contexte de fort accroissement de l'activité (transition énergétique, programme travaux, reconstruction en Bretagne suite à la tempête Ciaran, etc.).

L'année 2024 permettra aussi à Enedis de préparer et d'anticiper l'arrivée de sa nouvelle solution de Gestion de la Relation Client (GRC) prévue en 2025.

Optimisation des Accueils Enedis

En 2024, en s'appuyant sur les outils modernes et performants déployés dans tous les accueils en 2023, la digitalisation sera renforcée. En complément des portails, voicebot, chatbot, etc. la mise en place d'un nouveau serveur vocal interactif permettra une orientation plus simple et efficace des demandes clients.

Le renforcement d'un pilotage centralisé des activités d'accueil sera opérationnel en 2024 afin de gagner en agilité et en capacité d'entraide à une maille nationale, dans l'objectif de mieux faire face aux éventuels aléas.

Les services à destination des Collectivités locales et des Autorités concédantes pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et écologique

En 2024, de nouvelles fonctionnalités sont déployées sur le Portail Collectivités locales. Les collectivités et les autorités concédantes peuvent désormais, sur leur espace « Mesures et Services » :

- **paramétrer des alertes** sur tous les points de consommation et/ou de production afin de détecter toute anomalie de consommation/de production ; une collectivité en charge de l'éclairage public peut ainsi facilement identifier une anomalie sur un point de son réseau ;
- **visualiser sur son territoire** la consommation et la production mensuelles ; une collectivité en charge d'un Plan Climat Air Énergie territorial peut facilement suivre les évolutions de la consommation et de la production sur son territoire.

L'année 2024 est également celle du déploiement d'une fonctionnalité « d'autorisations » qui permet à toute collectivité ayant obtenu l'autorisation par une autre collectivité d'accéder aux données de consommation et de production de cette dernière, de l'accompagner dans ses démarches de transition écologique (sobriété, rénovation...). À titre d'exemple, un EPCI pourra accéder aux données de ses communes membres qui l'y autoriseront.

Pour redécouvrir le Portail Collectivités, son espace « Mesures et Services » et des témoignages de collectivités locales et d'autorités concédantes relatifs à l'usage qu'elles en font, vous pouvez consulter la chaîne Youtube d'Enedis Portail collectivités - YouTube et en parler à votre Interlocuteur Privilégié d'Enedis.

Linky™ en 2024

En 2024, la pose des compteurs Linky™ continue

Le déploiement en diffus du compteur Linky™ va se poursuivre en 2024 pour répondre aux trois enjeux majeurs :

- l'intégration de nouveaux clients ;
- la maintenance du parc de comptage en exploitation ;
- la continuité du plan de renouvellement des compteurs anciennes génération en application de la délibération de la CRE du 24 février 2022.

Enedis a ainsi prévu, en 2024, de poser environ 1,35 million de compteurs, dont le remplacement de 700 000 compteurs ancienne génération.

En 2024, début de la généralisation des campagnes de vérifications périodiques des compteurs

Comme pour tous les autres types de compteurs exploités par Enedis, le compteur Linky™ sera progressivement soumis à des tests de conformité, en application de l'arrêté d'août 2013.

Concrètement, Enedis doit au dixième anniversaire d'un type de compteur faire réaliser par un organisme indépendant le contrôle des performances d'un lot d'appareils du type à vérifier.

Ce contrôle est soumis à l'autorité de tutelle représentée par les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Le nombre de compteurs est

déterminé sur la base de tables statistiques et nécessite la dépose du compteur chez les clients sélectionnés, lesquels disposeront d'un autre compteur en substitution sans aucun frais à leur charge. La première campagne débutera fin 2024 et concernera environ 3 000 appareils à vérifier. En cas de défaillances répétitives sur le lot analysé, des plans de dépose pourraient être envisagés. Ces campagnes de vérification permettent d'attester de la fiabilité des installations.

Expérimentation d'écêtement de puissance

Une expérimentation d'écêtement de puissance débutera courant 2024, selon un calendrier négocié avec les pouvoirs publics, sur un panel de 100 000 à 150 000 compteurs Linky™ pour limiter temporairement la puissance disponible pour le client. Ce principe d'écêtement pourrait se substituer à terme à d'éventuels délestages tournants.

Évolutions liées aux raccordements

L'année 2023 a été marquée par une baisse significative des autorisations de construire des logements tant dans l'individuel que le collectif. Les prévisions de demandes de raccordements sont, de fait, orientées à la baisse pour l'année 2024.

En revanche, les demandes de raccordements portées par la transition écologique (EnR, IRVE) devraient poursuivre leur croissance.



Intervention suite au passage de la tempête Ciaran

4 Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession

4.1. Les éléments financiers de la concession

4.1.1. Les produits et charges d'exploitation liés à l'activité d'Enedis

Conformément au cahier des charges de concession, le compte-rendu annuel d'activité du concessionnaire présente des éléments financiers d'exploitation de la concession comprenant, d'une part, les méthodes et les éléments de calcul retenus pour la détermination des produits et charges et, d'autre part, au titre de la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, les rubriques de produits et de charges liés à l'exploitation courante de la concession.

Le réseau de distribution d'électricité étant interconnecté, l'organisation d'Enedis est fondée sur cette réalité physique et certaines activités du distributeur, très spécifiques et à forte technicité, sont organisées à une échelle qui dépasse le périmètre de la concession ; c'est notamment le cas des agences d'interventions spécialisées (AIS - postes sources, marché d'affaires et HTA) ou des agences de conduite du réseau (ACR) qui interviennent sur plusieurs départements.

Enedis est organisée en 25 Directions régionales (DR) que viennent appuyer et animer des fonctions mutualisées aux niveaux interrégional (communes à plusieurs DR) et national.

Cette organisation vise une optimisation des moyens techniques et financiers à la disposition d'Enedis, eu égard notamment aux objectifs de productivité qui lui sont fixés par le régulateur.

Dans ce cadre, l'affectation à chaque concession est la suivante :

- les données disponibles à la maille de la concession lui sont affectées directement ;
- les données correspondant au niveau de mutualisation interrégionale ou nationale sont réparties sur les DR au prorata de leurs activités respectives ; les données comptables enregistrées au niveau de la DR concernée ou issues des mutualisations interrégionales ou nationales sont réparties vers chaque concession selon des clés de répartition.

Produits d'exploitation détaillés (en k€) (Concession)

	Cf. Note	2022	2023
Chiffre d'affaires		328 362	340 832
<i>Recettes d'acheminement</i>	1	294 966	311 960
<i>Dont clients HTA</i>		55 488	57 480
<i>Dont clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA</i>		200 601	213 893
<i>Dont clients BT ayant une puissance souscrite > 36 kVA</i>		38 789	39 925
<i>Dont autres</i>		88	662
<i>Recettes de raccordements et prestations</i>		29 480	23 271
<i>Dont raccordements</i>	2	26 088	20 465
<i>Dont prestations</i>	3	3 393	2 806
<i>Autres recettes</i>	4	3 916	5 601
Autres produits		56 641	51 049
<i>Production stockée et immobilisée</i>	5	34 175	34 842
<i>Reprises sur amortissements et provisions</i>	6	19 667	13 457
<i>Reprises sur amortissements</i>		7 073	235
<i>Dont reprises d'amortissements de financements du concédant</i>		7 073	235
<i>Dont autres types de reprises</i>		0	0
<i>Reprises sur provisions</i>		12 594	13 222
<i>Dont reprises de provisions pour renouvellement</i>		130	886
<i>Dont reprises d'autres catégories de provisions</i>		12 464	12 336
<i>Autres produits divers</i>	7	2 799	2 751
Total des produits		385 004	391 881

Charges d'exploitation détaillées (en k€) (Concession)

	Cf. Note	2022	2023
Consommation de l'exercice en provenance des tiers		143 585	208 532
<i>Accès réseau amont</i>	8	38 188	71 069
<i>Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau</i>	9	48 149	79 504
<i>Redevances de concession</i>	10	4 858	4 912
<i>Autres consommations externes</i>	11	52 390	53 048
<i>Matériel</i>		21 376	21 264
<i>Travaux</i>		7 630	6 931
<i>Informatique et télécommunications</i>		4 569	4 074
<i>Tertiaire et prestations</i>		8 882	9 300
<i>Bâtiments</i>		5 317	5 828
<i>Autres achats</i>		4 616	5 650
Impôts, taxes et versements assimilés		13 986	13 111
<i>Contribution au CAS FACÉ</i>	12	6 915	6 842
<i>Autres impôts et taxes</i>	13	7 071	6 269
Charges de personnel	14	52 242	52 761
Dotations d'exploitation		87 136	68 241
<i>Dotation aux amortissements DP</i>	15	55 991	46 708
<i>Dont amortissement des financements du concessionnaire</i>		31 150	31 578
<i>Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers</i>		24 841	15 130
<i>Dont autres amortissements</i>		0	0
<i>Dotation aux provisions pour renouvellement</i>	16	219	30
<i>Autres dotations d'exploitation</i>	17	30 927	21 503
Autres charges	18	14 917	16 341
Charges centrales	19	19 122	27 029
Total des charges		330 989	386 016

Total des produits d'exploitation - total des charges d'exploitation (en k€) (Concession)

	Cf. Note	2022	2023
Montant	20	54 015	5 866

Contribution à l'équilibre

Le tarif d'acheminement, qui détermine l'essentiel des recettes de distribution d'électricité, est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Identique sur l'ensemble du territoire français (principe de péréquation), il permet de couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité et ainsi d'assurer l'équilibre économique global d'Enedis.

Si une concession se situe, proportionnellement à ses recettes régulées, au-delà de cet équilibre, figure dans le tableau ci-après le montant de la charge qui serait nécessaire pour ramener la concession au niveau moyen national, également indiqué dans ce tableau. Inversement, si une concession se situe, proportionnellement à ses recettes régulées, en deçà de l'équilibre global, le montant du produit qui serait nécessaire pour ramener la concession au niveau moyen national est mentionné dans le tableau ci-dessous.

Par définition, les contributions à l'équilibre se compensent entre elles, tandis que la somme des produits et des charges affectés à l'ensemble des concessions aboutit au résultat d'exploitation d'Enedis en normes françaises. Ce résultat est public et audité chaque année par les commissaires aux comptes.

La contribution à l'équilibre n'est pas une notion à caractère comptable, ni un flux financier, mais elle illustre le lien essentiel entre les concessions qu'est l'unicité du tarif d'acheminement sur l'ensemble du territoire.

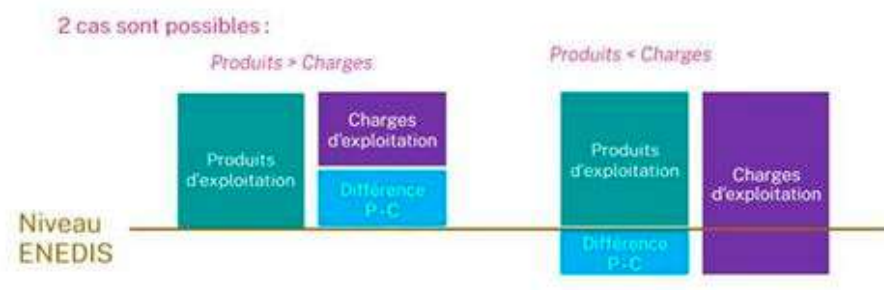
Contribution à l'équilibre (en k€) (Concession)

	2022	2023
Total des produits d'exploitation - total des charges d'exploitation (pour rappel)	54 015	5 866
Charge supplémentaire	606	17 264
Produit supplémentaire	0	0
Total des produits - total des charges y compris contribution à l'équilibre (niveau moyen)	53 409	-11 399

Le total des produits d'exploitation moins le total des charges d'exploitation (hors contribution à l'équilibre) est en diminution par rapport à 2022. Cette baisse est en lien avec la hausse des achats d'énergie, la fin du versement anticipé exceptionnel d'une partie du solde CRCP de RTE au titre de l'année 2022 et des effets des événements climatiques de forte intensité.

La contribution à l'équilibre illustre le lien essentiel et la solidarité entre les AODE afin de garantir un tarif unique d'acheminement sur l'ensemble du territoire .

Les contributions à l'équilibre se compensent entre elles, tandis que la somme des produits et des charges affectées à l'ensemble des concessions correspond au résultat d'exploitation d'Enedis en normes françaises. On ajuste chaque concession au niveau de la performance financière d'Enedis, il n'y a pas de critère de répartition dans le domaine .



Note 1 - Recettes d'acheminement

Les recettes d'acheminement dépendent du niveau du tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE) et du volume d'énergie acheminée. Le tarif d'acheminement est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de façon à couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire (principe de péréquation).

Les recettes d'acheminement, localisées à environ 99 %, comprennent :

- l'acheminement livré, relevé et facturé sur l'exercice 2023 aux clients aux tarifs réglementés de vente et aux clients ayant exercé leur éligibilité ;
- la variation de l'acheminement livré, relevé et non facturé sur l'exercice 2023, entre la clôture de l'exercice 2023 et celle de l'exercice 2022 (variation positive ou négative) ;
- la variation de l'acheminement livré, non relevé et non facturé entre les dates de clôture de l'exercice et de l'exercice précédent (variation positive ou négative).

Les recettes d'acheminement indiquées sont des valeurs restituées directement au périmètre de la concession à partir des systèmes de facturation d'Enedis. La présentation des recettes d'acheminement dans le CRAC est faite selon la segmentation suivante : clients BT $\leq$ 36 kVA ; clients BT > 36 kVA ; clients HTA.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2023.

On constate sur la concession une évolution à la hausse des recettes d'acheminement.

Toutefois, les recettes d'acheminement subissent un effet volume défavorable, -2,8% au niveau de la concession (-4% au niveau National), expliqué par une baisse des consommations sur l'ensemble des segments en lien avec la poursuite des mesures de sobriété énergétique. Cet effet est compensé par les indexations tarifaires du 01/08/2022 (+2,26% pour le TURPE HTA/BT) et du 01/08/2023 (+6,51% pour le TURPE HTA/BT).

Note 2 - Recettes de raccordements

Les informations disponibles dans les systèmes d'information de facturation permettent de restituer, par concession, les recettes de raccordement.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2023.

Bien que l'on constate une baisse des recettes de raccordements sur la concession, on note la poursuite de la dynamique des investissements pour les raccordements des producteurs et consommateurs Basse Tension.

Les investissements pour les raccordements producteurs et consommateurs HTA sont stables ou en baisse.

Note 3 - Recettes de prestations

Ces montants correspondent aux différents éléments du catalogue de prestations d'Enedis. Les recettes de prestations sont restituées directement au périmètre de la concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2023.

L'achèvement du déploiement en masse des compteurs communicants permettant un recours généralisé aux télé-opérations et la baisse des coûts unitaires de certaines prestations suite à délibération de la CRE explique la baisse des recettes de cette rubrique en 2023.

Note 4 - Autres recettes

Les autres recettes correspondent aux montants comptabilisés par chaque DR dans le cadre de l'exécution de prestations annexes : prestations réalisées dans le cadre des entités mixtes Enedis-GRDF, modifications d'ouvrages, études diverses, ainsi qu'une quote-part de ces mêmes recettes lorsqu'elles sont mutualisées au niveau interrégional ou national. Cette quote-part est affectée à chaque DR au prorata de ses activités.

Les autres recettes sont affectées à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2023.

La hausse des autres recettes est essentiellement liée à l'intensification de la lutte contre la fraude mise en place en 2023.

Note 5 - Production stockée et immobilisée

La production stockée et immobilisée correspond aux éléments de charges internes (matériel, main-d'œuvre, etc.) concourant à la création des stocks et des immobilisations au cours d'un exercice donné.

NB : Les charges externes (études et prestations intellectuelles, travaux, fournitures et matériel), affectées directement aux investissements de la concession, sont enregistrées au bilan sans transiter par le compte de résultat.

La production stockée et immobilisée correspondant à des investissements imputables et localisables au niveau de la concession lui est affectée directement. Lorsque les investissements sont mutualisés à un niveau interrégional ou national (comme les investissements dans les systèmes d'information), la production stockée et immobilisée correspondante est affectée à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2023.

Note 6 - Reprises sur amortissements et provisions

Ce poste est constitué :

- des reprises d'amortissements de financements du concédant ;
- d'autres natures de reprises d'amortissements ;
- des reprises de provisions pour renouvellement (PR) ;
- d'autres natures de reprises de provisions : il s'agit essentiellement des reprises de provisions sur les charges de personnel (avantages au personnel, abondement : les charges correspondantes sont enregistrées dans la rubrique « charges de personnel ») et des reprises de provisions sur risques et litiges.

Les reprises d'amortissements de financements du concédant et reprises de PR sont imputées par concession. Les autres produits sont affectés à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2023.

La baisse des reprises sur amortissements et provisions est en lien avec la fin des travaux de fiabilisation de l'inventaire des ouvrages de branchements.

Note 7 - Autres produits divers

Les autres produits divers sont principalement constitués des remboursements divers effectués par des tiers (notamment les indemnités d'assurance), ainsi que des correctifs éventuels d'inventaire patrimonial.

Dans les cas où ils ne lui sont pas directement imputables, ces produits sont affectés à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2023.

Note 8 - Accès réseau amont

Ce montant concerne l'exécution du contrat d'accès au réseau de transport géré par RTE (Réseau de transport d'électricité). Les droits acquittés par Enedis pour l'accès à ce réseau sont établis à partir des flux transitant aux différents points d'injection sur le réseau public de distribution d'électricité (postes sources).

La facturation est effectuée conformément au tarif d'acheminement en vigueur et des choix de souscription effectués par la DR concernée.

Les charges de souscription d'accès au réseau de transport sont réparties au prorata de la consommation des clients sur le territoire de la concession au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2023.

La hausse des charges d'accès au réseau Amont est liée au versement exceptionnel d'une partie du solde du Compte de Régularisation des Charges et Produits (CRCP) de RTE, enregistré sur l'exercice 2022 qui n'a pas été reconduit en 2023.

Note 9 - Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau

Les pertes sur le réseau représentent l'écart entre l'énergie injectée sur le réseau public de distribution d'électricité et l'énergie consommée par les utilisateurs finaux. On distingue généralement deux types de pertes : les pertes techniques (effet Joule généré par le transit d'électricité sur le réseau) et les pertes non techniques (énergie consommée mais non mesurée dans l'ensemble des dispositifs de comptage).

Enedis est tenue réglementairement d'acheter cette énergie, ainsi que les certificats de capacité associés. Cette activité d'achat, nécessitant un accès aux marchés de l'électricité, est centralisée au niveau national.

Les achats d'énergie pour couvrir les pertes sont affectés à chaque DR en fonction de sa part d'accès au réseau amont, puis à la concession au prorata de la consommation qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2023.

Dans la continuité de la crise énergétique inédite survenue en Europe en 2022, les prix de l'électricité en France sont restés très haut au premier semestre 2023. Cela s'est traduit par une hausse du coût des achats d'énergie de 64,6% au niveau national. Ainsi, les charges de rachat des pertes sont en nette hausse en 2023.

Note 10 - Redevances de concession

Dans cette rubrique figurent les montants des parts R1 et R2 de la redevance annuelle de concession effectivement versés au cours de l'année. Cette information est directement enregistrée à la maille de la concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2023.

Note 11 - Autres consommations externes

Les autres consommations externes font l'objet d'une présentation détaillée en six sous-rubriques.

- Les **achats de matériel** sont effectués par la DR en fonction des besoins d'exploitation et d'investissement du réseau. La part relative aux investissements est affectée directement à la concession. La part relative à l'exploitation est affectée au prorata du nombre de kilomètres de réseau de la concession au sein de la DR. La part relative à la gestion clientèle est affectée au prorata du nombre de clients que représente la concession au sein de la DR.
- Les **achats de travaux** sont localisés en fonction de leur utilisation pour les besoins de la concession et peuvent donc être considérés comme natifs.
- Les **achats d'informatique et télécommunication** comprennent les achats locaux par la DR concernée de petits équipements de bureautique et de téléphonie, ainsi qu'une quote-part des contrats mutualisés au niveau national (infogérance, etc.). Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR.
- Les **achats tertiaires et de prestations** couvrent les besoins locaux de la DR concernée (locations de salles et de matériel, frais de transport, études techniques, travaux d'impressions, etc.), ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR.
- Les **achats relatifs aux bâtiments** concernent les besoins locaux de la DR concernée (locations de bureaux, frais de gardiennage et de nettoyage, etc.), ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau interrégional ou national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR.
- Les **autres achats** regroupent notamment les contributions d'Enedis au Fonds de péréquation de l'électricité et divers postes relatifs aux besoins locaux de la DR concernée, ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR. Les autres achats enregistrent, d'autre part, les redevances d'occupation du domaine public (RODP), qui sont affectées directement à la concession en fonction des RODP des communes la composant.

Lorsque les charges de ces différentes sous-rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2023.

Les fortes tempêtes de 2023 ont causé un grand nombre d'incidents sur le réseau électrique et générés des charges plus importantes.

Note 12 - Contribution au CAS-FACÉ

Enedis contribue à hauteur de 92,4 % aux besoins de financement du « Compte d'affectation spéciale Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS-FACÉ).

La contribution due par Enedis pour le financement de ces aides aux collectivités pour l'électrification rurale est affectée à la concession sur la base des modalités de calcul du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS-FACÉ définies par l'article L. 2234-31 du CGCT, à savoir :

(Taux de contribution des GRD applicable aux kilowattheures distribués en BT dans les communes de moins de 2 000 habitants x kilowattheures distribués dans les communes de moins

de 2 000 habitants) + (Taux de contribution des GRD applicable aux kilowattheures distribués en BT dans les communes de plus de 2 000 habitants x kilowattheures distribués dans les communes de plus de 2 000 habitants).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2023.

Note 13 - Autres impôts et taxes

Il s'agit principalement des impôts directs suivants :

- **cotisation foncière des entreprises (CFE)** : cette charge est affectée à la concession en fonction de la localisation des ouvrages concernés (dont les locaux, terrains, postes sources, etc.) ;
- **imposition forfaitaire des entreprises de réseau (IFER)** : cette charge est affectée à la concession en fonction de la localisation des transformateurs concernés ;
- **taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (TF)** : ces charges sont affectées à la concession en fonction de la localisation des ouvrages concernés (dont les bâtiments, terrains, postes sources, etc.) ;
- **contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** : cette charge nationale est affectée à la concession au prorata de son chiffre d'affaires, rapporté au chiffre d'affaires national.

Cette rubrique comprend également tous les autres impôts et taxes divers (droits d'enregistrement, timbres fiscaux, etc.), répartis au prorata du nombre de clients de la concession au sein de la DR concernée.

Ne figurent dans cette rubrique ni l'impôt sur les sociétés, ni les taxes dont Enedis n'est que percepteur et qui n'apparaissent donc pas en charges (exemple : TVA).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2023.

La diminution des impôts et taxes est essentiellement due à la baisse de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) : taux diminué de moitié (loi de finance du 30/12/2022) et de la baisse de la Valeur Ajoutée d'Enedis.

Note 14 - Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les salaires et les charges patronales associées. Cette masse salariale est relative aux agents travaillant sur le réseau (entretien, dépannage, conduite du réseau), à ceux chargés des relations avec les clients (activités de comptage, relève, interventions techniques, accueil, facturation et raccordement) et au personnel en charge des activités « support » (gestion et administration).

Pour tenir compte de ces différentes activités et du fait que les agents ne sont pas dédiés à une concession en particulier, les charges de personnel d'Enedis sont affectées à la concession selon les règles suivantes :

- les charges de personnel relatives à l'activité de construction d'immobilisations sont affectées selon les coûts de main-d'œuvre imputés sur les affaires identifiables sur le périmètre de la concession ;
- les charges de personnel relatives à l'activité clientèle (et activités support associées) sont affectées à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR ;
- les charges de personnel relatives à l'activité réseau (et activités support associées) sont affectées à la concession au prorata du nombre de kilomètres de réseau qu'elle représente par rapport au nombre de kilomètres de réseau du territoire couvert par la DR.

Lorsque les charges de ces différentes rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2023.

Note 15 - Dotation aux amortissements DP

Les dotations aux amortissements DP (distribution publique d'électricité) couvrent l'amortissement des financements du concessionnaire et du concédant.

Les dotations aux amortissements DP sont générées directement par le système d'information à la maille de chaque concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2023.

La fiabilisation de l'inventaire des ouvrages de branchements étant arrivée à terme, les dotations aux amortissement retrouvent leur niveau habituel.

Note 16 - Dotation aux provisions pour renouvellement

La provision pour renouvellement est enregistrée sur les seuls ouvrages renouvelables avant la fin du contrat de concession, et pour lesquels Enedis assure la maîtrise d'ouvrage du renouvellement. Elle est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à fonctionnalités et capacités identiques.

Les dotations aux provisions pour renouvellement sont générées directement par le système d'information à la maille de chaque concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2023.

La fiabilisation de l'inventaire des ouvrages de branchements étant arrivée à terme, les dotations aux provisions pour renouvellement retrouvent leur niveau habituel.

Note 17 - Autres dotations d'exploitation

Cette rubrique comprend les :

- dotations aux provisions pour charges liées aux pensions et obligations assimilées ;
- dotations aux autres provisions pour charges ;
- dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et biens propres ;
- dotations aux provisions pour risques et litiges.

Cette rubrique est répartie au prorata du nombre de clients de la concession au sein de la DR.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2023.

Note 18 - Autres charges

Ce poste comprend notamment :

- la valeur nette comptable des immobilisations sorties de l'actif, et notamment mises au rebut ; les montants concernés sont affectés directement à la concession ;
- les pénalités pour coupures longues (> 5 h) versées aux clients ; les montants concernés sont affectés directement à la concession ;
- les charges sur créances clients devenues irrécouvrables, ainsi que divers éléments non

récurrents ; ces éléments sont répartis selon le nombre de clients de la concession au sein de la DR concernée ; lorsque ces charges concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2023.

Note 19 - Charges centrales

Elles représentent la somme des différentes charges constatées au niveau des services centraux d'Enedis (cf. notes 11, 14 et 18).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2023.

Les charges centrales supportent en particulier des augmentations liées à la Cyber sécurité, la maintenance et le développement des domaines informatiques et télécoms.

La hausse des immobilisations incorporelles et un changement dans le mode de comptabilisation expliquent la hausse constatée en 2023 des charges centrales.

Note 20 - Différence entre le total des produits et le total des charges

L'autorité concédante dispose dans le CRAC des éléments financiers d'exploitation reflétant le plus fidèlement l'activité d'exploitation et de développement des réseaux de distribution publique d'électricité sur sa concession. Pour les raisons mentionnées précédemment, ces éléments financiers ne rendent pas compte d'un équilibre économique qui serait exclusivement local.

Il s'ensuit que la différence entre le total des produits et le total des charges, que ceux-ci soient enregistrés nativement sur la concession ou qu'ils lui soient affectés, ne constitue pas en tant que tel le résultat d'exploitation d'Enedis au périmètre de la concession. En particulier, le tarif d'acheminement de l'électricité étant unique sur l'ensemble du territoire du fait de la péréquation tarifaire, les recettes d'Enedis sur la concession ne sont pas définies en fonction des coûts exposés localement mais dépendent de l'application de la grille tarifaire nationale à une structure de consommation locale.

Tableaux de synthèse des modalités de répartition retenues pour les produits et les charges d'exploitation

Produits à répartir				
	Montant affecté directement à la concession (k€)	Montant réparti* (k€)	Clé de répartition principale des montants répartis	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition** (en %)
Recettes d'acheminement	311 298	662	Au prorata du localisé	2,9 %
Raccordements	20 465	0	Au prorata du nombre de clients	36,7 %
Prestations	2 793	13	Au prorata du localisé	2,3 %
Autres recettes	1 706	3 895	Au prorata du nombre de clients	36,7 %
Production stockée et immobilisée	25 790	9 052	Au prorata du nombre de clients	36,7 %
Reprise sur amortissements et provisions	1 121	12 336	Au prorata du nombre de clients	36,7 %
<i>Dont reprises d'amortissements de financements du concédant</i>	235	0	Au prorata du nombre de clients	36,7 %
<i>Dont autres types de reprises</i>	0	0	Au prorata du nombre de clients	36,7 %
<i>Dont reprises de provisions pour renouvellement</i>	886	0	Au prorata du nombre de clients	36,7 %
<i>Dont reprises d'autres catégories de provisions</i>	0	12 336	Au prorata du nombre de clients	36,7 %
Autres produits divers	395	2 355	Au prorata du nombre de clients	36,7 %

* Arrondi au k€ près.

** Arrondi à un chiffre après la virgule.

Charges à répartir

	Montant affecté directement à la concession (k€)	Montant réparti (k€)	Clé de répartition principale des montants répartis**	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition*** (en %)
Accès réseau amont	0	71 069	Au prorata des consommations	38,0 %
Achats d'énergie	0	79 504	Au prorata des consommations	38,0 %
Redevances de concession	4 912	0	Non applicable	-
Matériel	15 051	6 213	Clé composite Matériel : Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients	26,4 %
Travaux	6 473	457	Au prorata du nombre de clients	36,7 %
Informatique et télécommunications	0	4 074	Au prorata du nombre de clients	36,7 %
Tertiaire et prestations	32	9 268	Au prorata du nombre de clients	36,7 %
Bâtiments	0	5 828	Au prorata du nombre de clients	36,7 %
Autres achats	668	4 983	Au prorata du nombre de clients	36,7 %
Contribution au CAS-FACÉ	6 842	0	Modalités de calcul du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS-FACÉ	34,6 %
Autres impôts et taxes	3 470	2 799	Au prorata du nombre de clients	36,7 %
Charges de personnel	10 545	42 216	Clé composite Charges de personnel : Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients	39,3 %
Dotation aux amortissements DP	46 708	0	Au prorata du nombre de clients	36,7 %
Dont amortissement des financements du concessionnaire	31 578	0	Au prorata du nombre de clients	36,7 %
Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers	15 130	0	Au prorata du nombre de clients	36,7 %
Dont autres amortissements	0	0	Au prorata du nombre de clients	36,7 %
Dotation aux provisions pour renouvellement	30	0	Au prorata du nombre de clients	36,7 %
Autres dotations d'exploitation	0	21 503	Au prorata du nombre de clients	36,7 %
Autres charges	3 389	12 953	Au prorata du nombre de clients	36,7 %

* Arrondi au k€ près.

** Pour les « Autres impôts et taxes », plusieurs clés de répartition interviennent.

*** Arrondi à un chiffre après la virgule.

4.1.2. Les éléments exceptionnels

Conformément à l'article D. 2224-40 du décret n° 2016-496 du 21 avril 2016, relatif au compte-rendu annuel d'activité des concessions d'électricité, Enedis mentionne les produits et charges exceptionnels. Ils sont répartis au prorata du nombre de clients de la concession par rapport à l'ensemble des clients d'Enedis, en l'absence d'information permettant de les localiser sur la concession.

Eléments exceptionnels (en k€) (Concession)	
	2023
Produits	6 914
Charges	8 115
Produits - charges	-1 201

4.1.3. Perspectives d'évolution des grandes rubriques de charges et de produits du concessionnaire dans le cadre tarifaire en vigueur

Enedis présente, à titre indicatif, les taux d'évolution des différents postes de charges d'exploitation et de produits d'exploitation intégrés aux trajectoires financières retenues par la CRE dans le cadre de l'élaboration des tarifs, tels qu'ils ressortent de la délibération de la CRE du 21 janvier 2021 (TURPE 6 HTA-BT).

Les tarifs étant des tarifs nationaux assis sur le principe de la péréquation, les évolutions des différents postes de charges et de produits ne signifient pas que les évolutions seront similaires pour chacune des concessions. S'agissant de pourcentages d'évolution nationaux, ils permettent de donner une tendance, toutes choses égales par ailleurs, mais ne tiennent pas compte des éléments spécifiques qui pourront se réaliser dans les années futures à l'échelle de la concession.

Par exemple, le niveau des raccordements ou de la production immobilisée dépendra de la dynamique territoriale propre à la concession, qui ne sera pas nécessairement similaire aux tendances nationales telles qu'elles avaient été envisagées lors de l'élaboration des tarifs.

Les volumes acheminés et, en corollaire, le niveau des achats de pertes et de l'accès au réseau de transport étant très sensibles au climat, les données financières peuvent être significativement différentes au niveau national des trajectoires utilisées pour la fixation du tarif, ce qui se traduit également dans les CRAC de la concession. De même, le niveau des achats de pertes étant en partie sensible aux prix de marché de l'électricité, les données financières peuvent être significativement différentes des trajectoires utilisées pour la fixation du tarif.

Par ailleurs, il n'est pas possible de faire des prévisions d'évolution pour la contribution à l'équilibre, dont le niveau dépendra des équilibres de la péréquation sur l'ensemble du territoire.

Principaux éléments de la délibération de la CRE du 21 janvier 2021 relatifs à l'évolution prévisionnelle des charges d'exploitation et des produits d'exploitation entre 2023 et 2024

Charges nettes d'exploitation

D'un point de vue tarifaire, les charges nettes d'exploitation d'Enedis sont constituées :

- des charges liées à l'exploitation du système électrique composées :
 - des charges d'accès au réseau public de transport,
 - des autres charges liées à l'exploitation du système électrique ;
- des autres charges nettes d'exploitation.

A) Charges liées à l'exploitation du système électrique

1) Charges d'accès au réseau public de transport

Le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution couvre l'accès des gestionnaires de ces réseaux au réseau public de transport.

La CRE a estimé les montants prévisionnels des charges d'accès au réseau public de transport sur la base notamment :

- des évolutions prévisionnelles du TURPE HTB prévues par la délibération de la CRE du 21 janvier 2021 portant décision sur les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité dans le domaine de tension HTB (TURPE 6 HTB) ;
- des hypothèses d'évolution des volumes de soutirage sur le réseau public de transport prévues dans le cadre de cette même délibération.

Les montants prévus pour 2023 et 2024 dans le cadre de la délibération précitée sont les suivants :

Charges d'accès au réseau public de transport (M€ courants)

	2023	2024	Variation (en %)
Charges d'accès au réseau public de transport	3 691	3 746	1,5%

2) Autres charges liées à l'exploitation du système électrique

Les autres charges liées à l'exploitation du système électrique couvrent essentiellement les achats de pertes sur les réseaux.

La CRE a retenu les montants prévisionnels des achats de pertes estimés par Enedis qui tiennent notamment compte des effets de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur la consommation d'électricité et d'une trajectoire de prix unitaires du MWh telle qu'anticipée en 2020 pour la période 2021-2024 (i.e. hausse en 2021 et stabilité par la suite). S'agissant du volume de pertes, la trajectoire résulte des effets conjugués de la hausse des pertes techniques résultant du développement de la production décentralisée et de la baisse des pertes non techniques permise par le déploiement des compteurs évolués.

Les montants prévus pour 2023 et 2024 dans le cadre de la délibération précitée sont les suivants :

Autres charges d'exploitation du système électrique (M€ courants)

	2023	2024	Variation (en %)
Autres charges liées à l'exploitation du système électrique	1 198	1 182	-1,3%
Dont achats de perte	1 165	1 159	-0,5%

B) Autres charges nettes d'exploitation

Les autres charges nettes d'exploitation correspondent notamment :

- aux autres achats et services (dont font partie les redevances de concession), aux charges de personnel et aux impôts et taxes ;
- déduction faite des produits d'exploitation hors recettes d'acheminement (dont font partie les contributions des utilisateurs reçues au titre du raccordement).

La CRE a retenu le niveau des charges atteint par Enedis en fin de période tarifaire TURPE 5 HTA-BT comme référence pour ses travaux d'analyse, afin de faire bénéficier les consommateurs des gains de productivité réalisés par Enedis pendant cette période. La CRE s'est ainsi appuyée sur les données constatées de l'exercice 2019 afin d'apprécier les trajectoires prévisionnelles présentées par Enedis, tout en tenant compte notamment :

- des facteurs exceptionnels ou non récurrents intervenus au cours de cet exercice ;
- des nouveaux projets et des évolutions connues susceptibles d'avoir des effets sur le niveau des charges d'Enedis au cours de la période tarifaire ;
- des gains de productivité notamment permis par le déploiement des compteurs Linky™.

Les montants prévus pour 2023 et 2024 dans le cadre de la délibération précitée sont les suivants :

Autres charges nettes d'exploitation (M€ courants)

	2023	2024	Variation (en %)
Autres charges nettes d'exploitation	4 497	4 459	-0,8%
Dont contributions des utilisateurs reçues au titre du raccordement	-821	-920	12,1%

Recettes d'acheminement

Les recettes d'acheminement (hors composante Rf) prévues pour 2023 et 2024 dans le cadre de la délibération précitée sont les suivantes :

Recettes d'acheminement (M€ courants)

	2023	2024	Variation (en %)
Les recettes d'acheminement prévisionnelles	14 707	15 094	2,6%

NB : Comme le précise la délibération du 21 janvier 2021, la prévision de recettes au titre de 2024 est notamment fondée sur une indexation prévisionnelle du TURPE HTA-BT au 1^{er} août 2024 de + 1,81%.

4.2. Les informations patrimoniales

Les valeurs présentées correspondent aux ouvrages concédés en exploitation, qu'ils aient été construits sous maîtrise d'ouvrage du concédant ou du concessionnaire.

Le concessionnaire a finalisé ses travaux d'amélioration de la localisation des ouvrages.

Sont ainsi désormais distingués :

- les compteurs Linky™ et marchés d'affaires ;
- les transformateurs HTA-BT ;
- les colonnes montantes électriques ;
- les branchements aériens constitués des liaisons réseau aériennes et de leurs dérivations individuelles ;
- les liaisons réseau aéro-souterraines et souterraines ;
- les dérivations individuelles des liaisons réseau aéro-souterraines et souterraines ;
- les disjoncteurs.

Dans le cadre de ces travaux, des études ont été lancées dès 2020 pour déterminer la meilleure estimation de la durée de vie de ces nouvelles catégories d'ouvrages. Ces études ont porté sur la tenue technique des ouvrages (revue des prescriptions des matériels et réalisation de tests de vieillissement de matériels prélevés sur le lieu d'exploitation), leurs conditions d'exploitation (études d'incidentologie) et l'évolution du parc. Ces études ont conclu à une durée de vie de 50 ans pour les branchements aériens, au lieu de 40 ans précédemment et vont se poursuivre sur les autres catégories de branchement.

Les valeurs immobilisées des quelques ouvrages résiduels ne faisant pas l'objet d'un suivi individualisé dans le système d'information patrimonial, restent affectées par concession en fonction de clés.

Des travaux de rapprochement des bases techniques et comptables sont en cours notamment sur les fils nus. Dans l'objectif de supprimer la quasi-totalité du stock de fils nus sur le terrain à l'horizon 2035, le concessionnaire doit passer par une étape préalable de fiabilisation des bases de données techniques pour une planification efficace des chantiers de suppression. Suite aux différents résultats des diagnostics et à la mise à jour de la base technique, les premières corrections comptables ont eu lieu en 2023, ces travaux vont se poursuivre en 2024.

La valeur des ouvrages concédés au 31 décembre 2023

Valeur des ouvrages concédés (en k€)

	Valeur brute comptable	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Canalisations HTA	611 559	293 819	317 740	871 189	59 076
<i>Dont aérien</i>	79 358	57 203	22 155	150 423	30 504
<i>Dont souterrain</i>	532 201	236 616	295 585	720 765	28 572
Canalisations BT	520 864	238 024	282 840	750 817	47 385
<i>Dont aérien</i>	150 317	83 644	66 673	257 746	28 351
<i>Dont souterrain</i>	370 547	154 380	216 167	493 071	19 034
Postes HTA-BT	179 552	117 187	62 366	258 729	30 362
Transformateurs HTA-BT	56 496	27 218	29 278	86 720	6 010
Comptage	74 710	20 980	53 731	74 710	0
<i>Dont compteurs Linky™</i>	62 105	13 313	48 791	62 105	0
<i>Dont compteurs marché d'affaires</i>	2 774	1 001	1 773	2 774	0
<i>Dont disjoncteurs</i>	9 832	6 665	3 166	9 832	0
Branchements	389 444	176 157	213 287	526 429	23 375
<i>Dont branchements aériens*</i>	37 450	21 576	15 875	60 772	8 028
<i>Dont liaisons réseaux souterraines et aéro-souterraines</i>	282 055	116 932	165 123	372 425	13 427
<i>Dont dérivations individuelles des liaisons réseau aéro-souterraines et souterraines</i>	69 939	37 649	32 289	93 232	1 920
Ouvrages collectifs de branchement	39 096	14 183	24 913	51 396	1 706
Autres biens localisés	12 641	6 718	5 923	14 357	401
Comptage non localisés	2 175	1 658	517	2 175	0
Autres biens non localisés	6 868	3 927	2 941	7 564	80
Total	1 893 405	899 869	993 536	2 644 087	168 395

* Constitués des liaisons réseau aériennes et de leurs dérivations individuelles.

La **valeur brute** correspond à la valeur d'origine des ouvrages, évaluée à leur coût d'acquisition ou de production, ou à la valeur vénale (cas des colonnes « loi ELAN » notamment).

La **valeur nette comptable** correspond à la valeur brute diminuée des amortissements industriels pratiqués selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des ouvrages.

La **valeur de remplacement** représente l'estimation, à fin 2023, du coût de remplacement d'un ouvrage à fonctionnalités et capacités identiques. Elle fait l'objet, au 31 décembre de l'exercice, d'une revalorisation sur la base d'indices spécifiques à la profession issus de publications officielles. L'incidence de cette revalorisation est répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.

Mode et durées d'amortissement

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Pour les principaux ouvrages, les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Durées d'utilité estimées

Génie civil des postes	45 ans
Canalisations HTA et BT	40 ans ou 50 ans
Postes de transformation	30 ans ou 40 ans
Compteurs Linky	20 ans
Disjoncteurs	20 ans
Autres installations de comptage	20 à 30 ans*
Colonnes montantes électriques	60 ans
Liaisons réseau/dérivations individuelles	40 ans ou 50 ans

* Certaines installations de comptage font actuellement l'objet d'un amortissement accéléré.

Périodiquement, Enedis s'assure de la pertinence des principaux paramètres de comptabilisation des immobilisations (durées d'utilité, valeurs de remplacement, mailles de gestion). Les travaux d'individualisation menés vont notamment permettre d'affiner, dans le temps, ces paramètres par composant, pour un plus juste reflet de la réalité patrimoniale.

La variation des actifs concédés au cours de l'année 2023

Variation de la valeur des ouvrages concédés au cours de l'année 2023 (en k€) (Mise en service)

	Valeur brute au 01/01/2023 pro forma	Apports Enedis nets	Apports externes nets (concédants & tiers)	Retraits en valeur brute	Transferts en valeur brute	Valeur brute au 31/12/2023
Canalisations HTA	593 564	19 787	759	-2 552	0	611 559
<i>Dont aérien</i>	77 924	2 001	0	-568	1	79 358
<i>Dont souterrain</i>	515 640	17 786	759	-1 983	-1	532 201
Canalisations BT	500 074	16 592	5 302	-1 104	0	520 864
<i>Dont aérien</i>	147 006	4 011	68	-768	0	150 317
<i>Dont souterrain</i>	353 068	12 581	5 233	-335	0	370 547
Postes HTA-BT	175 220	4 922	188	-785	6	179 552
Transformateurs HTA-BT	54 643	2 257	2	-397	-11	56 496
Comptage	71 773	3 531	5	-558	-41	74 710
<i>Dont compteurs Linky™</i>	59 739	2 736	0	-334	-36	62 105
<i>Dont compteurs marché d'affaires</i>	2 638	194	0	-53	-5	2 774
<i>Dont disjoncteurs</i>	9 396	601	5	-171	0	9 832
Branchements	372 499	16 447	1 877	-1 381	2	389 444
<i>Dont branchements aériens</i>	35 245	2 519	48	-362	0	37 450
<i>Dont liaisons réseaux souterraines et aéro- souterraines</i>	271 482	9 794	1 461	-684	2	282 055
<i>Dont dérivations individuelles des liaisons réseau aéro- souterraines et souterraines</i>	65 773	4 134	367	-335	0	69 939
Ouvrages collectifs de branchement	37 069	2 028	16	-17	0	39 096
Autres biens localisés	12 366	633	0	-307	-51	12 641
Comptage non localisé**	2 706	0	0	-531	0	2 175
Autres biens non localisés	7 224	-21	0	-357	22	6 868
Total	1 827 140	66 177	8 149	-7 989	-71	1 893 405

* Constitués des liaisons réseau aériennes et de leurs dérivations individuelles.

** L'individualisation et la localisation de ces ouvrages se traduisent par leur transfert vers la rubrique comptage. À noter que les mouvements liés à cette opération sont reportés dans la colonne « Transferts en valeur brute ».

Les **valeurs brutes « pro forma »** correspondent au périmètre des communes adhérentes au 31 décembre 2023.

Les **apports Enedis nets** correspondent aux ouvrages construits sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières directes d'Enedis dans le cas d'ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concédant (notamment la contribution d'Enedis au titre de l'article 8 et de la PCT), déduction faite le cas échéant des contributions financières externes.

Les **apports externes nets** correspondent aux ouvrages apportés par le concédant ou les tiers et mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières externes dans le cas d'ouvrages réalisés par le concessionnaire (par exemple lors de déplacements d'ouvrages), déduction faite le cas échéant des contributions financières directes d'Enedis.

Synthèse des passifs de concession

Les passifs de concession sont de natures différentes selon que l'on considère les droits sur les ouvrages existants ou les droits sur les ouvrages futurs.

Droits sur les ouvrages existants (en k€) (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Contre-valeur des biens concédés (comptes 22941x et 22945x)	968 441	993 536	2,6%
Valeur nette comptable des financements Enedis (comptes 22955x)	633 040	661 387	4,5%

Les **droits sur les ouvrages existants** comprennent :

- la contre-valeur des biens, qui correspond à la valeur nette comptable des ouvrages concédés et matérialise l'obligation de retour des ouvrages au concédant ;
- la valeur nette comptable des financements Enedis (ou financement du concessionnaire non amorti) : cette valeur correspond à la part non amortie des apports nets d'Enedis diminués des montants de provision pour renouvellement et d'amortissement du concédant qui sont affectés en droits du concédant lors des renouvellements et de ce fait considérés comme des financements du concédant.

Droits sur les ouvrages futurs (en k€) (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Amortissement du financement du concédant (compte 229541)	317 326	331 131	4,4%

Les **droits sur les ouvrages à renouveler** correspondent à l'amortissement du financement du concédant sur des biens pour lesquels Enedis est maître d'ouvrage du renouvellement.

Le financement du concédant est défini comme les apports externes nets des concédants et des tiers. Ce montant est ensuite complété des montants de provision pour renouvellement et d'amortissement du financement du concédant affectés en financement du concédant lors des renouvellements. Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc, au remplacement effectif du bien, en droit du concédant sur les biens existants.

Montant des droits du concédant (en k€) (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Somme des comptes 22941x, 22945x, 229541 et 22955x	652 728	663 280	1,6%

Les **droits du concédant** correspondent aux enregistrements comptables dans les comptes 229. Ils sont spécifiques à l'existence de passifs du patrimoine concédé.

Provision pour renouvellement (en k€) (Concession)

	2022	2023
Provision	173 980	168 395

La **provision pour renouvellement** est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à fonctionnalités et capacités identiques. Elle est constituée sur la durée de vie des biens, pour les seuls ouvrages renouvelables avant le terme de la concession et pour lesquels Enedis est maître d'ouvrage du renouvellement, conformément à l'article 36 de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières. Elle vient compléter l'amortissement industriel.

4.3. Les flux financiers de la concession

La redevance de concession

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux clients, et non par l'impôt :

1 - Les frais supportés par l'autorité concédante dans l'exercice de son pouvoir concédant

C'est la part R1 de cette redevance, dite « de fonctionnement ». Elle couvre notamment les dépenses relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils donnés aux clients pour l'utilisation rationnelle de l'électricité.

Montant de la part R1 (en €) (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Part R1 versée	1 058 245	1 111 841	5,1%
<i>Dont part R1 versée au titre des années antérieures</i>	0	0	-

2 - Une partie des dépenses effectuées par l'autorité concédante au bénéfice du réseau concédé

C'est la part R2 de la redevance, dite « d'investissement ». Elle représente chaque année N une fraction de la différence (si elle est positive) entre certaines dépenses d'investissement effectuées par l'autorité concédante et certaines recettes perçues par celle-ci durant l'année N-2. Son montant est exprimé ci-dessous hors taxes.

Montant de la part R2 (en €) (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Part R2 versée	3 800 000	3 800 000	0,0%
<i>Dont part R2 versée au titre des années antérieures</i>	0	0	-

La participation au titre de l'article 8

Conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des charges, le concessionnaire participe au financement des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages existants sur le territoire de la concession.

Montant de la participation (en €) (Concession)			
	2022	2023	Variation (en %)
Article 8 « Travaux environnement »	1 950 000	1 950 000	0,0 %

A noter, la contribution d'Enedis au titre de l'article 8 s'élève à 1.700 K€ à laquelle s'ajoute la contribution complémentaire au titre de la résorbtion des fils nus de 250 K€.



Le taux de clients satisfaits des prestations d'Enedis reste élevé à 86,8 % [ce taux de satisfaction est constitué des clients très satisfaits et assez satisfaits]

Annexes

au compte-rendu de l'activité d'Enedis



Sommaire

1. Les indicateurs de suivi de l'activité	226
2. La liste détaillée des travaux réalisés en 2023	236
3. Vos interlocuteurs chez Enedis	238

1

Les indicateurs de suivi de l'activité

1.1. Le réseau et la qualité de desserte

Situation globale du réseau au 31 décembre 2023

Réseau HTA (*en m*) (Concession)

	2022	2023	Variation (<i>en %</i>)
Réseau souterrain	7 904 502	8 020 245	1,5 %
Réseau torsadé	2 204	2 204	0,0 %
Réseau aérien nu	3 611 702	3 579 696	-0,9 %
Réseau total aérien	3 613 906	3 581 900	-0,9 %
Total réseau HTA	11 518 408	11 602 145	0,7 %
Taux d'enfouissement HTA	68,6 %	69,1 %	0,7 %

Postes HTA-BT (*en nb*) (Concession)

	2022	2023	Variation (<i>en %</i>)
Postes situés dans une commune rurale*	4 435	4 451	0,4 %
Postes situés dans une commune urbaine*	8 480	8 518	0,4 %
Total postes HTA-BT	12 915	12 969	0,4 %
<i>Dont postes sur poteau</i>	3 419	3 380	-1,1 %
<i>Dont postes cabines hautes</i>	225	220	-2,2 %
<i>Dont postes cabines basses</i>	4 422	4 424	0,0 %
<i>Dont autres postes</i>	4 849	4 945	2,0 %

* Au sens de la classification INSEE de la commune. Par ailleurs, le sous-total « Dont autres postes » comprend, à titre d'exemple, les postes en immeuble.

Réseau BT (*en m*) (Concession)

	2022	2023	Variation (<i>en %</i>)
Réseau souterrain	5 577 443	5 689 197	2,0 %
Réseau torsadé	5 327 575	5 351 710	0,5 %
Réseau aérien nu	1 452 304	1 406 409	-3,2 %
<i>Dont fils nus de faibles sections</i>	165 665	152 201	-8,1 %
Réseau total aérien	6 779 879	6 758 119	-0,3 %
Total réseau BT	12 357 322	12 447 316	0,7 %
Taux d'enfouissement BT	45,1 %	45,7 %	1,3 %

L'indicateur "Nombre moyen d'OMT par départ HTA aérien" est calculé pour les départs qualifiés d'aérien à 95%. La FDE, n'ayant aucun départ aérien supérieur ou égal à 95%, n'est pas concerné par cet indicateur.

Départs alimentant la concession (Concession)

	2022	2023
Longueur moyenne des 10 % des départs les plus longs (km)	55	55
Nombre moyen d'OMT* par départ HTA aérien	-	-

* Organe de manœuvre télécommandé.

Le tableau ci-après présente par tranche d'âge de 10 ans les lignes HTA et BT, ainsi que les postes HTA-BT de la concession :

Ouvrages par tranche d'âge (en km ou en nb de postes) (Concession)

	Réseau HTA	Réseau BT	Postes HTA-BT
< 10 ans	1 958	1 469	1 278
≥ 10 ans et < 20 ans	2 065	1 741	1 652
≥ 20 ans et < 30 ans	1 840	2 038	1 839
≥ 30 ans et < 40 ans	2 548	2 419	2 511
≥ 40 ans	3 191	4 781	5 689

Nota : S'agissant des postes HTA-BT, les informations figurant dans le tableau ci-dessus et extraites des bases de données techniques d'Enedis sont calculées à partir de la date de construction du génie civil des postes.

Les ouvrages mis en service en 2023

En 2023, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis se caractérisent de la manière suivante :

Canalisations HTA mises en service (en m) (Concession)

	2022	2023
Souterrain	243 712	142 361
Torsadé	0	0
Aérien nu	791	25
Total	244 503	142 386
Dont pour information		
<i>Extension</i>	183 384	71 901
<i>Renouvellement</i>	42 007	54 936
<i>Renforcement</i>	19 112	15 549

* L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

Canalisations BT mises en service (en m) (Concession)

	2022	2023
Souterrain	84 849	92 964
Torsadé	39 655	37 728
Aérien nu	-12	388
Total	124 492	131 080
Dont pour information		
<i>Extension</i>	70 529	77 831
<i>Renouvellement</i>	34 531	37 410
<i>Renforcement</i>	19 390	15 839

* L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

Les perturbations dans la continuité de fourniture et le nombre de clients affectés

Les perturbations liées à des incidents sur le réseau

Coupures liées à des incidents (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau	3,9	3,0	-21,8 %
<i>Dont réseau aérien</i>	2,1	1,5	-28,4 %
<i>Dont réseau souterrain</i>	1,1	0,8	-23,1 %
Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau	12,2	11,7	-3,4 %
<i>Dont réseau aérien</i>	6,4	5,9	-7,5 %
<i>Dont réseau souterrain</i>	2,2	2,1	-5,5 %
Nombre de coupures sur incident réseau	3 107	2 383	-23,3 %
<i>Longues (> à 3 min)</i>	1 942	1 808	-6,9 %
<i>Brèves (de 1 s à 3 min)</i>	1 165	575	-50,6 %

Les perturbations liées à des travaux sur le réseau

Coupures pour travaux (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Nombre de coupures pour travaux	1 808	1 894	4,8 %
<i>Nombre sur réseau BT</i>	836	867	3,7 %
<i>Nombre sur réseau HTA</i>	972	1 027	5,7 %
Temps moyen	20	23	17,1 %

Le nombre de clients affectés par ces perturbations

Nombre de clients BT (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	2 209	616	-72,1 %
<i>Dont nombre de clients BT affectés par plus de 6 coupures longues suite à incident situé en amont du réseau BT</i>	687	-	-
Affectés par plus de 30 coupures brèves (de 1 s à 3 min), toutes causes confondues	2 950	1 927	-34,7 %
Coupés pendant plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, toutes causes confondues	121 487	84 258	-30,6 %
<i>Dont nombre de clients BT coupés plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, suite à incident situé en amont du réseau BT</i>	70 472	33 790	-52,1 %
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives, toutes causes confondues	77 306	54 806	-29,1 %

Nota : Les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes-rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, Enedis et EDF. Sauf mention explicite dans le libellé de l'indicateur, les informations communiquées portent sur le nombre de clients BT affectés par une ou plusieurs interruptions de fourniture, quelles que soient la nature (incident ou travaux) de la coupure et son origine (notamment : en amont du réseau concédé, réseau HTA, réseau BT).

La fréquence des coupures

Fréquence des coupures (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Fréquence des coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	0,9	0,6	-32,4 %
Fréquence des coupures brèves (de 1 s à 3 min), toutes causes confondues	1,7	1,0	-38,7 %

Les départs en contrainte de tension

Un départ BT est en contrainte de tension lorsqu'il comporte au moins un client pour lequel le niveau de tension à son point de livraison sort de la plage de variation admise par rapport à la tension nominale (+10 % ou -10 %).

Le taux de départs BT indiqué dans le tableau ci-dessous correspond au pourcentage de départs BT de la concession en contrainte de tension.

Il est également précisé le pourcentage de départs HTA desservant la concession pour lesquels il existe au moins un point de livraison HTA (poste HTA-BT ou client HTA) pour lequel la chute de tension est supérieure à 5 % de sa tension contractuelle.

Départs en contrainte de tension (*en* %) (Concession)

	2022	2023
Taux de départs BT > 10 %	1,6 %	1,1 %
Taux de départs HTA > 5 %	2,8 %	2,9 %

1.2. Le raccordement des clients

Le raccordement des consommateurs

En 2023, à la maille nationale, la réalisation de nouveaux raccordements de consommateurs au réseau public de distribution d'électricité exploité par Enedis (hors branchements provisoires) a augmenté de 4 % par rapport à 2022.

Au périmètre de votre concession, cette activité s'est caractérisée par le nombre de raccordements (incluant le raccordement des infrastructures de recharge de véhicules électriques [IRVE]), ci-après :

Nombre de raccordements neufs réalisés (Concession)			
	2022	2023	Variation (en %)
En BT et de puissance $\leq$ à 36 kVA	3 639	3 833	5,3 %
<i>Dont raccordements BT individuels sans adaptation de réseau</i>	2 948	3 007	2,0 %
<i>Dont raccordements BT collectifs sans adaptation de réseau</i>	147	163	10,9 %
<i>Dont raccordements BT individuels et collectifs avec adaptation de réseau</i>	544	663	21,9 %
En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA	285	243	-14,7 %
En HTA	34	37	8,8 %
Nombre total des raccordements neufs réalisés	3 958	4 113	3,9 %

Au périmètre de votre concession, la puissance nouvelle raccordée en consommation est indiquée ci-dessous :

Puissance nouvelle raccordée en consommation (en kVA) (Concession)		
	2022	2023
Consommateurs BT et HTA	177 140	182 676

Nota : La valeur 2022 pouvait être incomplète lors de l'édition du CRAC 2022 ; elle a été corrigée dans la présente édition.

Le raccordement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)

**NOU
VEAU**

À la maille nationale, la volumétrie des raccordements dédiés à l'alimentation des infrastructures de recharge de véhicules électriques a augmenté de 33 % par rapport à l'an passé.

Il s'agit d'équipements installés dans des immeubles résidentiels collectifs, sur le domaine public ou privé (parkings, aires d'autoroutes, etc.).

Au périmètre de votre concession, l'activité de raccordement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) est caractérisée par les données suivantes :

Nombre de raccordements des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)			
	2022	2023	Variation (en %)
Nombre de raccordements des IRVE BT ≤ à 36 kVA	76	70	-7,9%
Nombre de raccordements des IRVE BT > à 36 kVA et HTA	75	77	2,7%

Le délai moyen de raccordement d'installations de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA

Au niveau national, le délai moyen (en cumul sur l'année) entre l'accord client et la facturation intégrant la réalisation des travaux de raccordement est de 65,91 jours calendaires pour les installations de puissance inférieure ou égale à 36 kVA sans adaptation de réseau.

Ce délai, à fin 2023, est de 152,08 jours pour les installations de puissance inférieure ou égale à 36 kVA avec adaptation de réseau.

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

Délai moyen de réalisation des travaux (en jours calendaires) (Concession)			
	2022	2023	Variation (en %)
Concernant les travaux de raccordement des consommateurs individuels BT ≤ 36 kVA sans extension	50	50	0,2%
Concernant les travaux de raccordement des consommateurs individuels BT ≤ 36 kVA avec extension	184	170	-7,5%

L'envoi des devis de raccordement

Au niveau national, le taux de respect de l'envoi de la proposition de raccordement dans le délai de la procédure ou dans le délai demandé par le client pour l'ensemble des raccordements (avec et sans adaptation de réseaux) d'installations de consommation et de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA est de 93,99 % en 2023.

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

Consommateurs BT individuels de puissance ≤ 36 kVA (sans adaptation de réseau)			
	2022	2023	Variation (en %)
Taux de devis envoyés dans les délais	98,7 %	98,8 %	0,1 %
Délai moyen d'envoi du devis (en jours calendaires)	1	1	-13,2 %

Producteurs BT de puissance ≤ 36 kVA (sans adaptation de réseau) (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Taux de devis envoyés dans les délais	98,8 %	99,5 %	0,7 %
Délai moyen d'envoi du devis (<i>en jours calendaires</i>)	2	1	-61,3 %

Le raccordement des producteurs

En 2023, au périmètre national, le nombre d'installations de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA a plus que doublé, avec près de 200 000 demandes traitées, soit une hausse de près de 120 % par rapport à 2022.

Par ailleurs, le nombre de raccordements réalisés d'installations de production BT de puissance supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA s'élève à plus de 7 400, en progression d'environ 21 % par rapport à 2022.

Enfin, le nombre de raccordements réalisés d'installations de production HTA s'élève à 655.

Au périmètre de votre concession, l'activité de raccordement d'installations de production est caractérisée par les données suivantes :

Raccordements d'installations de production individuelles neuves réalisés par Enedis

	2022	2023	Variation (en %)
Raccordements BT ≤ à 36 kVA sans adaptation de réseau	1 109	2 480	123,6%
Raccordements BT ≤ à 36 kVA avec adaptation de réseau	3	6	100,0%
Raccordements BT compris entre 36 et 250 kVA	18	31	72,2%
Raccordements HTA ≥ 250 kVA	18	12	-33,3%

Nota : Cet indicateur ne prend pas en compte les autoconsommateurs totaux.

Au périmètre de votre concession, la puissance nouvelle raccordée en production est indiquée ci-dessous :

Puissance nouvelle raccordée en production* (en kVA) (Concession)

	2022	2023
Producteurs BT et HTA	194 549	93 422

* Variation de la somme des puissances raccordées des producteurs, hors données « secrétisées », entre l'année N et l'année N-1.

L'installation de la borne électrique événementielle place du Trocadéro à Paris



2 La liste détaillée des travaux réalisés en 2023

Vous trouverez ci-après, la liste détaillée des investissements réalisés par Enedis en 2023.

2.1. Les travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs

Détail des actions principales en matière de travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs.

2.2. Les travaux au service de la performance du réseau

Liste et description des opérations principales en matière de renforcement, modernisation, sécurisation des réseaux et de prévention des aléas climatiques.

2.3. Les travaux liés aux exigences environnementales et réglementaires

Liste et description des opérations concernant ces travaux : environnement, sécurité et obligations réglementaires, modification d'ouvrages à la demande de tiers.



Fin 2023, 93,8 % des foyers en France métropolitaine sont équipés d'un compteur Linky

3 Vos interlocuteurs chez Enedis



Direction Territoriale
Pas-de-Calais



Jérôme MARKIEWICZ
Directeur Territorial



Olivier GENTIL
Adjoint au directeur
Territorial
06 67 33 92 36
- C.C. les Campagnes de l'Artois



Sylvie ADAM
Assistante
06 30 89 64 87



Gaëtan CHOQUET
06 84 63 84 49
- C.C. d'Audruicq
- C.A. Grand Calais Terres et Mers
- C.C. Pays d'Opale
- C.C. Terre des 2 Caps
- C.A. du Boulonnais
- C.C. Desvres Samer



Laurent GRAVE
06 24 27 25 19
- C.A. Lens Liévin
- Communauté Urbaine d'Arras



Jean Paul GEORGE
06 61 21 62 01
- C.A. Béthune-Bruay Artois Lys
Romane
- C.C. Flandre Lys



Grégory VICART
06 05 02 34 28
- C.A. des 2 baies du Montreuillois
- C.C. du Haut Pays du Montreuillois
- C.C. du Pays de Lumbres
- C.A. du Pays de Saint-Omer



Christophe MARTIN
06 62 08 79 83
- C.A. Hénin Carvin
- C.C. Ternois com
- C.C. des 7 Vallées



Patrick MAJORCZYK
06 67 32 17 23
- C.C. Osartis-Marquion
- C.C. Sud Artois

L'organisation territoriale d'Enedis en 2023



COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE CONCESSION 2023

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DU PAS-DE- CALAIS

Le présent document a été établi par Enedis et par EDF, chacun pour sa mission, avec le concours d'équipes nationales et locales des différents métiers. Qu'elles en soient toutes remerciées.

Crédits photos : © médiathèque Enedis, © médiathèque EDF.

Date de création : mai 2024
Compte-rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com)
Réalisé par IDIX - www.idix.fr



**Vous pouvez consulter la version digitale du
CRAC en flashant le QR code ci-contre**



Société Anonyme à directoire et à conseil de surveillance
Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense CEDEX - France
Capital de 270 037 000 euros
444 608 442 R.C.S Nanterre
www.enedis.fr



Société Anonyme
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 - France
Capital de 2 000 466 841 euros
552 081 317 R.C.S Paris
www.edf.fr

ADDENDUM

Le compte-rendu d'activité de concession d'Enedis de 2023 envoyé par mail le 31 mai 2024 comportait des éléments erronés, à modifier ou à compléter.

Les éléments corrigés ont été présentés lors du portage du CRAC le 15 octobre 2024 et ont fait l'objet d'échanges entre la FDE 62 et Enedis lors de différentes réunions.

Les éléments suivants erronés sont à modifier et compléter comme suit :

- **Les indicateurs techniques du PPI :**

Le CRAC 2023 spécifiait aux pages 160, 161, 162 et 163:

Le suivi annuel du programme pluriannuel des investissements (PPI)

Pour l'exercice 2023, les réalisations de travaux du programme annuel déclinant le PPI 2020-2023 sont présentées ci-dessous.

	2020	2021	2022	2023	Cumulé PPI	% réalisé cumulé PPI / Valeur repère PPI	Valeur repère PPI
Linéaire CPI HTA résorbé - en km	33.7	35.98	23.67	35.3	128.65	100%	128
<i>Dont km prioritaires - en km</i>	32.8	34.9	22.9	31.5	122.1	127%	96
Linéaire CPI BT résorbé (yc périphérique et cuivre 1946) - en km	4.42	8.3	3.1	9.0	24.82	113%	22

Tableau de bord - Indicateurs techniques - PPI - Ambition 1	2020	2021	2022	2023
Taux de clients subissant plus de 6 CL ou 13h cumulées sur le territoire défini : CC de la Région d'Audruicq, CC du Pays de Lumbres, CC du Haut Pays du Montreuillois, CC du Pays d'Opale et CC de Desvres-Samer	4.68	0.43	8.46	9.13
Nombre de km HTA aériens fiabilisés (enfouissement + rénovation programmée)	118.89	136.8	134.15	162.65
Nombre de km HTA enfouis	33.93	30.86	29.10	32.10
Nombre d'incidents HIX aux 100 km aérien HTA hors tiers	4.36	2.59	3.60	2.79
Nombre de km BT aériens nu résorbés	30.46	58.24	46.43	45.90
Nombre de km BT aériens faibles sections résorbés	15.89	17.93	12.57	13.46
Nombre d'incidents HIX aux 100 km aérien BT hors tiers	8.01	7.42	8.36	7.58
Nombre d'incidents HIX aux 100 km aérien nu BT hors tiers	28.39	27.02	30.78	28.44
<i>Dont Siège "Fils nus"</i>	14.64	13.28	14.53	11.59
Nombre d'OMT posés	37	39	10	12
Nombre d'ILD posés	6	49	0	47

Tableau de bord - Indicateurs techniques PPI - Ambition 2	2020	2021	2022	2023
Critère B HIX Incident (hors RTE)	33,94	32,55	47,22	34,64
Critère B FDE HIX Incidents (hors RTE)	33,94	32,55	47,22	34,64
Critère B HIX Climatique	6,95	4,63	16,9	4,83
Critère B HIX Structurel	26,99	27,92	30,33	29,81
Communes à plus de 13 heures de critère B HIX incidents HTA	5	2	13	4
Communes à plus de 7 heures de critère B HIX incidents HTA deux années de suite	1	0	2	1
Nombre de villes ciblées avec un critère B HIX > 30 minutes	2	4	7	5

Tableau de bord - indicateurs techniques PPI - Ambition 2	2020	2021	2022	2023
Nombre de départs HTA à plus de 70 CTB	0	0	2	0
Nombre de départs HTA à plus de 25 CB	2	0	4	3
Nombre de départs générant un critère B HIX > 0,5 min	11	1	6	2
Nombre de clients subissant par an plus de 70 CTB HTA HIX	0	0	2050	0
Nombre de clients subissant par an plus de 25 CB HTA HIX	2556	0	6170	3879
Nombre de clients à plus de 6 CL	70	0	737	0
Nombre de clients à plus de 3 heures cumulées de CL	27060	17603	65538	33524
Critère F - BT : fréquence moyenne de coupure en BT	2,05	1,41	2,45	1,62
Critère F - HTA fréquence moyenne de coupure en HTA	1,76	1,19	2,18	1,32
Taux de CMA	0,81	0,78	0,84	0,58
Communes ayant plus de 25 % de CMA	5	3	5	2

Un nouvel outil de reporting, en 2022, nous a permis d'enlever les doublons afin de ne pas compter parfois plusieurs fois un même incident dans le calcul des taux d'incidents HIX aux 100 km aérien BT hors tiers, taux d'incidents HIX aux 100 km aérien nu BT hors tiers et taux d'incidents HIX aux 100 km souterrain BT hors tiers.

Les chiffres 2020 et 2021 de ces 3 indicateurs ont été modifiés pour tenir compte de cette nouvelle méthode de calcul plus précise.

Suivi des critères EPCI

Critère B HIX Incidents Hors RTE	2020	2021	2022	2023
CC du Ternois	67,00	29,77	77,78	32,36
CC de la Région d'Audruicq	65,60	52,93	73,10	100,30
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	36,37	39,33	54,92	33,36
CC des Campagnes de l'Artois	50,60	22,39	51,21	39,87
CC de la Terre des Deux Caps	46,80	36,85	56,26	70,25
CA des Deux Baies en Montreuillois	20,34	24,51	41,80	44,36
CA du Grand Calais Terres et Mers	18,40	32,19	27,12	22,69
CC du Pays de Lumbres	45,80	54,85	39,75	98,47
CC Flandre Lys	36,40	42,93	34,67	74,07
CC des 7 Vallées	37,00	139,96	165,91	31,31
CA du Boulonnais	22,66	18,45	36,48	31,44
CA du Pays de Saint Omer	53,70	39,87	61,17	52,06
CA de Lens Liévin	21,20	27,78	22,25	20,78
CU d'Arras	25,42	17,00	24,68	12,60
CC du Sud Artois	62,59	21,81	56,71	44,51
CC du Haut Pays du Montreuillois	199,60	119,34	311,38	110,76
CA d'Hénin Carvin	20,13	18,33	34,39	20,74
CC du Pays d'Opale	67,80	16,25	45,80	49,44
CC de Desvres Samer	69,41	32,97	48,16	64,24
CC d'Osartis Marquion	17,90	25,82	54,70	16,40

Critère M HIX Incidents

	2020	2021	2022	2023
CC Région d'Audruicq	49,3	9,32	13,07	24,47
CC Pays de Lumbres	5,58	5,21	0,19	10,15
CC Haut Pays du Montreuillois	294,99	96,95	128,58	92,36
CC Pays d'Opale	13,68	1,4	4,83	11,37
CC Desvres Samer	3,6	26,2	4,24	12,93
Sur la zone des 5 EPCI	32,48	20,91	16,39	19,88

Suivi des critères Villes				
Critère B HIX Incidents Hors RTE	2020	2021	2022	2023
Arras	11,00	15,09	21,39	4,94
Béthune	9,50	14,44	24,94	11,63
Boulogne sur Mer	20,20	20,29	48,43	15,91
Calais	17,90	23,75	23,19	24,65
Hénin Beaumont	14,10	18,86	54,49	26,45
Le Touquet Paris Plage	17,20	28,26	17,11	49,19
Lens	11,20	31,15	23,29	28,13
Liévin	17,00	24,39	43,71	21,51

Suivi des critères Villes				
Critère B HIX	2020	2021	2022	2023
Arras	13,06	27,44	34,24	13,60
Béthune	22,31	20,84	42,69	24,14
Boulogne sur Mer	31,62	23,69	50,44	26,82
Calais	38,50	37,78	29,17	36,26
Hénin Beaumont	21,50	28,64	74,23	59,42
Le Touquet Paris Plage	18,68	44,82	31,57	65,75
Lens	16,20	41,74	31,52	34,47
Liévin	23,80	39,55	55,12	31,91

Tableau de bord - indicateurs techniques - PPI - Ambition 3	2020	2021	2022	2023
Nombre de kilomètres de CPI HTA résorbés	33,69	35,98	23,67	35,30
<i>dont kilomètres prioritaires</i>	33,20	34,90	23,00	31,50
Taux d'incidents HTA aux 100 km CPI hors tiers	6,03	4,90	9,39	5,37
Taux d'incidents HTA aux 100 km Synthétique hors tiers	0,60	0,68	0,77	0,71
Nombre de kilomètres de CPI, neutre périphérique et cuivre 1946 BT résorbés	4,41	8,30	3,10	9,00
Taux d'incidents BT aux 100 km souterrain hors tiers	4,73	5,28	4,30	4,10

Taux de coupures très brèves par EPCI	2020	2021	2022	2023
CC Région d'Audruicq	6,8	4,4	16,2	4,2
CC Pays de Lumbres	12,7	8,8	20,8	6,9
CC Haut Pays du Montreuillois	17,7	8,4	32,8	22,1
CC Pays d'Opale	7,7	6,5	16,9	8,2
CC Desvres Samer	10,0	2,9	15,6	10,0

A modifier par :

Page 160 et 161 nouvelles

Le suivi annuel du programme pluriannuel des investissements (PPI)

Pour l'exercice 2023, les réalisations de travaux du programme annuel déclinant le PPI 2020-2023 sont présentées ci-dessous.

Ambition 1 : afin de préserver une qualité de fourniture élevée dans les zones rurales, réduire de manière significative le critère B sur les territoires identifiés dans le diagnostic technique.

Programme pluriannuel des investissements pour la période 2020-2023 - ambition 1

	2020	2021	2022	2023	% réalisé /objectif PPI	Objectif PPI
Réseau HTA fiabilisé	118.89 km	136.80 km	134,15 km	162,65 km	173%	320 km
Dont enfouis	33.93 km	30.86 km	29.10 km	32,10 km		
Dont PDV avec immobilisation	55.00 km	82.00 km	82.00 km	119,4 km		
Dont PDV sans immobilisation	30.00 km	24.00 km	23.00 km	11,2 km		
Réseau BT fils nus fiabilisé	30.46 km	58.24 km	46.43 km	45,90 km	134%	135 km
Dont faibles sections	15.89 km	17.93 km	12.57 km	13,46 km	171%	35 km
Nombre d'OMT posés	37	38	10	12	388%	25

L'ensemble des indicateurs techniques de l'ambition 1 du PPI 2020-2023 est atteint.

Ambition 3 : Poursuivre la dynamique d'amélioration de la performance des éléments du réseau
- Fiabiliser le patrimoine à risque et en particulier le patrimoine souterrain.

Programme pluriannuel des investissements pour la période 2020-2023 - ambition 3

	2020	2021	2022	2023	Cumulé PPI	% réalisé cumulé PPI / Valeur repère PPI	Valeur repère PPI
Linéaire CPI HTA résorbé - en km	33.7	35.98	23.67	35.3	128.65	100%	128
Dont km prioritaires - en km	32.8	34.9	22.9	31.5	122.1	127%	96
Linéaire CPI BT résorbé (yc périphérique et cuivre 1946) - en km	4.42	8.3	3.1	9.0	24.82	113%	22

L'ensemble des indicateurs techniques de l'ambition 3 du PPI 2020-2023 est atteint.

Le tableau de bord regroupant l'ensemble des indicateurs techniques contractuels se trouve ci-après.

Tableau de bord - indicateurs techniques - PPI - Ambition 1	2020	2021	2022	2023
Taux de clients subissant plus de 6 CL ou 13h cumulées sur le territoire défini : CC de la Région d'Audruicq, CC du Pays de Lumbres, CC du Haut Pays du Montreuillois, CC du Pays d'Opale et CC de Desvres Samer	4.68	0.43	8.46	9.13
Nombre de km HTA aériens fiabilisés (enfouissement + rénovation programmée)	118.89	136.8	134.15	162.65
Nombre de km HTA enfouis	33.93	30.86	29.10	32.10
Nombre d'incidents HIX aux 100 km aérien HTA hors tiers	4.36	2.58	3.60	2.79
Nombre de km BT aériens nu résorbés	30.46	58.24	46.43	45.90
Nombre de km BT aériens faibles sections résorbés	15.89	17.93	12.57	13.46
Nombre d'incidents HIX aux 100 km aérien BT hors tiers	8.01	7.42	8.36	7.58
Nombre d'incidents HIX aux 100 km aérien nu BT hors tiers	28.39	27.02	30.78	28.44
Dont Siège "Fils nus"	14.64	13.28	14.53	11.59
Nombre d'OMT posés	37	38	10	12
Nombre d'ILD posés	6	49	0	47

Tableau de bord - Indicateurs techniques - PPI - Ambition 2	2020	2021	2022	2023
Critère B HIX Incident (hors RTE)	33.94	32.55	47.22	34.64
Critère B FDE HIX Incidents (hors RTE)	33.94	32.55	47.22	34.64
Critère B HIX Climatique	6.95	4.63	16.90	4.83
Critère B HIX Structurel	26.99	27.92	30.33	29.81
Communes à plus de 13 heures de critère B HIX incidents HTA	5	3	13	4
Communes à plus de 7 heures de critère B HIX incidents HTA deux années de suite	1	0	2	2
Nombre de villes ciblées avec un critère B HIX > 30 minutes	2	4	7	5
Nombre de départs HTA à plus de 70 CTB	0	0	2	0
Nombre de départs HTA à plus de 25 CB	2	0	4	3
Nombre de départs générant un critère B HIX > 0,5 min	11	1	6	2
Nombre de clients subissant par an plus de 70 CTB HTA HIX	0	0	2050	0
Nombre de clients subissant par an plus de 25 CB HTA HIX	2556	0	6170	3879
Nombre de clients à plus de 6 CL	70	0	737	0
Nombre de clients à plus de 3 heures cumulées de CL	27060	17603	65538	33524
Critère F - BT : fréquence moyenne de coupure en BT	2.05	1.41	2.45	1.62
Critère F - HTA fréquence moyenne de coupure en HTA	1.76	1.19	2.18	1.32
Taux de CMA	0.81	0.78	0.84	0.58
Communes ayant plus de 25% de CMA	5	3	5	2

Un nouvel outil de reporting, en 2022, nous a permis d'enlever les doublons afin de ne pas compter parfois plusieurs fois un même incident dans le calcul des taux d'incidents HIX aux 100 km aérien BT hors tiers, taux d'incidents HIX aux 100 km aérien nu BT hors tiers et taux d'incidents HIX aux 100 km souterrain BT hors tiers.

Les chiffres 2020 et 2021 de ces 3 indicateurs ont été modifiés pour tenir compte de cette nouvelle méthode de calcul plus précise.

Suivi des critères EPCI

Critère B HIX Incidents Hors RTE	2020	2021	2022	2023
CC du Ternois	67,00	29,77	77,78	32,36
CC de la Région d'Audruicq	65,60	52,93	73,10	100,30
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	36,37	39,33	54,92	33,36
CC des Campagnes de l'Artois	50,60	22,39	51,21	39,87
CC de la Terre des Deux Caps	46,80	36,85	56,26	70,25
CA des Deux Baies en Montreuillois	20,34	24,51	41,80	44,36
CA du Grand Calais Terres et Mers	18,40	32,19	27,12	22,69
CC du Pays de Lumbres	45,80	54,85	39,75	98,47
CC Flandre Lys	36,40	42,93	34,67	74,07
CC des 7 Vallées	37,00	139,96	165,91	31,31
CA du Boulonnais	22,66	18,45	36,48	31,44
CA du Pays de Saint Omer	53,70	39,87	61,17	52,06
CA de Lens Liévin	21,20	27,78	22,25	20,78
CU d'Arras	25,42	17,00	24,68	12,60
CC du Sud Artois	62,59	21,81	56,71	44,51
CC du Haut Pays du Montreuillois	199,60	119,34	311,38	110,76
CA d'Hénin Carvin	20,13	18,33	34,39	20,74
CC du Pays d'Opale	67,80	16,25	45,80	49,44
CC de Desvres Samer	69,41	32,97	48,16	64,24
CC d'Osartis Marquion	17,90	25,82	54,70	16,40

Critère M HIX Incidents

	2020	2021	2022	2023
CC Région d'Audruicq	49,3	9,32	13,07	24,47
CC Pays de Lumbres	5,58	5,21	0,19	10,15
CC Haut Pays du Montreuillois	294,99	96,95	128,58	92,36
CC Pays d'Opale	13,68	1,4	4,83	11,37
CC Desvres Samer	3,6	26,2	4,24	12,93
Sur la zone des 5 EPCI	32,48	20,91	16,39	19,88

Suivi des critères Villes

Critère B HIX Incidents Hors RTE	2020	2021	2022	2023
Arras	11,00	15,09	21,39	4,94
Béthune	9,50	14,44	24,94	11,63
Boulogne sur Mer	20,20	20,29	48,43	15,91
Calais	17,90	23,75	23,19	24,65
Hénin Beaumont	14,10	18,86	54,49	26,45
Le Touquet Paris Plage	17,20	28,26	17,11	49,19
Lens	11,20	31,15	23,29	28,13
Liévin	17,00	24,39	43,71	21,51

Suivi des critères Villes

Critère B HIX	2020	2021	2022	2023
Arras	13,06	27,44	34,24	13,60
Béthune	22,31	20,84	42,69	24,14
Boulogne sur Mer	31,62	23,69	50,44	26,82
Calais	38,50	37,78	29,17	36,26
Hénin Beaumont	21,50	28,64	74,23	59,42
Le Touquet Paris Plage	18,68	44,82	31,57	65,75
Lens	16,20	41,74	31,52	34,47
Liévin	23,80	39,55	55,12	31,91

Tableau de bord - indicateurs techniques - PPI - Ambition 3	2020	2021	2022	2023
Nombre de kilomètres de CPI HTA résorbés	33,69	35,98	23,67	35,3
dont kilomètres prioritaires	32,8	34,9	23	31,5
Taux d'incidents HTA aux 100 km CPI hors tiers	6,03	4,9	9,39	5,37
Taux d'incidents HTA aux 100 km Synthétique hors tiers	0,6	0,68	0,77	0,71
Nombre de kilomètres de CPI, neutre périphérique et cuivre 1946 BT résorbés	4,41	8,3	3,1	9
Taux d'incidents BT aux 100 km souterrain hors tiers	4,46	4,64	4,30	4,1

Taux de coupures très brèves par EPCI

	2020	2021	2022	2023
CC Région d'Audruicq	6,8	4,4	16,2	4,2
CC Pays de Lumbres	12,7	8,8	20,8	6,9
CC Haut Pays du Montreuillois	17,7	8,4	32,8	22,1
CC Pays d'Opale	7,7	6,5	16,9	8,2
CC Desvres Samer	10,0	2,9	15,6	10,0

- L'accompagnement des clients en situation d'impayés :

Page 189

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions réalisées	12 030	11 813	13 988	14 598	23 176	24 994	25 019
Nombre de coupures pour impayés réalisées	3 249	2 710	2 514	5 130	8 812	3 788	2 002

Page 189 nouvelle

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions réalisées	12 030	11 813	13 988	14 598	23 176	24 994	25 019
Nombre de coupures pour impayés réalisées	3 249	2 710	2 514	5 130	8 812	3 788	2 002

Les chiffres de l'année 2022 ont été modifiés dans le CRAC 2023 par rapport aux chiffres du CRAC 2022.

Le chiffre correct d'interventions réalisées en 2022 est de 24 994. Le chiffre erroné de 21 245 correspond au nombre de PRM concernés par une intervention. Certains PRM ont fait l'objet de plusieurs interventions.

Le chiffre correct de coupures pour impayés réalisées en 2022 est de 3 788. Le chiffre erroné de 11 941 correspond à la somme des coupures et réductions de puissance réalisées.

- Tableau des investissements dont PPI :

	2020	Dont PPI 2020	2021	Dont PPI 2021	2022	Dont PPI 2022	2023	Dont PPI 2023
Distribution Publique								
Renforcement des réseaux BT	1 652	1 491	2 237	2 005	2 568	1 353	2 318	1 482
Renforcement des réseaux HTA	1 646	1 477	1 037	936	911	701	782	696
Amélioration de la résilience des réseaux et des postes *	407	371	1 253	1 197	1257	1 254	1 216	1 225
Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes	15 279	11 053	15 904	13 037	14 700	12 324	15 487	12 301
pour HTA (hors PDV)	9 729	7 248	9 076	8 257	7 885	7 525	8 857	8 386
pour BT	5 550	3 805	6 828	4 780	6 815	4 799	6 630	3 915
PDV	1 226	978	1 529	1 404	1 883	1 873	1 865	1 865
TOTAL INVESTISSEMENTS	20 210	15 370	21 960	18 579	21 320	17 505	21 668	17 569